This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600008643R

64.

ÉMIGRATION

ET

CHOUANNERIE

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL

BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE

Portrait gravé par Martial

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

PARIS, M DCCC LXXXI

ÉMIGRATION

ET

CHOUANNERIE

TIRAGE

4	exemplaires	sur papier du Japon (nos 1 à 4).
50	—	sur papier de Hollande (nos 5 à 54).
500	—	sur papier vélin (nos 55 à 554).
554	exemplaires.	

Les exemplaires sur papier du Japon contiennent deux épreuves du portrait avant la lettre, dont une en bistre, et une épreuve avec la lettre.

Les exemplaires sur papier de Hollande contiennent le portrait en double épreuve, avant et avec la lettre.

N° 110.

LE Gal BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE

Imp. Cadart. Paris

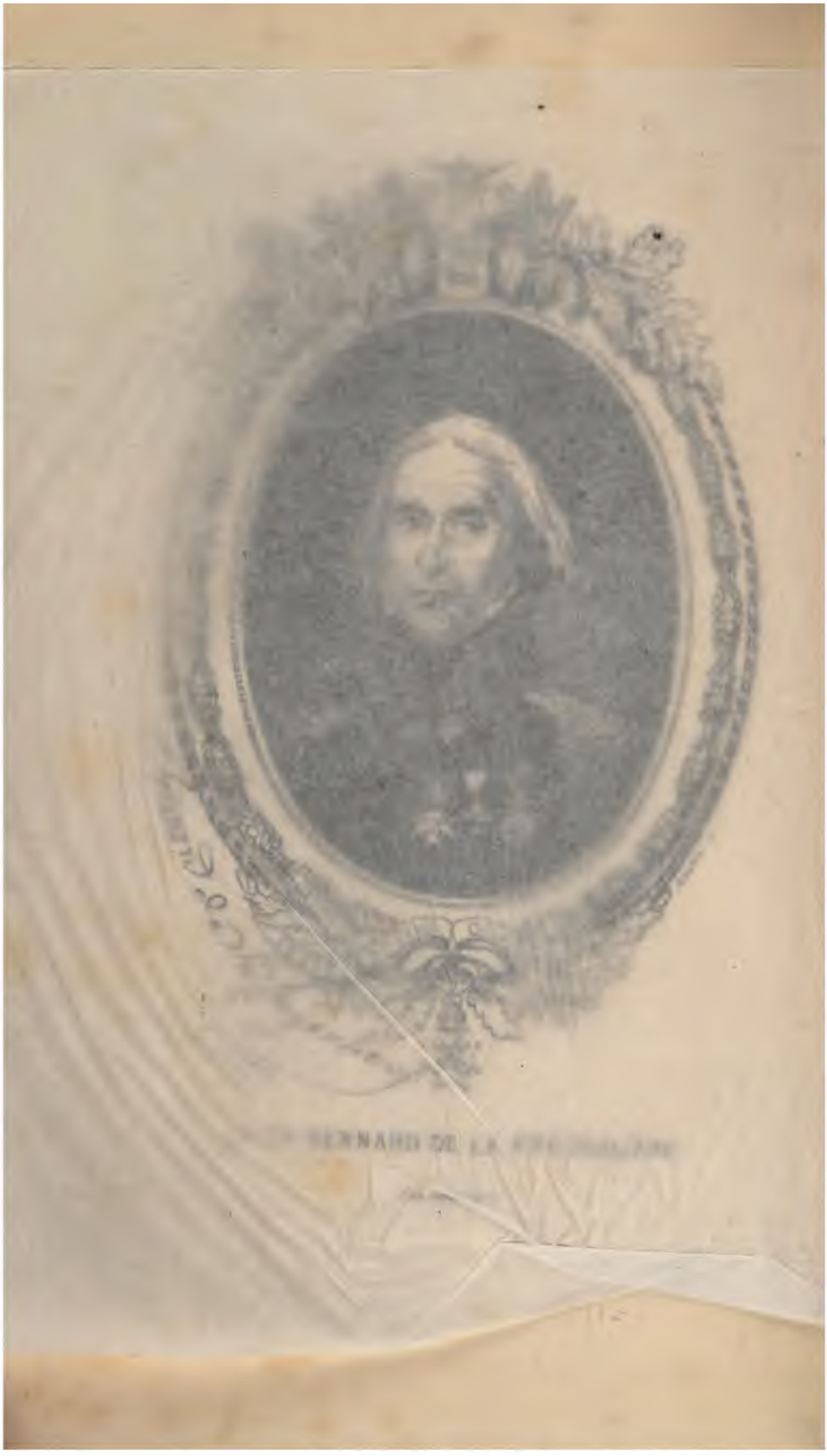

ÉMIGRATION

ET

CHOUANNERIE

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL

BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE

COMPLÉTÉS PAR SON ARRIÈRE-PETIT-FILS

GARDES DU CORPS — ARMÉE DES PRINCES

CAMPAGNE DE 1793 — RETRAITE DE HOLLANDE — QUIBERON

ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES DE L'OUEST, 1796, 1799

1813 — CENT-JOURS — 1832

Eau-forte de P. Martial d'après un portrait du temps

Vivre et mourir pour Dieu et les Bourbons.

PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

RUE SAINT-HONORÉ, 338

—

M DCCC LXXXI

237 e 914

A MON FILS HENRI-RENÉ.

C'est mon devoir de père que je remplis à ton égard, mon enfant, en te faisant connaître la vie du général royaliste qui fut mon bisaïeul : chaque génération ne doit-elle pas léguer à la suivante, comme le plus bel héritage, la gloire et l'honneur des ancêtres? Ton aïeul ne revit complètement ni dans ses Mémoires, où la modestie a trop souvent arrêté sa plume, ni dans l'histoire de nos guerres civiles, qui, basée sur les dépositions des principaux acteurs, accorde parfois aux chefs dont elle a emprunté le récit la place de ceux qui ne lui fournirent point leurs états de service. Plus heureux que toi, j'aurai pu recueillir encore les témoignages de ses contemporains pour compléter les traits de cette chevaleresque figure ; et le souvenir de tout ce qu'il a bravé, de tout ce qu'il a souffert, de tout ce qu'il a sacrifié et donné, est encore assez vivant pour que j'ose publier cette vie extraordinaire sans que nul puisse taxer d'exagération ni l'auteur dans le récit si véridique et si simple de ses campagnes, ni le petit-fils dans son admiration bien légitime.

Fidélité! voilà le cri de ton aïeul, qu'il faudrait graver sur sa tombe, et la conscience de n'avoir jamais trahi cette noble devise est la seule récompense d'une vie d'abnégation, la seule qu'il propose à l'ambition de ses descendants. Apprends de lui comment doit être trempé un

champion de l'autel et du trône, et, s'il le faut encore, imite jusqu'au bout son indomptable fidélité.

Puisses-tu juger de la grandeur de la cause aux dévouements qu'elle a suscités! heureux si, en remplissant mon devoir envers toi, je puis contribuer, pour ma faible part, à faire admirer l'héroïsme de ces chouans si souvent calomniés parce qu'ils ont été si peu connus.

Est-ce bien le moment, me dira-t-on, de publier cette histoire? Notre siècle n'y comprendra rien. — Oui, c'est le moment : c'est à l'heure du péril, c'est quand l'ennemi est aux portes, que doit retentir le clairon. L'amour du luxe, du bien-être, l'amour de soi, l'horreur de se dévouer, l'absence de volonté et d'énergie, l'aplatissement des caractères, la soif de tranquillité qui fait tout écouter, tout subir, parce qu'il serait fatigant de se défendre, voilà le mal de notre temps : sus donc! faisons connaître cette vie de sacrifices, elle est un enseignement, elle est un drapeau.

Vte Reynold de Bernard de la Frégeolière.

Angers, 16 septembre 1880.

ÉMIGRATION

ET

CHOUANNERIE

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL

BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE[1]

« Vivre et mourir pour Dieu et les Bourbons. »

« En écrivant ma vie[2], je n'ai pas prétendu faire l'histoire de notre malheureuse révolution. Une plume

---

1. Seigneur de Remars et de la Sionnière jusqu'à la Révolution.

2. *Vie de Messire Henri-René Bernard de la Frégeolière, écuyer, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, dédiée [au Roi et] à sa famille, 20 mars 1817.*

« ... Cette *Vie* forme un manuscrit de 208 pages, d'une écriture compacte et posée, sans prétention aucune que celle évidente de la sincérité. La devise : *Vivre et mourir pour Dieu et les Bourbons*, précède le récit qui se termine par une « invocation à Sa Majesté Louis XVIII ». C'est assez dire l'ardeur exaltée de ces souvenirs, qui n'ôte rien à la précision de détails encore nouveaux et à la vivacité des renseignements sur les hommes et les choses de l'Émigration et de la Chouannerie

plus savante que la mienne, mais pas plus véridique, se chargera sans doute de faire connaître à la postérité les noms de ses auteurs, les places qu'ils ont occupées, leur rang dans la société, leurs crimes et leurs victimes. C'est seulement un manuscrit que je lègue à ma famille pour le transmettre d'âge en âge, afin que mes descendants apprennent ce qu'il en coûte pour demeurer fidèle à Dieu et à son Roi légitime, mais aussi quelle satisfaction l'on éprouve lorsqu'à sa dernière heure on descend dans la tombe avec la conscience d'avoir mérité cette épitaphe : « Ci-gît la fidélité. »

---

et aussi du premier Empire. » — Nous empruntons ce jugement à un adversaire politique, M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire. (*Dict. historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878.)

Le général de la Frégeolière a laissé en outre une *Réponse au Mémoire du général comte d'Ambrugeac*, quelques pages sur la Restauration et un résumé de ses campagnes ; ces documents, joints à sa correspondance et au témoignage de ceux qui l'ont connu, nous ont permis de combler plusieurs lacunes de sa *Vie*.

C'est son texte même, à d'insignifiantes modifications près, que nous reproduisons entre guillemets; nous avons voulu respecter le style simple et clair de l'auteur, qui raconte ses belles actions aussi naturellement qu'il les a accomplies.

Nous citerons en note les versions des historiens les plus accrédités, soit pour compléter le récit du général de la Frégeolière, soit, en cas de divergence, pour faire ressortir les rectifications que son témoignage peut apporter à l'histoire de nos guerres civiles. Déjà MM. Port, de Montzey et l'abbé Deniau lui ont en partie rendu, dans les prises d'armes de 1799 et 1815, sa place usurpée jusque-là par d'autres chefs.

GARDES DU CORPS

« Je suis né à la Sionnière, paroisse de Montigné en Anjou (Montigné-les-Rairies), le 16 septembre 1759; j'étais le deuxième fils [1] de René-Jean-Philippe Bernard de la Frégeolière et de Michelle-Renée Quéru de la Poussetière. Mon père, ancien garde du corps, mon aïeul et mon oncle maternels, tous trois grièvement blessés à Fontenoy, furent capitaines d'invalides [2].

« A onze ans je perdis ma mère et fus placé comme externe à l'École militaire de la Flèche. C'est donc à la bienfaisance des Bourbons que je dois mon éduca-

---

1. L'aîné et un troisième frère plus jeune moururent sans postérité.

2. « La pension était de 400 livres avec un uniforme tous les trois ans. »

Ajoutons que deux des oncles paternels du général de la Frégeolière (MM. Bernard de la Roche et de l'Ouvrinière), servirent l'un aux gendarmes Dauphin, l'autre au régiment d'Angoumois. — Son huitième aïeul, Jean Bernard, seigneur d'Étiau, ami de Louis XI, fut l'un des maires les plus distingués d'Angers. La famille Bernard ou de Bernard était déjà puissante dans le Baugeois au XIV^e^ siècle, époque où l'on y perd les traces des Bernard de la Ferté-Bernard, dont elle porte le nom et les

tion; je suis leur fils adoptif; comment aurais-je pu les abandonner, pis encore, les trahir[1] ? »

Entré à dix-sept ans aux gardes du corps (compagnie de Villeroy, plus tard de Gramont[2]), Bernard prête au Roi, le 6 avril 1777, ce serment de fidélité dont il sera pendant vingt-cinq années l'esclave, jusqu'à regarder toute soumission comme un parjure. Marié à vingt ans avec une jeune fille qu'il adorait, « fier de ses épaulettes de lieutenant de cavalerie », tout semblait lui sourire. Hélas! ces beaux jours vont être vite passés, déjà gronde la tempête qui, brisant toutes ses espérances, ne lui laissera connaître jusqu'au tombeau que l'austère satisfaction du devoir accompli.

Après un congé nécessité par une chute grave faite

---

armes. Elle a donné à l'Église un archevêque qui a illustré le siège de Tours (1441-1466) et un évêque, duc de Langres, pair de France et chancelier de l'ordre de Saint-Michel à sa formation ; aux ducs d'Anjou plusieurs de leurs premiers dignitaires. Douze de ses membres ont été chevaliers de Saint-Louis, huit ont fait les campagnes de l'Émigration et de la Chouannerie (MM. Bernard de Courville, de la Frégeolière, du Port et de la Fosse); en 1870, onze Bernard, dont deux furent tués (MM. Renaud de la Frégeolière et R. du Port), étaient sous les drapeaux. Qu'il nous soit permis de rappeler avec un orgueil filial bien légitime que le comte de la Frégeolière, petit-fils du général, ancien lieutenant d'artillerie, reprit les armes à soixante-trois ans pour faire la campagne de 1870-1871 et qu'il fut décoré pour son brillant fait d'armes de Monnaie.

1. La faveur qui provoque de la part de Bernard cet élan de reconnaissance était pourtant minime et bien due aux services de sa famille.

2. Voir P. J., nº I.

en escortant la Reine, il reprit les armes en 1789 pour aller à Paris faire partie de la garde secrète de Louis XVI, qui avait dû licencier ses gardes du corps après les journées des 5 et 6 octobre.

« Mais bientôt, soumis à la plus jalouse surveillance, prisonnier à l'intérieur comme la famille royale à Paris, je me vis réduit à l'impuissance de secourir les augustes victimes ; je m'empressai donc de répondre au premier appel des princes. Bravant tous les dangers, je me rendis près d'eux en 1791 [1], laissant ma femme nouvellement accouchée de son onzième enfant ; mais, royaliste comme moi, elle fit courageusement son sacrifice et ne pensa qu'aux dangers de la famille royale.

---

1. La convention de Pilnitz est du 26 août 1791. Le 10 septembre, les princes informèrent le Roi de la situation qu'ils prenaient aux frontières et firent appel à la noblesse française.

ARMÉE DES PRINCES
CAMPAGNE DE 1793
RETRAITE DE HOLLANDE

« Arrivé à Coblentz, j'y retrouvai beaucoup de mes camarades déjà rendus au poste assigné par l'honneur [1]. Le duc de Gramont inscrivait les noms, et en 1792 toute la maison du Roi fut organisée sur le même pied qu'en France; seulement, pour ménager le trop faible trésor de nos malheureux princes, on engagea ceux qui en avaient le moyen à s'équiper et à se monter à leurs frais. Beaucoup le firent, je fus du

---

1. « Il était impossible de ne pas répondre à la voix des frères de Louis XVI, sachant surtout, à n'en pouvoir douter, que Monsieur avait emporté, le jour qu'il quitta la France, toute la pensée du Roi et le secret de ses intentions ultérieures. » (De Romain, *Souvenirs d'un officier royaliste*, t. II, p. 163.)

« Là où les princes ont planté le drapeau fleurdelysé, là est la patrie. Bien mieux que les héros romains, la monarchie pouvait dire : « Rome n'est pas dans Rome, elle est toute où je suis. » (*Histoire des émigrés français* par A. Antoine (Saint-Gervais), 3 vol. in-8°, Paris, Hivert, 1828, p XLIII.)

nombre, et l'on verra que je n'ai cessé, même en 1815, de faire la guerre à mes dépens.

« Une fois organisée, ma compagnie fut envoyée à Mayence, résidence d'un archevêque, grand chancelier de l'empire d'Allemagne, qui vint sacrer à Francfort (juillet 1792) l'empereur d'Autriche François II.

« Nos princes assistèrent à cette imposante cérémonie; je fis partie de leur escorte; mais de retour à Mayence, avec tous les souverains, mon cheval tomba fourbu des quatre jambes : c'étaient 35 louis de perdus. Je dus en racheter un autre, car, les réjouissances terminées, l'armée des princes, forte de douze mille hommes, reçut l'ordre de se réunir à Trèves aux armées prussienne et autrichienne.

« Ayant de nous mettre en marche, le roi de Prusse nous passa en revue et nous promit solennellement de sauver Louis XVI et de nous rendre à nos familles; il nous fit remettre une médaille en argent représentant d'un côté la France éplorée, entourée de saules pleureurs, de l'autre les attributs brisés de la royauté avec la devise : « Partez, et vengez-le! » A Trèves, nouvelle revue au milieu des alliés, mêmes promesses des souverains, et les frontières de France furent franchies aux cris de : « Vive le roi, vivent les alliés, à bas les Jacobins[1]! »

---

1. Dans toute cette campagne l'intégrité du territoire français ne fut nullement menacée. On combattait les Jacobins seuls et non la France, comme le déclarait François II en montant sur le trône, et le généralissime Brunswick, dans son

« L'armée combinée était pleine de courage et de santé : nous nous croyions invincibles, les villes ouvraient leurs portes presque sans résistance, tout pliait devant nous. L'avant-garde de Dumouriez, retranchée à la Croix-au-Bois, fut en un instant culbutée (14 septembre 1792), et nous arrivâmes à marche forcée à Sainte-Menehould, en vue du camp retranché de Dumouriez.

« Toute la nuit, on se prépara à l'attaque du lendemain matin; mais, ô désespoir! le canon n'annonça que notre retraite, et le bruit se répandit dans nos rangs que le roi de Prusse avait reçu deux lettres : l'une de Louis XVI [1], lui disant qu'il y allait de sa vie si les alliés ne quittaient la France; l'autre, des

---

manifeste daté de Coblentz (25 juillet), déterminait ainsi le but des alliés : « Faire cesser l'anarchie en France, arrêter les attaques portées contre le trône et l'autel; rétablir le pouvoir légal, rendre au roi la sûreté et la liberté dont il était privé, et le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui était due. »

Les sommations de Verdun et de Thionville sont faites au nom des princes; le nom du généralissime y est à peine mentionné. (Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. IV, pièces justificatives.)

De même, en 1793, le prince de Cobourg déclarait « qu'il ne venait pas sur le territoire français *pour y faire des conquêtes*, et qu'il regarderait comme *un dépôt sacré* les places fortes qui lui seraient remises. » (*Hist. des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, par Ad. Borgnet, Bruxelles, A. Vandale, 1844, 2 vol. in-8.)

1. Le bruit de l'existence de cette lettre royale circula dans le temps, mais sans qu'aucune preuve soit venue en justifier le fondement. (Saint-Gervais, *Hist. de l'émigration.*)

représentants du peuple qui s'engageaient à lui payer 30 millions et à ne point inquiéter l'armée jusqu'aux frontières; ils répondaient en même temps de la vie du roi.

« Quoi qu'il en soit, la retraite fut ordonnée[1], et toutes les belles promesses qu'on nous avait faites s'évanouirent en un instant.

---

1. 30 septembre 1792. Y eut-il convention tacite entre Dumouriez et le roi de Prusse? Dumouriez promit-il de ménager une retraite facile à l'armée prussienne, tandis qu'il porterait tout son effort sur les émigrés et les Autrichiens? C'est ce qu'il sera toujours difficile d'éclaircir. Dès le 24 l'échange des prisonniers prussiens, autrichiens, hessois, avait été réglé avec Dumouriez par l'aide de camp du roi de Prusse, qui, par une prétérition calculée, abandonna lâchement à leur malheureux sort les émigrés qui tomberaient entre les mains des républicains. (Mortimer-Ternaux, t. IV, p. 166.)

Du reste, la Prusse et l'Autriche ne cessèrent de manifester jusque dans les moindres détails leur crainte de voir les émigrés prendre trop de part au rétablissement de Louis XVI. Pendant leur séjour aux environs de Mayence, il leur était interdit de s'exercer. (Correspondance de M. William de Willermin, officier aux gardes suisses de Hollande, 1788-1794, communiquée par son neveu le comte de Montzey.)

Au lieu de les réunir, comme ils le demandaient, en une seule masse de 25,000 hommes formant l'avant-garde de la coalition, on les sépara en trois divisions bien distinctes : l'une, au centre, avec les princes, commandée par le maréchal de Broglie; l'autre, à la droite, sous les ordres du duc de Bourbon, et la troisième, à la gauche, sous ceux du prince de Condé. Dispersion machiavelique qui les laissa désarmés devant la perfidie de Brunswick, et les empêcha de tenter ensemble un suprême effort par une marche sur Paris.

« Ce fut un coup de foudre pour nos princes et pour les émigrés; le désespoir se mit dans nos rangs; les uns se tuèrent plutôt que de retourner en exil, d'autres furent chercher la mort en France : j'ai vu sur le pont de Liège deux frères se précipiter dans la rivière en se tenant embrassés. Pour moi, je ne perdis point l'espérance; je consolai les uns, j'encourageai les autres, et si M. de Champagné le fils m'eût cru ainsi que bien d'autres, peut-être vivraient-ils encore[1]. »

Ce même cri d'espérance, Bernard le poussera aux jours les plus sombres de sa vie; et cependant, serré de

---

1. *Le Moniteur* de 1792, notamment le n° 300, cite un grand nombre de lettres qui peignent l'effroyable détresse des émigrés en retraite. Le n° 273 donne une lettre inachevée du prince de Ligne, commandant les Autrichiens à la Croix-au-Bois. Les souffrances du jour de la victoire montrent ce que furent celles de la retraite : « Le temps, depuis que nous sommes en France, est détestable, tous les jours il pleut à verse et les chemins sont si impraticables que nous ne pouvons retirer nos canons; de plus, la famine. Nous avons tout le mal imaginable pour que le soldat ait du pain; la viande manque souvent; bien des officiers sont cinq ou six jours sans trouver à manger chaud. Nos souliers et nos capotes sont pourris. Je ne sais comment nous ferons, ni ce que nous deviendrons... »

27 septembre.

V. aussi Châteaubriand, *Mémoires d'outre-tombe.*

Quelles devaient être les souffrances des émigrés, habitués à toutes les douceurs de la vie!

La pièce suivante montre comment leur allié François II se comportait à leur égard.

près par l'ennemi, grièvement blessé comme on va le voir, sans pain, sans asile, jamais situation ne fut plus désespérée. Aussi, malgré son indomptable énergie, ne peut-il se défendre d'un retour attristé sur lui-même :

Déclaration de S. M. l'Empereur et Roi concernant les émigrés français.

23 octobre 1792.

Sa Majesté, etc., ordonne ce qui suit :

I. — Les émigrés attachés à l'armée des princes français ne pourront se tenir ou séjourner ailleurs que dans les lieux désignés pour les cantonnements de cette armée. Tous ceux qui se trouveraient ou se présenteraient dans quelque autre ville ou lieu de ce pays seront arrêtés par des officiers de police, avec l'assistance, s'il est besoin, du militaire, pour être reconduits à ladite armée, et, en cas de la moindre résistance, ils seront punis comme perturbateurs du repos public.

II. — Les autres émigrés français, de quelque état ou qualité qu'ils puissent être, ecclésiastiques ou laïques, qui ne tiennent pas en louage une maison ou un quartier, devront sortir du pays dans les huit jours à compter de la publication du présent, à moins d'être traités comme gens sans aveu.

III. — Tous ceux des émigrés qui, en conséquence de l'article précédent, peuvent rester dans le pays, devront remettre, dans le même terme de huit jours, à l'officier de justice ou de police de l'endroit de leur demeure une note exacte, signée par eux, contenant leurs noms de baptême et de famille, ainsi que ceux des personnes qui composent leur famille et leur domestique, avec une indication exacte de leur logement, l'endroit du dernier domicile qu'ils ont eu en France, ainsi que leur état ou profession. Ceux qui resteront à défaut de donner ces renseignements, ou qui se permettront de porter à leur chapeau des cocardes ou des plumes blanches, devront également vider le pays sous la même peine !!! (Mortimer-Ternaux, t. IV, p. 132, pièces justificatives.)

« J'étais cependant bien à plaindre : en entrant à Verdun (13 septembre), croyant marcher sur Paris, j'avais changé mes vingt derniers louis contre des assignats pour avoir une plus grosse somme et aider mes camarades.

« Je me trouvai donc sans ressources; j'avais en outre reçu en Champagne une blessure grave à la jambe, ce qui ne m'empêcha pas de faire toute la campagne; seulement, mon chef d'escadron me fit sortir du rang pour me placer à une aile, ma mauvaise jambe en dehors. C'est ainsi que j'arrivai à Namur. Je fis venir un chirurgien, qui dut couper ma botte que je n'avais pas quittée depuis l'accident. Effrayé à l'aspect de la plaie, il ne sut me proposer que l'amputation.

« L'amputation, m'écriai-je, mais votre remède est le dernier de tous! Songez que nous sommes en retraite et poursuivis de près par l'ennemi [1].

« Je me rendis à Bruxelles [2]; mais la bataille de Jemmapes (6 novembre), perdue par les Autrichiens, m'apprit bientôt qu'il fallait déloger, ni plus ni moins que l'archiduchesse d'Autriche [3], gouvernante des Pays-Bas, qui n'eut que le temps de se sauver.

« Au moment de partir, je reçus la lettre d'adieux de nos princes aux émigrés [4], et je ne crains pas d'avouer

---

1. La permission de quitter le corps est datée de Longwy et d'Arlon (12 octobre); la retraite se fit donc par ces deux villes sur Liège. (Voir P. J., n° II.)

2. Voir P. J., n° III.

3. Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette.

4. Par cette lettre, datée de Liège le 23 novembre, ils pres

qu'elle fut inondée de mes larmes; je ne pensai plus dès lors qu'à trouver un asile pour guérir ma blessure.

« Je m'embarquai à Anvers avec cinq de mes compatriotes, MM. de la Noue l'aîné, le chevalier de Sapinaud, du Pineau, Chauvigné et de Sainte-Marie; nous fûmes débarquer à Berg-op-Zoom, très forte ville de Hollande, d'où l'on peut sortir même en temps de siège. Là, je trouvai un chirurgien plus humain que celui de Namur. Avant tout, me dit-il, essayons des moyens de guérison; et en six mois, il me rendit l'usage de ma jambe.

« Ma bonne étoile me conduisit chez M. Le Both, qui faisait avec Saumur un commerce de vins très important. Ce brave homme réussit à me faire venir de l'argent de chez moi; c'était me rendre un service signalé dans la position où je me trouvais [1].

---

crivaient le licenciement de leur armée. En même temps, les émigrés étaient autorisés à prendre du service chez les puissances alliées, ces services devant leur être comptés comme s'ils servaient sous les ordres des princes.

Le prince de Condé obtint cependant que son corps serait excepté du licenciement; mais ce corps d'élite ne pouvait se composer que de 6,000 hommes.

1. Pour en apprécier l'étendue, il faut se rappeler que les biens des émigrés étaient confisqués et tout commerce avec eux interdit sous peine de mort. Ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés qu'on leur envoyait de France des secours. Les plus riches se trouvaient dans le dénûment le plus absolu. « On en était réduit pour correspondre à donner des noms supposés, des adresses indirectes, à se servir d'encre sympathique. » (De Romain.)

« J'étais cependant bien à plaindre : en entrant à Verdun (13 septembre), croyant marcher sur Paris, j'avais changé mes vingt derniers louis contre des assignats pour avoir une plus grosse somme et aider mes camarades.

« Je me trouvai donc sans ressources; j'avais en outre reçu en Champagne une blessure grave à la jambe, ce qui ne m'empêcha pas de faire toute la campagne; seulement, mon chef d'escadron me fit sortir du rang pour me placer à une aile, ma mauvaise jambe en dehors. C'est ainsi que j'arrivai à Namur. Je fis venir un chirurgien, qui dut couper ma botte que je n'avais pas quittée depuis l'accident. Effrayé à l'aspect de la plaie, il ne sut me proposer que l'amputation.

« L'amputation, m'écriai-je, mais votre remède est le dernier de tous! Songez que nous sommes en retraite et poursuivis de près par l'ennemi [1].

« Je me rendis à Bruxelles [2]; mais la bataille de Jemmapes (6 novembre), perdue par les Autrichiens, m'apprit bientôt qu'il fallait déloger, ni plus ni moins que l'archiduchesse d'Autriche [3], gouvernante des Pays-Bas, qui n'eut que le temps de se sauver.

« Au moment de partir, je reçus la lettre d'adieux de nos princes aux émigrés [4], et je ne crains pas d'avouer

---

1. La permission de quitter le corps est datée de Longwy et d'Arlon (12 octobre); la retraite se fit donc par ces deux villes sur Liège. (Voir P. J., n° II.)

2. Voir P. J., n° III.

3. Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette.

4. Par cette lettre, datée de Liège le 23 novembre, ils pres

qu'elle fut inondée de mes larmes; je ne pensai plus dès lors qu'à trouver un asile pour guérir ma blessure.

« Je m'embarquai à Anvers avec cinq de mes compatriotes, MM. de la Noue l'aîné, le chevalier de Sapinaud, du Pineau, Chauvigné et de Sainte-Marie; nous fûmes débarquer à Berg-op-Zoom, très forte ville de Hollande, d'où l'on peut sortir même en temps de siège. Là, je trouvai un chirurgien plus humain que celui de Namur. Avant tout, me dit-il, essayons des moyens de guérison; et en six mois, il me rendit l'usage de ma jambe.

« Ma bonne étoile me conduisit chez M. Le Both, qui faisait avec Saumur un commerce de vins très important. Ce brave homme réussit à me faire venir de l'argent de chez moi; c'était me rendre un service signalé dans la position où je me trouvais [1].

---

crivaient le licenciement de leur armée. En même temps, les émigrés étaient autorisés à prendre du service chez les puissances alliées, ces services devant leur être comptés comme s'ils servaient sous les ordres des princes.

Le prince de Condé obtint cependant que son corps serait excepté du licenciement; mais ce corps d'élite ne pouvait se composer que de 6,000 hommes.

1. Pour en apprécier l'étendue, il faut se rappeler que les biens des émigrés étaient confisqués et tout commerce avec eux interdit sous peine de mort. Ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés qu'on leur envoyait de France des secours. Les plus riches se trouvaient dans le dénûment le plus absolu. « On en était réduit pour correspondre à donner des noms supposés, des adresses indirectes, à se servir d'encre sympathique. » (De Romain.)

« J'étais cependant bien à plaindre : en entrant à Verdun (13 septembre), croyant marcher sur Paris, j'avais changé mes vingt derniers louis contre des assignats pour avoir une plus grosse somme et aider mes camarades.

« Je me trouvai donc sans ressources; j'avais en outre reçu en Champagne une blessure grave à la jambe, ce qui ne m'empêcha pas de faire toute la campagne; seulement, mon chef d'escadron me fit sortir du rang pour me placer à une aile, ma mauvaise jambe en dehors. C'est ainsi que j'arrivai à Namur. Je fis venir un chirurgien, qui dut couper ma botte que je n'avais pas quittée depuis l'accident. Effrayé à l'aspect de la plaie, il ne sut me proposer que l'amputation.

« L'amputation, m'écriai-je, mais votre remède est le dernier de tous! Songez que nous sommes en retraite et poursuivis de près par l'ennemi [1].

« Je me rendis à Bruxelles [2]; mais la bataille de Jemmapes (6 novembre), perdue par les Autrichiens, m'apprit bientôt qu'il fallait déloger, ni plus ni moins que l'archiduchesse d'Autriche [3], gouvernante des Pays-Bas, qui n'eut que le temps de se sauver.

« Au moment de partir, je reçus la lettre d'adieux de nos princes aux émigrés [4], et je ne crains pas d'avouer

---

1. La permission de quitter le corps est datée de Longwy et d'Arlon (12 octobre); la retraite se fit donc par ces deux villes sur Liège. (Voir P. J., n° II.)

2. Voir P. J., n° III.

3. Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette.

4. Par cette lettre, datée de Liège le 23 novembre, ils pres

qu'elle fut inondée de mes larmes; je ne pensai plus dès lors qu'à trouver un asile pour guérir ma blessure.

« Je m'embarquai à Anvers avec cinq de mes compatriotes, MM. de la Noue l'aîné, le chevalier de Sapinaud, du Pineau, Chauvigné et de Sainte-Marie; nous fûmes débarquer à Berg-op-Zoom, très forte ville de Hollande, d'où l'on peut sortir même en temps de siège. Là, je trouvai un chirurgien plus humain que celui de Namur. Avant tout, me dit-il, essayons des moyens de guérison; et en six mois, il me rendit l'usage de ma jambe.

« Ma bonne étoile me conduisit chez M. Le Both, qui faisait avec Saumur un commerce de vins très important. Ce brave homme réussit à me faire venir de l'argent de chez moi; c'était me rendre un service signalé dans la position où je me trouvais [1].

---

crivaient le licenciement de leur armée. En même temps, les émigrés étaient autorisés à prendre du service chez les puissances alliées, ces services devant leur être comptés comme s'ils servaient sous les ordres des princes.

Le prince de Condé obtint cependant que son corps serait excepté du licenciement; mais ce corps d'élite ne pouvait se composer que de 6,000 hommes.

1. Pour en apprécier l'étendue, il faut se rappeler que les biens des émigrés étaient confisqués et tout commerce avec eux interdit sous peine de mort. Ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés qu'on leur envoyait de France des secours. Les plus riches se trouvaient dans le dénûment le plus absolu. « On en était réduit pour correspondre à donner des noms supposés, des adresses indirectes, à se servir d'encre sympathique. » (De Romain.)

« J'étais cependant bien à plaindre : en entrant à Verdun (13 septembre), croyant marcher sur Paris, j'avais changé mes vingt derniers louis contre des assignats pour avoir une plus grosse somme et aider mes camarades.

« Je me trouvai donc sans ressources; j'avais en outre reçu en Champagne une blessure grave à la jambe, ce qui ne m'empêcha pas de faire toute la campagne; seulement, mon chef d'escadron me fit sortir du rang pour me placer à une aile, ma mauvaise jambe en dehors. C'est ainsi que j'arrivai à Namur. Je fis venir un chirurgien, qui dut couper ma botte que je n'avais pas quittée depuis l'accident. Effrayé à l'aspect de la plaie, il ne sut me proposer que l'amputation.

« L'amputation, m'écriai-je, mais votre remède est le dernier de tous! Songez que nous sommes en retraite et poursuivis de près par l'ennemi [1].

« Je me rendis à Bruxelles [2]; mais la bataille de Jemmapes (6 novembre), perdue par les Autrichiens, m'apprit bientôt qu'il fallait déloger, ni plus ni moins que l'archiduchesse d'Autriche [3], gouvernante des Pays-Bas, qui n'eut que le temps de se sauver.

« Au moment de partir, je reçus la lettre d'adieux de nos princes aux émigrés [4], et je ne crains pas d'avouer

---

1. La permission de quitter le corps est datée de Longwy et d'Arlon (12 octobre); la retraite se fit donc par ces deux villes sur Liège. (Voir P. J., n° II.)

2. Voir P. J., n° III.

3. Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette.

4. Par cette lettre, datée de Liège le 23 novembre, ils pres

qu'elle fut inondée de mes larmes; je ne pensai plus dès lors qu'à trouver un asile pour guérir ma blessure.

« Je m'embarquai à Anvers avec cinq de mes compatriotes, MM. de la Noue l'aîné, le chevalier de Sapinaud, du Pineau, Chauvigné et de Sainte-Marie; nous fûmes débarquer à Berg-op-Zoom, très forte ville de Hollande, d'où l'on peut sortir même en temps de siège. Là, je trouvai un chirurgien plus humain que celui de Namur. Avant tout, me dit-il, essayons des moyens de guérison; et en six mois, il me rendit l'usage de ma jambe.

« Ma bonne étoile me conduisit chez M. Le Both, qui faisait avec Saumur un commerce de vins très important. Ce brave homme réussit à me faire venir de l'argent de chez moi; c'était me rendre un service signalé dans la position où je me trouvais [1].

---

crivaient le licenciement de leur armée. En même temps, les émigrés étaient autorisés à prendre du service chez les puissances alliées, ces services devant leur être comptés comme s'ils servaient sous les ordres des princes.

Le prince de Condé obtint cependant que son corps serait excepté du licenciement; mais ce corps d'élite ne pouvait se composer que de 6,000 hommes.

1. Pour en apprécier l'étendue, il faut se rappeler que les biens des émigrés étaient confisqués et tout commerce avec eux interdit sous peine de mort. Ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés qu'on leur envoyait de France des secours. Les plus riches se trouvaient dans le dénûment le plus absolu. « On en était réduit pour correspondre à donner des noms supposés, des adresses indirectes, à se servir d'encre sympathique. » (De Romain.)

« Nous jouissions d'une tranquillité parfaite, lorsque nous apprîmes que le général Dumouriez, maître des Pays-Bas et convoitant la Hollande, avait mis le siège devant Maëstricht et menaçait Berg-op-Zoom du côté de la terre. Les autorités, craignant un siège en règle, nous prièrent dans notre intérêt de quitter la ville, et nous offrirent un bâtiment pour aller à Rotterdam.

« Allons, leur dis-je, il n'y a plus de repos pour nous.

« J'eus heureusement la précaution de prendre un passeport [1] : mes camarades n'en voulurent pas; il devait cependant nous sauver la vie, voici comment. Nous ne pouvions nous faire entendre du capitaine, qui en profita pour nous mettre à terre dans l'île de Gorée, sous prétexte que la mer n'était pas tenable, nous assurant par gestes que le lendemain il nous conduirait à destination si le vent devenait favorable. Il lui était facile de tromper six officiers de cavalerie et deux femmes qui n'avaient jamais navigué : payé d'avance, il retourna à son bord et disparut. Nous avons su depuis qu'il craignait l'embargo mis dans tous les ports de la Hollande sur les vaisseaux de transport.

« Abandonnés sur la côte, mouillés et mourants de faim, nous nous dirigeâmes vers l'intérieur de l'île. Chemin faisant, nous n'aperçûmes qu'un homme; mais nos signes de détresse ne faisaient que hâter sa marche, et, supposant qu'il gagnait un village, nous

---

1. Voir P. J., n° IV.

eûmes soin de ne pas le perdre de vue. En effet, il nous conduisit au gros bourg de Gorée. A peine entrés, toute la population nous assaillit; les femmes, les enfants criaient : « Françousse ! Françousse ! » Par malheur, pas un ne parlait français, et leur frayeur était naturelle, car de leur île ils voyaient les bombes de Dumouriez tomber sur Wilhelmstadt. Enfin, le hasard vint nous tirer de ce mauvais pas. Non loin du village, un château était occupé par une compagnie de Suisses[1]. Au bruit du tocsin, le capitaine accourut avec sa troupe, croyant à un débarquement des Français; mais, ne voyant que six hommes et deux femmes, il fit mettre la baïonnette en avant et écarter la foule qui nous serrait de près, puis il nous dit en très bon français :

« Que venez-vous faire ici, Messieurs? avez-vous « des passeports? »

« Je lui présentai le mien; alors, se tournant vers les habitants, il leur en donna lecture.

« Voyez, ajouta-t-il, ces Messieurs ne sont pas des « ennemis, ils fuient devant les républicains et ne sont « malheureux que parce qu'ils restent fidèles à Dieu « et au Roi; nous leur devons donc l'hospitalité. »

« Les figures se déridèrent aussitôt, et notre position changea du noir au blanc.

« Le brave capitaine nous mena dans une maison et nous fit donner tout ce dont nous avions besoin, le

1. La Hollande avait à son service plusieurs régiments suisses. (Correspondance de M. de Willermin.)

repos excepté ; car, pour complaire à ces braves gens, nous dûmes passer la nuit dans leur estaminet à boire à la ronde dans le même verre et à fumer les mêmes pipes ; puis, pour nous rendre tous les honneurs en usage dans le pays, nos nouveaux amis déposèrent leurs armes et nous amenèrent leurs femmes et leurs filles pour nous faire voir qu'elles étaient jolies. »

Cette exhibition d'un nouveau genre ne déplut sans doute pas à nos héros, car « les Zéelandaises sont en général des femmes superbes.

« Le lendemain, nous témoignâmes le désir de nous rendre à Rotterdam.

« Reposez-vous aujourd'hui, nous répondit le capi-« taine ; demain, si la mer est plus calme, un bateau « pêcheur, je n'en ai pas d'autre à vous offrir, vous « conduira dans l'île de Cerixée (Zierikzee), où vous « trouverez des bâtiments de correspondance pour tous « les ports de la Hollande. »

« Le lendemain, au moment du départ, ayant demandé ce que nous devions à nos hôtes :

« Rien, répondit le capitaine, pas même pour le ba-« teau ; les habitants m'ont chargé de vous dire qu'ils « étaient trop heureux d'avoir pu venir en aide à de « malheureux émigrés. »

« Cet excellent homme et une partie de la population nous accompagnèrent jusqu'au lieu de l'embarquement ; là, ils nous embrassèrent, sans en excepter nos deux dames, puis vogua la galère.

« Notre traversée ne fut pas heureuse, la mer était très mauvaise, le patron paraissait inquiet ; enfin, après

une longue lutte contre la tempête, nous arrivâmes dans l'île de Cerixée, et notre pêcheur remit à la voile sans vouloir rien accepter.

« Débarqués à une demi-lieue du village de Cerixée, nous donnâmes aux habitants la même alerte qu'à ceux de Gorée, mais les suites nous furent moins favorables. On nous enleva tout notre petit bagage, jusqu'aux mouchoirs de cou de Mme le Bailleul et de sa fille, qui n'avait que dix-sept ans, et l'on nous conduisit peu poliment devant les magistrats. Je présentai mon passe-port, personne ne put le lire, et pour toute grâce on nous envoya dans une maison d'arrêt où nous ne fîmes point bonne chère.

« Heureusement le lendemain un paquebot arrivait de Rotterdam avec des dépêches pour les magistrats. Le capitaine, apprenant l'arrivée de Français dans l'île, vint nous voir dans notre prison; il parlait un peu le français, et, en lui remettant mon passeport, je lui fis l'histoire de nos malheurs.

« Soyez tranquilles, répondit-il, je vous prends sous « ma protection, et justice vous sera rendue. »

Trois heures après, il nous conduisit à son bord, mais sans notre petit bagage, que la populace s'était partagé.

« J'en vais faire mon rapport au gouvernement, « nous dit-il, et vous ne perdrez rien. »

« En effet, arrivés à Rotterdam, d'où nous nous rendîmes à La Haye [1], le gouvernement fit faire une

1. Voir P J., nos V et VI.

enquête : les autorités furent cassées et les habitants condamnés à restituer les objets volés, avec dédommagement pour insultes et voies de fait envers les dames.

« Six semaines après, le commandant de Rotterdam nous fit prier de passer chez lui, nous reçut comme des camarades et nous remit tous les objets volés, moins les châles et les mouchoirs de ces dames ; on nous offrit même de l'argent comme dédommagement, et notre refus surprit beaucoup.

« Ainsi finit ma première campagne sur mer.

« Complètement remis de ma blessure, je quittai la Hollande au mois de mars 1793 et pris la route de Liège, en passant par Bois-le-Duc et Maëstricht, que Dumouriez avait abandonné après la défaite de Saint-Trond et de Tirlemont. » (Bataille de Neerwinden, où la gauche de Dumouriez s'enfuit à Tirlemont, 18 mars.)

Vainqueur à Neerwinden, Cobourg investit Condé. Le duc d'York lui amena du fond de la Hollande un corps de 20,000 Anglo-Hanovriens, dans lequel s'engagèrent beaucoup d'émigrés [1], sortis de

---

1. « Quand le cabinet anglais se décida à prendre une part active à la guerre, il délivra quatre brevets pour la formation de corps d'émigrés, qui furent :

1° « Le régiment de Loyal-Émigrant, commandé par la Châtre ;

2° « Les chasseurs d'York, commandés par un Anglais ;

3° « Les uhlans britanniques, commandés par le comte Louis de Bouillé ;

4° « La légion de Rohan (infanterie et hussards) qui servit dans la retraite de 1794. » (F. Grille, *l'Émigration angevine.*)

l'armée des princes. Ce corps entra en ligne au mois d'avril 1793 [1].

« Arrivés à l'armée coalisée assez à temps pour être acteurs dans la déroute des bleus, nous fûmes par suite mettre le siège devant Valenciennes [2]. Ce siège en règle dura six semaines; la ville ne présentait plus qu'un monceau de ruines. Les brèches étant praticables, le généralissime prince de Cobourg donna à l'armée anglaise l'honneur de l'assaut; le duc d'York et son frère firent leurs préparatifs, mais l'ennemi ne nous donna pas le temps d'arriver à la brèche, il y planta un drapeau et envoya un parlementaire traiter de la reddition de la place. La garnison rendit les armes et fut faite prisonnière (28 juillet 1793). Maîtres de Valenciennes et de Condé, ces premiers succès nous en présageaient d'autres. »

En effet, chassée de ces deux places, battue à Aix-la-Chapelle et à Neerwinden, abandonnée par Dumouriez, l'armée républicaine, réduite à 20,000 hommes, n'offrait plus aucune résistance : l'alarme se répandit dans Paris, dont la route était désormais ouverte. En marchant contre la Convention, les alliés, avec leurs 80,000 hommes, pouvaient la rejeter sur la Loire, où elle était reçue par les Vendéens, alors à l'apogée de

---

1. Thiers, *Hist. de la Révolution.*

2. Le 1er et le 9 mai, Dampierre est battu devant le camp de Famars-sous-Valenciennes par les coalisés, qui s'emparent du camp le 23 mai et entreprennent le siège en règle de Valenciennes. (Thiers.)

leurs triomphes, tandis que Lyon et la moitié des départements s'insurgeaient contre les jacobins. Mais il fallait un mouvement général en avant et des vues d'ensemble que l'égoïsme des alliés leur interdisait de plus en plus[1]. La Prusse avait atteint son but en occupant Mayence; la maison d'Autriche convoitait de nouvelles places fortes dans les Pays-Bas; enfin les Anglais, qui voulaient à tout prix un port sur le continent, s'efforçaient de détourner sur Dunkerque les forces de la coalition. L'Europe oublia, pour la politique des pourboires, son désintéressement du premier jour, la Révolution fut sauvée.

« Mais le démon de la discorde nous enleva nos conquêtes et même l'espérance. Le prince de Cobourg et le duc d'York se brouillèrent, le duc d'York voulant que Cobourg lui aidât à prendre Dunkerque afin d'y mettre ses magasins en sûreté, et Cobourg s'y refusant sous prétexte qu'il n'avait pas d'ordre de sa cour.

« Eh bien, général, dit le duc d'York, tenez en « échec l'armée ennemie, et ce que vous ne voulez pas « m'aider à faire, je le ferai seul. »

« Bref, les deux armées se séparèrent, le duc d'York fit toute diligence pour prendre Dunkerque par sur-

---

1. « Les fautes de Brunswick et de Cobourg furent si patentes que nous ne savons encore si c'est au plan méthodique de la vieille tactique allemande ou à la trahison que nous devons les attribuer. » (Crétineau-Joly, *la Vendée militaire*, Paris, Plon, 1850, 4 vol. in-12, t. II, p. 348, 3e édition.)

prise [1]. Arrivé dans les dunes par une nuit très obscure, un peu avant le jour, il fit mettre sa troupe ventre à terre et donna le commandement de l'avant-garde à son frère, qui provoquait la place au point du jour. L'ennemi fit aussitôt une sortie, le combat s'engagea : l'armée se leva pour soutenir l'avant-garde, et les assiégés, déconcertés, s'enfuirent dans la place où ils entrèrent pêle-mêle avec notre avant-garde; mais ils firent tomber la herse, et plusieurs des nôtres restèrent en leur pouvoir, entre autres le frère du duc d'York.

« Comme un malheur ne vient jamais seul, l'armée du Nord arriva assez à temps pour cribler notre flanc droit et des chaloupes canonnières notre flanc gauche [2]. L'armée hollandaise s'enfuit jusque dans son pays, malgré les efforts du prince d'Orange pour la rallier.

« Si l'ennemi avait bien connu notre position, l'armée était totalement détruite [3]; mais il se contenta de

---

1. A la tête de 30,000 Autrichiens, Anglais et Hanovriens, il campait, le 15 août, entre Roncq et Tourcoing, auprès de l'armée hollandaise, qu'il fit appuyer le 17 dans l'attaque de Lincelles. Ses premiers détachements parurent le 21 devant Dunkerque, dont l'investissement fut complet le 23. (Correspondance de M. de Willermin. — Note manuscrite de M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du Nord.)

2. Victoire de Hondschoote, qui débloqua Dunkerque, 8 septembre.

3. Ce jugement est celui de l'histoire. La victoire de Hondschoote, remportée par le général Houchard sur Freytag, rejeta celui-ci sur Furnes avec le duc d'York. Le 29 novembre, Houchard était condamné à mort pour ne s'être pas rapidement porté sur la chaussée de Furnes de manière à prendre toute

nous poursuivre pendant trois lieues, et fut reprendre ses anciennes positions d'où, n'ayant rien à craindre ni des Anglais ni des Hollandais, il fut attaquer le prince de Cobourg, le battit et le força d'abandonner toutes les places conquises [1].

« Nous n'en fûmes pas fâchés par plusieurs raisons : la première, parce qu'il nous avait abandonnés et ne s'était point occupé d'observer les mouvements de l'armée du Nord; la seconde, parce qu'il avait arboré sur les villes conquises le drapeau impérial au lieu du drapeau blanc.

« Le duc d'York, désolé de voir son frère au pouvoir des républicains, envoya un espion pour savoir si

---

l'armée anglaise. Sa faute était criante, mais ne méritait pas la mort. (Thiers.) — Quant à la déroute de l'armée hollandaise, elle est confirmée par la correspondance de M. de Willermin. Nous y voyons que, deux jours après sa victoire sur les Anglo-Hanovriens, Houchard se retourna contre les 9,000 hommes du prince d'Orange, disséminés près de Menin : l'armée hollandaise perdit 1,800 hommes (dont 100 officiers), avec 30 canons, se débanda tout entière et ne se rallia qu'à Gand, à quatre lieues des frontières de Hollande. Comme à Hondschoote, Houchard ne profita pas de sa victoire, dont les historiens semblent, du reste, avoir eux-mêmes ignoré toute l'étendue. Thiers se contente de dire qu'après une résistance opiniâtre, le prince d'Orange, ayant perdu 2,000 hommes, *évacua* Menin.

1. Les coalisés, revenus de Dunkerque, menaçaient Maubeuge. Cette ville fut délivrée par la victoire de Wattignies, remportée par Jourdan sur Cobourg (16 octobre 1793). Les coalisés se retirèrent sur l'Escaut et la Sambre, et l'on prit les quartiers d'hiver. (Thiers.)

on l'avait conduit à l'intérieur, et s'il avait été reconnu comme prince anglais. L'espion s'acquitta très bien de sa mission : il rapporta que, grâce à son absence de décorations, le prince était traité comme un simple officier, et que tous les prisonniers allaient partir pour coucher dans un village à quatre lieues de Dunkerque.

« Le duc d'York ordonna à mon régiment de partir et nous donna l'espion pour guide : les hussards entrèrent dans le village, surprirent l'escorte française, et à quatre heures du matin le duc d'York embrassait son frère; beaucoup de prisonniers profitèrent de cette circonstance et rejoignirent l'armée. Le régiment reçut pour récompense une haute paye de deux sols tant qu'il serait au service de l'Angleterre.

« Ah! qu'il en coûte lorsque la jalousie engendre la mésintelligence entre deux armées combinées! Les ennemis en profitent, et c'est ce qui arriva. L'armée du Nord reçut des renforts considérables et eut pour généralissime le général Pichegru [1], aussi humain que brave, qui commença ses opérations par forcer le prince de Cobourg à battre à en retraite jusqu'en Allemagne. Courtrai [2] et Menin furent les premières places attaquées : Courtrai fut évacué, mais un régiment d'émigrés, commandé par M. de la Châtre, fut cerné dans Menin. N'ayant point de quartier à espérer de Vandamme, le régiment ne trouva de ressources

1. Mars 1794. (Thiers.)
2. Pris par le général Souham, fin d'avril. (Thiers.)

que dans son courage[1]. Le général Vandamme était en effet surnommé *le féroce*, et M. Lavore, ancien garde du corps, fut une de ses victimes. Il avait eu la cuisse cassée dans une affaire, et fut porté à Vandamme qui voulut lui faire crier : « Vive la République! » Comme Lavore ne répondait que : « Vive le Roi! » il prit un pistolet et lui brûla la cervelle dans son fauteuil.

« M. le colonel de la Châtre demanda au commandant de place la permission de faire une sortie[2] de nuit. Le brave commandant y consentit, mais à condition qu'il marcherait en tête du régiment. Tout étant ainsi convenu, les portes de la ville furent ouvertes : la garnison sort sans bruit, culbute les avant-postes de l'armée française, profite de la confusion d'une troupe endormie pour se faire jour la baïonnette en avant au travers de 60,000 hommes, et vient rejoindre

---

1. C'était Moreau, commandant la gauche de l'armée du Nord, qui assiégeait Menin. Vandamme était un de ses divisionnaires. (Thiers.)

2. La *Revue de Bretagne et Vendée* (t. III, p. 13, numéro de janvier 1861) dit que cette belle sortie, sur laquelle elle demande de nouveaux détails, fut faite le 30 avril 1794 par un bataillon de Loyal-Émigrant comptant 800 hommes, sous les ordres du lieutenant-colonel marquis de Vilaines, dont la moitié manquèrent le lendemain à l'arrivée à Bruges. Pendant que les émigrés sortaient par une porte, le vieux général hanovrien Hammerstein sortait par une autre. L'autre bataillon du régiment occupait Newport, qui capitula quelques jours après. Les trois quarts des émigrés, n'ayant pu fuir, furent impitoyablement massacrés. (V. aussi Thiers.)

l'armée anglaise, laissant sur le champ de bataille 500 hommes sur 1,500; du nombre de ces braves étaient trois Angevins : MM. le chevalier de Galwey de Turbilly, et les deux frères Grimaudet de Huillé. Ce brave régiment reçut le titre de régiment anglais, sous le n° 100, faveur qui ne s'accorde à aucun régiment étranger. »

Nous trouvons à cette date (avril 1794) Bernard de la Frégeolière se rendant à Liège pour aller de là rejoindre l'armée de Condé[1].

« A peine arrivé à Liège, j'appris que le prince-évêque venait d'être informé que ses sujets voisins des frontières françaises avaient pris la cocarde tricolore, et cloué à des arbres deux grenadiers hongrois qui sortaient de l'hôpital[2].

« N'ayant point de troupes à sa disposition, il fit appel aux émigrés : 150 hommes se présentèrent sous le commandement du lieutenant général d'Ambly. Le lendemain, nous nous mettions en marche à 10 heures du soir, pour être rendus dès l'aube sur les hauteurs qui dominent le village où le crime avait été commis :

---

1. Voir P. J., n° VII.

2. Jourdan, quittant Arlon, traversa le Luxembourg en forçant Beaulieu, trop faible pour lui résister, à se retirer sur les frontières du pays de Liège (23 mai 1794). Ce fut le signal de mouvements révolutionnaires qui éclatèrent sur différents points. Près de Stavelot, les paysans en vinrent aux mains avec une troupe d'émigrés français dont le prince-évêque avait agréé le secours. (*Hist. des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, par A. Borgnet, Bruxelles, Vandal, 1843, 2 v. in-8°, t. II, p. 332.)

trente hussards hongrois ouvraient la marche avec deux pièces de canon.

« Arrivés une heure avant le jour, le général fit mettre ses canons en batterie et tirer deux coups sur le village, pour annoncer aux femmes qui dormaient et aux hommes couchés avec leurs armes dans les blés que la vengeance allait être aussi prompte que le crime avait été horrible. Avant d'attaquer, il envoya des hussards afficher dans le bourg une proclamation annonçant aux habitants qu'on ne leur ferait aucun mal s'ils voulaient rentrer chez eux et rendre leurs armes.

« Les hussards furent reçus non par des femmes, mais par des furies qui les accablèrent de pierres; l'officier et trois soldats furent renversés de cheval et mis en pièces. Alors le général envoya 100 hommes pour soutenir les hussards, qui firent payer cher la mort de leurs camarades. Un maréchal des logis alla attendre le curé à la sortie de l'église; ce bon pasteur parut coiffé d'un bonnet rouge et portant sur la poitrine une large cocarde tricolore. Prié d'user de son autorité pour faire rentrer ses ouailles dans le devoir, il répondit très grossièrement que ses paroissiens voulaient être libres, et qu'il avait béni leurs armes : il fut sabré de suite et laissé pour mort.

« Pendant que les choses se passaient ainsi, les hommes, cachés dans les blés, ne montrèrent point autant de bravoure que les femmes. Le canon, qu'ils n'avaient jamais entendu, les effraya tellement qu'ils essayèrent à peine de se défendre : adossés à une ri-

vière, beaucoup se noyèrent, les autres déposèrent les armes et la paix fut faite.

« En revenant au village, M. de la Noue aperçut un homme qui se traînait à quatre pattes dans un jardin, essayant de gagner les blés : c'était le curé, ressuscité, quoique criblé de blessures. On l'amena au général; il portait sur lui la correspondance du commandant ennemi.

« L'affaire terminée, le général envoya des proclamations dans tous les villages environnants; les hussards n'y trouvèrent pas une âme, mais ils affichèrent les placards, qui firent leur effet, car le lendemain nous vîmes arriver des chariots remplis d'armes, accompagnés par MM. les bourgmestres, qui se soumirent à leur légitime souverain. Ils avouèrent avoir été trompés par le général républicain commandant les Ardennes, qui leur promettait des secours s'ils se déclaraient Français. Cet aveu était confirmé par la correspondance du curé.

« Le désarmement achevé, nous revînmes à Liège avec notre curé pour tout prisonnier. Chemin faisant, il me faisait pitié. J'essayai sa conversion, lui représentant qu'il aurait mieux fait de dire son bréviaire que de prêcher la révolte, et qu'il aurait toujours à se reprocher le sang qui venait de couler. Il me répondit fièrement : « Monsieur, si j'étais libre, je ferais encore « ce que j'ai fait; il est temps que les peuples ne soient « plus esclaves, tout homme doit être libre. »

« Voyant que ce malheureux avait l'âme aussi noire que la figure, mon cœur ne fut plus aussi tendre.

« Arrivés à Liège, notre général remit son prisonnier au prince-évêque avec toutes les pièces de conviction. Il fut jugé, condamné à mort et exécuté, sans avoir voulu se réconcilier ni avec Dieu ni avec les hommes.

« Cette expédition terminée, je ne pensai plus qu'à continuer ma route vers l'armée de Condé. Nous apprîmes que les républicains venaient de nouveau de rentrer en Belgique et dans la principauté de Liège, et que l'armée autrichienne avait l'ordre de battre en retraite. En effet, le général Clairfayt envoya une estafette au prince-évêque pour l'engager à s'éloigner tout de suite de ses États [1], et à faire évacuer la ville par tous les émigrés. Cet ordre ne changeait rien à mes projets, mais il devenait pressant, car on entendait le canon de tous côtés.

« Comme je me disposais à partir, le général d'Ambly me fit prier de passer chez lui; j'y fus de suite.

« Vous partez pour l'armée de Condé?

« — Oui, mon général.

« — Chemin faisant, voudriez-vous vous charger « de conduire dans une communauté à Neus vingt re-

---

1. Cobourg, battu à Fleurus (26 juin), avait cédé le commandement à Clairfayt. La Belgique était envahie et l'armée du Nord, poussant le duc d'York vers la Hollande, faisait à Bruxelles, le 15 juillet 1794, sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse. (Thiers.)

L'évacuation de la Belgique commença aussitôt après la bataille de Fleurus. Cobourg, se séparant du duc d'York et du prince d'Orange, rallia Clairfayt et se retira sur Liège. (*Hist. des Belges*, par A. Borgnet, p. 334.)

« ligieuses françaises qui sont ici? Le prince-évêque « se charge de toutes les dépenses.

« — Mon général, nous avons trop d'obligations au « prince, père des émigrés [1], pour ne pas être tout à sa « disposition; dites-lui donc, je vous prie, qu'aussitôt « que ces dames seront prêtes, j'irai les chercher. »

« Je fus, en effet, enlever mon dépôt sacré; les vieilles religieuses montèrent dans une charrette couverte, les jeunes firent la route à pied, comme moi. Non, je n'ai jamais fait un voyage plus agréable et plus édifiant. Chaque soir, je déposais ces saintes filles chez le curé du lieu où nous nous arrêtions. Ces bonnes âmes me racontèrent comment elles s'étaient sauvées de France en corps, passant par la Suisse pour se rendre à Liège dans une communauté de leur ordre, et toujours à pied; six d'entre elles avaient de soixante-quinze à quatre-vingts ans; leurs pieds étaient couverts de cicatrices, et quelques-unes avaient encore des plaies. Que de privations, que de souffrances! mais pas une plainte, résignées à tout ce qu'il plairait à Dieu, et un courage qui ne pouvait venir que de lui!

« Arrivé à Neus sans accident et muni d'une lettre du prince-évêque, je remis mon dépôt entre les mains de la supérieure et de l'aumônier, emportant les bénédictions de ces êtres angéliques. »

Ce fut peut-être aux prières de ces saintes filles que leur protecteur dut d'échapper miraculeusement à tous

1. Le prince-évêque appartenait à la noble famille de Méan; il accueillit les émigrés avec la plus grande cordialité.

les périls de sa vie aventureuse; cependant cette situation, renouvelée de la chevalerie errante, ne laissait pas que d'avoir un côté presque scabreux, qui n'échappe pas au héros de l'aventure :

« Mais que dira-t-on d'un hussard à qui l'on confie vingt religieuses? Tout ce qu'on voudra; je proteste que je n'avais du hussard que l'uniforme.

« Ma mission remplie, je traversai le Rhin pour visiter la jolie ville de Dusseldorf, en Prusse. La légion de Rohan, qui s'était organisée à Ettenheim, venait d'y arriver [1]. Le cardinal de Rohan en était propriétaire, le prince de Rohan la commandait en chef, les

---

1. Juillet 1794, car Bernard quitta la légion le 11 mars, comptant huit mois de service. (P. J., nos IX, X, XI.)

« Le prince de Rohan-Montbazon, à qui le cabinet anglais avait accordé un brevet pour la formation d'un corps d'émigrés, n'obtint d'abord qu'un bataillon de 1,000 hommes. Il ne voulut pas placer des gentilshommes comme bas officiers, mais il créa des cadets gentilshommes par compagnie avec une haute paye et un service plus doux que celui de soldat. Ce régiment a commencé son service à la retraite de Flandre; il a toujours fait l'arrière-garde, a beaucoup souffert et a fini à Quiberon.

« Le prince, ayant obtenu un régiment de hussards de 1,000 hommes, l'a levé aux dépens du régiment soldé par le cardinal à l'armée de Condé; il l'a employé dans l'armée anglaise, où il a bien servi pendant la retraite.

« Il y avait dans ce régiment beaucoup de cadets angevins, M. Bernard, entre autres, qui l'a quitté pour s'encadrer comme officier dans un autre corps, puis le chevalier de Rasilly et M. de Boissard, du Lude.

« Le prince a obtenu depuis un régiment de hussards et un

princes Louis et Victor de Rohan commandaient, le premier, les hussards; le second, l'artillerie. C'était précisément pour entrer dans cette légion que je me rendais à l'armée de Condé, cette rencontre m'épargnait cent lieues.

« J'offris de suite mes services aux princes. Je ne demandais qu'une place de cadet gentilhomme; malheureusement les douze étaient remplies. Point content du tout, je me rendis au café militaire, où le hasard me fit rencontrer le chevalier de Monsabré, cadet dans les hussards et mon ancien camarade, à qui je contai le refus que je venais d'éprouver.

« Il y a un moyen, me dit-il. Par suite des nouvelles « que j'ai reçues de mes parents, je ne tiens point à ma « place, et si tu veux me prêter trois louis, je te la « céderai.

« — Très volontiers; mais les princes y consenti- « ront-ils?

« — Viens avec moi, nous allons le savoir. »

« Les princes acceptèrent l'échange; de suite j'endossai l'uniforme et je donnai les trois louis, bien à fonds perdu, car jamais depuis je n'ai entendu parler de mon homme.

« Le lendemain nous nous mîmes en marche pour la Hollande, afin de nous réunir à l'armée anglaise et hollandaise, dont faisait partie ma légion ainsi que plu-

---

deuxième bataillon d'infanterie, qu'il n'a pu compléter. » (Grille, *l'Émig. angevine.*) Les cadets gentilshommes faisaient le service de maréchaux des logis.

sieurs régiments d'émigrés [1]. Cette armée, ne pouvant plus occuper la Belgique, continuait sa retraite sur la Hollande [2]. Chemin faisant, je renouvelai connaissance avec le général Malseigne, ancien commandant des carabiniers, attaché à la légion de Rohan; il me fit entrer dans la compagnie de l'Aubépin, un de ses anciens capitaines, et j'eus bientôt gagné sa confiance et l'amitié de mes camarades.

« La Hollande nous offrait encore des moyens de résistance, tant par ses places fortes que par ses canaux; mais, par une fatalité inconcevable, l'hiver de 1794 à 1795 vint renverser en une seule nuit tous nos moyens de défense. Les canaux gelèrent au point de porter la troupe et les canons; nous fûmes donc forcés d'évacuer toutes les villes défendues par les eaux et de ne conserver que Nimègue, protégée par un camp retranché en avant de la place. Mon régiment était

---

1. Outre *Loyal-Émigrant*, les *Chasseurs d'York* et les *Uhlans britanniques*, que nous avons vus faire la campagne précédente (p. 20), les corps d'émigrés qui figurèrent dans la retraite de Hollande furent, avec la légion de *Rohan*, la légion de *Béon* et celle de *Damas*, composées toutes deux de hussards et d'infanterie, levées au compte de la Hollande; le régiment de *Salm*, provenant de l'armée de Condé, incorporé dans l'armée anglaise en 1794 (Sombreuil y commandait les hussards); le régiment de hussards de *Choiseul*, levé en 1794 pour le compte de l'Angleterre; le régiment d'infanterie de *Périgord*, levé en partie seulement. (Grille, *l'Émig. angevine.*)

2. L'armée anglaise et l'armée hollandaise campaient dans les premiers jours d'août près de Bréda. (Correspondance de M. de Willermin.)

aux avant-postes, sur les bords de la Meuse, et les républicains sur l'autre rive.

« Le bruit se répandit bientôt qu'ils avaient franchi la rivière, et, pour s'en assurer, le prince de Rohan envoyait patrouille sur patrouille, mais elles revenaient sans avoir rien vu, faute sans doute d'aller jusqu'au lieu du débarquement. Le prince, ennuyé de nous tenir sous les armes depuis vingt-quatre heures, fit venir le capitaine de l'Aubépin et lui dit : « Avez-vous un « homme sur lequel je puisse compter? » Le capitaine et le général Malseigne me désignèrent. Le prince me fit appeler : « Monsieur le cadet, me dit-il, c'est une « patrouille de confiance que vous allez faire pour « vous assurer si l'ennemi est débarqué, comme tous « les avis que je reçois me l'annoncent.

« — Mon général, quoique ce ne soit point mon « tour de marcher, je suis à vos ordres; je vous prie « seulement de me permettre de choisir dix hommes « de ma compagnie, et je vous promets de ne point « revenir sans avoir vu l'ennemi par corps. »

« Mon choix fait, je me mis en route : je savais qu'il me fallait parcourir une levée, ayant à ma gauche l'ennemi posté de distance en distance avec des canons de l'autre côté de la rivière, à ma droite des marais et des prairies. Arrivé sur la levée, je fus salué par des coups de fusil; mais on craignit sans doute d'inquiéter le débarquement, et cette décharge fut la dernière. Cependant je pris mes précautions : j'ordonnai à mes hommes d'observer tous mes mouvements, de se régler absolument sur les allures de mon cheval,

et surtout de se tenir à dix pas les uns des autres pour présenter moins de surface.

« C'est ainsi que j'arrivai à un très gros village à quatre lieues de notre camp. Je fis faire halte à ma troupe : on ne voyait personne dans les rues, ce qui me donna à réfléchir. J'aperçus cependant une figure humaine, c'était une vieille femme qui travaillait à sa fenêtre; en me voyant, elle ferma son volet, mais je fis sauter un carreau avec la pointe de mon sabre, et elle ouvrit sa croisée. Malheureusement, impossible de nous comprendre, elle me dit seulement : « Nin Françousse », pour me faire entendre qu'elle n'avait pas vu de Français. Je continuai donc ma route. Arrivé à l'extrémité du village, la levée formait un angle ; au moment de le tourner pour voir plus loin, je donnai dans un poste qui se préparait à mettre deux pièces de canon en batterie. Tous les habitants étaient rassemblés dans une église à quatre cents pas de là pour traiter des fournitures de l'armée. Le poste fut tellement surpris qu'il ne fit sur moi qu'une décharge à quinze pas et se sauva avec les chevaux de trait au travers des prairies, m'abandonnant les deux pièces de canon ; mais mon cheval restait sur le champ de bataille. Mes hussards, me voyant tomber, me crurent mort et se sauvèrent à toute bride en porter la nouvelle au quartier général ; pour moi, n'apercevant plus d'ennemis, je fus m'asseoir sur une pièce de canon et de là je voyais les républicains repasser la rivière.

« De mon poste d'observation je vis plusieurs escadrons de dragons se rompre et se diriger vers le lieu

du débarquement [1]; dès lors, assuré de mon affaire, j'abandonnai mes deux pièces, très fâché de ne pouvoir les enlever. Chemin faisant, je trouvai mon capitaine à la tête de sa compagnie; il avait rencontré mes hussards et les avait fait rentrer dans les rangs. Joyeux de ma résurrection, il me fit donner un cheval, et je fus en toute hâte faire mon rapport au prince. En l'abordant: « Avez-vous vu l'ennemi?

« — Oui, général, par corps; et pour preuve il « vous en coûte un cheval. »

« Et je lui contai, en présence du général Malseigne, tout ce que j'avais vu et éprouvé. Il jugea qu'il fallait au plus vite battre en retraite. Il eut raison, car une heure plus tard toute l'arrière-garde forte de cinq mille hommes et presque entièrement composée de régiments d'émigrés [2] était coupée par Pichegru du reste de l'armée anglaise qui deux jours auparavant avait repassé le Wahal à Nimègue.

« Le duc d'York en avait jugé ainsi, car nous trouvâmes en route un ordre de lui, enjoignant au prince de se retirer de suite. Il ajoutait que lui-même abandonnait Nimègue pour se retirer sur la rive droite du Wahal, route de Deventer, ayant acquis la certitude que Pichegru arrivait à marches forcées le long de la rive gauche avec soixante mille hommes pour couper toute retraite à l'armée; qu'il ne fallait plus compter

---

1. Deux divisions de l'armée de Pichegru franchirent la Meuse sur un pont de bateaux, 18-19 octobre 1794. (Thiers.)

2. Commandée par le général Hammerstein, celui sans

sur les régiments hollandais qui défendaient la place, le commandant, sous prétexte de faire une reconnaissance, ayant passé à l'ennemi [1].

« Nous eûmes bientôt la preuve de la vérité de ce rapport, car à peine avions-nous le pied sur la lande de Geneppe qu'une nuée de tirailleurs soutenus par une batterie de canon vint nous disputer l'entrée du camp retranché. Leur coup manqué, ils se replièrent sur l'armée ; nous nous trouvions sous la protection des batteries de la place dont nous nous étions emparés [2].

« Le lendemain, ayant notre retraite assurée, nous fûmes bivouaquer en face de l'ennemi et nous joulmes au milieu de la lande d'un très beau spectacle, la réunion de l'armée de Vandamme avec celle de Pichegru.

---

doute qui était si brillamment sorti de Menin avec Loyal-Émigrant.

1. Le 28, Pichegru s'empara de l'espace compris entre la Meuse et le Wahal. L'avant-garde du duc d'York se retira, pour sauver son artillerie, dans le camp retranché de Nimègue, où les Français la provoquaient chaque jour.

Pendant ce temps, Moreau (ayant Vandamme sous ses ordres), devenu l'aile droite depuis la jonction de Bruxelles, prenait Vanloo. Mais il fallait s'emparer de Nimègue avant l'hiver. D'York, avec 38,000 Anglo-Hanovriens, campait sur la rive droite du Wahal. Le gouverneur de Nimègue abandonna la place, qui capitula le 8 novembre.

L'esprit d'indépendance travaillait les Hollandais à cette époque. La haine du stathoudérat, leur aversion pour l'Angleterre et la Prusse, leur ressentiment de la révolution étouffée de 1787, donnaient aux Français la certitude d'être bien reçus. (Thiers.)

2. Les batteries étaient probablement servies jusque-là par les régiments hollandais sur lesquels le duc d'York avertissait de ne plus compter.

Tous les jours nous eûmes des escarmouches, mais pas d'attaques sérieuses, et le prince de Rohan, voyant que Pichegru n'entreprenait rien, nous quitta pour aller établir son quartier général à Deventer et faire évacuer l'ambulance de Nimègue.

« Le jour même, pendant le pansement des chevaux dont la moitié était toujours prête à être montée, un régiment hanovrien qui était en avant de nous fut attaqué par un régiment de carabiniers français et mis en pleine déroute. Le pansement fut vite fini et le régiment n'eut que le temps de monter à cheval, la moitié à poil; comme j'étais encore à pied, je me disposais à marcher en tirailleur, lorsque j'aperçus au piquet un cheval qui n'avait point de maître; c'était celui d'un maréchal des logis allé en ville par ordre: je l'enjambai.

« Les Hanovriens, revenus de leur terreur, se rallièrent à nous ainsi que les hussards de Béon; en un instant, carabiniers et tirailleurs furent mis en pleine déroute et repoussés jusqu'au moulin à vent qui séparait les deux armées. Le colonel des carabiniers eut la cuisse cassée; comme mon cheval venait d'être mortellement blessé, je crus me dédommager en prenant le sien, mais, au moment où j'allais le saisir, il sauta au milieu d'abattis d'arbres et se cassa la jambe.

« L'affaire terminée, nous revînmes à notre bivouac. Mon capitaine m'envoya chercher un cheval à Deventer, où se trouvait notre dépôt commandé par le prince Louis de Rohan, pour lequel il me remit une lettre.

« Chemin faisant, je rencontrai le prince de Rohan,

notre général : « Est-ce vous qui avez été attaqué, me « dit-il, j'ai entendu le canon ? — Oui, général, nous « avons repoussé l'ennemi, les deux armées sont « rentrées dans leurs bivouacs respectifs, et tout est « tranquille. — Où allez-vous ? — Au dépôt, chercher « un cheval, je suis encore une fois démonté. »

« Il piqua des deux pour se rendre à l'armée, et moi je continuai ma route.

« Arrivé à Deventer, je remis au prince Louis la lettre du capitaine : « Il vous faut un cheval ? me dit-il « après l'avoir lue, venez avec moi. » Il me mena dans ses écuries et me donna à choisir sur huit jeunes chevaux. Je le remerciai, le priant de le faire lui-même et ajoutant que son choix me porterait bonheur :

« Eh bien, prenez celui-là, je crois qu'il convient « mieux à votre arme. »

« Je ne me le fis pas dire deux fois.

« Il me demanda ensuite ce qui s'était passé à l'armée, je lui répétai ce que j'avais dit à son frère, et, comme je prenais congé de lui, il me dit : « Allez, mais soyez « plus heureux, car vous nous ruinez en chevaux. »

« En effet, la capitulation avec l'Angleterre portait que les chevaux et les hommes seraient remplacés aux frais des princes ; mais elle était avantageuse sous d'autres rapports.

« Monté comme un saint Georges, j'étais de retour au camp à minuit par un froid excessif. Nous bivouaquâmes encore dix à douze jours sans avoir d'affaires sérieuses ; mais notre corps d'armée était à une dizaine de lieues de là faisant sa retraite sur le Hanovre, et un

beau matin il prit fantaisie au général Pichegru d'en finir avec nous. Toute son armée descendit dans la plaine en ordre de bataille. Quoique ce fût un beau coup d'œil, nous n'eûmes que le temps d'entrer dans notre camp retranché et le dernier coup de canon emporta le pied de M. de Candé, mon camarade, qui mourut, sa blessure ayant gelé. Nous passâmes toute la nuit dans le camp, éclairés par les bombes et les obus qu'on nous envoyait à profusion ; heureusement nous avions des casemates pour nous garantir. La place ne répondait que faiblement : aussi le prince de Rohan, jugeant inutile une plus longue résistance, ordonna la retraite, et nous passâmes le Wahal sur un pont volant que nous eussions détruit ensuite si les bombes ne nous en avaient évité la peine. Malheureusement, nous perdîmes le seul régiment hollandais resté fidèle ; il passa le dernier, et tout fut englouti, pont et soldats [1].

« De Nimègue nous fûmes à Deventer évacué par notre dépôt. Pichegru, une fois maître de la dernière

---

1. « La garnison se rendit en partie ; une autre partie, ayant voulu se sauver sur un pont volant, fut arrêtée par les Français qui coupèrent les câbles, et vint échouer dans une île où elle fut faite prisonnière (8 novembre 1794). Après la prise de Nimègue, l'armée française était dans le dénuement le plus absolu. Pichegru, presque aussi maltraité que ses soldats qui étaient couverts de gale et de vermine, avait été se faire guérir à Bruxelles d'une maladie cutanée, Moreau et Régnier l'avaient remplacé ; ils tentèrent une attaque infructueuse contre l'île de Bommel et cantonnèrent leurs troupes autour de Bréda. » (Thiers.)

place forte de la Hollande, nous donna, sans doute par humanité, trois jours d'avance sur lui ; le froid était tel, pour lui comme pour nous, et la neige si haute, que nous ne pouvions faire plus de quatre lieues par jour : c'est ainsi que nous avons traversé trente lieues de landes, avant d'arriver dans la Frise prussienne [1] sans rencontrer de village, ni même de figure humaine. La nuit nous faisions des cabanes de neige avec les lames de nos sabres pour nous mettre à l'abri du vent du nord ; il nous est arrivé plusieurs fois de nous trouver barbe à barbe avec des patrouilles ennemies sans pouvoir faire usage de nos armes ni même nous parler ; nos moustaches étaient tellement gelées et mariées avec la fourrure de nos pelisses que nous ne pouvions tourner la tête ni à droite ni à gauche [2].

---

1. Appelée aussi Frise orientale ou Ost-Frise, gouvernement d'Aurich, appartenait à la Prusse et lui fut rendue en 1814.

2. Le 23 décembre, la Meuse portait le canon. Pichegru s'empara de Bommel ; le prince d'Orange et ses Hollandais découragés à Gorcum, les Anglais en pleine déroute sur Deventer ne pouvaient plus résister.

Le 1er janvier, le Wahal se trouvant solidement gelé, l'armée française fit un mouvement général en avant ; les Anglais se retirèrent ; ils exécutèrent un changement de front en arrière en se portant sur la ligne de l'Yssel pour gagner le Hanovre par les provinces de terre ferme. Le prince d'Orange, resté vers la mer à Gorcum, abandonna son armée, et déclara aux États réunis à la Haye qu'il ne lui restait plus rien à faire ; puis il s'embarqua pour l'Angleterre.

La gauche de l'armée française entra dans Amsterdam le

« Une seule crainte, celle de nous égarer, nous fut épargnée, car des hommes, des femmes, des enfants gelés nous apprenaient la route suivie par l'armée. Les plus à plaindre étaient six cents malades et blessés qui suivaient sur des chariots entre l'armée et l'arrière-garde.

« Nous les croyions bien en sûreté étant entre eux et l'ennemi, mais point du tout. La ville de Frise et les paysans des environs, ayant vu défiler l'armée du duc d'York, crurent que tout était passé ; ils arborèrent la cocarde tricolore, s'armèrent pour recevoir les Français et furent au-devant d'eux. Ils rencontrèrent notre ambulance à une lieue de la ville et eurent la cruauté de massacrer jusqu'au dernier de nos malades et blessés ; l'escorte, trop faible pour les défendre, se replia à toute bride sur l'arrière-garde. Aussitôt le capitaine Boudet, qui commandait alors, se mit à la tête du régiment avec deux pièces d'artillerie légère et nous arrivâmes au galop sur le champ de bataille au moment où ces bêtes féroces faisaient le partage des dépouilles des malheureuses victimes. Pas un n'échappa, la ville de Frise fut mise au pillage : l'exemple était sévère, mais bien mérité.

« De la ville de Frise, dernière possession de la Hollande, nous entrâmes dans la Frise prussienne ; là nous n'avions plus rien à redouter de l'armée de

---

20 janvier, puis dans la Haye, et prit la flotte pendant que la droite, franchissant l'Yssel, rejetait les Anglais vers l'Ems. (Thiers.)

Pichegru, et nous nous rendîmes tranquillement dans l'électorat de Hanovre, possession anglaise [1]. Ainsi finit notre retraite d'automne et d'hiver qui fut plus meurtrière par le froid que par les baïonnettes [2].

« Après deux mois de repos l'armée anglaise reçut l'ordre de s'embarquer pour l'Angleterre et de faire embarquer pour les îles les régiments étrangers. La plupart de ces régiments étaient composés d'émigrés; aussitôt que cet ordre fut connu, un grand nombre de Français abandonnèrent leur corps et se rendirent à l'armée de Condé. Une partie des officiers de la légion de Rohan était pour l'embarquement, l'autre fut contre, ainsi que les soldats qui tous voulaient se rendre à l'armée de Condé avec armes, chevaux et bagages. Pendant qu'on délibérait, le gouvernement anglais fit, dans la nuit, cerner la légion par des

---

1. Voir P. J., nos VIII, IX, X, XI et XII.

2. « Les corps d'émigrés ont presque seuls soutenu la retraite et ont beaucoup souffert. Il n'y avait dans l'armée anglaise ni officiers instruits ni ordre : la plupart du temps les officiers étaient ivres au moment de l'attaque; quand les soldats avaient des chefs en état de les conduire, ils se défendaient bravement; mais si les chefs manquaient, les soldats se débandaient, et il fallait plusieurs jours pour les réunir et les ramener sous les drapeaux : cela arrivait souvent. » (Grille, *l'Émigr. angevine.*)

Michaud (*Dict. hist.*, vo *York*) confirme ces détails et s'étend longuement sur l'intempérance et l'incapacité du duc d'York. — L'indiscipline des Anglais et l'ineptie du duc d'York étaient notoires dans l'armée hollandaise. (Correspondance de M. de Willermin.)

régiments hanovriens : mes hussards se révoltèrent, mais on les força de s'embarquer avec les officiers de bonne volonté : les plus mutins furent pendus sur le bord de la mer.

« M. de l'Aubépin, mon capitaine, m'engageait vivement à prendre le commandement d'une compagnie qui rapportait seize mille francs ; c'était séduisant pour celui qui avait perdu toute sa fortune et n'avait pas l'espoir de rentrer dans son pays natal. J'étais pressé d'un autre côté par MM. d'Andigné de Villiers, Lespagneul de Rillé, de Sivré, de Boismozé, tous propriétaires dans les îles, qui s'embarquaient comme passagers avec le régiment, et me proposaient, si je quittais le service, de vivre avec eux dans leurs habitations.

« Tant d'avantages augmentaient mon hésitation. Sur ces entrefaites, parut dans les cafés et ports de mer un appel du gouvernement anglais à tous les marins émigrés ainsi qu'aux Français de toutes armes, désirant faire partie d'une expédition pour la France ; ils devaient se faire inscrire chez les ambassadeurs et consuls de S. M. Britannique. Cet appel ne fit qu'augmenter mon embarras et, pour en finir, je fus consulter le général Malseigne qui trancha la difficulté.

« Quittez votre régiment, me dit-il, l'Angleterre « veut certainement faire une descente dans la Vendée, « peut-être y débarquer nos princes, vous êtes du « pays, un chien n'est jamais si fort que sur son pailler, « vous y serez plus utile qu'aux îles. Allez vous inscrire « à Bremen, pour moi, je vais, comme général prussien, « demander à mon gouvernement la permission de

« passer dans la Vendée, que je connais aussi bien que « vous. »

« Malheureusement il ne put exécuter ce projet; il mourut en arrivant à Berlin, et ce fut une grande perte pour la Vendée.

« Pour moi, je suivis ses conseils et fis bien; à part sept hommes, tout mon régiment mourut de la fièvre jaune, y compris les quatre messieurs qui me faisaient de si belles propositions. Je me rendis donc à Bremen, avec MM. d'Oyron, le chevalier Legouz, le chevalier de Villeneuve de Coué, Frisson de la Motte de Rège et le chevalier son frère, pour nous inscrire. La liste était déjà considérable et les émigrés arrivaient de toutes parts. On nous recommanda de ne pas nous éloigner, parce qu'on attendait à tout instant la flotte qui devait nous conduire en Angleterre. Bref, cent cinquante voiles arrivèrent huit jours après.

« Le commodore vint à Bremen, régala de punch tous les émigrés avec profusion et, le verre à la main, nous adressa de très beaux compliments; il nous assura que le gouvernement voulait mettre un terme à nos malheurs, que nous serions traités à bord comme officiers et que nous en aurions la ration. Les cris de Vive le roi d'Angleterre, Vivent les Bourbons! couvrirent sa voix: nous fûmes faire nos préparatifs de départ et je me munis de certificats.

« Il y avait trois choses que je désirais embarquer avec moi: le cheval que m'avait donné le prince Louis, mon chien couchant, qui me réchauffait la nuit en se couchant sur moi, et mon fusil. Mais le général Mal-

seigne me représenta qu'il m'en coûterait trop à bord pour la nourriture et le pansement du cheval, que les ordures du chien m'attireraient mille désagréments, qu'enfin, ne tenant à aucun corps, on ne me recevrait pas en armes. Ces raisons me décidèrent à faire le sacrifice en entier. »

QUIBERON.

L'expédition que le cabinet de Saint-James dirigeait vers les côtes de France avait été organisée en Angleterre, de concert avec Puisaye, dès les premiers mois de 1795. Puisaye se faisant fort de lever en Bretagne une armée s'il avait des gentilshommes pour en former les cadres, on fit appel aux émigrés des régiments dispersés sur le continent depuis la retraite de Hollande. Tous ceux qui répondirent à cet appel reçurent le brevet d'officiers[1] dans l'armée de Puisaye, et quittèrent leurs corps pour s'embarquer à Brème et à Stade[2]; un seul régiment d'émigrés, celui de la Châtre (Loyal-Emigrant), fit partie comme corps constitué de ce premier convoi, qui ramenait en même temps les débris des troupes anglaises. On mit à la voile à la fin de mai [3].

---

1. Bernard reçut celui de capitaine en chef au régiment de Contades-Cavalerie, brigade de Williamson. (Voir P. J., nº XIII.) Son certificat officiel de services porte : « Passé des hussards de Rohan au cadre de Williamson, régiment de Contades. »

2. Grille, *Hist. de l'Émigration angevine.*

3. Le 16 mai l'embarquement n'avait pas encore eu lieu.

« Enfin l'heure de l'embarquement sonna, notre convoi se composait de cent cinquante voiles; ce fut un beau spectacle pour un homme qui n'avait vu que les bateaux de la Loire. Le commodore était déjà à son bord. Je descendis donc de dessus mon cheval de hussard pour devenir encore une fois marin, et ma nouvelle monture, l'*Eliza,* se cabrait toujours; c'était un bâtiment employé à la traite des nègres, nous y fûmes traités comme tels, casés quatre par quatre, avec une mauvaise couverture, un mauvais matelas et des milliers d'ennemis à combattre. La distribution des vivres vint achever de me faire regretter mon régiment; on ne nous donna ni la ration d'officiers ni même celle de matelot, mais celle de soldat, d'un quart moins forte. Très mécontents, nous enjoignons par signes à notre capitaine de nous ramener où il nous avait pris, mais il préféra faire à l'amiral le signal de révolte à bord. Ne connaissant point ce langage, nous fûmes très surpris de voir le commodore nous présenter le flanc, tandis qu'une chaloupe, montée par un officier, se dirigeait vers notre bâtiment. Arrivé près de nous, il demanda vivement et en très bon français ce que nous voulions :

(Voir P. J., nº XII.) Le second convoi partit de l'Elbe le 22 juin, mouilla à Spithead le 2 juillet (Notes de M. de la Gournerie), sous le commandement de Sombreuil, et amena le 15 juillet au soir, à Quiberon, les débris des régiments de Salm, Béon, Damas, Rohan et Périgord, en tout 1,100 gentilshommes.

« La ration d'officiers, le commodore nous l'a pro-
« mise.

« — Oui, à son bord.

« — C'est un Gascon, faites-nous conduire à terre.

« — Messieurs, il n'y a de terre pour vous qu'en
« France, l'ancre est levée, on n'arrête pas une flotte
« pour un bâtiment révolté, et j'ai l'ordre de vous dire
« que si vous persistez, vous allez être coulés bas. »

« N'ayant aucun moyen de résistance, force nous fut d'obéir et de nous résigner à éprouver malheurs sur malheurs.

« Dix jours après, nous fûmes donner dans la flotte française et hollandaise qui croisait dans ces parages pour s'emparer de notre convoi. Dès que le commodore en eut connaissance, il fit le signal de sauve qui peut toutes voiles dehors en tenant la direction de Douvres. Notre capitaine mit de suite tout son monde en mouvement et sa lunette ne quittait pas son œil, nous n'en pouvions deviner la cause; il fit signe à un capitaine de uhlans[1] de la prendre, et celui-ci aperçut seize vaisseaux de ligne qui couraient sur nous. Nous demandâmes par signes si c'étaient des Anglais.

« Républicains, républicains », répondit-il.

« La position n'était pas belle, car nous n'avions pour nous escorter que deux vaisseaux de ligne, une frégate et quelques bâtiments légers; si notre capi-

---

1. Probablement des uhlans britanniques, commandés par le comte Louis de Bouillé.

taine paraissait effrayé, nous avions encore plus de raison de l'être, car il ne risquait que sa liberté, tandis que nous autres émigrés n'avions que la mort en perspective.

« Tout en faisant ces tristes réflexions, la nuit arriva et vint augmenter nos anxiétés. Si nous n'entendons pas le canon, disions-nous, nous verrons le jour.

« Effectivement le jour parut sans accident, mais la flotte ennemie était dans nos eaux. Le commodore, croyant le combat inévitable, se plaça avec ses trois vaisseaux entre elle et le convoi. Par bonheur la flotte russe, forte de dix-sept vaisseaux, était mouillée à Douvres et un brick envoyé par le commodore pour chercher du secours, la trouva sous voile, elle vint au-devant de nous; à la vue de ce renfort, les républicains virèrent de bord et furent reconduits en Hollande aussi vite qu'ils étaient venus sans avoir rien capturé.

« Nous n'échappions à un danger que pour tomber dans un autre. En quittant Douvres, il s'agissait de franchir avant la nuit le détroit de Calais où la mer est toujours agitée même par les temps calmes; le vent était contraire, nous courions bordées sur bordées. Le soleil se couche menaçant, des nuages épais nous cachent les étoiles, la tempête se déchaîne et le canon de détresse se mêle toute la nuit aux mugissements d'une mer qui semble vouloir tout engloutir. Dans cette triste situation notre capitaine nous prouva qu'un Anglais, fût-il ivre, ne perd pas la tête au moment du danger : son chandelier, auquel il avait oublié de mettre la main de fer, tomba et communiqua le feu au

rideau de son lit pendant qu'il commandait la manœuvre; en un instant la chambre fut embrasée. Pour comble de malheur, l'obscurité était telle que le commodore vint nous raser et emporter tous nos agrès. Notre canon de détresse se faisait inutilement entendre, personne ne pouvait secourir son voisin.

« Nous avions à lutter contre tous les éléments; aussi, ne voulant pas gêner la manœuvre, nous fûmes nous coucher sur le pont, MM. Legouz, de Villeneuve et moi, attendant ce qu'il plairait à Dieu. Calme comme un Anglais et complètement dégrisé, le capitaine mit son monde aux pompes et maîtrisa pendant quatre heures le feu et la tempête. Le jour succéda enfin à cette affreuse nuit et le vent se calma peu à peu; nos signaux apprirent au commodore que nous faisions eau de toutes parts et que le feu était à bord. Aussitôt il fit le signal de côte pour engager les habitants de Douvres à venir au secours des vaisseaux naufragés; ils arrivèrent, mais personne n'osait nous approcher, craignant l'explosion des poudres. Le capitaine rassura tout le monde, les chaloupes approchèrent enfin, il était midi, chacun s'y précipita, et bravement notre capitaine quitta le dernier l'*Éliza*, qui sombrait une demi-heure après.

« Revenus à la vie, quel spectacle affligeant s'offrit à nos yeux! Partout des bâtiments désemparés ou échoués! Enfin le commodore fit le signal de ralliement, tant pour nous arracher à un aussi triste spectacle que pour faciliter le transport des naufragés sur des bâtiments en état de tenir la mer, et c'est ainsi qu'entassés

les uns sur les autres nous continuâmes notre route[1]. »

Le convoi mouilla dans la rade de Spithead, en face de Southampton, où se préparait l'expédition[2]. Elle comprenait 3500 hommes[3], savoir : les cinq régiments d'Hervilly, du Dresnay, Hector, Rothalier-Artillerie, Loyal-Emigrant ou la Châtre (ce dernier venant du continent) et un assez grand nombre de gentilshommes volontaires[4]. Parmi ces derniers, les uns s'embarquèrent comme simples soldats et formèrent notamment la compagnie des vétérans émigrés[5]. Les autres, au nombre de 80[6], pourvus du brevet d'officiers et enrôlés à Brème ou en Angleterre[7], formèrent les cadres de la future armée de Puisaye : à cet effet ils avaient été répartis dans quatre brigades commandées par MM. de

---

1. Les divers récits de Quiberon prennent tous l'expédition à son départ d'Angleterre seulement : personne, croyons-nous, n'avait encore raconté les souffrances et les péripéties de la traversée de Brème en Angleterre.

2. Relation du chevalier Berthier de Grandry. (*Revue de Bretagne et Vendée,* janvier 1861.)

3. Crétineau-Joly. — Nettement, *Quiberon.*

4. Crétineau-Joly et Pitre-Chevalier nomment les principaux. Bernard de la Frégeolière figure dans leur liste, et Grille le cite expressément parmi les Angevins qui firent partie du cadre de cavalerie de Contades.

5. Note manuscrite de M. de la Gournerie.

6. Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée, par M. le comte *** (Vauban), Paris, 1806, pp. 61 et 76.

7. En même temps on enrôlait à Jersey d'autres gentilshommes; ils firent partie de l'expédition qui, sous le commandement de lord Smith, somma inutilement Saint-Malo.

Williamson, d'Allonville, le prince de Léon et du Trésor, et composées chacune de quatre compagnies; chaque compagnie devait constituer les cadres d'un régiment[1]. Cette première division appareilla de Southampton le 14 juin[2], sous les ordres du commodore Warren.

« Notre nouveau capitaine nous dit en assez bon français :

« Messieurs, je ne suis pas sans inquiétudes, nous « devons passer dans les eaux de Brest, et comme nous « avons perdu du temps, la flotte républicaine pourrait « bien nous attendre et nous *gober*. » — Ce fut son expression.

« Effectivement, à peine étions-nous arrivés à une distance respectueuse de Brest que nos éclaireurs se replièrent sur nous, annonçant qu'ils avaient reconnu quatorze vaisseaux de ligne rangés en bataille[3]. Presque aussitôt arrive un brick anglais, toutes voiles dehors, pour nous prévenir qu'une flotte[4] forte de huit vaisseaux venait au-devant de nous pour protéger notre marche. Bientôt les deux armées purent distinguer leurs couleurs : les républicains cherchèrent à envelopper le convoi ; mais les Anglais, sans leur en laisser le temps, se placèrent entre nous et l'ennemi ; notre commodore signala aux bâtiments de gagner la pleine mer toutes

---

1. Grille, *l'Émigration angevine*.
2. Relation du chevalier Berthier de Grandry.
3. La flotte de Villaret-Joyeuse.
4. Celle de lord Bridport.

voiles dessus[1], sous le commandement d'une frégate, puis avec ses deux vaisseaux il se réunit à ses compatriotes.

« Chemin faisant notre capitaine nous disait :

« Messieurs, allons-nous être Français ou Anglais? »

« Au même instant le combat s'engagea et la victoire fut longtemps incertaine; cependant le bruit du feu s'éloignait.

« Je crois les Français battus, » dit le capitaine.

« Le capitaine de frégate le pensait aussi, car il signala de mettre vent dessus vent dedans pour rester en place[2]. On n'entendait plus le canon que de loin en loin. Enfin un brick arriva et nous apprit que les Anglais avaient criblé la flotte française; sept vaisseaux étaient restés en leur pouvoir et le reste était échoué près de Lorient[3]. On salua la victoire par une salve d'artillerie et nous reprîmes la route de Quiberon[4]. En passant devant Lorient nous trouvâmes encore un vaisseau et une frégate qui bloquaient le port. »

On mouilla à Quiberon le 25 juin, et le débarquement eut lieu le 27 à Carnac. Bernard de la Frégeolière ne donne aucun détail sur cette malheureuse affaire, en

---

1. Warren se couvrit de toile, simulant par son convoi une seconde ligne de bataille. (Thiers.)

2. Impossible de mieux définir la manœuvre de mettre en panne.

3. 23 juin 1795.

4. Les émigrés ne surent le but de l'expédition que deux jours avant l'arrivée. (Relation du chevalier Berthier de Grandry.)

alléguant « que tout le monde en connaît l'issue ». Il dit seulement qu'il servait à Quiberon sous les ordres du général de Williamson (en qualité d'officier supérieur au régiment de Contades-Cavalerie, comme nous le savons), et que personne ne vint à leur secours malgré la promesse de Puisaye[1]; enfin nous le verrons se faire présenter à Rochecotte comme un des survivants de Quiberon.

Sa présence à Quiberon est encore attestée par un certificat du général de Williamson[2], commandant la brigade à laquelle appartenait le cadre de Contades. Les officiers de ce cadre n'eurent point de cavalerie à commander, car il n'en parut point à Quiberon (il n'y eut de montés que les officiers supérieurs et l'artillerie [3]) : l'armée que Puisaye devait lever dans le Maine et la Bretagne pour soutenir l'expédition n'exista que sur le papier. Contades et ses officiers commandèrent seulement cinq à six cents chouans, et firent partie de la division Vauban, avec laquelle ils prirent part aux différents combats, notamment à celui de Sainte-Barbe,

---

1. Voir pp. 70, 79.

2. Voir P. J., nº XIV. Ce général était lui-même à Quiberon, bien que les historiens n'y mentionnent pas sa présence. « Je ne me doutais guère, a-t-il dit souvent depuis, que le courageux officier de marine (M. de Cornulier-Lucinière) que j'avais *vu* aborder à nos vaisseaux, en traversant la baie de Quiberon sous le feu des bleus, serait un jour mon gendre. » (Note communiquée par son petit-fils M. le marquis d'Oillianson.)

3. Vauban et notes manuscrites de M. de la Gournerie.

le 16 juillet[1]. Le jour de la capitulation (21 juillet), Vauban et Contades, restés jusqu'au dernier moment auprès de Sombreuil[2], parvinrent à rejoindre la flotte anglaise[3]. Bernard de la Frégeolière réussit également à s'échapper, comme il le racontait à ses petits-fils, en faisant sauter son cheval à reculons du haut d'un rocher, et il ajoutait qu'il éprouva un véritable chagrin lorsqu'il fallut, en arrivant aux chaloupes anglaises, abandonner le noble animal auquel il devait la vie[4].

Si Bernard ne s'arrête pas à raconter, comme trop connu, le drame de Quiberon, il se fait un devoir de dénoncer comme témoin oculaire le rôle joué dans ces tristes circonstances par le cabinet britannique :

« L'Angleterre n'a poursuivi qu'un but dans le débarquement de Quiberon, la destruction de tous les officiers de la marine française[5]. Elle savait fort bien que les cavaliers et les fantassins se font en un an, tandis qu'il en faut trente pour devenir bon officier de marine. Je puis donc assurer qu'il n'est venu à

1, 2, 3. Vauban et notes manuscrites de M. de la Gournerie.

4. Son propre fils, dans une pétition à Louis XVIII, dit que son père « est miraculeusement échappé de Quiberon ».

5. « Dans les instructions secrètes données à sir Warren, le cabinet de Saint-James écrit, en parlant des officiers de marine : « Nous vous autorisons et nous vous ordonnons de *les* « débarquer si M. de Puisaye vous ordonne de le faire, et « quand bien même il aurait été décidé de ne pas tenter le dé- « barquement des forces sous votre escorte. » Ainsi, dans tous les cas, de l'aveu même du ministère anglais, les débris de notre marine devaient être sacrifiés, et c'était peut-être en vue

Quiberon des régiments de cavalerie et d'infanterie que pour sauver les apparences, et ce qui le prouve encore, c'est l'inaction de lord Moira à Southampton avec ses vingt mille hommes destinés à soutenir l'avant-garde.

« Non, je le répète, le gouvernement anglais n'a jamais eu l'intention de débarquer nos princes dans cette immortelle Vendée. Il craignait que le flambeau de la discorde ne vînt s'éteindre à leurs pieds, que la présence d'un seul Bourbon ne fît palpiter le cœur de tous les bons Français, même des ennemis de la royauté, et que la paix ne fût trop tôt conclue pour l'intérêt de l'Angleterre.

« Pour laver cette tache ineffaçable les Anglais ont dit que la Vendée n'offrait pas assez de garanties, qu'un prince y eût été sacrifié. Pauvre raison! Un Bourbon sacrifié au milieu de ses fidèles! Qu'ils avouent plutôt leur crainte que la France entière ne fît qu'une

---

de ce sacrifice, si heureux pour elle, que la Grande-Bretagne s'était imposé des dépenses qui devaient lui profiter avec usure. » (Crétineau-Joly, t. III, p. 327.)

« Les Anglais avaient à dessein compris dans l'expédition 300 émigrés de cette arme (la marine). Ce moyen infamant de se venger des triomphes du brave Suffren souriait à leur politique, et ils anéantirent ainsi les acteurs et les témoins de cette belle campagne de l'Inde qui avait porté si haut la gloire du pavillon français. » (Napoléon, *Mémoires*.)

Du reste, l'Angleterre elle-même n'a-t-elle pas dit à Pitt, par la bouche de Sheridan, que, si le sang anglais n'a pas coulé à Quiberon, l'honneur anglais y a coulé par tous les pores!

Vendée et que la dernière heure de la marine française ne vînt point à sonner.

« Peuvent-ils dire aussi que c'est sans arrière-pensée qu'ils ont autorisé M. d'Hervilly à composer son régiment de républicains forcenés[1] qui, dans les prisons de Londres, avaient installé un tribunal révolutionnaire et construisaient des guillotines qu'ils vendaient aux passants? Croyaient-ils nos princes plus en sûreté parmi ces bandits qu'au milieu de francs Bretons?

« Je demanderai encore si c'est sans arrière-pensée qu'on a retenu les malheureux émigrés pendant six semaines dans la rade de Quiberon, n'ayant de retraite que la mer et un seul vaisseau pour la protéger, alors que les départements de l'Ouest leur tendaient les bras. C'était pour donner aux républicains le temps de former un camp à Auray afin d'intercepter toutes nos communications avec les royalistes de l'intérieur. Oui, ma plume réclame la vérité ; elle veut qu'on sache combien la trahison et la jalousie[2] ont fait de victimes dans cette

---

1. Autorisation qui était un ordre, car d'Hervilly écrivait le 2 mai à Pitt pour lui exposer les dangers d'un pareil recrutement; mais le ministre ne tint aucun compte de sa déclaration.

2. « La jalousie entre Puisaye et d'Hervilly fut en effet une des principales causes du désastre de Quiberon. Leurs instructions respectives se contredisaient sur la question du commandement, au lieu de la trancher. D'Hervilly, esclave de la discipline et de la subordination, s'en tint strictement à sa consigne et se regarda toujours comme l'auxiliaire et non le subordonné de Puisaye. Ces deux caractères si opposés étaient bien connus du ministère anglais. Aussi n'est-ce pas à tort

journée de carnage[1], je dirai plus, combien de saints et de héros ! six mille de toutes armes, et de ce nombre la totalité de la légion composée de marins, depuis le chef d'escadre jusqu'au simple matelot. Elle veut aussi qu'on nomme le jeune Sombreuil et l'évêque de Dol, M. de Hercé. Le premier passe au milieu de la mêlée pour demander au général Hoche d'arrêter l'effusion du sang de ses camarades par une capitulation ; le

---

qu'on l'accusa d'avoir eu ses motifs pour les placer en hostilité au moment même où le succès dépendait de l'accord des volontés et des influences. Plus tard, Windham, ministre de la guerre dans le cabinet Pitt, éprouva des remords, quoiqu'il n'eût pas sciemment trempé dans les perfidies de ses collègues, et il s'écriait : « C'est à moi, à moi seul, qu'il faut attribuer les affreux résultats de l'expédition ; la jalousie des chefs en est la cause. J'aurais dû trancher la ligne du commandement. J'aurais évité les rivalités entre M. de Puisaye et M. d'Hervilly qui ont tout perdu. » (Crétineau-Joly, t. III, pp. 272, 273.)

1. Si M. Nettement avait connu ce témoignage d'un survivant de Quiberon, il n'aurait pas écrit : « On a accusé l'Angleterre d'avoir organisé cette expédition pour détruire les glorieux restes de la marine française.... Cette inculpation n'est pas d'origine royaliste, elle est d'origine révolutionnaire. Je ne trouve dans aucune relation des échappés de Quiberon une seule plainte contre les Anglais. » — Rappelons encore que Charette n'a pas cru un seul instant à la bonne volonté de l'Angleterre.

« En 1795, les émigrés, avec le concours *équivoque* de l'Angleterre, vinrent au secours de la Vendée ; leur tentative aboutit au désastre de Quiberon. La vérité, comme l'a dit le dernier historien de la Vendée (l'abbé Deniau), est qu'il y eut des torts du côté des Anglais... » (*Revue des questions historiques*, 28e vol., 1880, p. 486.)

général y consent à la condition que le commandant en chef en sera excepté. Le feu cesse, la capitulation est signée par Hoche, Tallien et Sombreuil commandant en chef. Quel dévouement, quel héroïsme, mais quelle férocité de la part du gouvernement républicain, qui déclare non avenue la capitulation et ordonne que les prisonniers soient à l'instant fusillés. Les prisons s'ouvrent, les victimes sortent deux à deux, l'évêque de Dol en tête, et vont se mettre à genoux en face de leurs bourreaux. L'évêque parcourt les rangs, donne l'absolution à tous et retourne prendre sa place; le martyre est consommé et la dernière goutte de sang crie encore : « Vive la religion! Vivent les Bourbons! »

« Que ne nous est-il permis, s'écriaient dans ces « jours de deuil nos trop malheureux princes, de « mêler notre sang à celui de tant de braves qui meu- « rent pour nous!

« — Que ne se sont-ils fait jeter sur les côtes de « France? disent les uns.

« — C'est qu'ils manquaient de courage, » répondent les autres.

« Français qui les calomniez, que ne veniez-vous comme moi les entourer dans leur exil? vous eussiez connu les circonstances qui les ont enchaînés; oui, enchaînés, car ils étaient prisonniers en Europe, entourés d'espions. Des Bourbons manquer de courage! Interrogez l'armée de Condé, elle vous dira si Louis XVIII à Houlme a manqué de courage lorsqu'un lâche assassin le blessa à la tête d'un coup de pistolet et lorsqu'il

se présenta seul sur les bords du Rhin pour haranguer les républicains postés sur l'autre rive.

« Demandez encore à cette armée, l'élite de la France, si elle n'a pas vu charger à sa tête quatre Bourbons, sans parler des princes de Condé ; si, dans une charge, le duc de Bourbon n'eut pas les doigts de la main coupés ; si le duc d'Enghien n'a pas été mis aux arrêts pour s'être laissé emporter par son ardeur ! Et lorsque le comte d'Artois sollicitait en Angleterre des secours pour la Vendée, que lui accorde-t-on ? Tout juste ce qu'il faut pour alimenter la guerre civile et rien pour l'éteindre. On se contente de le promener de côte en côte, sans jamais vouloir le débarquer, et, comme témoin oculaire, j'en puis donner des preuves afin que la vérité triomphe de la calomnie [1].

« Rassasié du carnage de Quiberon, l'amiral anglais ordonna de jeter à la mer tous les chevaux qui n'avaient pu être débarqués, de quelque prix qu'ils fussent ; puis il leva l'ancre, et nous croyions retourner en Angleterre, mais il en jugea autrement et, voulant faire boire jusqu'à la lie le calice à nos malheureux princes, il prit le chemin de l'île de Noirmoutiers sous prétexte d'un débarquement.

« Arrivé devant cette place [2], l'amiral la fit sommer

---

1. Quand on songe au jugement si sévère, pour ne pas dire inconvenant, de plusieurs historiens royalistes sur la conduite de Charles X à l'île d'Yeu, on éprouve une véritable satisfaction à enregistrer cet hommage rendu au prince par un témoin oculaire.

2. 26 septembre. — Parti de Portsmouth, à bord du *Jason*,

d'ouvrir ses portes à ses princes légitimes qui étaient à bord. Le commandant de place, pris au dépourvu, envoya un officier en parlementaire. Cet officier, à longues moustaches, joua très bien son rôle. Après avoir bien déjeuné avec nos princes, il les pria, au nom du commandant, de lui accorder vingt-quatre heures pour en conférer avec les autorités et leur préparer une réception digne d'eux.

« Pour preuve des bons sentiments de la population « voyez-la accourir sur le rivage, » dit-il.

« Tout fut accordé, mais le lendemain ce n'était plus le même langage. L'officier arriva au vaisseau amiral, et sans vouloir monter ni déjeuner :

« Mon général m'a ordonné de vous dire de faire « votre devoir, qu'il ferait le sien. »

« Il avait raison ; sept mille hommes étaient entrés dans l'île avant la marée montante.

« Ce fut donc encore un débarquement manqué, et nous abandonnâmes Noirmoutiers. Mais la difficulté était de sortir de cette baie environnée d'écueils ; le vent qui nous avait permis d'y entrer ne voulait plus nous permettre d'en sortir ; d'ailleurs jamais vaisseau de ligne n'y avait pénétré, et cette expérience pensa nous coûter cher. Un gros temps nous surprit, il fallut lever l'ancre et courir des bordées dans un petit espace

---

le 25 août, le comte d'Artois avait assisté dans l'île d'Houat à un service pour les victimes de Quiberon, puis on avait perdu douze jours dans une inexplicable inertie. (Crétineau-Joly, t. II, p. 356 et suiv.)

en évitant les côtes de France, qui de temps en temps nous envoyaient des boulets, se disposant à s'emparer de la part que la mer leur aurait faite. Mais, grâce à Dieu, leur souffle de malédiction fit changer le vent: après avoir manœuvré longtemps, nous sortîmes par où nous étions entrés et, une fois en pleine mer, le commodore nous mena surprendre l'île d'Yeu, peu éloignée de l'armée de Charette.

« Effectivement, à l'aube du jour l'île tombait en notre pouvoir, mais nous avouerons qu'elle n'était gardée que par trois ou quatre mille moutons et leur pâtre. Fiers de notre conquête, nous établîmes des postes sur tous les points accessibles et nous nous emparâmes de la ville, je ne dirai pas d'assaut, car les portes étaient ouvertes et tout le monde dormait en paix, excepté le curé qui disait la messe avec le bonnet rouge. La messe dite, on s'assura de sa personne et on le conduisit chez lui. Que vîmes-nous alors ? Une jeune et jolie femme, entourée de cinq enfants, qui se jeta à nos genoux tout éplorée pour demander la liberté de son mari, assurant que c'était le plus honnête homme de l'île ! — En effet, tous les habitants étaient révolutionnaires comme le pasteur. Pour toute punition, ce bon curé, ce bon époux, fut embarqué pour l'Angleterre.

« Lorsque nous eûmes établi les postes, l'amiral quitta son bord [1] et vint avec nos princes s'établir dans

---

1. L'expédition mouilla en rade le 29 septembre; le 20 oc-

la ville. Pour preuve qu'ils n'étaient pas libres, ils n'eurent autour d'eux que des Anglais, et les émigrés gardaient les côtes; jamais nos princes ne faisaient de promenades, à pied ou à cheval, sans être accompagnés par l'amiral ou par des officiers supérieurs anglais.

« Une fois bien établi dans l'île, on parut vouloir tenter un débarquement à Saint-Gilles. Tout était en mouvement; les correspondances avec Charette se succédaient rapidement, mais rien ne transpirait, et le commodore, qui avait ordonné le plus grand mystère, défendit en outre à tout pêcheur, sous peine de mort, de mettre à terre qui que ce fût. Comme j'ignorais cet ordre, je proposai à l'un d'eux, qui faisait la correspondance, trois louis pour me tirer de ma prison. Il me répondit qu'il gagnait plus avec l'amiral, que d'ailleurs il y avait peine de mort s'il se laissait tenter. Enfin, après avoir passé six semaines en pourparlers avec le général de Charette, M. de Tinguy, officier de l'armée royale, vint prévenir les princes que Hoche arrivait à marches forcées pour s'opposer au débarquement et que son général allait être forcé de se retirer dans les marais de Marans; il priait les princes, si l'amiral avait encore des poudres, de les faire passer en toute hâte à Saint-Gilles où il les enverrait prendre de nuit par sa cavalerie. Cette nouvelle consterna nos princes et les émigrés, qui voyaient leur patrie de si près; nous ne pouvions nous expliquer le temps perdu qu'en admet-

---

tobre le duc de Bourbon rejoignit les princes. (Crétineau-Joly.)

tant qu'on n'avait jamais songé sérieusement à nous débarquer.

« Un grand mouvement s'opéra aussitôt sur nos vaisseaux ; quinze cents livres de poudre en furent tirées. M. de Tinguy les emporta à Saint-Gilles où Charette les fit enlever, et au point du jour tout avait disparu, l'armée républicaine exceptée : le soir même elle prenait position entre Charette et nous.

« Nous passâmes encore huit jours dans cette île infortunée pour donner le temps à la flotte de faire ses préparatifs de départ. Puis l'amiral forma, sous le commandement de quelques bâtiments légers, une division qui reçut l'ordre d'embarquer les émigrés et de les conduire à Guernesey. Le vaisseau amiral, ayant nos princes à bord, se rendit directement en Angleterre [1].

« Deux jours après notre départ, nous fûmes surpris par un coup de vent qui eut bientôt dispersé la flotte. Quoique endommagés dans notre mâture, nous ne perdîmes point de vue la frégate, qui de son côté tirait de temps en temps le canon de ralliement ; nous n'eûmes cependant d'autre ressource que d'aller, ainsi que quatre bâtiments, échouer aux Sorlingues. Ces îles sont habitées par des forbans qui vivent des débris des vaisseaux naufragés qui n'ont point de canon pour se défendre : étant en force, nous y fûmes bien reçus. Au bout de vingt-quatre heures nous quittâmes ces honnêtes gens,

1. Il appareilla le 18 novembre 1795.

et, deux jours après, les cinq bâtiments jetaient l'ancre dans la rade de Plymouth, au milieu de quinze cents voiles de toute nationalité.

« Nous ne pensions qu'à nous procurer des vivres frais dont nous étions privés depuis longtemps, mais notre sécurité ne fut pas de longue durée. Un vent du sud-ouest, accompagné d'une pluie fine, nous annonça une tempête comme on n'en avait jamais vu. Tous les détails en furent donnés dans les gazettes du temps. Non, jamais spectacle ne fut plus effrayant, tant pour les acteurs que pour les spectateurs : qu'on se figure quinze cents bâtiments de toutes grandeurs devenus par la perte de leurs ancres, même celle de miséricorde, le jouet des vents et d'une mer en courroux : les uns s'engloutissaient; les autres, sans mâture ni gouvernail, allaient se briser contre les rochers et dans le port. Nous voyions la population de Plymouth occupée à lancer dans les flots foin, paille et cordages pour sauver les naufragés. Dans cette triste position quatre matelots de mon bord se précipitèrent dans une chaloupe en criant :

« Mourir pour mourir, qui veut venir avec « nous ? »

« Nous fûmes trois, le chevalier Legouz, le chevalier de Villeneuve et moi; les matelots s'abandonnèrent au courant, n'ayant que quatre rames pour gouverner notre frêle embarcation. Dans le trajet, nous n'étions occupés qu'à jeter, avec nos chapeaux, l'eau qui nous submergeait et à boucher avec nos vêtements les avaries causées par les lames; c'est ainsi

que, grâce à la légèreté de notre chaloupe, nous vînmes échouer au port où des cordages nous sauvèrent. Un capitaine de frégate anglais, en passant à côté de nous dans sa chaloupe à huit rameurs, nous criait :

« Messieurs les Français, vous n'arriverez pas! »

« Au même instant il disparut.

« Une fois à terre, nous trouvâmes tous les habitants, pauvres comme riches, poussant des cris lamentables; presque tous étaient assurés d'avoir des victimes à pleurer, et rien n'était plus effrayant que de voir tant de cadavres des deux sexes et tant de débris vomis par la mer jusque sous nos pieds. En cherchant parmi les rochers nos camarades, ou tout au moins les bâtiments qui les portaient, nous rencontrâmes M. de Sapinaud; il nous apprit que notre navire était échoué près du port et que, le grand mât portant à terre, nos compagnons étaient tous sauvés. Vingt-quatre heures suffirent à peine pour calmer la mer qui avait dévoré quinze cents personnes et cent cinquante bâtiments corps et biens, les autres étaient en grande partie hors de service. Un seul de nos camarades manquait à l'appel.

« Les autorités et les habitants de Plymouth nous donnèrent en cette circonstance la plus généreuse hospitalité, tous rivalisèrent pour nous offrir les secours dont nous avions besoin. Nous restâmes douze jours dans cette ville pour donner le temps de mettre les bâtiments en état de tenir la mer. Enfin l'ordre arriva de nous embarquer : nouvelles inquiétudes; il fallut cependant obéir, mais cette fois pourtant nous arri-

vâmes sains et saufs[1] à Guernesey, le 24 décembre 1795.

« En arrivant à Guernesey, j'avais les jambes enflées à pleine peau ; les chirurgiens de la ville me conseillèrent de chercher une pension à la campagne, tant pour respirer un air pur que pour me mettre au régime du lait. Le hasard me conduisit chez un riche propriétaire qui parlait très bien le français. Je passai l'hiver chez lui, et au printemps j'avais oublié toutes mes misères, lorsque je vis arriver dans notre île MM. de Bourmont et d'Andigné, adjudants généraux de M. le général de Scépeaux, commandant en chef les armées royales de la rive droite de la Loire ; ils arrivaient de Londres avec l'autorisation d'emmener en France tous les émigrés de bonne volonté. Cent cinquante se firent inscrire, et je ne fus pas le dernier, car je cherchais toutes les occasions de faire mes éternels adieux aux Anglais.

« Jersey fut le lieu du rassemblement[2]. Le gouverneur de l'île nous fit distribuer fusils, gibernes et cartouches, et ordonna que toute la troupe fût vêtue de vestes grises d'un côté, vertes de l'autre : de cavalier j'étais devenu marin, et de marin fantassin. On nous défendit d'emporter autre chose que ce que nous avions sur le corps, pas même un papier ; les brevets ou

1. En effet, la mer ne se montra jamais clémente au général de Bernard, et ses traversées furent toujours signalées par d'épouvantables tempêtes ; cet exemple ne devait pas arrêter ses arrière-petits-fils, tous trois officiers de marine.

2. 12 mars 1796. (P. J., nº XV.)

certificats durent être cachetés avec l'adresse de leurs propriétaires et déposés entre les mains du gouverneur pour être envoyés à la chancellerie anglaise et de là en France après la paix.

« Pendant les préparatifs, le général Williamson, sous les ordres duquel j'étais à Quiberon, m'annonça que, sur la présentation du comte d'Artois, le Roi venait de me nommer chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mais que, n'ayant pas mon brevet, il le ferait passer au général de Scépeaux, avec l'autorisation de me recevoir chevalier. J'ai reçu le dépôt fait au gouverneur, mais n'ai jamais ouï parler de mon brevet.

« Enfin l'heure de notre embarquement sonna. MM. de Bourmont, d'Andigné et neuf autres retournèrent par où ils étaient venus[1]; pour nous, nous prîmes la route de Dinan sous l'escorte d'une frégate où était M. Henri de la Vieuville, notre guide. Nous arrivâmes à une lieue des côtes de France par une nuit très obscure. Le capitaine de frégate s'arrêta, dans la crainte de toucher en approchant plus près, et fit mettre les chaloupes à la mer; il fallut s'abandonner à ces embarcations.

« A peine avions-nous fait un quart de lieue que nous donnâmes dans un tournant qui rassembla toutes

1. D'après Crétineau-Joly, Bourmont, Suzannet, etc., s'embarquèrent pour la France, en deux convois, dont le premier toucha terre le 16 mars, dans la baie de Cancale. Le second, monté sur le lougre le *Sea-Floor*, fut jeté au *Clos-Poulet*, et arriva presque sans péril aux avant-postes des divisions Boisguy, la Vieuville et la Baronnais.

nos chaloupes; comme elles se heurtaient violemment, les matelots nous dirent de nous jeter à la mer, assurant que nous n'aurions de l'eau que jusqu'à la ceinture, et que d'ailleurs notre guide marcherait en tête. Tout le monde hésitait, mais il fallait en passer par là. Je sautai le premier avec le chevalier Legouz : effectivement, il y avait peu d'eau. Nos camarades nous suivirent, et, après avoir battu l'eau pendant deux heures, nous arrivâmes au pied d'un rocher qu'il fallait gravir pour ne pas laisser de traces sur le sable, car nous débarquions tout près d'un fort occupé par les bleus[1]. Tout en

1. *Armand de Beaumont au M^is^ d'Autichamp, à Londres.*

22 mars 1796, près Fougères.

« Nous voilà enfin rendus au quartier général de M. de Puisaye, mais je vous assure que ce n'est pas sans peine. La nuit du 15 au 16 nous nous sommes rendus à terre dans différentes chaloupes; nous étions 130, ayant été obligés de laisser à bord à peu près 25 personnes faute de chaloupes. Le débarquement a eu lieu à une heure et demie dans l'eau jusqu'à la ceinture. » (*Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française,* par un officier supérieur des armées de la République (Jean-Julien-Marie Savary), Paris, Baudoin frères, 1824-1827, 6 vol. in-8, t. VI, p. 234.)

... « Peu de jours après le 8 mars, 130 émigrés, tous gentilshommes, furent mis à terre au *Clos-Poulet :* ils avaient pour guide le fameux Prigent... Une partie reste à bord pour attendre l'issue du premier débarquement; le plus grand nombre aborde dans des chaloupes. A peine étaient-elles à une portée de fusil du rivage que les émigrés se jettent à la mer pour gagner la côte, gravissant les rochers, traversant de petites lagunes, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et trouvent enfin une compagnie de chouans chargés de protéger leur marche. Dans le deuxième débarquement se trouvaient Bourmont,

gravissant le rocher nous entendîmes, Legouz et moi, des plaintes, et nous reconnûmes bientôt la voix de MM. de Saint-Sauveur et de la Béraudière père, tous deux fort âgés; ils s'étaient heurtés l'un contre l'autre et précipités dans un trou dont ils ne pouvaient plus sortir et où ils fussent infailliblement restés, car les mugissements de la mer étouffaient leurs cris. La colonne montait toujours, mais ne pouvait aller vite; nous eûmes donc le temps de retirer nos deux camarades, qui en furent quittes pour la perte de leurs perruques. Malheureusement, dans l'effort que je dus faire, mon pied se prit dans une crevasse, et en l'en retirant je me fis à la cheville une entaille profonde. »

Suzannet, etc. » (*Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans*, par Alphonse Beauchamp, Paris, Gignet et Michaud, 1806, 3 vol. in-8, t. III, p. 371.)

Le nom de Clos-Poulet désignait autrefois tout un canton qui bordait la rive droite de la Rance auprès de la rade de Saint-Malo. C'est évidemment dans le tournant de la Croix de l'Ile, au-dessous du bourg de Saint-Suliac, que vinrent donner les chaloupes : là débouche une vallée ouverte, semblable à un ancien bras de mer, qui rejoint, à 5 ou 6 kilomètres plus haut, le cours de la Rance; le flot y remonte des deux côtés, et dans les grandes marées Saint-Suliac et son coteau forment presque une île. Les émigrés traversèrent le gué du Baucher et les marais salants, ayant à leur droite Saint-Suliac et la rivière, à gauche le fort de Châteauneuf, distant de 1,500 mètres, et suivirent cette espèce de bras de mer jusqu'aux rochers escarpés du port Saint-Jean qui le terminent, et au pied desquels on rentre dans le lit de la Rance. Après les avoir gravis, ils se trouvaient à trois lieues de Dinan, et les landes qu'ils traversèrent (V. p. 77) étaient celles de Pleudihen.

Ce fut donc par une nuit sombre, transi de froid, blessé au pied et se traînant à peine, que Bernard de la Frégeolière revit sa patrie. Qu'il est lugubre, le retour de ces proscrits, et que de maux il semble leur présager ! Mais rien ne peut les abattre, car ils ne sont venus en France que pour y chercher de nouveaux combats : grande et noble cause que celle qui leur inspirait cette continuité d'efforts, cet inaltérable dévouement que n'avaient pu affaiblir cinq années d'indicibles souffrances !

Quand la Révolution eut définitivement rivé les fers de Louis XVI, les royalistes, soumis à la plus jalouse surveillance et ne pouvant tenter dans l'Ouest un soulèvement encore impossible à prévoir, car la persécution religieuse peut seule enflammer les masses, durent aller chercher aux frontières la liberté de s'organiser; ils y étaient d'ailleurs convoqués par les frères du Roi, seuls chefs qui, pendant sa captivité, eussent le droit de commander aux Français.

Ils sont pour la plupart inconnus des princes, ces gentilshommes qui prennent le mousquet pour obéir à leur appel ; sans espoir d'une récompense qui, même obtenue, restera toujours hors de proportion avec leurs sacrifices, ils quittent femmes, enfants, patrie, abandonnant leurs plus chers intérêts pour aller défendre la monarchie aux frontières. Sans asile, sans pain même, luttant à la fois contre l'ennemi, les maladies et le désespoir, sans communication avec leurs familles qu'ils savent en proie à la plus sanglante proscription, ils font plusieurs campagnes meurtrières

dont l'une n'a de comparable que la retraite de Russie. Sacrifiés par les alliés, toujours aux postes les plus périlleux, impitoyablement fusillés s'ils sont pris, leur cœur reste si vraiment français que vainqueurs ils crient : Vive le Roi, et vaincus : Vive la France ! ils admirent le courage des troupes républicaines et jusqu'au beau spectacle que présente leur déploiement. Ils semblent devoir lasser la main du malheur, et cette noblesse française, si légère et si folle sous les lambris de Versailles, donne au monde un magnifique exemple de dignité et de courage dans l'adversité.

Cependant la Révolution décrète la suppression des rois et les provoque elle-même au combat [1]. Dans les coalitions désormais inévitables des puissances, qui déclarent d'ailleurs ne s'armer que pour la restauration du trône, les émigrés représenteront la France monarchique : plus grande sera leur part d'action, plus ils réduiront les alliés à n'être que les auxiliaires du Roi dans une révolte également dangereuse et pour l'Europe et pour lui-même [2], plus l'intégrité du territoire

---

1. *Correspondant*, t. CXX, 10 sept. 1880, p. 828-845.

2. « La délivrance d'un frère chéri et le salut de la royauté exigeaient que les princes donnassent l'exemple à la noblesse française de se rallier aux frontières pour combattre de nouveaux Vandales, qui terrorisaient la nation.

... « Ce n'est donc que par un bouleversement d'idées qu'on a pu imputer aux émigrés de s'être armés contre leur patrie ; leur but était d'arrêter les monstres qui couvraient la France de sang, de larmes et de cendres, ou de mourir, héros de l'honneur, martyrs de la fidélité. Vit-on jamais rien de plus

restera hors de cause; car, grâce à leurs efforts, le Roi pourra répondre aux étrangers victorieux, s'ils osent réclamer des dédommagements : « Vos succès, mais « c'est à mon concours que vous les devez! »

C'est la réponse que fit en 1815 Louis XVIII, détrôné par une faction comme son frère, en présence d'une coalition qui fut aussi impossible à conjurer que celles de la fin du siècle précédent. Aux prétentions de l'Europe triomphante, il objecta qu'il était lui-même un des vainqueurs, puisqu'il avait fourni dans l'Ouest son appoint aux belligérants. Cet appoint, il le voulait plus considérable encore : il ne tint pas à lui qu'on n'organisât dans le Nord un corps royaliste destiné à occuper nos places fortes avant l'armée envahissante, et que le drapeau blanc, barrière infranchissable pour les coalisés puisqu'ils se disaient armés pour sa défense, ne préservât la frontière et Paris comme il préserva nos départements de l'Ouest.

Il en eût été de même en 92 et 93, et le désintéressement des alliés leur aurait profité autant qu'à la France elle-même : l'Europe ne voyait pas les doctrines révolutionnaires ébranler tous les trônes et l'aigle impériale fondre de Lisbonne à Moscou sur toutes les capitales; la France évitait vingt ans de guerre, deux invasions, la Terreur et le Directoire!

---

séduisant qu'une telle alternative? L'histoire moderne leur offrait d'ailleurs l'exemple des royalistes anglais qui ne sortirent point de leur pays, et ne purent arracher à la mort l'infortuné Charles Ier. » (Saint-Gervais, *Hist. des émigrés*, p. XVI et XLIII.)

Toutes les prévisions humaines furent renversées par la brusque retraite de Brunswick, où l'on vit le vainqueur fuyant devant le vaincu [1]; par l'égoïsme des alliés, trop prompts à oublier qu'ils ont entrepris une guerre sainte et que c'est pour délivrer un roi captif que les rois se sont croisés; par la perfidie anglaise, qui fit de Quiberon le tombeau de notre marine alors que l'expédition, loyalement conduite, pouvait relever le trône et terminer nos guerres civiles. L'Émigration a succombé; mais les survivants de ces grandes luttes, jetés après Quiberon sur les côtes de France, vont former une phalange d'élite à laquelle la Chouannerie devra ses plus beaux jours, et nul doute que Bernard de la Frégeolière n'ait puisé sur les champs de bataille du Rhin et de la Hollande les qualités militaires dont nous allons le voir donner tant de preuves.

---

1. Retraite inexplicable, si l'on ne se rappelle que Brunswick était franc-maçon, et que la marche sur Paris dut lui être interdite par les Loges.

« Cependant il fallait avancer pour rejoindre la colonne, d'ailleurs le jour arrivait. Nous retrouvâmes nos camarades déjeunant dans une ferme à un quart de lieue dans les terres. J'avais tant de peine à marcher que M. Henri de la Vieuville me proposa de me cacher dans la ferme, où il me reprendrait au premier convoi ; je le remerciai en lui disant que je n'abandonnerais point mes compagnons d'armes. Le déjeuner fini, nous nous mîmes en marche ; je ne portais point de bas et pendant trois mois la boue servit de baume à mes plaies.

« Arrivés sur une lande très étendue :

« Messieurs, nous dit notre guide, tenons-nous sur « nos gardes, nous allons peut-être rencontrer des « patrouilles républicaines ; mais nous sommes cent « cinquante, elles n'oseront pas nous attaquer ; rien à « craindre, à moins que l'ennemi, instruit de notre dé- « barquement, n'ait eu le temps de réunir ses forces. »

« Nous ne rencontrâmes en effet que trois patrouilles qui se sauvèrent à toutes jambes, et nous arrivâmes dans une forêt où campait une division de l'armée de Georges, commandée par M. le comte de Botherel,

fils de l'ancien syndic des États de Bretagne. Nous avions été fort liés aux gardes du corps, aussi voulut-il me retenir auprès de lui; mais il faisait la guerre dans son pays, je voulais la faire dans le mien. Nous passâmes huit jours dans cette division, et c'est là que j'appris comment se faisait une guerre *chouannique*.

« Le surlendemain de notre arrivée, une patrouille vint annoncer à M. de Botherel qu'une colonne de bleus se dirigeait sur Dinan. Il rassembla aussitôt sa troupe, et, soutenu par cent cinquante émigrés, prit position entre Dinan et les républicains. Lorsque ceux-ci furent à bonne portée, il s'écria :

« Bretons, voilà les bleus! »

« L'embuscade fut bientôt debout et l'ordre de bataille rompu; officiers et soldats coururent à l'envi sus aux ennemis, les mirent en pleine déroute jusque sous les murs de la place et firent sept prisonniers.

« L'affaire terminée, on revint dans la forêt et l'on tint un conseil de guerre pour juger les prisonniers. Tous furent condamnés à mort et exécutés; on déposa sur les cadavres un écrit avec ces mots : « Par repré-« sailles, puisque nos ennemis le veulent ainsi. » J'avoue franchement que ce genre de guerre ne me plut pas; je le dis à M. de Botherel, qui me répondit :

« J'ai aussi eu de la peine à m'y faire, mais comment « veux-tu organiser et discipliner des troupes qui « servent volontairement et sans paye? Nous sommes « obligés de ne pas trop exiger, et si nous faisions « grâce à nos prisonniers, nous perdrions la confiance « de nos hommes, car on est sans pitié pour nous. »

« — Mais tu peux faire fusiller des jeunes gens de « famille qui sont forcés de servir?

« — Qu'ils désertent, ils augmenteront notre « nombre[1]. »

« Nous quittâmes la division Botherel pour nous rendre à l'armée de Puisaye, qui était campée aux environs de Vitré. Ce général avait siégé au côté gauche des États-généraux; de plus, il était accusé d'avoir vendu les émigrés à Quiberon. Ce qui est certain, c'est que, nommé par les princes général en chef de la Bretagne et de la Mayenne, il leur avait promis de faire marcher trente mille hommes de ces pays pour soutenir l'expédition. Mais pas un homme ne vint à notre secours[2], et M. de Puisaye, regagnant le vaisseau amiral, repassa en Angleterre avec une somme de 1,500,000 francs que le gouvernement anglais lui avait donnée pour pourvoir à ses

---

1. Là, comme en Vendée, la férocité des républicains ne justifiait que trop souvent les représailles; mais le chevaleresque caractère de Bernard y répugna toujours, et nous verrons avec quelle noble générosité il ne cessa de traiter ses ennemis vaincus.

2. Si la diversion de Jeanjean et de Tinténiac, auxquels on avait donné rendez-vous pour l'attaque de Sainte-Barbe, n'eut pas lieu, on doit l'attribuer non à Puisaye, mais au contre-ordre de cette funeste agence royaliste qui mit tout en œuvre pour faire échouer l'expédition de Quiberon. Mais la conduite de Puisaye et surtout son inexplicable fuite avaient profondément ulcéré les royalistes, qui dès ce jour lui refusèrent toute confiance. (Nettement, *Quiberon*, p. 187. — Crétineau-Joly, t. III, pp. 284, 291 et suivantes, 376.)

besoins et à ceux de son armée. Aussi le mot de trahison sortait de toutes les bouches, et sa mauvaise réputation nous faisait désirer de ne point passer par son commandement; mais c'était impossible. Nous le trouvâmes au milieu de la division Chalus et de sa *colonne brutale,* c'est ainsi qu'elle s'appelait, commandée par le brave du Boisguy. Le général nous reçut très bien et nous passait en revue lorsqu'on vint le prévenir qu'une colonne de bleus était sortie de Vitré pour le surprendre. Il prit ses dispositions, et le combat s'engagea : la victoire ne fut pas longtemps incertaine, nous entrâmes pèle-mêle dans Vitré, et l'ennemi, passant outre, se retira sur Rennes.

« Maîtres de la place, nous y restâmes deux jours: M. de Puisaye fit tous ses efforts pour nous retenir et nous offrit à tous des grades que personne ne voulut accepter [1]. Très fâché du refus formel qu'il venait d'essuyer, il dit au chef de sa colonne brutale :

« Conduisez ces Messieurs jusqu'à la forêt de la « Guerche et m'en débarrassez. »

« Le chef s'y refusa, et ce fut la division Chalus qui vint nous conduire jusqu'aux frontières de l'armée de Scépeaux [2].

---

1. Bernard de la Frégeolière, dans le résumé de ses campagnes, dit qu'on lui offrit celui de chef de légion (colonel).

2. Voir P. J., nº XVI.

Jules de Sapinaud à son frère, à Londres.

24 mars 1796, près Fougères.

« Après bien des fatigues, nous sommes enfin arrivés sans

« Arrivés sur les confins de l'Anjou, les uns prirent la route de Nantes pour se rendre dans la Vendée, et, chemin faisant, tombèrent dans une embuscade où trente d'entre eux perdirent la vie; les blessés furent massacrés; les autres, — j'étais du nombre, — prirent la route du Craonnais et arrivèrent sans accident à la division Sans-Peur, armée de Scépeaux.

« Sans-Peur avait été contrebandier pour le sel avant la Révolution; il avait une petite armée et était devenu la terreur de la gabelle. Accoutumé à la guerre de partisans, il était très méfiant et payé pour l'être; il ne crut point ce que lui disaient de nouveaux venus, et nous conduisit, le chevalier Legouz et moi, au quartier général de M. de Scépeaux, où nous n'eûmes pas de peine à nous faire reconnaître. Mais dans la crainte de compromettre ma femme, mon fils et ma famille, qui demeuraient au milieu des républicains, je ne me nommai qu'à M. de Scépeaux, et pris mon nom de baptême, *Henri*, pour nom de guerre.

« Le général voulut me placer dans son état-major; je le remerciai, l'assurant que je ne voulais être que simple volontaire dans une compagnie. Nous prîmes donc congé et revînmes avec Sans-Peur.

« Ce chef de division n'avait de repos ni jour ni nuit,

---

accident auprès de Fougères. Nous avons été conduits de poste en poste jusqu'ici, et nous allons repartir pour notre destination, reconduits de la même manière jusqu'à la Vendée. » (*Guerre des Vendéens et des Chouans*, par un officier supérieur, etc., p. 240.)

tant il était actif et entreprenant. Quand nous eûmes fait connaissance, il ne fit plus aucune expédition secrète sans que nous fussions de la partie. Nous ne rentrions jamais sans avoir confisqué à notre profit des bleus et des gendarmes; en très peu de temps, il fit de nous de fort bons chouans, mais il nous fallut prendre ce genre de guerre et oublier la tactique des troupes régulières.

« Le général de Scépeaux ayant été prévenu que quinze cents hommes étaient sortis d'Angers, avec deux pièces de canon, pour s'établir au château de Bourmont, ordonna aux divisions les plus proches de se rendre au quartier général. Il en vint quatre, fortes d'environ cinq mille hommes, et on se mit en marche pour surprendre l'ennemi à l'aube du jour.

« Assez loin du château, nous rencontrâmes une patrouille de cinq hommes, qui se trouvèrent cernés et prisonniers sans qu'il fût tiré un coup de fusil. Un peu plus loin, une reconnaissance de cinquante hommes, qui certes ne nous croyait pas si près, étant sortie de la place, nous la laissâmes venir : une seule décharge fut faite, et ce qui resta s'enfuit dans la campagne.

« Nous nous attendions à une affaire sérieuse en arrivant sous les murs du château, mais les républicains l'abandonnèrent sans nous donner le temps de le cerner, et ce ne fut qu'en faisant le tour du parc que nous acquîmes la certitude qu'ils étaient sortis par une brèche faite au mur et qu'ils se retiraient sur Angers. Quelques compagnies envoyées à leur poursuite pour inquiéter l'arrière-garde ramassèrent une vingtaine de traînards, de sorte qu'il resta en notre pouvoir

quatre-vingts bleus tués, blessés ou prisonniers; de notre côté, il n'y eut que deux hommes tués et trois blessés légèrement.

« Maîtres du champ de bataille, nous fûmes déjeuner au château, aux dépens des républicains, et nous revînmes coucher au quartier général. Le surlendemain, toutes les divisions retournèrent dans leurs cantons respectifs, où chaque chef faisait la guerre comme il l'entendait.

« Huit jours après, les espions femelles de Sans-Peur lui apprirent que le général Henry était parti de Laval avec un chariot chargé d'argent, escorté par cinq cents grenadiers, et qu'il se dirigeait sur Angers. Sans-Peur en donna aussitôt connaissance au chef de division Gaullier, dit Grand-Pierre, son voisin. Les deux chefs prirent rendez-vous sur la route de Château-Gontier à Angers, et le lendemain ils apprirent que le général, ayant couché à Château-Gontier, était en route pour se rendre à destination. Chaque division s'embusqua d'un côté de la grande route; c'était dans un pays couvert où chaque fossé formait une fortification, aussi les éclaireurs ne s'avançaient jamais dans les terres, de crainte de surprise. Pour être avertis de l'arrivée du convoi on envoya, sur une butte très élevée qui nous dérobait la route, deux filles avec leurs quenouilles, en leur recommandant de se mettre à danser quand elles verraient les bleus, puis de s'enfuir dans la campagne. Elles s'acquittèrent très fidèlement de la commission : on les vit sauter, danser et disparaître. Trois quarts d'heure après nous aperçûmes le

convoi sur la hauteur; il lui fallait le même temps pour descendre au milieu de nous. Enfin, le moment fortuné arriva. On laissa passer les éclaireurs et les cinquante hommes d'avant-garde qui furent attaqués en tête, tandis que l'arrière-garde, à peu près de même force, était prise en queue, et que nous nous précipitions sur le corps d'armée. Le général Henry voulut former le bataillon carré autour de son trésor, mais on ne lui en donna pas le temps, il fut tué avec son aide de camp et les grenadiers mis en pleine déroute. L'ennemi laissa sur le champ de bataille trois cents fusils, beaucoup de cartouches et cent soixante morts ou blessés. Notre perte ne fut que de onze hommes tués et vingt blessés, dont un seul mourut[1].

« Après la victoire on tint conseil. M. Gaullier voulait qu'on partageât le trésor; par malheur, nous n'avions aucun outil pour briser une voiture couverte de fer. Alors Sans-Peur proposa de conduire le caisson à une lieue de la grande route, dans un bois où l'on ferait le partage le lendemain, d'autant, disait-il, que le trésor risquait d'être mis au pillage sans profit pour les deux divisions, si l'on en faisait l'ouverture devant

---

1. Ces détails précis permettent de rectifier le récit vague et diffus de Crétineau-Joly (reproduit par l'abbé Pauloin). D'après lui, vers le 1er avril, le général Henry, qui conduisait à Segré un convoi de munitions avec deux cents hommes, fut tué près du bourg d'Andigné par des chouans commandés par M. d'Andigné, qui auraient attaqué, quelques jours après, le général d'Hallancourt et 1,500 hommes. On voit que c'est à Gaullier et à Sans-Peur qu'il faut attribuer ce fait d'armes.

les soldats. Cet avis prévalut, le caisson fut conduit dans un grand bois; Sans-Peur laissa dix hommes et envoya le reste de sa troupe souper et se reposer dans les villages environnants.

« Par malheur, on perdit beaucoup de temps à délibérer : l'ennemi en profita pour porter l'alarme à Angers et à Château-Gontier. Le général d'Hallancourt, qui commandait dans cette dernière ville, beaucoup plus rapprochée du champ de bataille qu'Angers, rassembla au plus vite tout ce qu'il avait de troupes, garde nationale et gendarmerie, en tout quinze cents hommes, et, favorisé par un beau clair de lune, il arriva sur le terrain. Là, il reconnut facilement le train d'une voiture pesante, il le suivit et arriva sans bruit au lieu du dépôt; la garde, surprise, s'enfuit sans tirer un coup de fusil, et le prévoyant général, qui avait amené des chevaux de trait, emmena le trésor.

« Sans-Peur, apprenant cette mauvaise nouvelle, rassembla à la hâte les troupes les plus voisines; mais le général, qui songeait non à combattre, mais à sauver le caisson, était déjà sur la route d'Angers avec une lieue d'avance. Sans-Peur poursuivit l'ennemi : les deux divisions se réunirent sur la grande route, nous fîmes toute diligence, ne perdant de vue le caisson qu'aux descentes; mais, arrivés sur une hauteur, nous aperçûmes, faisant sa jonction avec l'escorte, une forte colonne venant d'Angers avec deux pièces de canon. N'étant plus en force, nous dûmes abandonner la partie en nous partageant les armes, les cartouches, les six chevaux et les regrets de la mort des braves tués dans cette affaire,

puis les deux divisions se séparèrent en se faisant de mutuels reproches.

« Comme mon intention avait toujours été de me rapprocher de mon pays, dont j'étais à quinze lieues, je quittai la division Sans-Peur pour entrer dans celle de Gaullier, forte de deux mille quatre cents hommes. Connaissant ma famille, il me nomma son chef d'état-major.

« Une fois sur mon pailler [1] j'arrivai, sans que ma femme s'en doutât, à me procurer de ses nouvelles dont j'avais été si longtemps privé : j'appris qu'elle avait été très persécutée, mais point emprisonnée comme les autres femmes d'émigrés, parce que tous les habitants de la paroisse, quoique patriotes, l'avaient prise sous leur protection, en raison de son courage dans l'adversité et du bien qu'elle faisait aux malheureux. Bref, elle vivait, et mon fils aussi; c'était tout ce que je voulais savoir; je continuai la guerre avec plus de plaisir.

« La première visite que je fis dans le pays fut chez M. et Mme d'Héliand [2], que j'avais beaucoup connus avant la Révolution. Dans l'état où j'étais on eut peine à me reconnaître; je fus reçu cependant comme l'enfant de la maison, et l'on s'empressa de me faire changer tout ce que j'avais sur le corps. Je ne m'étais pas déshabillé depuis mon départ d'Angleterre, aussi mes

---

1. Allusion à la phrase du général Malseigne, page 45.

2. Château de Martigné, sans doute, commune de Saint-Denis-d'Anjou.

vêtements étaient-ils en lambeaux. Mais le mal fut bientôt réparé, tailleur et cordonnier furent appelés, et trente-six heures après je n'avais plus l'air d'un mendiant.

« Après la prise du caisson, notre position devint de plus en plus inquiétante; les bleus avaient juré de nous exterminer : pour y parvenir ils firent sortir d'Angers, de Saumur, de Tours, de la Flèche, de Sablé, de Laval et de Château-Gontier, des colonnes mobiles pour parcourir le pays et résider dans les bourgs. Nous fûmes donc obligés de changer notre manière de faire la guerre pour forcer les bleus à rentrer dans les villes : nous leur tendîmes des embuscades; le jour ils ne rencontraient pas un chouan; au soleil couchant ils regagnaient leurs cantonnements et n'en sortaient qu'au soleil levant, de peur de surprise dans un pays qu'ils ne connaissaient pas et qui nous était tout dévoué. Aussi savions-nous ce qu'ils feraient le lendemain et le lieu de réunion des colonnes; nous envoyions douze hommes seulement s'embusquer de nuit le plus près possible des villages où les bleus avaient couché. Pour paraître plus nombreux, on attaquait vingt à trente cantonnements à la fois. Dès que la troupe sortait, nous faisions une décharge, et puis, sauve qui peut! il en tombait toujours quelques-uns; furieux, ils couraient infructueusement après nous tout le jour. Lorsqu'une colonne était plus faible, nous allions l'attendre, une seule décharge se faisait, puis la retraite; il nous est arrivé d'infliger ainsi trois déroutes dans un jour.

« Mais nous craignions la neige autant que les bleus

la désiraient pour suivre nos traces; leurs vœux furent malheureusement exaucés, et il fallut chercher un moyen de nous débarrasser de leur poursuite. Nous imaginâmes d'attacher nos souliers la pointe sous le talon, de sorte que nous nous tournions toujours le dos à nous-mêmes; d'ailleurs, nous avions pour nous les chiens du pays, très habitués avec les chouans qu'ils voyaient jour et nuit, tandis que leurs aboiements nous avertissaient du passage des grands habits bleus qu'ils avaient en horreur. Grâce au ciel, la neige ne resta pas longtemps sur la terre, et nous fîmes tant de mal à l'ennemi sans qu'il pût nous le rendre que les généraux firent rentrer la troupe dans les villes.

« Le général Pierrot, de Laval, crut cependant qu'avec deux cents hommes qu'il commanderait en personne il pourrait nous exterminer; mais son activité et la connaissance qu'il avait du pays ne l'empêchèrent pas d'avoir dans une embuscade le genou traversé par une balle; ses soldats l'emportèrent à Laval, et nous fûmes débarrassés pour toujours de lui et de sa colonne.

« Une fois maîtres de l'intérieur du pays, nous renvoyâmes les soldats dans leurs familles, et moi je fus me reposer chez M. d'Héliand. Quelques jours après mon chef de division vint m'apprendre que Hoche, qui commandait à Angers, avait fait des propositions de paix à tous les chefs royalistes des départements de l'Ouest; nous nous en affligeâmes tous deux. Les avis furent partagés, mais tous acceptèrent une suspension d'armes.

« Pendant cette trêve, les généraux convoquèrent

les chefs de division et de légion pour les consulter. Gaullier me proposa de l'accompagner : je m'y refusai, lui disant qu'en ma qualité d'émigré j'avais fait serment de ne poser les armes qu'au retour des Bourbons, et que je ne voulais rien accepter ni signer qui fût contraire à mon serment. Il se rendit donc seul au quartier général[1], et, quatre jours après, revint très mécontent de son voyage :

« Croiriez-vous, me dit-il, que le général de « Scépeaux, avec les trente mille hommes qu'il a sous « ses ordres, s'est rendu au général Hoche, et lui a « promis de faire mettre bas les armes à toutes ses divi- « sions et légions? Tous les chefs sont indignés et lui « ont signifié qu'à partir de ce moment ils ne recevraient « aucun ordre de lui. »

« M. de Scépeaux, ne se croyant plus en sûreté au milieu d'une armée qui lui avait toujours été fidèle, alla se mettre à Angers sous la protection du général Hoche, et, trahissant tous ses devoirs, entra dans l'armée républicaine avec son grade [2].

« En fin politique, Hoche cessa dès lors de tourmen-

---

1. « Scépeaux fit sa soumission le 22 avril et publia la pacification le 14 mai. Une grande partie de ses divisionnaires mirent bas les armes en même temps avec lui. » (V. Port, *Dict. Hist.*)

Gaullier traita avec le général Delaage à la fin de mai. (Notes mss. de Louis Coquereau communiquées par M. de Gaullier.)

2. « La paix de 1796, triomphe des hommes de parole de

ter les royalistes de la rive droite de la Loire. Privées de leur général, les divisions de l'Anjou se rendirent les unes après les autres. Celles de la Sarthe, de la Normandie et de la Mayenne voulurent résister ; Gaullier fut le premier attaqué par l'adjudant général Delaage, qui, à la tête de douze mille hommes, marcha sur Château-Gontier et s'y établit. Dans une proclamation envoyée à Gaullier, il menaça d'incendier tout le pays et de le livrer aux horreurs de la guerre. Un vieillard royaliste, M. Tessier, voulut bien, dans l'intérêt des habitants, se charger de la remettre, mais à la sortie de la ville le dernier poste ne respecta pas l'en-

---

l'agence royaliste sur les hommes d'action, fut plus funeste à la Chouannerie qu'une guerre ouverte ; elle arracha des larmes de honte aux vrais chouans, qui la repoussèrent avec indignation. Dans le haut Maine les hostilités ne cessèrent qu'à la fin de juillet, tandis que les chefs angevins, Châtillon, Scépeaux et d'Andigné, s'étaient soumis dès le mois de mai. Une explosion de murmures accueillit d'Andigné quand il apprit à ses soldats les clauses du traité. « Quoi ! se serait écrié l'un d'eux, c'est « vous, un gentilhomme, qui acceptez une pareille commission ? « Êtes-vous bien des nôtres ? Pendant plus de deux ans que nous « avons combattu sans vous, réduits parfois aux plus fâcheuses « extrémités, la République essaya-t-elle jamais de nous offrir « la paix à de semblables conditions ?

« Livrer nos armes ! que ceux qui nous amènent de si belles « paix livrent les leurs et se livrent eux-mêmes si bon leur « semble. »

« Cette fière réponse n'était que l'écho de ce qui se passait dans le cœur des véritables chouans. » (Abbé Pauloin, *la Chouannerie dans le Maine*, t. II, pp. 18, 19, 121 et 185 ; t. III, p. 25.)

voyé du général en chef : les soldats lui enlevèrent sa perruque, firent des ordures dedans, la lui remirent sur la tête, et le brave homme nous arriva en enfant de chœur.

« Gaullier était absent, j'ignorais pour combien de temps ; je décachetai la dépêche et répondis au général que le commandant en chef étant parti sans me laisser aucun pouvoir, je le priais d'accorder une suspension de vingt-quatre heures et de s'expliquer sur le sort des émigrés, s'il s'en trouvait dans la division. Il me répondit de suite qu'il accordait les vingt-quatre heures et qu'il délivrerait des cartes de sûreté à tous ceux qui déposeraient leurs armes ; pour les émigrés, il avait l'ordre de ne pas chercher à les connaître, mais s'il s'en trouvait qui voulussent retourner à l'étranger, ils pouvaient en faire sans crainte la déclaration au général Hoche qui les ferait escorter jusqu'aux frontières. Enfin notre chef de division revint et je lui remis la correspondance ; voyant que toute résistance était inutile, il consulta ses officiers et écrivit au général qu'il se rendrait le lendemain à Château-Gontier pour traiter avec lui, s'il voulait lui donner sa parole qu'il ne serait pas insulté. En effet, il partit accompagné de quatre officiers et il fut convenu que, pour éviter des disputes difficiles à empêcher, le général Delaage viendrait recevoir les armes, non à Château-Gontier, mais au château de Beaumont [1], à une lieue de la ville.

1. Dans sa *Notice sur Daon*, M. André Joubert indique le

« Pendant que Gaullier négociait, les soldats s'en furent chez eux chercher de mauvais fusils et cacher les bons, et, ainsi armés, se rendirent le lendemain au rendez-vous.

« Le général Delaage et deux cents grenadiers arrivèrent deux heures après. Nous étions au repos, le général parut désirer nous passer en revue; notre commandant y ayant consenti :

« Votre premier rang est superbe, » dit-il. En effet, le plus petit avait cinq pieds six pouces [1]. « Sont-ils « instruits?

« — Assez, général, pour la guerre que nous avons « adoptée. »

« Gaullier fit commander le maniement d'armes et rompre la colonne; tout s'exécuta avec tant de précision que le général s'écria :

« Diable! c'est très bien; mais est-ce avec ces armes- « là que vous nous avez fait tant de mal?

« — Pas d'autres, général. »

« Se retournant alors vers ses grenadiers, il dit au chef de bataillon :

« Montrez donc à ces messieurs comment ils ma- « nœuvrent. »

« Nous crûmes voir une troupe instruite, point du

---

château de Fautraise-Argenton comme le lieu où furent déposées les armes.

1. Ajoutons que Bernard de la Frégeolière, qui avait six pieds, et Gaullier à peu près autant, ne déparaient pas ce premier rang.

tout : les uns tournaient à droite, les autres à gauche, et point d'ensemble dans le maniement d'armes.

« Le général fut tellement fâché qu'il dit au chef de bataillon :

« En voilà assez ; vos grenadiers manœuvrent « comme des gardes nationaux [1] ; faites avancer les « charrettes pour recevoir les armes et allez-vous-en. »

« Chaque soldat reçut en remettant son arme une carte de sûreté ; pour moi, je m'esquivai pendant la cérémonie, ne voulant ni rendre les armes, ni me déclarer émigré, ni décliner au général mon nom de famille qui ne lui était pas inconnu. D'ailleurs j'avais promis à mes braves de ne pas les abandonner ; aussi je me retirai chez M. d'Héliand où il y avait de très bonnes caches et des domestiques fidèles.

« Il n'y eut donc que MM. de Bourmont, le chevalier de Guer et le chevalier Legouz à faire leur déclaration. Le général Hoche les reçut très bien [2], leur

---

1. Ce n'est pas d'hier, on le voit, que les gardes nationaux inspirent une mince estime aux militaires sérieux.

2. *Instruction de Hoche mise à l'ordre du jour de l'armée.*

« Les passeports demandés par les émigrés qui rendent leurs armes, et qui, sous aucun prétexte, ne doivent rester sur le territoire de la République, seront envoyés sans retard dans les divisions, et ceux qui les auront obtenus seront conduits sur-le-champ aux frontières.

« Les patrouilles et colonnes mobiles seront multipliées plus que jamais, et principalement le long des côtes...; on fera également de fréquentes patrouilles pour la sûreté des routes. » (Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, p. 243.)

permit d'aller dans leurs familles, puis les fit escorter jusqu'aux frontières de Suisse par des sous-officiers de hussards.

« Je dois dire que M. de Bourmont ne fit sa déclaration que pour pouvoir se rendre auprès de Louis XVIII lui raconter ce qui venait de se passer et prendre ses ordres.

« Pendant que tout jouissait de la paix autour de moi, j'étais toujours proscrit, et j'eusse mille fois préféré la guerre. J'appelais à mon secours la prudence, la résignation et par-dessus tout l'espérance. Caché sous un déguisement, je ne sortais que la nuit afin de n'être pas surpris, et pour ne compromettre personne, je ne couchais jamais dans les maisons ; du reste, tous les habitants veillaient sur moi. Ainsi, j'avais un jour une correspondance à transmettre au général de Rochecotte, commandant des royalistes de la Sarthe, qui était caché près du Mans ; il me fallait traverser la route de Laval à Sablé. Arrivé non loin d'une maison qui la dominait, j'aperçus une femme qui paraissait regarder attentivement ; en me voyant, elle me fit signe de ne pas m'approcher ; je ne la connaissais pas, elle ne m'avait jamais vu. Trop avancé pour reculer, je l'accostai d'un air de connaissance et lui fis voir un gros coq que je portais dans un bissac à ma cousine, M^me^ de Gautret, qui demeurait tout près de là. Pendant que nous causions, cinq mille bleus défilèrent sous nos yeux ; ils nous regardaient, nous les regardions ; ils venaient de Laval et allaient aux frontières. Quand ils eurent tous passé :

« J'ai eu grand'peur pour vous, dit ma bonne femme, « je voyais bien à votre air qu'ils ne devaient pas être « de vos amis. »

« Je la remerciai et me rendis chez ma cousine à vol d'oiseau.

« Je trouvai chez elle deux émigrés, son mari et M. de Jourdan, son cousin ; je n'avais point eu de leurs nouvelles depuis mon départ de France, et eux ne me croyaient pas si près; ils entendaient souvent parler d'un chef de chouans du nom d'Henri, mais ils étaient loin de penser que ce fût moi. Je leur fis part de l'objet de mon voyage.

« Vous n'avez pas besoin d'aller au Mans, me di- « rent-ils, l'adjudant général de M. de Rochecotte « est caché tout près d'ici ; nous nous voyons souvent, « il vous évitera cette course. »

« Le soir même M. l'adjudant vint à Gautret et je m'aperçus de suite qu'il était Gascon, ce qui m'inspira peu de confiance ; de plus, il me dit être envoyé par M. de Rochecotte pour savoir si les chouans reprendraient les armes. Je lui répondis que la paix ayant été signée par M. de Rochecotte, les chouans ne pouvaient reprendre les armes que si le gouvernement n'observait pas le traité.

« Connaissez-vous l'écriture du général? me dit-il.

« — Oui.

« — Eh bien, voici les ordres qu'il m'a donnés.

« — Cela m'étonne, répondis-je, car les généraux de « la Vendée, de la Bretagne, de l'Anjou et de la « Mayenne recommandent d'éviter par-dessus tout ce

qui pourrait réveiller les soupçons des républicains « jusqu'à l'arrivée du général de Bourmont, qui est allé « prendre les ordres du Roi et doit revenir sous peu « comme général en chef de l'armée de Scépeaux. »

« Je m'aperçus du reste bientôt que la prudence n'était pas la vertu favorite de M. l'adjudant et qu'il avait une tête de son pays; il ne craignait de compromettre ni lui ni les maisons où il était bien reçu. Je ne le chargeai donc point de ma correspondance, que je préférai envoyer par Armand [1], chef de bataillon de Auvers-le-Hamon, qui se rendait au Mans. Je quittai ma cousine en lui recommandant d'être très circonspecte avec M. l'adjudant, d'autant plus qu'elle avait son mari et son cousin cachés chez elle.

« De retour chez M. d'Héliand, j'y trouvai une correspondance à faire passer à Rennes par la voie de Mme de Brives, fille de M. d'Héliand [2].

« Comme la route n'était pas sûre à cause du voisinage de Château-Gontier, M. d'Héliand, qui était fort âgé, me dit:

« Je vais aller avec vous voir ma fille, je monterai la « jument qui a un poulain, vous prendrez un panier de « fruits que vous porterez comme si vous étiez mon « domestique. »

« Ce qui fut dit fut fait; je mis ma correspondance dans ma chemise et nous partîmes. Arrivés près du

---

1. Christophe Chevreuil. (Abbé Pauloin, *la Chouannerie dans le Maine.*)

2. Elle habitait la Cour de Fromentières.

bourg de Gennes, que traverse la grande route de Château-Gontier à Sablé, je demandai à l'un de mes chouans s'il voyait souvent les bleus.

« Rarement, me répondit-il, quelquefois des gen-« darmes. »

« A peine avions-nous fait cinquante pas dans le bourg que M. d'Héliand me dit :

« Voilà les bleus qui arrivent !

« — Allez toujours, ils s'occuperont plutôt du pou-« lain que de nous. »

« En effet, comme ils le faisaient galoper :

« Finissez donc, leur dis-je avec humeur, vous allez « l'estropier ! »

« Et M. d'Héliand se retournant brusquement :

« — Laisse-les faire puisque cela les amuse. »

« A trente pas du bourg, M. d'Héliand prit le chemin qui conduisait chez sa fille ; moi, je m'y rendis à travers champs pour éviter une seconde rencontre, car j'étais porteur d'une correspondance de nos princes, dont la prise eût été une bonne affaire pour eux et une mauvaise pour moi.

« Quand je quittai Mme de Brives, elle me remit un paquet de lettres que Georges Cadoudal écrivait à tous les chefs de division de l'Anjou, de la Mayenne et de la Sarthe, pour leur annoncer qu'il arrivait d'Angleterre et qu'on lui demandait des renseignements positifs sur l'esprit des pays insurgés. Elle me donna cinq à six livres de fil dans un bissac que je chargeai sur mon épaule, et j'arrivai sans accident chez M. Gaullier, mon chef de division ; je lui remis sa lettre avec celle qui était

destinée au commandant de la Mayenne et me dirigeai vers le Mans par Gautret. En traversant la grande route de Sablé, je me trouvai barbe à barbe avec cinq gendarmes qui conduisaient des prisonniers ; je passai à côté d'eux, mon bissac sur l'épaule, et continuai mon chemin non sans inquiétude.

« Arrivé chez Mme de Gautret, je lui demandai de faire venir Armand, que je priai de me conduire chez le général de Rochecotte, pour lequel j'avais une correspondance très pressée. Je lui représentai que, comme je ne connaissais ni sa personne ni sa demeure et qu'il ne donnait audience que la nuit, il me serait impossible de le rencontrer. Nous nous mîmes donc en route, et à minuit nous arrivions au château de Fayes. Armand me laissa dans le chemin et entra seul au château ; le général se leva aussitôt et lui dit :

« Charles Maloubier m'a bien parlé de M. Henri « qu'il a vu à Gautret ; mais le connaissez-vous bien ?

« — Beaucoup, c'est le chef d'état-major de notre « chef de division, c'est un émigré qui était à Quibe- « ron ; d'ailleurs sa famille habite le pays. »

« Je commençais à m'ennuyer d'attendre lorsque ces messieurs arrivèrent. M. de Rochecotte me fit beaucoup de questions et me demanda si Henri était mon nom de famille.

« Non, général, c'est mon nom de baptême, plus « tard vous connaîtrez ma famille, mais ma femme ne « me croit pas aussi près d'elle et, pour ne pas la com- « promettre, je dois garder l'incognito.

« — Avez-vous vu mon adjudant ?

« — Pas de ce voyage, mais j'ai su par Mme de « Gautret qu'il était depuis trois semaines à faire une « tournée dans les environs de Laval. Je vous dirai, « général, que je lui trouve la tête trop ardente pour « le moment, car il ne faut pas découpler ses chiens « avant d'entrer en chasse; s'il ne craint rien pour « lui-même, il faudrait au moins qu'il n'exposât pas « les maisons qui lui donnent asile, et même tout le « parti.

« — C'est vrai, mais il en faut quelques-uns comme « cela.

« — Un double motif m'appelait près de vous, gé- « néral; j'ai à vous remettre d'abord une correspon- « dance adressée à tous les chefs royalistes par Georges « Cadoudal, qui arrive d'Angleterre, puis un paquet de « titres de famille et autres papiers que M. de Varenne « m'a remis avant de rendre le dernier soupir; nous ser- « vions ensemble dans un régiment à la solde de l'An- « gleterre, j'ai perdu en lui un bon camarade et un « bon ami.

« — Comment! mon beau-frère est mort! mais de « quelle maladie?

« — De la poitrine.

« — Sa femme, qui est toujours à Paris, n'en sait « rien.

« — Vous voudrez donc bien le lui apprendre, et « lui faire remettre ce paquet qui est à son adresse. »

« Il parut très sensible à la perte de son beau-frère, me remercia beaucoup, dit qu'il était enchanté d'avoir fait ma connaissance et que bientôt nous en ferions

une plus ample sur le champ de bataille ; puis nous convînmes de correspondre chez Mme de Gautret et je pris congé de lui.

« De retour à Gautret, je trouvai tout le monde dans la consternation, et comme j'en demandais la cause :

« M. de Rochecotte ne sait donc pas que son « adjudant est en prison à Rennes pour avoir tiré un « coup de pistolet sur le général Hoche [1] à la sortie « du spectacle ? Il l'a manqué, mais on l'a condamné « à mort, et envoyé à Laval pour y subir son juge- « ment parce qu'on craignait les jeunes gens de « Rennes.

« — Cet étourdi devait finir ainsi, » dis-je.

« Comme un malheur ne vient jamais seul, le soir même arriva à Gautret le domestique de M. l'abbé Fayeau, aumônier des royalistes, annonçant que son maître venait d'être arrêté chez M. le curé de Saint-

---

1. Crétineau-Joly (t. III, p. 447 et suiv.) raconte ainsi cet épisode : « En sortant du spectacle, Hoche fut ajusté à bout portant par un homme armé d'un pistolet chargé de plusieurs balles ; le coup, mal assuré, trompa l'espoir de l'assassin, un garçon maréchal nommé Guilleaumot. Pris en flagrant délit, il avoua son crime et accusa tour à tour Puisaye et Charles *Martial*, un des officiers de Rochecotte, d'en avoir été les instigateurs. Puisaye repoussa ces soupçons avec une probité pleine de noblesse ; Martial n'eut pas le temps de se justifier. Il était depuis deux mois au secret dans les prisons de Laval, lorsqu'un jour il aperçoit la porte de son cachot ouverte. Il en profite pour tenter une évasion qu'on semble lui rendre facile ; mais tout à coup il meurt sous les baïonnettes de quelques soldats apostés. »

Charles, que l'un et l'autre avaient été attachés à la queue des chevaux des gendarmes et conduits à Château-Gontier; la correspondance dont était chargé l'abbé Fayeau était prise.

« J'envoyai de suite Armand instruire M. de Rochecotte de tous nos malheurs, et le domestique de l'abbé Fayeau prévenir Gaullier. Le général me répondit qu'il fallait sur-le-champ rassembler des troupes pour enlever de Château-Gontier l'abbé Fayeau et l'abbé Jeaunais; qu'en ce qui concernait l'adjudant, il m'envoyait M. Poirier, son major, pour s'entendre avec moi sur les moyens à prendre pour le délivrer s'il en était temps encore.

« Je transmis ces ordres à Gaullier, qui me fit dire qu'aussitôt la réception de ma lettre, il avait rassemblé dans des granges et sur divers points quinze cents hommes prêts à marcher sur Château-Gontier; mais qu'il venait d'apprendre que ces messieurs ne s'y étaient pas arrêtés parce qu'il n'y avait pas de troupe dans cette ville et qu'on les avait conduits à Laval, occupé par deux mille hommes de garnison; il avait alors licencié sa troupe dans la nuit. Il me chargeait de prévenir M. de Rochecotte et de l'assurer que sa correspondance n'était pas prise, qu'on l'avait retrouvée dans la chambre de l'abbé Fayeau entre le mur et le lit; un faux passeport était seul tombé dessous.

« M. Poirier arriva à Gautret; je le chargeai d'écrire que notre position avait changé et de demander de nouveaux ordres. Le général répondit que ce qu'on n'avait pu faire par la force, il fallait l'essayer par la

séduction et offrir trois cents louis au geôlier s'il voulait fermer les yeux.

« Vous êtes émigré, me dit Poirier, et vous ne connaissez personne à Laval, restez donc ici. Pour moi, « j'ai un bon passeport, et je connais M. Picquois, maire « de Laval, qui est tout dévoué aux royalistes; je logerai à la *Tête noire*, et si je reste trop longtemps absent, « envoyez-moi un homme, je vous en ferai dire la raison. »

« M. Poirier descendit donc à la *Tête noire*, qui était l'auberge des chouans, et se rendit chez le maire auquel il conta son affaire.

« Vos deux prêtres sont arrivés ici dans un état pitoyable, lui dit ce brave homme : ils ont les bras cou« pés par les cordes et les pieds tout écorchés ; je les « ai fait conduire de la prison à l'infirmerie, où il y a « de vieux ecclésiastiques, ils seront à nous quand « nous voudrons. Il n'en est pas de même pour votre « adjudant, il doit être exécuté demain à midi, et la « prison est entourée de troupes ; mais je vais envoyer « chercher la mère des prisonniers, qui vous dira dans « quelle position il se trouve. »

« Elle arriva en effet.

« Croyez-vous, lui dit M. Picquois, qu'on puisse « sauver cet homme qui doit être exécuté demain?

« — Je crois la chose très difficile, car la prison est « entourée de troupes, et puis il faudrait gagner le « geôlier.

« — Eh bien, offrez-lui cent louis, deux cents louis, « trois cents même, ils lui seront comptés aussitôt que « le prisonnier sera libre.

« — Laissez-moi faire, et je pars, car c'est l'heure de « ma visite. »

« Elle vit l'adjudant et lui apprit que des amis s'intéressaient à son sort. En sortant elle plaisanta le geôlier et finit par lui dire :

« N'est-ce pas que si on vous bouchait les yeux avec « une centaine de louis, cet homme ne périrait pas ?

« — Pas pour mille, s'écria-t-il ; je perdrais ma place « et peut-être pire. »

« Elle fut porter cette réponse à ces messieurs, leur disant :

« Il est impossible de gagner le geôlier, quoique ce « ne soit pas un mauvais homme ; mais on peut faire « l'affaire sans lui. J'ai tout examiné : le prisonnier est « au haut d'une tour, et sa petite croisée donne sur un « toit assez bas à côté duquel se trouve la maison d'un « cordier, très brave homme qui a une fenêtre tout au- « près ; je vais lui parler et, s'il veut s'y prêter, je crois « que nous pourrons réussir. Voilà mon projet : « comme à l'ordinaire, je porterai à souper aux prison- « niers, je mettrai une petite ficelle dans le pain de « M. l'adjudant, il la laissera tomber à minuit sonnant ; « on y attachera une corde nouée qui lui permettra de « se laisser couler jusqu'à la croisée, et une fois là, je le « conduirai où il est dit. »

« Pendant que la bonne mère travaillait de son côté, M. Picquois s'occupait des deux prêtres, et à deux heures du matin les trois prisonniers étaient en liberté dans une ferme à une lieue de la ville.

« M. Poirier remit à la mère une généreuse récom-

pense pour le cordier, mais elle refusa tout pour elle-même. Le plus en peine fut le geôlier quand il ne trouva plus l'oiseau en cage, aussi fut-il destitué.

« Une fois maître des prisonniers, M. Poirier ne voyagea que la nuit, et encore à petites journées, à cause du triste état des malheureux prêtres. Enfin ils arrivèrent au château de la Panne à onze heures du soir, et M. Poirier vint coucher à Gautret, où il m'avait laissé bien tourmenté ; il en partit le lendemain pour aller rendre compte au général de la réussite de son entreprise, et moi j'en informai M. Gaullier.

« Avant de quitter Gautret je fus à la Panne voir nos prisonniers :

« Eh bien, mon camarade, dis-je à l'adjudant, cette « leçon vaut bien un fromage ; profitez-en et attendez « pour agir que nous en ayons l'ordre. D'ailleurs la « mort de Hoche n'eût pas mis le Roi sur le trône, et « certes il ne veut pas régner par des assassinats.

« — Je sais tout cela, me répondit-il, mais j'avais « juré qu'il ne périrait que de ma main et je suis désolé « de l'avoir manqué.

« — Vous ne pensez donc pas que vous compro- « mettez tous les braves gens de la contrée ; on voit « bien que vous n'êtes pas du pays. Je vous engage à « vous tenir sur vos gardes, car toutes les troupes doi- « vent être en marche. »

« Ma mission remplie, je quittai Gautret ; je savais que des colonnes battaient la campagne de la Mayenne et de la Sarthe. Je revins chez M. d'Héliand, où je fus fort surpris de trouver ma femme et mon fils, âgé de

treize ans, que je n'avais pas vus depuis 1791. Ils avaient appris par des chouans de leur pays ma présence dans les armées royales. Nous passâmes huit jours ensemble.

« Papa, me dit mon fils, je suis chouan, moi aussi; « je fais leur correspondance et je leur porte à manger.

« —C'est très bien; mais prends bien garde de com- « promettre ta maman, plus tard nous marcherons « ensemble. »

« Ce fut un grand plaisir pour moi de voir ma femme et mon fils; j'aurais cependant préféré qu'ils ignorassent ma présence dans le pays : elle ne pouvait que leur donner de l'inquiétude, entouré d'ennemis comme je l'étais et n'ayant point de grâce à espérer.

« Quinze jours après notre séparation, Mme et Mlle Mordrait, de la commune de Miré, dont les bonnes opinions n'étaient point partagées par leur père et mari, vinrent prévenir M. et Mme d'Héliand que M. Mordrait, membre du district de Châteauneuf, venait de recevoir, pour faire afficher dans toutes les communes, des placards ainsi conçus :

« Le citoyen Moreau, membre du comité exécutif « d'Angers, prévient ses concitoyens qu'un vaga- « bond du nom d'*Henri* parcourt les campagnes pour « enrôler les jeunes gens et les empêcher par menaces « de répondre à l'appel de la nation. En consé- « quence il y a peine de mort pour quiconque lui « donnera asile, et 3,000 francs de récompense à qui « le livrera mort ou vif. »

« Cette nouvelle consterna M. et Mme d'Héliand;

ils n'osaient me l'annoncer, car depuis huit jours je ne quittais pas mon lit, en proie à une fièvre continue causée par la fatigue. Enfin ils apprirent que deux cents bleus venaient d'arriver à Miré pour y tenir garnison. Leur inquiétude augmenta; ils finirent par m'avouer leurs craintes, me proposant de me faire faire un lit dans la grange du fermier, en dehors de l'enceinte de la maison.

« J'ai fait depuis longtemps le sacrifice de ma vie, « leur dis-je, mais je ne veux exposer personne. »

« Le nommé Oger, fermier de la Salmassière, commune de Saint-Denis-d'Anjou, qui était présent, dit à M. d'Héliand :

« Comme ma maison est moins suspecte que la vôtre, « je vais emmener M. Henri ; j'ai de bonnes caches « qu'on n'a jamais découvertes, et vous savez que je ne « crains rien quand il s'agit de sauver d'honnêtes « gens. »

« J'acceptai l'offre de ce brave homme ; il vint me chercher le soir même, et malgré la fièvre je me mis en route. Chemin faisant il me dit :

« Vous allez être deux, vous vous ennuierez moins ; « M. l'abbé Fayeau est chez moi depuis qu'il est sorti « des prisons de Laval.

« — Je le croyais encore à la Panne.

« — Non, il a été obligé de quitter le pays parce « que les troupes de la Mayenne et de la Sarthe mar- « chent nuit et jour. »

« Je trouvai effectivement M. l'abbé Fayeau porteur d'un catarrhe qui le faisait continuellement tousser et

rendait les meilleures caches inutiles; je passai cependant quatre jours avec lui ; mais une nuit, le chien de la ferme se mit à aboyer de telle façon que le fermier se leva et nous dit qu'il était persuadé que c'étaient les bleus.

« Il n'y a pas de fièvre qui tienne, décampons, dis-« je à l'abbé, car votre toux nous ferait sûrement « prendre. »

« Il hésita et, toute réflexion faite, me suivit; nous n'avions pas fait cent cinquante pas qu'un coup de feu tua le chien ; les bleus entrèrent dans la maison et mirent tout le ménage sens dessus dessous, criant :

« Va, sacré paysan, si nous trouvons des suspects, « nous t'en ferons autant qu'à ton chien ! »

« Mais lui sans se déconcerter :

« Cherchez, citoyens, je ne crains pas vos visites. »

« Ne trouvant rien, ils se vengèrent sur un tonneau de vin, en burent tout à leur aise et finirent par le défoncer à coups de fusil. Le fermier, une fois débarrassé d'eux, vint nous chercher sous un gros hallier d'épines, sur le bord de la Sarthe, où nous avions passé le reste de la nuit. Comme il faisait grand jour, nous n'avions plus rien à craindre; il nous ramena à la maison, et nous vîmes de quelle manière les bleus faisaient le ménage des royalistes.

« M. l'abbé Fayeau, ne se croyant plus en sûreté en Anjou, passa dans le Maine, et moi, à la sollicitation de mon hôte, je restai, mais à condition que j'irais tous les soirs coucher sous mon hallier. Voyant ma résolution, il y fit porter de la paille, et je passai les nuits

sans inquiétude pour lui comme pour moi ; mais mes fièvres quotidiennes ne m'abandonnaient pas, et lorsque j'arrivais le matin à la maison tous mes vêtements étaient trempés de sueur, quoique ce fût en hiver, mon corps et mes jambes étaient enflés. Je passai ainsi la mauvaise saison ; enfin, ennuyé de souffrir sans le secours du médecin, je mis trois jours à faire trois lieues et j'arrivai chez Mme de Gautret. Voyant l'état où j'étais, elle envoya chercher à Sablé M. Pavé, son médecin, mais c'était un royaliste poltron.

« Est-ce pour un suspect ? demanda-t-il.

« — Oui, Monsieur.

« — Eh bien, dites à Mme de Gautret que, dans « ce moment-ci, me donnât-elle aussi gros d'or que son « château, je n'irais pas ; dites-lui aussi qu'elle est bien « surveillée et qu'elle se tienne sur ses gardes. »

« Huit jours après mon arrivée à Gautret, Armand m'apporta une lettre du général de Rochecotte qui m'annonçait que ses ordres l'appelaient à Paris, où la chambre des Inspecteurs devait faire enlever le Directoire et proclamer les Bourbons. Il me chargeait d'en avertir les chefs royalistes de proche en proche, afin qu'ils se tinssent prêts à soutenir le mouvement par une insurrection générale ; il ajoutait qu'il ne faudrait cependant se montrer qu'à son retour et d'après ses ordres.

« Bien fâché d'être hors de combat, je fis passer ces ordres à M. Gaullier afin qu'il les transmît lui-même par les voies ordinaires. A l'époque dite, M. de Rochecotte n'arriva pas, mais bien une lettre de Mme de

Varenne, sa sœur, qui marquait que le coup était manqué : le Directoire, averti à temps par de faux frères, avait fait enlever et exiler à Cayenne les Inspecteurs dont Pichegru faisait partie [1] ; les barrières de Paris étant fermées et les visites se faisant très régulièrement, son frère ne pouvait nous rejoindre.

« Cette nouvelle rendit notre position très fâcheuse, car nous n'avions pu nous préparer sans donner des soupçons à l'ennemi; bientôt toutes les troupes de l'Ouest se mirent en mouvement contre nous, et les visites domiciliaires recommencèrent. Les prêtres qui exerçaient publiquement leur ministère, après avoir prêté serment de fidélité au Directoire, furent obligés de se cacher et se trouvèrent sans asile, l'armée royale les ayant rejetés de son sein comme parjures.

« Enfin, pour aggraver notre position, notre mauvaise tête d'adjudant, oubliant son affaire de Laval, profita de l'absence de M. de Rochecotte pour se rendre au Mans, où il tua d'un coup de poignard un prêtre marié du nom de Mauguin [2], commissaire du pouvoir exécutif et scélérat consommé. Il fit ensuite des proclamations qu'il affichait ou faisait afficher dans les bourgs, enfin il écrivit à tous les maires, bons ou mauvais, leur ordonnant de désarmer la garde nationale et de déposer les armes dans le lieu qu'il indiquerait,

---

1. 18 fructidor an V (3 septembre 1797).

2. 11 novembre 1797. (Abbé Pauloin, *la Chouannerie dans le Maine et pays adjacents*, t. III, p. 64.)

ajoutant que s'ils n'obéissaient pas, ils auraient tôt ou tard à s'en repentir. Le maire de Sablé, qui nous était tout dévoué, sans pourtant se compromettre, venait souvent de nuit nous prévenir de ce qui se passait; il nous apporta la lettre qu'il venait de recevoir, signée Charles Maloubier, adjudant général de l'armée royale de la Sarthe, et nous dit:

« Un homme qui se met en évidence dans un pareil « moment est un fléau pour le pays, et personne ne « pourra plus vous rendre service; vous devriez en « prévenir M. de Rochecotte. »

« Je pris copie de la lettre et l'envoyai au major Poirier, pour être remise au général à son retour de Paris, et Mme de Gautret fut à la Panne chez Mme de Chaussard, sa voisine, qui cachait l'adjudant, la prévenir qu'il compromettait les deux maisons et ceux qui y étaient cachés. Elle voulut en même temps parler à Charles Maloubier, mais il était parti, sans doute pour des expéditions du même genre.

« Cinq jours après, Mme de Gautret apprit par sa domestique qui venait de Sablé qu'elle avait rencontré M. l'adjudant lié sur un cheval, et escorté de trois gendarmes qui le conduisaient à Sablé. Voici ce qui était arrivé : Charles Maloubier et Fleur-d'Épine, capitaine d'Auvers, l'un et l'autre à cheval, voyageaient sur la grande route d'Angers à Laval. Arrivés sur une hauteur, ils aperçurent de très loin trois gendarmes qui venaient de Sablé; ils eurent la maladresse de s'arrêter assez longtemps pour délibérer s'ils iraient de l'avant ou s'ils prendraient un autre chemin, car ils en avaient

tout le temps, mais Maloubier persuada au capitaine d'aller au-devant des gendarmes :

« Ils ne sont que trois ; s'ils nous attaquent, j'ai deux « pistolets neufs que le général m'a donnés, je réponds « de deux par terre, et nous tiendrons bien le troi- « sième. »

« Le capitaine, qui était père de famille et du pays, ne se souciait guère de se mesurer avec les gendarmes ; cependant il s'aventure et bientôt les deux armées sont en présence : deux gendarmes se placent l'un à droite, l'autre à gauche de l'adjudant, le troisième observe le capitaine :

« Qui êtes-vous, Messieurs ?

« — Tourneur de mon état, répond l'adjudant.

« — Où allez-vous ?

« — A Laval.

« — Avez-vous un passeport ?

« — Oui. »

« Il tire ses deux pistolets qui ratent à bout portant. Maloubier, fortement constitué, saisit un gendarme à la gorge, le renverse sous son cheval, descend lui-même, le foule aux pieds et l'eût étouffé si les deux autres ne fussent venus à son secours. Mais trois contre un il ne pouvait lutter ; on le garrotta, et le capitaine ne put que se sauver à toutes jambes.

« Si Mme de Gautret ne nous avait caché cette arrestation de peur de nous inquiéter, nous eussions pu l'enlever, étant près de la grande route et ayant le bataillon d'Auvers-le-Hamon à notre disposition. En tous cas nous n'eussions pas couché à Gautret, pensant

bien que les bleus de Sablé viendraient y faire des visites domiciliaires ainsi qu'à la Panne; c'est ce qui arriva, car dans la nuit les deux châteaux furent investis. Il ne fut pas difficile aux bleus d'entrer à la Panne, car ils avaient trouvé sur l'adjudant une clef de la maison. La propriétaire, femme de quatre-vingt-cinq ans, conservait encore toutes ses facultés; ils entrèrent dans sa chambre, la mirent hors du lit, et lui apprirent que l'assassin qu'elle cachait était arrêté :

« Mais vous en cachez d'autres et le diable nous « emporte si nous ne les trouvons pas !

« — Cherchez, citoyens, » répondit-elle.

« La fouille dura six heures, mais toutes les recherches furent inutiles quoiqu'il y eût quatre prêtres, trois religieuses et deux neveux émigrés, cachés heureusement loin de la maison.

« Pendant que tout cela se passait à la Panne, on en faisait autant à Gautret; mais la cour était close de murs et les bleus furent obligés d'attendre la pointe du jour; alors ils se mirent à frapper à coups redoublés. La fièvre et les sueurs m'empêchant de dormir, je veillais à la sûreté de tous : j'allai à la croisée et j'aperçus, non sans peine, des hommes qui étaient montés sur le mur et descendaient dans la cour, protégés par un tas de fagots. La domestique, qui avait entendu frapper, crut que c'étaient des journaliers qu'on attendait et elle ouvrit la porte de la maison. Je tapai fortement aux vitres, elle me comprit et la referma; à peine avait-elle mis le dernier verrou que les bleus arrivèrent comme des furieux en criant :

« Ouvriras-tu, f. g., ou nous défonçons la porte ! »

« Je réveillai de suite M. de Jourdan et Mme de Gautret, qui était couchée avec son mari.

« Levez-vous vite, leur dis-je, les bleus entourent la « maison. »

« Les toilettes furent bientôt faites, et Mme de Gautret, femme très courageuse, nous conduisit dans une fruiterie où il y avait une cache à huit pieds sous terre. Nous descendîmes dans cette fosse, tous en chemise, portant nos habillements et chacun un fusil à deux coups, puis elle recouvrit la trappe d'un monceau de pommes et remonta dans sa chambre ; alors, comme sortant de son lit, elle ouvrit la croisée et demanda ce que voulait dire tout ce tapage.

« Vous l'ignorez bien, depuis le temps que nous « frappons. Ouvrez la porte, ou nous la mettons en « pièces.

« — Vous ne m'aviez pas prévenue de votre visite « si matin, citoyens, laissez-moi le temps de m'ha- « biller.

« — C'est plutôt pour cacher vos prêtres et vos émi- « grés ! »

« Pendant ce temps les domestiques défaisaient les lits encore chauds, enfin on fut ouvrir la porte et la maison fut bientôt pleine d'enragés.

« Allons, citoyenne, vite, de la chandelle. »

« Mme de Gautret prit la lumière et les conduisit d'abord dans une grande salle où il n'y avait pour tout meuble qu'une armoire placée à côté de la fruiterie.

« Faut-il vous l'ouvrir ?

« — Oui, sans doute. »

« Mais en l'ouvrant elle aperçut une paire de souliers que M. de Jourdan avait laissée tomber devant la porte de la fruiterie. Elle jette dessus le contenu de l'armoire qu'elle déménage promptement, et, la visite faite, elle prend les souliers avec le linge et la referme. Elle leur ouvrit la fruiterie; ne voyant que des poires et des pommes, ils se contentèrent de défoncer le plancher avec leurs baïonnettes. Au même instant leurs camarades qui étaient au-dessus leur crièrent qu'ils avaient trouvé une cache et qu'il y avait sûrement du monde; tous abandonnèrent la fruiterie pour aller faire le siège de cette cache; mais, plus poltrons les uns que les autres, aucun n'osait y entrer.

« Si on ne nous fait rien, nous ne ferons de mal à « personne, disaient-ils; mais si on tire sur nous, tout y « passera et nous mettrons le feu à la boutique. »

« Enfin, ennuyée de tenir la lumière, Mme de Gautret leur dit :

« Je suis plus brave que vous, citoyens, et je vais « entrer la première. C'est en effet une cache qui ren- « ferme les armes qu'avait mon mari avant son émigra- « tion et où je mets mon argent; pour preuve, je vais « y prendre un sac de six cents francs qui n'est point « émigré, mais qui pourrait le devenir. »

« Ils répondirent qu'ils étaient d'honnêtes gens et, pour le prouver, ils emportèrent les armes et laissèrent l'argent. De là ils passèrent dans la chambre de Mme de Gautret et visitèrent le lit, où l'on distinguait deux places bien chaudes :

« Citoyenne, vous n'avez pas couché seule?

« — Quand j'ai trop chaud je change de place; d'ail-« leurs, ne sommes-nous pas libres?

« — C'est vrai, citoyenne, cela ne nous regarde « pas. »

« Dans la chambre où nous couchions, M. de Jourdan et moi, ils trouvèrent les lits de plume et les matelas chauds encore, quoiqu'on les eût retournés; le mien était même tout mouillé.

« Direz-vous, citoyenne, qu'il n'a pas couché des « émigrés et des calotins dans ces lits-là ?

« — Non, citoyens, c'est la chambre de mes deux « filles dont l'une est malade et transpire beaucoup. »

« Enfin, après sept heures de visite tant au dedans qu'au dehors, ils entrèrent dans la cuisine pour allumer leurs pipes. Mme de Gautret leur offrit à boire; ils répondirent en jurant qu'ils ne buvaient point chez des aristocrates, ajoutant :

« Aussi vrai que voilà du feu, vous avez du monde « caché chez vous, citoyenne, mais nous sommes trop « bêtes pour le trouver. Adieu, nous nous reverrons. »

« Mme de Gautret monta de suite dans sa chambre pour voir la route qu'ils prendraient; elle les vit se diriger vers la Panne, où ils furent rejoindre leurs camarades; mais, craignant qu'ils ne revinssent tous en passant, elle envoya une fille de son meunier au moulin de la Panne pour s'assurer qu'ils étaient partis. Effectivement, ils avaient pris la route de Sablé. Elle poussa la prudence jusqu'à envoyer sa fidèle domestique à Sablé pour voir s'ils y étaient rentrés et préve-

nir M. le maire de ce qui s'était passé. Il répondit qu'il venait seulement d'apprendre que la troupe était sortie par la route de la Flèche, avait longé la rivière et repassé l'eau au premier moulin pour prendre la route de Laval.

« Dites à Mme de Gautret, ajouta-t-il, que j'engage « ces messieurs à quitter le pays jusqu'à ce que le « calme y soit rétabli, car ce ne sera pas la dernière « visite ; dites aussi que M. l'adjudant a été conduit « de suite à la Flèche et de là au Mans pour y subir « son jugement. »

« Lorsque Mme de Gautret se fut assurée qu'il n'y avait plus rien à craindre, elle vint nous mettre en liberté ; il en était temps, j'étais descendu dans le souterrain au plus fort de la fièvre et n'ayant rien de sec sur le corps ; aussi mon sang était glacé dans mes veines ; pour rétablir la circulation, je pris huit tasses de café et je fus me coucher. Mais à onze heures du soir, il fallut songer à battre en retraite : nous partîmes, sans savoir où nous porterions nos pas ; mes compagnons avaient heureusement de bonnes jambes, mais moi je les avais à pleine peau, aussi ne fûmes-nous qu'à une demi-lieue de Gautret chez M. Marçais, dit le Petit-Père, que je connaissais beaucoup. Il se leva, et pendant qu'il nous faisait une soupe je me mis sur son lit ; ce fut dans cette maison que chacun prit son parti. M. de Gautret fut en Touraine, chez M. du Can, son beau-frère, ce pays avait toujours été tranquille ; M. de Jourdan prit la route du Craonnais, où sa famille avait des propriétés ; moi, je retournai à Saint-Denis-

d'Anjou, chez mon bonhomme Oger, où je passai encore un mois, mais tous les soirs j'allais coucher au bord de la rivière.

« Enfin, ennuyé de ma position, hors de combat et ne pouvant que compromettre les personnes qui voulaient bien me donner asile, je résolus d'aller mourir au gîte; j'envoyai donc à ma femme un maçon qui construisait toutes les caches du pays, afin qu'elle en fît faire une chez elle. Ce brave homme ne tarda pas à venir m'apprendre que la cache était faite sous mon lit, de sorte qu'en cas de surprise je n'aurais, pour y descendre, que la peine de soulever mon matelas.

« Je me mis donc en route, escorté de mon maçon et d'un neveu d'Oger, qui connaissait les chemins d'adresse; j'avais cinq lieues à faire et deux rivières à passer, il faisait heureusement un beau clair de lune. Près du bourg de Daumeray on nous cria : « Qui vive? » et nous aperçûmes une sentinelle montée sur le mur d'appui du cimetière. Nous reculâmes bravement sans rien répondre. Mes guides, fort surpris et très embarrassés de ma personne, me proposèrent d'aller passer la journée dans une ferme pour me reposer; d'ailleurs le jour arrivait. Je suivis leur avis; à dix heures du soir nous nous remîmes en route, en évitant le bourg de Daumeray, et nous arrivâmes à un moulin situé sur le Loir; le meunier, très brave homme, vit bien que j'étais de contrebande, mais lui-même était contrebandier.

« Une fois débarqué, j'envoyai un de mes guides sur la grande route d'Angers à Durtal pour voir si je pouvais la traverser sans danger, car à cette époque

les républicains étaient nuit et jour en mouvement; il ne vit, n'entendit rien; je passai donc et entrai dans la forêt de Chambiers, à une lieue du pays qui m'avait vu naître. Je m'y reposai une heure pour donner le temps à un de mes guides d'aller prévenir ma femme, qui ne m'attendait point, afin qu'elle prît ses précautions pour qu'on ne me vît pas entrer chez elle. C'est ainsi que j'arrivai chez moi[1] à quatre heures du matin, mort de fatigue, au point que ma femme eut peine à me reconnaître. Elle envoya immédiatement chercher M. Renou, de Fougeray, son médecin, qui était en même temps celui des chouans. Voyant mon état, il me fit faire une confession générale; je lui racontai les misères que j'avais éprouvées sur terre et sur mer, et comme quoi je couchais dehors depuis dix-huit mois, sans avoir pu me procurer de médecin.

« Tranquillisez-vous, me dit-il, je crois que vous « n'avez rien à craindre ici, on n'y est pas aussi zélé que « dans le pays d'où vous venez. »

« Six semaines se passèrent en effet sans alerte; mais ma santé ne devenait pas meilleure, et un beau matin ma tranquillité fut encore troublée. La cuisinière était à boulanger lorsqu'elle vit entrer tout à coup un officier qui lui dit :

« Prévenez votre maîtresse que nous venons faire la « fouille chez elle, mais que nous n'avons pas le droit « d'entrer avant le jour, à moins qu'elle ne veuille « nous le permettre. »

---

1. A la Sionnière.

« La pauvre fille ne se démonta pas, elle sortit dans la cour sous prétexte de se laver, puis revint offrir une chaise à l'officier, qui était entré seul, et pria les soldats de la suivre. Ils refusèrent ; elle vint alors nous prévenir que la cour était pleine de bleus et qu'il y avait des sentinelles à toutes les portes et fenêtres. Ma femme, qui couchait avec moi afin qu'il n'y eût pas plus de lits occupés que de personnes connues dans la maison, lui dit assez haut pour que la sentinelle l'entendît :

« Allez donc me chercher une lumière, comment « voulez-vous que je m'habille ? et dites au commandant « qu'il pourra faire la fouille quand il lui plaira, j'en « serai plus tôt quitte. » Et elle ajouta tout bas : « Ne « vous pressez pas trop. »

« Quand la lumière arriva, j'étais déjà sous terre et dans le même état qu'à Gautret. Dès que je fus en sûreté, ma femme, avec son courage ordinaire, fut trouver ces bons citoyens. Le commandant lui fit voir ses ordres.

« Eh bien, citoyen, cherchez[1], je vais vous con- « duire. »

« De la cuisine il entra dans le salon avec une partie de sa troupe ; ne trouvant rien, il passa dans la salle à manger, où couchait mon fils ; les gendarmes de Durtal, qui le connaissaient, furent à son lit :

---

1. A toutes les questions qu'on lui adressait sur la présence de son mari, cette femme de devoir, au lieu d'opposer une dénégation formelle, ne répondait jamais que : « Cherchez, citoyens, » pour fuir jusqu'à l'apparence même du mensonge.

« Nous vous réveillons de bonne heure, Monsieur « Henri, mais n'ayez pas peur.

« — C'est donc bien votre fils, citoyenne? dit le commandant.

« — Oui, citoyen, les gendarmes peuvent l'assurer. »

« Il voulut visiter un placard qui condamnait, en s'ouvrant, la porte de la chambre de ma femme; on s'empressa de le satisfaire; alors, ne voyant plus d'autre ouverture, il pirouetta sur ses talons et se dirigea vers l'escalier. En entrant dans la chambre de M. Bouin, l'instituteur de mon fils, il crut faire une bonne prise, mais les gendarmes l'assurèrent que c'était le précepteur de l'enfant de la maison. Enfin, après la visite de tout l'intérieur, mon fils, qui s'était levé, le conduisit dans les servitudes; il fit bouleverser et percer de coups de baïonnette le foin et la paille; enfin il se rendit à une chapelle qui était située à trois cents pas hors des murs, et fit monter sur les voûtes, puis, revenant à la maison, il dit à ma femme :

« Nous sommes sûrs que vous avez des prêtres et « des émigrés cachés, car on en a vu entrer chez vous. »

« Elle se rappela alors que M. Foucaut, ancien curé de Vaulandry, sa paroisse avant la Révolution[1], était venu à Montigné et lui avait fait en plein jour une courte visite, car elle ne l'estimait pas assez, en raison de sa mauvaise conduite, pour le retenir longtemps; elle raconta la chose à l'officier, qui partit en disant :

---

1. Elle avait apporté à son mari la petite terre du Breil, paroisse de Vaulandry.

« Nous reviendrons, citoyenne, mais avec des « ouvriers pour démolir la maison. »

« Dès que ma femme fut sûre qu'il n'y avait plus rien à craindre, elle vint me tirer de captivité, fit bassiner mon lit, et, comme à Gautret, je pris force café. Mais cette dernière menace m'obligea à chercher une autre retraite; ma femme tremblait pour moi, et moi pour elle et mon fils. Elle fut donc au marché de la Flèche, où M. Maugour, ancien capitaine vendéen, se rendait ordinairement : elle lui confia son secret, lui dit que je n'étais plus en sûreté chez elle et qu'elle le priait de me trouver un lieu où je serais moins exposé.

« Je vais m'en occuper de suite, répondit-il, et « j'irai chez vous demain soir. »

« Il vint en effet, et dit à ma femme qu'il avait trouvé un endroit où je serais très bien.

« C'est chez ma sœur, paroisse de Vaulandry, un « pays isolé, où il n'y a point eu de royalistes, mais « aussi point de bleus. »

« Il vint ensuite à mon lit, et, quoiqu'il ne me connût point, il pleura de pitié en me voyant.

« Comment allons-nous faire, Monsieur Henri? vous « avez l'air si fatigué!

« — Le courage suppléera à la force, » lui dis-je.

« Je me levai, et à neuf heures du soir je faisais mes adieux à ma femme et à mon fils, bien persuadé que c'était la dernière fois que je les voyais. Il fallut prendre les adresses pour éviter les bourgs; je fis assez bonne contenance la première lieue, mais la dernière fut bien pénible, car je ne pouvais me reposer souvent,

dans la crainte d'être surpris par le jour. Enfin, à une demi-lieue de la maison, me voyant tomber dans une ornière sans pouvoir me tenir sur les jambes, M. Maugour fut tout à fait désespéré.

« Reposez-vous et buvez un peu d'eau-de-vie, » me dit-il.

« En effet, après une heure de repos, je pus me remettre en marche et arriver avant le jour à ma nouvelle demeure. En me voyant, la sœur de M. Maugour lui dit :

« Pourquoi m'amènes-tu ce monsieur? Il va mourir « ici, et qu'en ferons-nous?

« — J'en ferai mon affaire; mais le plus pressé est « de lui donner un lit et du bouillon. »

« Le lendemain M. Maugour vint me voir :

« Vous avez connu, me dit-il, le docteur Hautreux, « de Baugé?

« — Oui; mais comment pense-t-il?

« — Très bien; c'est notre médecin, nous n'avons « rien de caché pour lui.

« — Eh bien, amenez-le. »

« En effet, le docteur arriva.

« Comment! s'écria-t-il en abordant mon lit, c'est « vous, mon cher Monsieur de Bernard? Tout le monde « croit que vous avez été tué à l'étranger.

« — Il faut le laisser croire, docteur; mon nom ici « est Henri.

« — Henri, soit; mais on cherche partout un chef de « chouans qui porte ce nom.

« — C'est précisément moi; hors de combat, je ne

« vaux cependant pas mille écus, mais si j'étais sur mes « jambes je vendrais ma tête à ces lâches plus cher qu'ils « ne l'estiment. »

« Je lui racontai ma vie depuis mon retour d'émigration.

« Vous avez besoin de repos, me dit-il, je vais « combattre la fièvre et l'hydropisie qui en est la suite. « Ce sera long ; aussi, pour ne pas donner de soupçons, « je ne viendrai vous voir que tous les huit jours. « Maugour et sa sœur vont souvent à Baugé, ils « me donneront de vos nouvelles et emporteront les « remèdes que j'ordonnerai. »

« M. Maugour fut raconter mon voyage à ma femme et la rassurer; elle lui remit une lettre de Mme de Gautret qui me marquait que son mari et son cousin étaient arrivés sans accident à destination, mais qu'il était survenu bien des malheurs depuis mon départ. Le général de Rochecotte, ne pouvant quitter Paris, avait été vendu à la police, pour 50,000 francs payés comptant, par un nommé Richard, son meilleur ami et son confident, qui venait d'épouser un monstre de femme du Mans qui lui avait donné ce conseil.

« M. de Rochecotte, qu'un biscaïen reçu à la hanche dans les rangs de l'armée de Condé faisait boiter, était malheureusement facile à reconnaître. Un jour qu'il allait voir sa sœur, un homme qu'il ne connaissait pas lui dit : « Sauvez-vous, la police vous suit ! » Il prit une autre rue, mais les agents crièrent : « Au voleur ! « au voleur ! »

« Entouré et ne pouvant s'échapper, il saisit un outil tranchant sur la croisée d'un serrurier et s'adossa au mur; il avait déjà tué cinq personnes et blessé deux autres, lorsqu'un boucher prit son couteau et lui coupa le poignet pour le désarmer; on le conduisit ensuite à la préfecture de police, et, afin de s'assurer que c'était bien lui, on fit venir le marchand de chair humaine. Quel coup de foudre pour M. de Rochecotte de voir son meilleur ami venir dire en sa présence : « C'est « bien lui, vous le tenez ! »

« Son procès fut bientôt fait : condamné à mort, il fut exécuté dans les vingt-quatre heures[1]. Mme de Varenne écrivit de suite à M. Poirier, secrétaire général de Rochecotte au Mans, de sauver la correspondance, qui aurait pu compromettre même la famille royale; ses ordres furent heureusement exécutés avant que la triste nouvelle arrivât au Mans.

« Un traître tel que Richard ne pouvait vivre longtemps, il serait tôt ou tard tombé entre nos mains, mais

---

1. Ces détails complètent le récit de Crétineau-Joly : « Rochecotte, dit-il (t. III, p. 167), fut arrêté rue du Bac, à Paris. La police allait le relâcher, lorsqu'un homme de l'agence royaliste, que contrariaient les plans de ce général, le vendit au Directoire. Une blessure qu'il avait reçue dans les reins le fit reconnaître; en se voyant dépouillé de ses vêtements pour reconnaître l'étrange signalement que des amis pouvaient seuls avoir donné, Rochecotte sentit qu'il était perdu : « C'est une « blessure dans le dos que vous cherchez, la voilà, se con- « tenta-t-il de dire, mais je ne l'ai pas reçue en fuyant. » Il comparut devant une commission militaire, fut condamné et périt au Champ de Mars. » (23 juin 1798.)

le Ciel lui réserva un autre sort. Il réclamait depuis longtemps le salaire de son crime, et le gouvernement faisait toujours la sourde oreille. Enfin, ennuyé d'attendre, il résolut de se payer par ses mains : il rassembla quelques bons fripons comme lui, attaqua de nuit une diligence chargée de fonds et se laissa prendre par les gardes d'escorte, qui le conduisirent à Tours devant la commission militaire. Il fut condamné et exécuté; c'est ainsi que la République paya sa dette et nous vengea.

« Mme de Gautret m'annonçait encore un crime d'un autre genre. On se rappelle que Charles Maloubier, l'adjudant de M. de Rochecotte, avait été conduit de Sablé au Mans pour y subir son jugement. Il y avait dans cette ville beaucoup de jeunes gens qui étudiaient la chirurgie pour se dispenser du service militaire. Les autorités, composées de dix-sept prêtres mariés, eurent connaissance du projet qu'ils avaient conçu d'enlever l'adjudant; elles le firent partir pour Alençon, et, de peur qu'il n'échappât, on l'attacha sur une charrette entourée par la troupe et une escorte à pied : on avait envoyé en avant trente hommes déguisés en chouans, avec l'ordre de tirer à poudre sur la voiture, au moment de son passage devant l'embuscade. Cet ordre fut très bien exécuté : les prétendus chouans firent une décharge à poudre, et on assassina dans la charrette le malheureux adjudant; après cette glorieuse défense, les militaires rentrèrent au Mans sains et saufs. Ainsi se terminèrent la carrière du général et celle de son adjudant.

« Ces tristes nouvelles n'avancèrent point ma

guérison, mais elles électrisèrent nos chouans ; tous voulaient courir aux armes, malheureusement il n'y avait point encore d'ordres, et l'on attendait d'Angleterre MM. de Bourmont et d'Andigné.

« Pendant que nous étions ainsi dans l'attente, les malheureux royalistes montaient à l'échafaud par douzaines et les prêtres partageaient leur sort : l'abbé Glatier fut vendu, conduit à la commission spéciale de Tours, et mis à mort ; M. le curé Jameau, âgé de quatre-vingt-cinq ans, fut pris et exécuté à Laval, sans que son âge pût toucher ses bourreaux ; M. David, ancien prieur de Mélinais, fut vendu par le constructeur de sa cache et conduit à l'île de Ré, où il mourut en arrivant, etc., etc.

« Enfin MM. de Bourmont et d'Andigné arrivèrent en 1799 et donnèrent l'ordre d'organiser de suite une insurrection générale[1]. Au reçu de cette bonne nouvelle, je fis prier mon docteur de venir me voir, et je lui donnai connaissance des ordres que je venais de recevoir.

« Est-ce pour marcher de suite ?

« — Non, il s'agit seulement de s'organiser et de se « tenir prêt à partir au premier ordre.

---

1. Ils arrivèrent au mois d'août. Les chefs royalistes, réunis à la Jonchère, près Pouancé, le 6 septembre, décidèrent que le soulèvement aurait lieu dans un mois. (Notes mss. de Louis Coquereau, commun. par M. de Gaullier.)

Le général de Bourmont fut désigné comme successeur de Rochecotte pour le Maine, le Perche, le Vendômois, le pays chartrain. (Crétineau-Joly, t. IV, p. 27.)

« — Eh bien ! espérons, la fièvre est moins forte, la « transpiration moins abondante, et l'enflure a beau- « coup diminué.

« — Et moi, docteur, je n'espère que dans ma liberté ; « car, sain ou malade, je partirai, j'aime mieux mourir « au milieu de mes camarades que de rester ici, exposé « tous les jours à être assassiné dans l'épaisseur d'un « mur. »

« Dans l'impossibilité où j'étais de me rendre auprès de mon chef de division, je confiai mes ordres à ma bonne hôtesse, et je lui demandai s'il n'y aurait pas moyen d'organiser des chouans dans le pays.

« Peut-être, me répondit-elle, car il y a aux en- « virons quelques jeunes gens qui ont servi dans la « Sarthe sous les ordres de M. Tranquille (Châtelain) ; « au surplus, mon frère va venir vous voir, il connaît « mieux l'opinion du monde que moi. »

« En effet, M. Maugour arriva ; je lui montrai mes ordres, il me dit :

« Je viens de recevoir une lettre de mon beau-frère « qui demeure à Sablé ; il me marque qu'il organise sa « compagnie et que tous les royalistes sont en mou- « vement.

« — Eh bien ! Monsieur Maugour, croyez-vous que « nous ne trouverions pas dans ce pays des jeunes « gens de bonne volonté, car je n'en veux pas d'au- « tres ?

« — Comme nos jeunes gens répugnent à aller aux « frontières parce qu'on n'en revient pas, peut-être « préféreraient-ils faire la guerre chez eux ; au surplus,

« je vous dirai cela demain. Mais vous n'êtes pas en « état de marcher? »

« Je lui fis la même réponse qu'au docteur.

« Il y a dans cette paroisse un vétérinaire qui a servi « dans la division de Gaullier, dit Grand-Pierre; comme « il va exercer son art dans tous les alentours, il pour- « rait vous dire quel est l'esprit du pays. Vous feriez « bien de le voir; il est aussi sûr que moi; vous pouvez « en parler à ma sœur, c'est lui qui soigne ses bes- « tiaux. »

« Je la questionnai en effet sur le nommé Chauvelier, son vétérinaire, ajoutant qu'il avait été chouan. Elle me répondit qu'elle n'en savait rien, qu'elle ne l'avait jamais entretenu de ces affaires-là, mais que si je voulais lui parler il devait justement venir le lendemain.

« Le lendemain, mon hôtesse vint m'avertir que Chauvelier était arrivé, et elle me demanda si je voulais le voir.

« Écoutez, c'est pour vous comme pour moi : croyez- « vous qu'il pense bien?

« — Il m'a dit tout bas en arrivant : « Savez-vous, la « maîtresse, que les chouans reprennent les armes? et « je vous préviens que je vais retourner dans mon « pays. — Est-ce que vous avez servi dans les roya- « listes? — Oui, depuis le commencement jusqu'à la « paix. — Et vous voulez y retourner? — Oui, je « ne lâcherai jamais. » D'après cela, Monsieur Henri, « voulez-vous que je vous l'amène ?

« — Faites-le monter. »

« Il vint à mon lit, et je le reconnus de suite.

« — Comment! c'est vous, Cœur-de-Roi? lui dis-je.

« — Vous me connaissez, Monsieur? Mais je ne « vous ai jamais vu.

« — Quoi! vous ne connaissez pas M. Henri, chef « d'état-major de Gaullier!

« — Foi d'homme, je ne vous aurais jamais reconnu « tant vous êtes changé.

« — Ce n'est pas étonnant, voilà vingt-sept mois « que je suis malade. Vous voulez donc aller retrouver « les chouans?

« — Oui, mon commandant.

« — Eh bien, sans aller si loin, ne pourrions-nous « pas organiser dans le pays quelques compagnies de « royalistes?

« — Si, mon commandant; je connais des jeunes « gens qui ne demanderaient pas mieux, et puis de « proche en proche nous en aurions d'autres.

« — Eh bien, mon camarade, il faut travailler de « suite, je ne quitterai point le pays. »

« Il m'embrassa en me disant :

« Mon commandant, je suis à vous à la vie, à la « mort!

« — Et moi, dis-je, je vous donnerai le commande- « ment de la première compagnie que vous lèverez. »

« Il parut très flatté et s'en fut.

« Je passai huit jours dans l'attente. Enfin Cœur-de-Roi revint; il me dit qu'il avait quatre-vingts hommes enrôlés, mais que très peu possédaient des fusils de munition.

« Continuez, dis-je, avec ceux-là nous en prendrons « d'autres; vous preniez bien des canons avec des « bâtons! Voilà votre brevet de capitaine, il vous « donnera plus d'autorité; faites des recrues le plus « possible, car il faut que votre compagnie soit forte « de cent vingt hommes, y compris les officiers et « sous-officiers; pour des tambours, nous en trou- « verons dans les paroisses. Je vous autorise à dire à « tous ceux qui voudront servir le Roi fidèlement que « je leur abandonne le choix de leurs officiers.

« Une fois cette levée de boucliers connue dans le pays, MM. Bruneau (de Noyant), Chicoine (d'Auverse), Sans-Peur (de Clefs), Saint-Louis (de Genneteil), et Franc-Cœur (du Guédéniau), tous anciens chouans ou Vendéens, vinrent m'offrir leurs services. Je remis à chacun d'eux un brevet de capitaine, en leur recommandant de n'enrôler dans leurs compagnies que des volontaires de bonne vie et mœurs et de ne pas admettre un seul étranger qui ne fût bien connu.

« Quatre jours après il me vint encore quatre anciens capitaines des environs d'Angers : MM. Chambour (de Jarzé), Potterie (de Marcé), Monte-à-l'assaut (de Villévèque) et Risque-tout (du Vieil-Baugé), dont les compagnies avaient conservé leurs armes; je leur donnai leurs brevets et les mêmes ordres.

« Lorsque mes dix compagnies furent bien organisées, j'en formai une légion, et j'envoyai une ordonnance à M. de Bourmont, le général en chef de la rive droite de la Loire, pour le prévenir que vingt-sept mois de maladie, ma tête mise à prix et

d'incessantes poursuites m'avaient forcé d'abandonner la division Gaullier pour me réfugier dans un pays sur la rive gauche du Loir où l'on ne connaissait les royalistes que de nom. Je lui annonçais avec plaisir que dans ce pays tout neuf je venais d'organiser dix compagnies, et que j'avais l'espoir d'en lever d'autres si je pouvais me procurer des armes; j'ajoutais que, par ma nouvelle position, je formais l'avant-garde de son armée, ayant Angers, Saumur, Tours, le Lude, la Flèche, Durtal, à observer; à ma droite la Loire et l'armée d'Autichamp, à ma gauche le Loir, de l'autre côté la légion Tranquille, et derrière moi la légion Lowinski, dont j'étais séparé aussi par le Loir. Enfin, je le prévenais que M. le général d'Autichamp voulait me réunir à l'armée vendéenne qu'il commandait, pour être maître des deux rives de la Loire; je le priais d'arranger cette affaire et de me dire auquel des deux généraux je devais obéir.

« Le général de Bourmont me répondit qu'il connaissait depuis longtemps les persécutions que j'avais éprouvées pendant son absence et mon dévouement pour le service du Roi, qu'il me remerciait en son nom de mon zèle à augmenter le nombre de ses défenseurs, et que je devais me considérer comme appartenant à l'armée du Maine; pour preuve, il m'envoyait, d'après ses pouvoirs, le brevet de colonel commandant en chef la 13e légion[1], et m'enjoignait de commencer les hostilités par la prise de la ville du Lude, où je

1. 1er octobre 1799. Voir P. J., no XVII.

pourrais habiller et armer ma troupe et me pourvoir de munitions.

« J'ordonnai donc immédiatement le rassemblement de ma légion dans le bourg de Vaulandry. Mes pouvoirs communiqués à tous les officiers, je fis reconnaître ceux-ci à la tête de chaque compagnie, reçus leur serment de fidélité au Roi sous le drapeau sans tache, et profitai de leur enthousiasme pour aller m'emparer du Lude, aux cris de, « Vive le Roi! »

« Cette ville n'était défendue que par des gardes nationaux et six gendarmes; aussi j'y entrai sans aucune résistance, et je me rendis à la municipalité me faire délivrer 1,500 billets de logement. Le secrétaire, un prêtre marié qui était vicaire de ma paroisse avant la Révolution, me reconnut malgré mon air de squelette ambulant, et bientôt mon vrai nom fut dans toutes les bouches; ma troupe ne m'en fut que plus attachée.

« Mon premier soin fut de mettre en réquisition tous les tailleurs, cordonniers, chapeliers et jusqu'aux marchandes de modes, pour me confectionner douze cents cocardes blanches; quoique je n'eusse ni sou ni maille, toutes les boutiques me furent ouvertes moyennant un bon et ma parole. En peu de temps ma légion fut habillée de la tête aux pieds et prête à partir. Je le mandai au général, qui me répondit qu'il venait de recevoir d'Angleterre l'avis que nos princes allaient s'embarquer pour la France. Granville serait le lieu du débarquement; Frotté attaquerait cette place, tandis que Bourmont s'emparerait du Mans, et Châtillon de Nantes, pour faire diversion.

« Au jour fixé, le Mans[1] et Nantes furent pris, mais Frotté échoua devant Granville et dut battre en retraite. Le commodore, ne voyant pas flotter le drapeau blanc sur la place, vira de bord suivant sa coutume, et ramena nos princes en Angleterre, comme s'il n'avait pu trouver un autre point de débarquement; mais il voulait seulement alimenter la guerre civile en nous donnant des espérances[2].

« Lorsqu'on apprit que c'était encore un coup manqué, l'armée de Bourmont évacua le Mans après avoir mis en liberté les prisonniers royalistes et enlevé huit pièces de canon, beaucoup d'armes et l'argent des caisses publiques. M. de Châtillon en fit autant de Nantes.

« En sortant du Mans, M. de Bourmont prit la route de Ballée[3], gros bourg où il y avait garnison, et

---

1. 15 octobre 1799. La ville était défendue par la 40e demi-brigade, 1,200 gardes nationaux ou gendarmes, et une compagnie de vétérans. (Voir Crétineau-Joly, t. IV, p. 28 à 37.)

2. « Si à ce moment encore, a dit Bonaparte dans ses Mémoires, la politique anglaise avait permis qu'un prince français se mît à la tête de la Vendée, c'en était fait du Directoire, et la Restauration eût renversé ce gouvernement débonnaire aussi facilement que Napoléon le fit deux mois après, dans la journée du 18 brumaire. »

3. Suivant Pesche, Ballée fut sommé le 20 octobre : « Femmes, enfants, vieillards, dit-il, rivalisèrent de zèle pour la défense commune; ils s'approvisionnèrent d'une grande quantité d'eau, en cas d'incendie, et de pierres qu'ils montaient dans les greniers pour en écraser les assaillants... »

que les chouans avaient toujours infructueusement attaqué. Il était presque entouré par une rivière, et les maisons crénelées se communiquaient toutes; une seule grosse porte en défendait l'entrée. Le général crut qu'il suffirait d'une pièce de canon pour l'enfoncer, et envoya les autres dans la forêt de Belle-branche. C'était, à mon avis, trop mépriser son ennemi, il nous le fit bien voir. L'attaque fut ordonnée et la pièce mise en batterie : nos canonniers, peu instruits, la placèrent les roues entre deux sillons, sans penser à lui donner du recul; on ajuste, le coup part, la porte est percée, mais l'essieu casse et la pièce tombe. Les bleus, qui étaient dans le clocher, s'en aperçurent et leur courage redoubla; hélas! où étaient nos autres pièces! Enfin, on tenta un dernier effort, et il fut décidé qu'on mettrait le feu aux premières maisons. M. de Gardet, adjudant général, et M. de Guéfontaine, son aide de camp, s'élancent la torche à la main ; eux et leurs chevaux tombent au pied du mur percés de balles. On court à leur aide, même réception, cependant plusieurs maisons situées hors de l'enceinte brûlaient. M. de Bourmont, voyant que rien n'intimidait les assiégés et qu'il perdait beaucoup de monde, ordonna la retraite et renvoya les légions dans leur pays [1].

---

1. Bourmont eut 12 hommes tués et 300 blessés, dont 232 moururent dans les six mois. Ces chiffres prouvent combien Bernard voyait juste quand il regrettait qu'on n'eût amené qu'une pièce d'artillerie.

« C'était une femme, le croirait-on ? qui avait pris le commandement de la place. Lorsque le chef des bleus et celui de la garde nationale, voyant une troupe nombreuse avec du canon, proposèrent de se rendre, elle les traita de lâches et voulut leur brûler la cervelle ; sa bravoure mérite qu'on la nomme, c'était Mme Nicolas, sage-femme à Ballée.

« Revenu dans mon arrondissement, j'appris que Bonaparte, pour régner seul, avait mis un éteignoir sur la tête des deux autres consuls. Cette nouvelle me fit plaisir, j'aimais mieux avoir affaire au gouvernement d'un seul qu'à tant de maîtres : d'ailleurs, disais-je, cela rappellera au peuple son ancien gouvernement. Mais j'étais loin de croire que, désirant, pour réussir, la paix intérieure, il serait obligé de compter avec nous ; ce fut cependant ce qui arriva, car, une fois tout-puissant, il ordonna au général Hédouville, qui commandait à Angers, d'obtenir une suspension d'armes des chefs royalistes.

« Ce mielleux général joua si bien son rôle qu'il fit tomber dans le même piège tous nos généraux, et ce fut au château d'Angrie, chez Mme de Turpin, qu'on signa la suspension. Le général de Bourmont voulut que tous ses chefs de légion assistassent aux conférences : cet ordre me coupa bras et jambes et mit mes soldats au désespoir. Je lui répondis qu'ayant juré de ne signer la paix avec aucun gouvernement usurpateur, j'étais décidé à demeurer fidèle à mon serment jusqu'au dernier soupir, et que dans un moment aussi critique je croyais plus utile de rester à la tête de ma légion.

« Le général me répondit qu'il ne me désapprouvait point, mais qu'il m'ordonnait de cesser toute hostilité pendant la suspension d'armes et de me concerter avec les commandants d'Angers, Saumur, Tours, la Flèche et Durtal, pour fixer les limites entre les deux armées et leur permettre de trouver des vivres dans leurs cantons respectifs [1]; que les commandants desdites places avaient reçu les mêmes ordres du général Hédouville. « Au surplus, me marquait-il, soyez sans « inquiétude, je ne signerai la paix qu'à de bonnes « conditions. »

« D'après ces ordres, je ne m'occupai plus qu'à maintenir la paix entre royalistes et républicains : à cet effet, je fis partir du Lude deux compagnies de chasseurs et vingt-cinq hussards pour aller tenir garnison à Château-la-Vallière, comme limite entre Tours et le Lude; je venais d'apprendre que le général Vémur, qui commandait à Tours, convoitait cette place pour me serrer de plus près en cas de rupture. En effet, il était en marche pour s'emparer de ce poste; aussi fut-il fort surpris d'apercevoir les royalistes rangés en bataille en avant de la ville. Il fit halte, et le commandant de Château-la-Vallière fut reconnaître cette troupe, puis m'envoya une ordonnance pour me demander des ordres. Je partis de suite et trouvai les

---

1. « Pendant ces négociations Bourmont avait, comme conquête, réclamé pour sa troupe le séjour du Lude et des environs; les officiers chouans venaient fraterniser avec leurs adversaires de la Flèche. » (De Montzey, *Hist. de la Flèche.*)

deux armées en présence, l'arme au bras; je fis mettre au repos, en signe de paix. Le général, voyant ce mouvement, en fit autant, et je l'abordai en lui disant :

« Vous venez sans doute, général, pour reconnaître « vos limites; vous voyez que je n'ai point envahi, j'ai « seulement pris les anciens cantonnements.

« — Mais je croyais que vous ne deviez pas dépasser « le Lude !

« — C'est comme si je vous disais, général, que « vous ne devez pas quitter Tours. Mes ordres sont « formels : nous devons nous partager le terrain entre « la Flèche et Tours; il y a seize lieues, douze du Lude « à Tours; j'en prends quatre, il vous en reste huit. « Vous ne pouvez vous plaindre, d'autant plus que « cette ligne de démarcation assure nos approvision- « nements et nous préserve de toute surprise.

« — Mais nous avons encore à régler pour la rive « droite du Loir.

« — Non, général, ce pays est sous le commande- « ment de MM. Tranquille et de la Potherie, c'est la « rivière qui nous sépare. Au surplus, général, faites- « moi l'honneur de venir dîner avec moi, nous traite- « rons plus commodément.

« — Puis-je y aller en toute sûreté ?

« — Vous ne me connaissez pas, général, vous « faut-il ma parole d'honneur ?

« — Eh bien, je vous suis.

« — Voulez-vous faire rafraîchir votre troupe ?

« — Non, commandant, il pourrait y avoir des que- « relles, elle se rafraîchira sur la route. »

« Ne conservant que deux aides de camp, il congédia sa troupe et nous entrâmes ensemble à Château-la-Vallière, où les honneurs militaires lui furent rendus ; nous dînâmes ensemble très gaiement, et à dix heures du soir nous nous séparions, moi conservant ma position.

« De retour au Lude, on m'apprit que le capitaine Potiron, de la légion Tranquille, brave soldat, mais qui n'était ni beau ni poli, avait fait prisonnier un général républicain qui arrivait d'Italie pour commander à Angers[1]. Ce général, qui avait pris une route de traverse, ignorait la suspension d'armes et n'avait pas la moindre idée des chouans; il se crut arrêté par une bande de voleurs et arrivé à sa dernière heure. J'envoyai de suite M. de la Motte, dit Victor, mon major, pour qu'il fît mettre le général en liberté. A une lieue du Lude, il rencontra le capitaine et le prisonnier, qui ne fut pas fâché de cette rencontre, car il vit bien qu'il avait affaire à un officier bien élevé.

« Mon chef de légion, dit M. Victor, ayant ap-
« pris votre arrestation contre la foi des traités, m'en-
« voie pour vous rendre la liberté, et vous ordonner,
« capitaine, de retourner à votre compagnie et de
« n'arrêter personne pendant la suspension. Vous pou-
« vez donc, général, gagner Angers sans crainte, voici
« une sauvegarde.

« — Faut-il que je passe par le Lude ?

---

1. Le général Girardon, nommé le 4 décembre 1799 au commandement de la subdivision de Maine-et-Loire.

« — Oui, général, sinon vous ferez beaucoup plus « de chemin ; d'ailleurs mon commandant sera très « flatté de vous voir. »

« Bref, il arriva avec son aide de camp et descendit à l'auberge désignée, où il trouva un poste d'honneur. Il vint me faire une visite, et après les premiers bonjours, il me dit en me prenant la main :

« Général, je suis votre prisonnier.

« — Pas ici, général, non plus que dans mon com- « mandement ; mais dites-moi quel hasard vous amène « dans le pays.

« — J'ai été fait prisonnier à Mantoue, et, ayant « donné ma parole d'honneur de ne plus servir contre « l'étranger, le ministre m'envoie à Angers sous les « ordres du général Hédouville.

« — Très bien ; alors, si la paix ne se fait pas, nous « nous reverrons, mais en attendant vous allez me « faire l'honneur de dîner avec moi.

« — Avec plaisir, puisqu'il existe une suspension « d'armes je ne suis plus aussi pressé. »

« Je lui fis servir un dîner digne du château que j'habitais, et pour lui donner une meilleure idée des officiers de l'armée royale, j'invitai les plus distingués. Le général avait de l'esprit, le dîner fut charmant, je le promenai ensuite dans la ville, et à dix heures je le reconduisis à son auberge. Il me pria de faire relever le poste d'honneur, disant qu'il était inutile de fatiguer la troupe et qu'il se croyait très en sûreté au milieu de l'armée royale. Je m'y refusai, il accepta, et je le quittai en lui disant :

« Adieu, général, demain nous déjeunerons en-
« semble.

« — Non, non, il faut que je parte.

« — Vous ne commandez pas ici, général, il faut
« obéir, d'autant que j'ai une revue à passer demain,
« je serai charmé que vous y assistiez.

« — Soit, puisque vous le voulez. »

« Arrivé au château, j'expédiai des ordonnances aux compagnies les plus voisines afin qu'elles se rendissent au Lude avant le jour et en tenue. Le général ne manqua pas à l'appel et il me dit en déjeunant :

« Vous avez une forte garnison, car on ne rencontre
« que des militaires.

« — Comme je suis près de l'ennemi, j'ai toujours
« six cents hommes, le reste est cantonné dans les
« paroisses voisines. »

« Après le déjeuner, nous nous rendîmes sur la place où les troupes étaient rangées en bataille, uniforme gris, revers bleu de roi, gilet rouge et pantalon bleu de ciel[1]. Après la revue, je dis au général :

« Ce n'est pas tout, on va passer aux verges deux
« hommes qui ont volé sur la grande route. »

« Les patients arrivèrent, furent dégradés, passés aux verges, conduits à l'hôpital et rayés des contrôles.

« Est-ce ainsi que vous disciplinez votre troupe? » me demanda le général très surpris.

---

1. M. de Montzey (*Hist. de la Flèche*) ajoute que les hussards avaient un uniforme écarlate brodé et garni de poils blancs.

« — Oui, je ne veux commander qu'à des militaires « dignes de la cause que je défends depuis la Révolu- « tion.

« — Eh bien ! si les royalistes s'organisent ainsi, nous « sommes f..... ! »

« Comme il était tard, le général fixa son départ au lendemain et vint dîner avec moi. Avant de partir, il me fit ses adieux et m'embrassa en disant :

« Je n'aurais pas de peine à m'accoutumer avec « vous.

« — Et pourquoi donc, général, sommes-nous amis « aujourd'hui, ennemis demain ?

« — Cela peut arriver, mais nous saurons toujours « nous estimer. Adieu ! »

« Huit jours après, j'appris par une lettre du général de Bourmont que les conférences d'Angrie avaient été rompues et reprises à différentes fois [1], les généraux royalistes voulant les uns la paix, les autres la guerre. Bourmont était de ces derniers et m'enjoignait de me tenir sur mes gardes en attendant de nouveaux ordres.

« D'après cet avis, je redoublai de surveillance. Je m'étais procuré à Tours de la poudre à seize francs la livre, dix cartouches à six francs et quelques fusils à trente-six francs l'arme : dans cette position, l'attente est un vrai supplice, et je fus huit jours sans nouvelles. Enfin, à minuit, je reçus le courrier tant désiré.

« Le général me disait que la Vendée avait fait la

---

1. V. p. 155.

paix, mais que Georges et lui avaient refusé de la signer : il m'ordonnait, en conséquence, de recommencer les hostilités et de marcher sur Meslay, où il allait se rendre avec son armée pour s'emparer de Laval, et il m'annonçait l'arrivée de M. de Chappedelaine, son adjudant général, pour commander en chef les légions Tranquille, Guillot de la Potherie et la mienne. Très satisfait de cette nouvelle, je congédiai ma femme qui était venue passer avec moi le temps de la pacification ; en mère courageuse, elle me laissa son fils unique âgé de seize ans et son instituteur ; tous deux se mirent dans les rangs.

« Notre nouveau général, qui ne connaissait pas le pays, convoqua un conseil de guerre, et il y fut décidé qu'à minuit nous partirions du Lude par des chemins de traverse pour cacher notre mouvement. Le soir nous arrivions à Foulletourte, où la troupe se rafraîchit, quoiqu'on ne nous vît pas avec plaisir ; de là nous fûmes coucher à la Suze pour passer la Sarthe le lendemain.

« Dans la nuit, M. Dumont, chirurgien et maire de Foulletourte, m'écrivit que la 30e demi-brigade, forte de 750 hommes, venait d'arriver dans son bourg pour se porter le surlendemain sur Angers, et que les officiers logés chez lui disaient être envoyés pour débarrasser le pays de ces animaux appelés chouans. « Mais ce « sont des hommes comme vous, leur avait-il dit, et en « arrivant deux heures plus tôt vous auriez eu le plaisir « de les voir. — Bah ! ce ne sont que des gardeurs de « vaches. »

« Je portai la lettre au général qui me dit :

« Ne parlez de rien, qu'on se tienne sur ses gardes, « et demain nous aviserons aux moyens de punir cette « insolence. »

« Le lendemain il assembla tous les officiers et leur dit :

« Messieurs, nous devions passer la Sarthe pour re- « joindre l'armée de Bourmont, mais une dépêche que « je viens de recevoir m'apprend que nous avons cou- « ché à la barbe de l'ennemi sans qu'il ait osé nous atta- « quer. Il nous méprisait, Messieurs, j'en ai la preuve, « aussi je vous propose de marcher contre ces fiers ré- « publicains. Si vous êtes de mon avis, allez faire man- « ger la soupe à vos soldats et soyons en marche dans « une heure. »

« La proposition fut accueillie aux cris de : « Vive le « Roi ! » Faisant alors son plan d'attaque, le général décida que lui et la légion Arthur (Guillot de la Potherie) marcheraient sur le bourg et s'en empareraient, que la légion Tranquille se porterait à sa droite sur la grande route de la Flèche pour couper la retraite de l'ennemi sur Angers, et la légion Bernard à sa gauche sur la route de Foulletourte au Mans. Ce fut dans cet ordre de bataille que l'armée se mit en marche. Ayant un quart de lieue de plus à faire que les autres légions, je dus hâter le pas ; arrivé près de la grande route, dans un chemin creux où l'ennemi ne pouvait m'apercevoir, je fis faire halte. Une demi-heure, une heure se passèrent dans cette position ; point d'attaque et point d'ordres du général ; enfin, ennuyé d'attendre, j'ordonnai à M. Victor, mon major, de se couler de fossé en

fossé pour observer ce qui se passait dans le bourg. Il revint me dire que tout paraissait tranquille à Foulletourte, mais qu'il avait aperçu au bord de la grande route, une petite maison d'où sortait souvent un paysan qui regardait de tous côtés; je pensai qu'il y avait là des bleus et j'envoyai trente hommes pour les surveiller, espérant toujours que le centre allait attaquer. Le paysan aperçut sans doute les chouans, car il rentra précipitamment dans sa maison, d'où sortirent six bleus en gilet et sans armes, qui furent faits prisonniers sur la grande route en vue du bourg. Je marchai alors en avant, profitant pour engager le combat de la confusion qui régnait parmi les républicains. J'espérais être soutenu par le centre et par la légion de droite, mais rien de tout cela; je combattis seul; les républicains, qui ne purent se rallier, furent mis en pleine déroute et ne trouvèrent de salut qu'en se sauvant au Mans à travers la campagne et à la faveur de l'obscurité. Si j'avais attaqué une heure plus tôt, il n'en serait pas échappé un seul. Le général avait malheureusement gardé près de lui mes hussards qui auraient eu beau jeu dans les landes et sur la grande route. J'eus dans cette affaire deux chevaux tués sous moi, le troisième reçut une balle dans le flanc; il a encore vécu dix ans chez M. Commeau [1].

---

1. La 30e demi-brigade était forte de 1500 hommes, mais son 2e bataillon parut seul à Foulletourte.

Le commandant dit dans son rapport que, parti de Tours pour le Mans, le 22 janvier, il reçut à Ecommoy l'ordre de

« Maître du champ de bataille, je ne m'occupai plus que de mes blessés, parmi lesquels était M. Houssaye, instituteur de mon fils. J'en plaçai deux sur mon cheval, et tous, au nombre de vingt-sept, furent conduits dans les auberges, où M. Dumont fit le premier pansement. Le hasard m'amena à l'auberge où j'avais été la veille; là je vis trois dames[1], dont deux avaient

---

se rendre à Angers par Foulletourte et la Flèche. Il arriva le 24 à Foulletourte, vers trois heures du soir, et, prévenu que les chouans avaient passé la veille au nombre de 3,500, ne cessa de se tenir sur ses gardes : la troupe eut défense de se déshabiller. Vers quatre heures et demie un chasseur logé dans une ferme, s'étant aperçu qu'une colonne de chouans se portait sur Foulletourte, donna l'alarme. Presque aussitôt le village fut cerné par quatre colonnes. (Le commandant grossit le chiffre.)

Après la plus vigoureuse résistance, la retraite se fit en désordre sur le Mans, en abandonnant les bagages : 2 officiers et un grand nombre d'hommes (Pesche dit 60) manquèrent à l'appel. (Archives historiques du Ministère de la guerre, liasse intitulée : *Armée d'Angleterre, dite, le 17 janvier, Armée de l'Ouest, janvier* 1800.)

Le général Bouttier tenait de son père, officier dans la légion Arthur, que les bleus se défendirent avec beaucoup de bravoure, d'abord derrière les charrettes de leur convoi, puis de fossé en fossé.

Le récit de cette affaire a été défiguré par Crétineau-Joly et surtout par l'abbé Pauloin. Pesche, dans son *Diction. de la Sarthe,* ne manque pas d'appuyer sur l'infériorité numérique des républicains. Mais en réalité, les 750 bleus furent enfoncés par la division Bernard *seule,* et ce ne fut qu'en opérant leur retraite qu'ils se trouvèrent cernés par des forces supérieures.

1. L'une d'elles était la femme du capitaine Danlion, que

chacune un enfant sur le bras, venir avec empressement au-devant de moi.

« Général, vous avez l'air bien fatigué — effective-« ment je n'étais jamais sans fièvre — voulez-vous « accepter un verre d'eau-de-vie ? »

« Persuadé que je parlais aux maîtresses du logis, je répliquai assez brusquement :

« Vous êtes bien honnêtes aujourd'hui, Mesdames, « hier vous n'en aviez pas pour moi. »

« Et je pris le verre d'eau-de-vie. Mais quelle fut ma surprise de voir ces trois dames se jeter à mes genoux en fondant en larmes.

« Pourquoi ces pleurs ? dis-je ; relevez-vous.

« — Général, nous sommes vos prisonnières ; nous « sommes femmes d'officiers, si nous devons mourir, « ayez au moins pitié de ces petits enfants.

« — Consolez-vous, Mesdames, vous n'avez rien à « craindre au milieu des royalistes, ils ont toujours su « respecter le malheur, et pour vous prouver que nous « ne sommes point des bêtes curieuses ni des gardeurs « de vaches, comme le disaient hier vos officiers, je « vais vous mettre en sûreté dans une chambre dont « j'aurai la clef ; lorsque le calme sera rétabli, je vien-« drai moi-même vous donner toute liberté d'aller où « vous voudrez.

« Je reçus aussitôt de ces dames autant de bénédictions qu'elles avaient versé de larmes. Une d'elles me

---

nous retrouverons bientôt. (V. p. 175, et de Montzey, *Hist. de la Flèche*)

demanda s'il y avait des officiers restés sur le champ de bataille.

« Je ne puis vous le dire, j'ai bien vu des habits « bleus, mais je n'ai pas fait attention s'ils avaient des « épaulettes. »

« Le pansement de mes blessés une fois terminé, je les fis évacuer sur Saint-Jean-de-la-Motte et je priai M. Dumont d'aller donner ses soins aux blessés ennemis, restés sur le champ de bataille parce que je n'avais pas le temps de m'en occuper. Je fus ensuite trouver le général qui était dans une grange, avec MM. Tranquille et Arthur, à faire l'inventaire de toutes les malles et effets de la troupe restés en notre pouvoir [1]. On prit tout ce qui pouvait convenir à nos militaires, et quatre-vingts malles furent portées sur la place publique et abandonnées au pillage ; seule, une fille d'auberge osa prendre quelque chose, tout le monde craignait le retour des bleus. On fit un feu de joie du reste, puis le général donna l'ordre de faire l'appel pour connaître le nombre des morts, blessés et disparus.

« L'appel terminé, le capitaine Bruneau me dit qu'il lui manquait soixante hommes, y compris mon fils qui n'était sûrement ni tué ni blessé, mais seulement égaré dans les landes qu'ils avaient traversées. Je fis partir de

---

1. « Les malles contenant les parures de Mme Danlion furent ouvertes par les jeunes officiers royalistes ; ils y trouvèrent plusieurs de ces perruques que portaient alors les jeunes femmes, et s'amusèrent à s'en coiffer. » (De Montzey, *Hist. de la Flèche.*)

suite des hussards dans toutes les directions; l'un d'eux rencontra mon fils avec trois hommes, ils n'étaient plus qu'à une demi-lieue du bourg. Trois quarts de lieue plus loin, il trouva un autre homme qui lui raconta que sept de ses camarades venaient d'être faits prisonniers de la façon la plus singulière.

« Nous poursuivions, dit-il, les républicains sur la « route du Mans et, entendant du monde marcher de- « vant nous, nous hâtions le pas, très persuadés que « c'étaient des nôtres, car nous ne voyions ni ciel ni « terre. Arrivés près d'une maison où il y avait de la « lumière qui donnait sur le chemin, je reconnus que « nous étions avec les bleus, aussi surpris que nous. Je « m'arrêtai de suite et me cachai dans un fossé; mes « camarades furent reconnus et faits prisonniers, ils « sont sans doute au Mans; moi, j'ai pris la route de « Foulletourte, mais une balle m'a traversé le bras, et « je suis mort de fatigue. »

« Le hussard mit pied à terre et lui donna son cheval, ils arrivèrent ainsi au quartier général.

« Instruit de cet événement, j'envoyai une ordonnance au général de la Ruë commandant au Mans pour réclamer mes sept prisonniers, lui annonçant que le sort des armes avait mis en mon pouvoir dix-huit des siens, sans compter les blessés que je venais de mettre sous la responsabilité du maire, en même temps chirurgien; que je le croyais Français; qu'en cette qualité nous devions l'un et l'autre faire tous nos efforts pour abolir ces représailles qui avaient fait oublier jusqu'à ce jour tout sentiment d'humanité. « Votre réponse,

« général, ajoutais-je, sera la règle de ma conduite. »

« Le général me répondit qu'il approuvait les sentiments que je lui exprimais, qu'il acceptait l'échange et que mes prisonniers me seraient rendus le lendemain. En effet, ils rejoignirent leur drapeau, les républicains en firent autant, et, depuis, la barbarie a été extirpée des deux armées [1].

« Pendant que je traitais avec le général, je ne pouvais m'occuper des dames que je savais du reste hors de danger et ne manquant de rien pour elles et les petits enfants; enfin, l'ordre étant rétabli, je fus, au moment de partir, leur donner la liberté. Toutes tremblantes et fort ennuyées, elles me prièrent de les faire conduire sur la route du Mans.

« Je ne puis malheureusement, Mesdames, vous « offrir de voiture, j'en trouve à peine pour mes blessés.

« — Cela ne fait rien, général, nous irons bien à pied « et nous en trouverons sur la route.

---

1. Les pièces officielles montrent de quelle façon les républicains faisaient la guerre.

Le 5 janvier 1800 et jours suivants le Premier Consul mande à Hédouville, toujours trop conciliant à ses yeux : « Que la mesure d'avoir des conseils de guerre à la suite des colonnes républicaines est inutile; que les généraux doivent faire fusiller sur-le-champ les principaux rebelles qui seront pris les armes à la main... Qu'il serait d'un exemple salutaire de brûler deux ou trois grosses communes parmi les plus compromises... Qu'un grand acte de rigueur, étant données les circonstances, est ce qu'il y a de plus humain, et que la faiblesse seule est inhumanité. » (Arch. hist. du Min. de la guerre, liasse intit. : *Armée d'Angleterre, etc., janv.* 1800.)

« — Soit, Mesdames, mais dites à vos maris que leur « ennemi ne serait point revenu sur ses pas s'ils ne l'a- « vaient pas tant méprisé. »

« Je les fis conduire hors des avant-postes, et leur souhaitai un bon voyage à deux heures du matin. Notre général donna ensuite l'ordre à chaque légion de retourner dans son pays, se chargeant d'annoncer lui-même à M. de Bourmont cette brillante victoire et les raisons qui nous avaient empêchés de nous rendre à Meslay. »

Ce succès, attribué par Crétineau-Joly et l'abbé Pauloin à Chappedelaine, était en réalité dû au courage et à l'initiative de Bernard, comme l'a loyalement reconnu M. de Chappedelaine lui-même.

A Monsieur de Bernard, maréchal de camp, Baugé.

« Château de Grazay, le 20 août 1825.

« . . . . . Je n'ai point oublié, mon cher général, le « zèle avec lequel vous avez levé et organisé une « légion fidèle et dévouée, et la bravoure avec laquelle « vous vous êtes présenté, avec des soldats si nouvel- « lement réunis, contre les troupes les plus aguerries « de l'armée ennemie. Vous pouvez compter que je « me ferai toujours un devoir de déclarer hautement « que c'est au sang-froid avec lequel vous avez attaqué « l'ennemi et à l'ardeur que vous avez mise à soutenir « le choc, quoique vous ayez eu au premier feu « quarante-quatre hommes mis hors de combat, deux

« chevaux tués sous vous et un blessé, que j'ai dû, en « grande partie, l'honneur de la journée de Foulletourte.

. . . . . .

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement « et une haute considération, mon cher général,

« Votre dévoué serviteur,

« VICOMTE DE CHAPPEDELAINE,

« Maréchal de camp[1]. »

« Nous quittâmes Foulletourte à trois heures du matin. M. Tranquille fut à Courcelles, M. Arthur et moi nous prîmes la route du Lude, en passant par Saint-Jean-de-la-Motte, où étaient mes blessés, confiés aux soins de M. Chaudet, chirurgien. Avant d'y arriver, on vint nous prévenir que quinze cents bleus, commandés par l'adjudant général Verger, étaient sortis de la Flèche et marchaient sur Foulletourte. Nous envoyâmes une patrouille pour nous en assurer, mais un autre émissaire vint nous prévenir qu'ils avaient quitté la grande route pour prendre un chemin qui conduit également à Saint-Jean-de-la-Motte et à Luché; enfin notre patrouille nous apprit que cette colonne se portait sur Luché. Nous marchâmes à sa suite; près d'arriver à Luché, on nous dit que les bleus avaient passé outre et qu'ils se dirigeaient sur Château-du-Loir parce qu'ils avaient appris que les chouans étaient à Saint-Jean-de-la-Motte. Voyant que

1. L'original de cette lettre existe dans la correspondance du général Bernard de la Frégeolière.

ces bons citoyens ne voulaient point nous rencontrer, nous dînâmes tranquillement à Luché et nous nous rendîmes au Lude, notre ancien cantonnement; la colonne y était arrivée avant nous, et nous eûmes, en l'apprenant, un instant de désappointement. Nous fîmes halte pour délibérer, car la nuit approchait.

« Tout bien calculé, dis-je à M. Arthur, qu'avons-« nous à craindre? notre retraite est assurée. Sommons, « si vous le voulez, le général Verger d'évacuer la « place; il connaît notre succès d'hier, et sa marche « d'aujourd'hui prouve qu'il n'a pas grande envie de « combattre. Allez en parlementaire, moi je vais rester « en bataille sur le bord de la grande route. »

« M. Arthur partit et arriva au premier poste en agitant un mouchoir blanc. On voulut faire feu sur lui, mais l'officier du poste en empêcha, lui fit signe d'avancer, et vint lui-même au-devant de lui en criant :

« Que demandez-vous?

« — Que vous me conduisiez à votre général, « Monsieur; je suis chargé d'une mission. »

« On le conduisit au château. Le général, très surpris de cette visite, lui dit assez vivement :

« Que voulez-vous?

« — Je viens vous sommer d'évacuer la place, ou le « sort des armes en décidera; l'armée royale, rangée « en bataille à l'étang de Rizouy, attend votre « réponse; voyez ce que vous avez à faire.

« — Défendre la place, Monsieur.

« — Eh bien, général, ma mission est remplie, je

« me retire, mais le sang qui va être inutilement versé « retombera sur vous. »

« M. Arthur m'apporta la réponse du général.

« Nous avons au plus cinq cents hommes et pas même « deux cartouches pour chacun, lui dis-je; mais avant « de battre en retraite portez-vous avec cent hommes « au-devant de la place, et manœuvrez comme si vous « vouliez l'attaquer, vous verrez les dispositions de « l'ennemi. »

« En effet, M. Arthur vit sortir la troupe, qui se rangea en bataille en avant de la place, pendant qu'un parlementaire se dirigeait au galop vers lui; il alla à sa rencontre pour l'empêcher de voir notre petit nombre.

« Je viens de la part de mon général, dit-il à « M. Arthur, vous annoncer qu'il est prêt à écouter « toutes les propositions tendant à éviter l'effusion du « sang sans compromettre l'honneur de la troupe.

« — Monsieur, dites à votre chef que le général de « Bourmont nous a ordonné de rentrer dans notre an- « cien cantonnement, que le vôtre est à la Flèche, le « nôtre ici : oui ou non, il nous faut une prompte « réponse, le temps presse. »

« Les deux officiers se séparèrent, et bientôt M. Arthur vit venir à lui le général et son envoyé; il s'avança vers eux, et ce fut au milieu de la grande route, en présence des deux armées, que se fit la capitulation. On décida que la ville serait évacuée de suite, que les troupes retourneraient à la Flèche et ne pourraient attaquer l'armée royale que vingt-quatre heures après, et que

les soldats de l'un ou de l'autre parti qui se permettraient des insultes en passant seraient fusillés sur-le-champ. Des deux côtés, les paroles d'honneur scellèrent la paix.

« Le général Verger retourna au Lude, et moi je fis entrer l'avant-garde. Comme la troupe devait défiler devant nous pour se rendre à la Flèche, voulant lui dissimuler nos forces, je fis passer au premier rang beaucoup d'hommes du second afin de présenter un front plus étendu. Ce fut dans cet ordre de bataille que quinze cents hommes défilèrent devant nous, rien moins que contents. Certes ils n'avaient point envie de nous compter, excepté le général qui était en arrière avec son aide de camp.

« Général, me dit-il, nous faisons là une vilaine « manœuvre.

« — Ne la regrettez pas, elle ne vous fait qu'hon- « neur; vous auriez fait verser le sang de beaucoup de « pères de famille et, vainqueur ou vaincu, vous vous le « seriez reproché toute votre vie.

« — Combien avez-vous d'hommes, pas plus de six « cents ?

« — A peu près, mais s'il faisait jour vous verriez d'ici « le pont de Luché, où j'ai laissé douze cents hommes « pour protéger notre retraite, car il faut tout prévoir.

« — C'est juste. »

« Comme sa troupe allait toujours, il était loin de son arrière-garde et il me dit :

« Avez-vous des postes sur la route ?

« — Non, mais pour plus de sûreté je vais vous « accompagner. »

« Mon cheval franchit le fossé, je conduisis le général en vue de son arrière-garde et je revins prendre possession de mon ancien quartier général. Heureusement l'ennemi n'avait pas eu le temps de manger la soupe, qui était toute prête, nos soldats en profitèrent, et moi je trouvai au château un dîner de vingt-cinq couverts prêt à être servi. J'invitai tous mes officiers à y prendre place pour les dédommager du pain noir et des pommes gelées qu'ils mangeaient depuis notre départ du Lude. Toute la ville peut certifier les faits tels que je les raconte.

« Hélas, que ma joie fut courte ! Dès le lendemain, on m'amena un gendarme d'ordonnance arrêté sur la route de la Flèche ; il m'apportait une lettre du général de Bourmont qui m'ordonnait de licencier ma légion parce que des circonstances imprévues l'avaient forcé de signer la paix aux mêmes conditions que la Bretagne et la Vendée[1] ; les voici :

---

1. Voici le résumé des négociations qui précédèrent la paix, et les dates auxquelles les principaux chefs déposèrent les armes. Des conférences préliminaires se tinrent à *Angrie* (fin novembre 1799) entre Bourmont, d'Andigné, la Roche Saint-André et Paultre de la Motte, aide de camp d'Hédouville. Les chouans y remportèrent une véritable victoire morale, car ils obtinrent que le gouvernement n'enverrait point de troupes nouvelles dans l'Ouest, que les commandants républicains fourniraient aux généraux royalistes l'état exact de leurs cantonnements, et qu'ils ne feraient aucun approvisionnement. On convint enfin d'un armistice au cours duquel les chefs des deux rives de la Loire seraient invités à venir conférer d'une paix générale. (Crétineau-Joly, t. IV, p. 50.) Les

« 1° Nul ne sera inquiété ni recherché pour le passé,
« et chacun conservera son arme pour sa sûreté per-
« sonnelle.

« 2° Les insurgés ne porteront ni la cocarde blanche
« ni la cocarde tricolore.

---

conférences de *Pouancé* eurent en effet lieu au mois de décembre et durèrent trois semaines. (Notes mss. de Louis Coquereau, commun. par M. de Gaullier.) Après des discussions orageuses, Bourmont est nommé plénipotentiaire, chargé de suivre les négociations auprès d'Hédouville. Il cherchait à gagner du temps, quand une proclamation menaçante des Consuls et les instructions favorables au parti militant, que rapporte de Londres l'émissaire envoyé auprès des princes, rallient tout le monde à la guerre : Bourmont annonce à Hédouville que les hostilités vont partout recommencer.

Hédouville obtient une nouvelle réunion générale des chefs, à *Candé*, le 10 janvier 1800 (et non le 8, comme l'écrit Crétineau-Joly). On n'arrive pas encore à s'entendre, et l'armistice, déjà prorogé du 5 au 15, l'est définitivement jusqu'au 21 (1er pluviôse). C'est alors que l'abbé Bernier parvient à réunir dans un conseil, à *Montfaucon*, les généraux de la rive gauche seuls (d'Autichamp, Suzannet, etc.), jugés plus malléables, et les décide, le 18 janvier, à signer la paix. Les chefs de la Haute-Bretagne et du Bas-Anjou, Châtillon, d'Andigné, de Margadel, Turpin de Crissé, etc., suivent cet exemple et mandent à Hédouville, le 20 janvier, qu'ils licencient leurs hommes. La Prévalaye, aussitôt qu'il en est instruit, écrit dans le même sens (24 janvier). Quant à Bourmont, qui restait indécis à Meslay, il y est battu par le général Chabot à la rupture de l'armistice (22 janvier), accède à la pacification le 24 (jour de la victoire de Foulletourte), et le 25 expédie à ses chefs de légion l'ordre de licenciement.

Bernard de la Frégeolière, n'en ayant pas tenu compte, se trouvait donc, à la fin de janvier, seul en armes avec Cadoudal

« 3° Toutes les fournitures en vivres faites aux armées « insurgées seront acquittées par le gouvernement, « lorsque les chefs auront certifié les bons valables.

« 4° Tous les émigrés qui prouveront avoir servi « dans les armées royales seront amnistiés et pourront « réclamer leur radiation [1]. »

« Cet ordre, reçu au sein de la victoire, me mettait dans une bien triste position. Traiter avec mon ennemi, disais-je, je suis parjure; en ne le faisant pas, j'expose mes braves et leurs familles à la mort, le pays à tous les ravages. Je me reprochais déjà 17 hommes tués et 27 blessés sans utilité. D'un autre côté, les légions Tranquille et Arthur venaient d'être licenciées; que devenir au milieu des départements pacifiés? Je

---

et Frotté. Cadoudal fit la paix le 2 février. Frotté entama le 7, avec le général commandant l'Orne qui le renvoya à Hédouville, les négociations que son arrestation termina si tragiquement. Bernard, resté le dernier, se décida enfin, le 11, à poser les armes. (Arch. hist. du Min. de la guerre, liasse intit. : *Armée d'Angleterre, dite, à partir du 17 janvier, Armée de l'Ouest, janvier* 1800. V. aussi Thiers.) Crétineau-Joly dit que Bourmont ne conclut la paix que le 4 février. C'est en effet le 4 février que Malartic, son représentant près d'Hédouville, signa l'acte de pacification à Angers; mais en réalité il fit sa soumission le 24 janvier. De même Landemont, envoyé à Angers par la Prévalaye, signa l'acte pour son chef le 1er février seulement.

1. L'exercice du culte catholique fut déclaré libre, et l'on promit d'exempter d'impôts les départements de l'Ouest pour les derniers mois de 1799 et les premiers de 1800. (André Joûbert, *Recherches historiques sur Daon*, Château-Gontier, Leclerc, 1879, in-8° de 75 pages.)

résolus d'attendre quelque temps avant de donner connaissance de ces ordres. Quatre jours se passèrent, le cinquième je reçus un émissaire de Mlle de Bourgneuf, du Mans, porteur d'une lettre du général de Frotté, commandant en Normandie, qui me disait :

« J'ai appris, mon cher Henri, que vous n'aviez pas « voulu vous rendre ; j'en ai fait autant, je vous invite « donc à vous réunir à moi, nous parcourrons les pays « qui ont fait la paix avec nos ennemis, partout le « soldat est mécontent, nous n'aurons pas de peine à « lui trouver de nouveaux chefs, etc. »

« J'entrai volontiers dans les vues du général, sans cependant me dissimuler le danger de cette réunion, je fis même mes préparatifs de départ ; mais je fus arrêté par M. Doricourt, chef d'état-major de M. de Frotté, qui vint me prier[1] de suspendre ma marche jusqu'à son retour d'Angers, où il était envoyé auprès du général Hédouville pour lui demander s'il était encore temps de signer la paix au nom de M. de Frotté.

« Il est bien tard, lui dis-je ; votre général renonce « donc à ses projets ?

---

1. Le 9 février sans doute, car la lettre de Frotté dont cet officier était porteur est datée du 8. Frotté y prévient Hédouville qu'il accepte la paix aux mêmes conditions que les autres chefs, et qu'il charge de sa lettre un de ses officiers, M. de Saint-Florent. (Arch. hist. du Min. de la guerre, liasse intit. : *Armée de l'Ouest, 5e subdivision, février* 1800.)

Doricourt était peut-être le nom de guerre de cet officier. (M. de Montzey, *Hist. de la Flèche.*)

Saint-Florent était de retour le 13. (Crétineau-Joly.)

« — Pas précisément ; il veut seulement se mettre en « mesure au cas où il serait forcé de signer. »

« J'attendis donc son retour. En arrivant il me dit :

« J'ai été très bien reçu par le général Hédou- « ville ; je vois, d'après les raisons qu'il m'a données, « qu'il n'y a plus aucun moyen de résister, et j'emporte « l'acte de soumission[1]. »

« D'après cette soumission, le général de Frotté se crut en droit d'entrer dans la ville d'Alençon avec son état-major ; mais dans la nuit ils furent tous arrêtés, et bientôt après massacrés, par ordre, dit-on, du général Lefebvre. Mlle de Bourgneuf me manda de suite cette atrocité. »

« Resté seul en armes, je me sacrifiai seul, et j'écrivis à tous mes capitaines :

---

1. Saint-Florent n'apportait que la teneur de l'acte de pacification signé par les autres chefs, sans l'avoir signé lui-même, car il dut trouver Hédouville privé de tout pouvoir pour traiter. Bonaparte venait en effet d'enlever à ce général la division de Caen (Orne, Manche et Calvados) pour la réunir à celle de Paris (17e), sous le commandement de Lefebvre, qu'il savait homme à servir aveuglément ses projets contre Frotté.

Les dates ont ici leur cruelle éloquence. C'est le 10 février que Saint-Florent dut arriver à Angers ; or, le 7, le général commandant l'Orne était encore sous les ordres d'Hédouville, car à cette date il sollicite de lui par lettre des instructions pour négocier avec Frotté, qui en fait la demande. Au bas de la lettre on lit la mention suivante signée d'Hédouville : « A la réception de cette dépêche, les départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados venaient d'être distraits de l'armée de l'Ouest et réunis à la 17e division militaire. » Ainsi, deux jours plus tôt, Frotté eût traité avec Hédouville ; il était sauvé !

« 8 février 1800.

« Messieurs [1],

« Je reçois à l'instant la nouvelle que M. de Bourmont, notre général, abandonné de tous les autres chefs royalistes, vient de signer la paix, parce qu'il ne pouvait résister, avec 9,000 hommes, contre 70,000 que le parti contraire lui opposait. D'après la pacification signée de lui, il vous est enjoint de vous retirer dans vos foyers avec vos armes, et de ne porter ni la cocarde blanche, ni la tricolore. Si vous vous apercevez que les républicains violent à votre égard les articles du traité, vous voudrez bien m'en faire part, afin que nous puissions les rappeler à leur devoir. Cette paix ne nous enlève point l'espoir de voir réaliser nos désirs et nos vœux [2].

« Vous voudrez bien me faire passer le nom des blessés et des estropiés qui se trouvent dans vos compagnies afin de pourvoir à leurs besoins.

« Je suis toujours au milieu de vous et ne vous abandonnerai pas.

« HENRI,

« Chef de Légion. »

« *P. S.* — Vous ne pouvez trop représenter à vos soldats qu'ils aient à conserver leurs armes, c'est une des conditions du traité de paix; il n'est pas non plus nécessaire qu'ils se rendent chez les agents. »

---

1. Une copie de cette lettre se trouve aux Arch. hist. du Min. de la guerre (liasse intit. : *Armée de l'Ouest, 5e subdivision, février* 1800).

2. Qu'on rapproche ce mâle langage, digne de Cadoudal,

« Je licenciai donc la garnison du Lude, et j'écrivis à ma femme ; en me quittant elle avait été se réfugier chez un de ses fermiers, à huit lieues du champ de bataille de Foulletourte, d'où elle entendait les feux de peloton. Je la tranquillisai et lui annonçai que la paix était signée par tous nos généraux ; qu'en conséquence, je lui renvoyais son fils et l'instituteur, ce dernier assez grièvement blessé ; que pour moi, fidèle à mes serments, je restais seul sous le glaive de la loi, sans pouvoir lui dire encore où je porterais mes pas[1]. »

Bernard de la Frégeolière avait juré de ne poser les armes qu'au retour des Bourbons. Ce serment, qui domina sa vie entière, lui fit regarder toute soumission comme un parjure : seul peut-être entre les chefs royalistes, il ne signa jamais de traité, ne prit part à aucune négociation, comprenant qu'avec la Révolution, eût-elle pour chef le héros d'Arcole et de Rivoli, la paix n'était jamais possible, et qu'il fallait vaincre ou mourir. Il reprit vaillamment sa vie de proscrit.

---

et les phrases aimables qu'à la même époque Bourmont, sortant tout fasciné de son entrevue avec le Premier Consul, écrivait à Hédouville : « Général, le capitaine Paultre, votre aide de camp, vous aura dit sans doute combien j'avais été satisfait des dispositions du Consul pour nos départements. Les moyens de persuasion seront, je l'espère, les seuls que vous soyez obligé d'employer, et je me félicite de vous voir chargé de ramener le bonheur et de consolider la paix dans l'Ouest. » (Arch. hist. du Min. de la guerre, etc., 21 février.)

1. Voir l'attestation des services de Bernard dans cette campagne et de la bonne tenue de sa division, P. J., nos XIX, XX et XXI.

Aux douleurs de l'émigration vinrent donc s'ajouter pour lui les luttes et les souffrances de la Chouannerie. En posant le pied sur la terre de France, il s'interdit de porter son nom de crainte de compromettre les siens. C'est le chouan *Henri* qui s'illustre dans les combats de la division Sans-Peur, puis sous les ordres de Gaullier; c'est sous ce nom que sa tête est mise à prix, qu'on le traque comme une bête fauve. Parmi ses compagnons, les uns vont chercher auprès des princes un nouveau grade et trouvent dans l'exil le repos, sinon le bonheur; d'autres achètent la sécurité par leur soumission personnelle, ou bien acceptent d'aller jouer auprès du Premier Consul, qui les reçoit avec des égards calculés, le rôle aussi brillant qu'inutile de représentants des provinces insurgées[1]. Quant à lui, traqué d'asile en asile, il n'échappe que par miracle aux visites domiciliaires qui recherchent dans les plus

---

1. Au sortir de l'audience accordée à Bourmont, qui se retira persuadé qu'il avait beaucoup obtenu pour l'Ouest, Bonaparte faisait écrire à Hédouville « de poursuivre le désarmement avec la plus grande vigueur, et de se défier de Bourmont, quoique le gouvernement l'eût bien reçu, jusqu'à ce qu'il eût entièrement désarmé. » (Arch. hist. du Min. de la guerre, etc., 21 février.)

La fameuse entrevue de M. d'Andigné avec Bonaparte n'eut pas plus de résultat, comme le constate Crétineau-Joly (t. IV, p. 59); elle ne fut utile qu'à d'Andigné, à qui plus tard elle valut la pairie. Talleyrand, présent à l'entretien, avait remarqué le général royaliste, et ce souvenir lui fit inscrire son nom sur la liste des pairs de 1815. (A. de Soland, *Bulletin historique et monumental de l'Anjou,* 1868, 4e vol., p. 238.)

humbles chaumières et jusque dans les creux d'arbres l'émigré ou le prêtre réfractaire.

Épuisé par la fièvre, il passe les longues nuits d'hiver sous un hallier d'épines, aux bords d'une rivière. Dans cette horrible situation, une seule chose l'afflige, se voir hors de combat, et l'espérance, sa compagne aux mauvais jours de l'émigration, ne l'abandonne pas plus que son indomptable énergie. Après vingt-sept mois de maladie, de son lit de douleur il pousse de nouveau le cri de guerre, et, ne pouvant rejoindre les champs de bataille, il les fait surgir à ses côtés. Mais sa modestie, qui lui a fait refuser en 1796 le grade de chef de légion, l'empêche de garder le commandement de ce pays qu'il vient de soulever, et quoique l'arrondissement de Baugé ne figure dans le territoire d'aucun chef, il se range sous les ordres de Bourmont.

Comme son général, il adopte une façon de combattre toute différente de celle des premiers chouans[1] : sa légion eut un uniforme et fut soumise à la plus exacte discipline; car l'ancien garde du corps, le hussard de Rohan, avait éprouvé à ses premiers pas sur la terre de France une pénible surprise en voyant cette guerre de buissons, ces soldats arrachés à la charrue, sans instruction militaire, et surtout ces représailles qu'amenèrent trop souvent les cruautés

---

1. Duchemin-Descépeaux, *Lettres sur la Chouannerie et les Chouans du Bas-Maine*, 2 vol. in-8°, t. II, p. 369-372, Imp. royale, 1825.

des républicains. Et pourtant, lorsqu'on songe aux résultats de cette *guerre chouannique*, comme il l'appelle d'abord presque dédaigneusement, on bénit la Providence qui avait mis au cœur des habitants de l'Ouest le courage et la foi des martyrs, car leur héroïque résistance préserva les campagnes de la pernicieuse influence des prêtres assermentés, sauva la vie à bien des proscrits, et fit trembler le Directoire auquel ils arrachaient, dès 1796, la liberté du culte[1].

En 1799, les chouans abandonnèrent le plus souvent leur guerre d'embuscade pour suivre la tactique des armées régulières « et prouvèrent qu'en se pliant à « la discipline et à l'obéissance passive, leur courage « n'avait rien perdu de son énergie[2]. » Les rapports officiels[3] nous montrent le magnifique déploiement que prit le soulèvement à cette époque : dix départements, sans compter la Vendée, étaient hors la Constitution[4].

Aussi Bonaparte, comprenant l'importance de cette

---

1. Hoche écrivait le 26 mars 1796 : « Je l'ai dit vingt fois, si on n'en vient pas à la tolérance religieuse, il faut renoncer à tout espoir de paix dans ces contrées. »

Dans les conférences qui s'ouvrirent avec les généraux républicains, au printemps de 1796, les chefs de la Chouannerie *exigèrent d'abord que la religion catholique eût son libre exercice.* (André Joûbert, *Recherches hist. sur Daon.*)

2. Duchemin-Descépeaux, t. II, p. 372.

3. Arch. hist. du Min. de la guerre, etc.

4. Sur la rive droite de la Loire : Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne, Mayenne-et-Loire (Maine-et-Loire), Sarthe, Orne, Calvados et Manche ; sur la rive gauche : Vendée et Deux-Sèvres.

guerre qui semblait devoir s'éterniser dans l'Ouest et donnait aux yeux de l'Europe un caractère toujours précaire à son gouvernement, prescrit-il les mesures de répression les plus violentes : toute sa correspondance accuse une impatience fébrile d'en finir à tout prix avec cette hydre sans cesse renaissante de la Chouannerie. Il fait écrire au général Hédouville le 4 janvier 1800 :

« On a été très mécontent du nouveau délai que vous « venez d'accorder aux chefs des révoltés, délai qui « compromet des négociations avec l'Angleterre et « d'autres puissances qu'on ne veut pas nommer... « On suivra vos opérations militaires dans les plus « grands détails, et elles seront jugées par un homme « du métier qui a l'habitude des mesures vigoureuses « et énergiques et qui est accoutumé à triompher dans « toutes les occasions... » — Et le 5 janvier : « Que les « quartiers généraux, même le grand quartier général, « soient toujours dans les granges et dans les champs... « Déployez de la vigueur ; la vigueur seule peut vous « faire réussir. Aux armes donc, aux armes ! Les chouans « ont des canons, il faut vous en emparer ; ils se rassem- « blent dans certaines communes, brûlez-les !...

Le 8, proclamation à l'armée de l'Ouest pour l'exciter « à braver l'intempérie des saisons, à surprendre « son ennemi dès la pointe du jour, à exterminer des « misérables, déshonneur du nom français... » Le 13, punition exemplaire de deux généraux accusés de mollesse, avec ordre au général en chef de rendre compte de leur conduite la première fois qu'ils joindront

les chouans. Le 14, destitution brutale d'Hédouville lui-même, jugé trop conciliant, et qu'on remplace par Brune[1].

Les généraux républicains eux-mêmes reconnaissent la discipline et la bonne tenue de leurs adversaires et adressent au gouvernement des appels désespérés.

« On ne se fait pas idée, écrit l'un d'eux le 11 janvier, des forces actuelles des rebelles. Ce ne sont plus « les hordes indisciplinées de l'ancienne Chouannerie, « ils s'organisent de manière à devenir réellement dangereux; si nous ne traitons pas avec eux, souvenez-« vous, citoyen ministre, qu'il faudra, je ne dis pas 60,000 « mais 80,000 hommes pour reconquérir le pays. »

La Chouannerie dut pourtant accepter la paix en face d'une armée aguerrie de 70,000 hommes, commandée par 43 généraux sous les ordres du vainqueur de la Hollande[2]. Mais alors que l'Émigration et la Vendée

---

1. Hédouville dut accepter de rester à Angers comme lieutenant de Brune.

2. Généraux de division, 10; de brigade, 22; adjudants-généraux, 11; effectif, 70,000 hommes. L'armée de l'Ouest, dite d'abord armée d'Angleterre, comprenait les divisions militaires de Nantes (12e), Rennes (13e), Caen (14e), Tours (22e); Hédouville avait son quartier général à Angers, et Brune à Vannes. (V. pour toute cette partie les Arch. hist. du Min. de la guerre, *Armée de l'Ouest.*)

« On se fait difficilement une idée, écrivait de Paris M. d'Andigné, le 26 décembre 1799, de ce qu'on pense de nous dans « la capitale: on nous croit un pouvoir et des moyens infinis. » Ainsi l'Ouest était regardé, même par Bonaparte, comme l'ennemi le plus dangereux de la Révolution. Il proclamait « que cette guerre était légitime, noble et belle, qu'on avait

avaient succombé [1], elle fournissait encore deux campagnes qui faisaient triompher la liberté religieuse, traitait de puissance à puissance avec le Premier Consul et lui arrachait, en tombant, le Concordat.

Mais ce n'était jamais impunément qu'on bravait Bonaparte : l'âme du Corse gardait fidèlement le souvenir de l'injure, et sa haine implacable ne cessa de poursuivre les débris de la Chouannerie. Généraux et soldats royalistes, égaux devant son ressentiment, furent traqués avec une inexorable sévérité. Les chefs qui ne réussirent pas à trouver un abri à l'étranger tombèrent, les uns comme Frotté, victimes d'un guet-apens, les autres sur l'échafaud, accusés de crimes imaginaires. Resté seul, en raison de son refus de soumission, sous le glaive de la loi, Bernard ne devait connaître du nouveau gouvernement que ses rigueurs : il allait subir « sous la houlette de Bonaparte » quinze années de persécutions auxquelles il n'échappera que grâce à la

---

« eu raison de se battre, mais que, depuis son avènement, sa « parole devait servir de garantie à tout le monde. » Et la France, revenue de sa stupeur révolutionnaire, se demandait, avec un orgueil mêlé d'effroi, quel était donc ce peuple à part qui, renfermé dans un coin du territoire, avait eu l'audace de résister à toutes les oppressions. » (Crétineau-Joly, t. IV, p. 61.)

1. La Vendée proprement dite ne figure guère que de nom dans le soulèvement de 1799 et ne pesa en réalité d'aucun poids dans la balance. « Si la Chouannerie n'offrit pas tout d'abord le merveilleux essor de la Vendée, dit Pitre-Chevalier, c'est qu'elle réservait ses forces pour une lutte beaucoup plus longue et plus opiniâtre. »

touchante amitié d'un noble cœur, son ennemi de la veille, le général Girardon.

« Deux semaines se passèrent après le licenciement de ma légion, sans qu'on songeât à moi; mais ma femme eut bientôt connaissance d'un ordre du général Hédouville, affiché partout, par lequel on offrait une récompense à celui qui livrerait à la gendarmerie le nommé Bernard, dit Henri, chef de chouans non amnistié excitant encore des troubles dans le pays. Elle m'en prévint, et je pris toutes les informations possibles pour savoir qui avait pu provoquer cet ordre. J'appris bientôt que c'était l'indiscrétion d'un de mes capitaines, nommé Védis, dit Sans-Peur. Étant dans un cabaret à la Flèche, il avait fait lire la lettre circulaire adressée à tous mes officiers; elle fut saisie et déposée entre les mains de l'autorité.

« Allons, me dis-je, mourir pour mourir, il faut « finir par un coup de tête. »

« Je fis venir mon fils, et nous partîmes pour Angers. Arrivés de nuit chez Mme Bernard de Danne, ma cousine germaine, elle s'écria en me voyant :

« Que viens-tu faire ici? on a donné l'ordre de « t'arrêter!

« — C'est pour cela; je veux m'expliquer avec le « général.

« — Tu vas te faire prendre!

« — Tant mieux, j'en serai plus tôt quitte.

« — Tu n'iras pas seul, je vais prier un comman- « deur de Malte, qui a signé la paix et qui est très lié « avec le général, d'aller avec toi; il loge ici. »

« On me conduisit dans sa chambre, je lui contai mon affaire, il la connaissait par les affiches :

« Eh bien, dit-il, je vais vous accompagner. Hé-« douville est affable, il a deux frères émigrés, j'espère « que nous allons tout arranger. »

« Arrivés à l'hôtel Lantivy [1], le commandeur, mon fils et moi, nous trouvâmes le général seul et en robe de chambre ; il vint très gaiement au-devant de nous et donna une poignée de main au commandeur en lui disant :

« Qu'est-ce qui vous amène donc si matin?

« — Une capture que je viens de faire, mon général ; « vous cherchez, et moi je prends. Ce monsieur m'est « tombé sous la main ; vous avez donné l'ordre de « l'arrêter, je vous l'amène pour qu'il s'explique avec « vous, si vous le permettez. »

« Le général se retourna et me dit très gravement :

« Comment vous appelez-vous?

« — Mon nom de famille est Bernard ; je suis émigré, « et tout franchement, général, mon nom de guerre est « Henri, ancien chef de légion dans l'armée de M. de « Bourmont.

« — Comment, Henri, vous osez venir ici!!!

« — En toute confiance, général. M. le comman-« deur m'a assuré que vous ne condamniez jamais « sans entendre ; si vous me trouvez coupable, je suis à « votre disposition.

« — Dans quelle situation vous me mettez! et la vôtre

1. Aujourd'hui hôtel de Chemellier.

n'est pas belle, je vais vous en donner la preuve. »

« Il fut à son bureau, prit un gros rouleau de papier qu'il avait reçu du gouvernement, et me dit :

« Connaissez-vous cette écriture?

« — Non, général!

« — Eh bien, je vais vous en donner lecture. »

« Je l'arrêtai à la première ligne, et je convins que c'était la circulaire que j'avais écrite à tous mes capitaines.

« C'est égal, je veux vous la lire tout entière; « M. le commandeur du Fougeroux en jugera, et puis « je vais vous lire l'ordre que j'ai reçu. Qu'avez-vous « à répondre? Pourquoi vous permettez-vous encore « de menacer le gouvernement qui fait jouir le pays « des bienfaits de la paix?

« — Général, vous connaissez comme moi les con- « ditions du traité : il y est dit que nos soldats ne « porteront ni la cocarde blanche, ni la tricolore, et « qu'ils conserveront leurs armes pour leur sûreté per- « sonnelle. J'ai ajouté que, si par la suite une des « deux parties contractantes exigeait quelque chose de « contraire au traité, je restais au milieu de mes soldats « pour en juger et vous demander justice, puisque nous « sommes sous un gouvernement militaire; je ne vois « donc rien dans ma lettre qui soit menaçant pour l'État.

« — Mais, Monsieur, votre général avait depuis « longtemps signé la paix que vous étiez encore sous « les armes; voyez la date de votre lettre.

« — Général, la réponse est facile : j'étais à dix-huit « lieues en avant du quartier général, trois rivières à

« traverser, les hostilités recommencées, marchant jour « et nuit d'un pays dans l'autre; je ne pouvais recevoir « les ordres de M. de Bourmont aussi promptement. « Vous savez d'ailleurs que notre général a signé la « paix longtemps après la Vendée.

« — Oui, je sais que M. de Bourmont a fait beau- « coup de difficultés; aussi a-t-il failli lui en coûter « cher ainsi qu'au pays. »

« Toutes mes raisons déridèrent un peu le général; il prit un air moins sévère et me dit :

« — Où demeurez-vous?

« — Près de Durtal.

« — Ce jeune homme est sans doute votre fils?

« — Oui, général.

« — A quoi le destinez-vous?

« — A rien, pour le moment; sa mère a éprouvé « tant de persécutions qu'elle n'a pu s'occuper de son « éducation.

« — Vous avez perdu votre fortune?

« — Tout entière, et une partie de celle de ma « femme.

« — Eh bien, confiez-moi votre fils, je le mettrai « à même de réparer les pertes que vous avez faites, je « le prendrai dans mon état-major [1].

---

1. C'étaient les épaulettes de capitaine d'état-major que refusait ce jeune homme à 17 ans! Garde du corps en 1814, capitaine en 1815, il fut mis en disponibilité par le ministère Decazes-Gouvion Saint-Cyr, pour avoir blâmé la dissolution de la Chambre introuvable, et réintégré seulement sous

« — Je vous remercie, général, mais cet enfant est « le seul survivant de onze autres, et sa mère mourrait « de chagrin si elle s'en séparait.

« — Mais vous, Monsieur, vous ne pouvez lui être « d'aucune utilité. Quand bien même le gouvernement « admettrait vos raisons, vous ne pouvez plus rester « dans le pays; je suis forcé de vous envoyer en sur- « veillance à Versailles. C'est dans votre intérêt, car « tout le mal qui pourra être fait retombera sur vous.

« — Je m'en aperçois déjà, général, car si je suis « innocent, je dois être libre; et si vous me croyez « coupable, envoyez-moi au château, j'y attendrai mon « jugement; mais quant à me séparer une seconde « fois de ma femme et de mon fils, ce serait une « cruauté.

« — Ils iront avec vous.

« — Nos moyens d'existence ne nous le permettent « pas.

« — Eh bien, prenez du service, je vous promets de « vous faire conserver votre grade. Quel âge avez- « vous?

« — Quarante ans; mais en raison des fatigues et « des maladies, on m'en donnerait davantage; j'ai « besoin de repos; d'ailleurs, si je prenais du service, « je serais également suspect et plus dangereux. Je n'ai « fait qu'un serment, général, il faudrait en faire un

---

Charles X; quand 1830 vint briser son épée, il servait encore son Roi dans ce même grade de capitaine que la Révolution lui avait offert trente ans plus tôt.

« autre, ma conscience me le reprocherait toute ma vie.

« — Eh bien, Monsieur, voilà votre feuille de route « pour aller en surveillance au Mans[1]. »

« M. le commandeur du Fougeroux prit la parole :

« Vous voyez, général, que M. Bernard n'est pas « aussi coupable que vous le croyiez, il s'explique « franchement.

« — Si franchement que si l'on vous fait quelque rap- « port contre moi je vous prie, général, de me faire « l'honneur de m'écrire, je viendrai comme aujourd'hui « me mettre à votre disposition.

« — Eh bien, retournez chez vous jusqu'à nouvel « ordre. »

« Je ne me le fis pas dire deux fois, et partis de suite apprendre cette bonne nouvelle à ma femme, bien tourmentée des suites de mon coup de tête. Quinze jours après, l'ordre de m'arrêter ou de me déporter fut révoqué, sans qu'on exigeât de moi ni promesse ni serment.

« Le premier usage que je fis de ma liberté fut d'envoyer aux émigrés de ma connaissance les certificats demandés par l'article 4 du traité, attestant qu'ils avaient servi dans ma légion; tous les autres chefs royalistes en firent autant. Voilà ce qui a ouvert à beaucoup d'entre eux les portes de la France et leur a valu leur radiation, ainsi que la rentrée en jouissance de leurs biens non vendus. Je croyais travailler à nous donner des bras de plus, c'était un faux calcul : beau-

1. 1er ventôse an VIII (20 février 1800). Voir P. J., nº XXI.

coup se sont rangés par serment sous les drapeaux de l'empereur et ont occupé des places civiles ou militaires jusque dans ses antichambres.

« Quelque temps après, on fit courir le bruit que Bonaparte n'avait pris les rênes du gouvernement que pour rappeler les Bourbons. Je pensai toujours que c'était seulement un piège grossier tendu à la crédulité des royalistes, et j'aimai mieux subir encore quinze ans de persécutions, comme on va le voir, que de m'y laisser prendre. En effet, lorsque Bonaparte vit ramper à ses pieds les prêtres, la noblesse, les fiers républicains et la France pacifiée, il abandonna la houlette et prit un sceptre de fer. Des conseils de guerre furent créés dans toutes les divisions militaires, des cours spéciales dans tous les chefs-lieux, et, dans toute la France, une police qui ne comptait la vie des hommes pour rien et jetait l'effroi dans toutes les familles. Avec des forces aussi imposantes, le Corse n'avait plus aucun ménagement à garder ; aussi les traités conclus avec les armées royales furent-ils violés, et l'on dressa des échafauds pour abattre ces têtes orgueilleuses qui osaient encore crier : « Vive le Roi ! »

« Onze de mes soldats furent les premières victimes ; arrêtés et traduits devant la commission militaire de Tours, on les accusa d'avoir mis à contribution des acquéreurs de biens nationaux. Je pris des informations sur les lieux, et il me fut attesté par les autorités locales et les habitants voisins des plaignants que ces jeunes gens, se rendant chez eux le jour du licenciement, étaient entrés chez un acquéreur pour lui demander à

boire et à manger; on le leur avait refusé de la façon la plus outrageante, et ils s'étaient fait servir de force, sans cependant faire de mal à personne. J'envoyai ce certificat, signé par les autorités, à la commission militaire qui, sans y avoir égard, en condamna sept à mort et deux à vingt-quatre ans de galères : ceux-ci vivent encore. Les deux autres furent acquittés. Je dois dire en passant que le rapporteur, nommé Danlion, était capitaine dans la 30e demi-brigade, que j'avais battue à Foulletourte; c'est sans doute par reconnaissance des soins que j'avais eus pour sa femme et son enfant qu'il fit condamner mes soldats. Ce monsieur est aujourd'hui général, commandant l'École militaire de la Flèche, et très dévoué au Roi, jusqu'à nouvelle épreuve [1].

« Enhardis par ce succès, les libéraux insultèrent partout les royalistes. Le capitaine Potterie, se rendant à Durtal, fut assailli et cruellement maltraité par plusieurs de ces messieurs, forts quand ils sont dix contre un. J'en portai plainte à M. Chevré, président

---

1. Ajoutons que le colonel Danlion fit la guerre des Cent-jours contre les royalistes et leur tua plusieurs hommes dans la Mayenne. (Arch. hist. du Min. de la guerre, 23 juin 1815.)

Tandis que Bernard était mis d'office à la retraite de colonel en 1815, M. Danlion fut nommé général par la Restauration et commanda longtemps l'École royale de la Flèche (V. de Montzey), où le vainqueur et le vaincu durent plus d'une fois se rencontrer. Ce commandement, accordé à M. Danlion au cœur de l'ancienne Chouannerie, était un véritable défi à l'opinion royaliste.

du tribunal de Baugé, qui me reçut fort mal et me dit :

« Il n'est pas étonnant que ces gens-là se vengent, « vous leur avez fait tant de mal !

« — Et du bien aussi, répondis-je, car sans moi vos « deux sœurs auraient été déshonorées par les répu- « blicains qui les tenaient déjà sur une table, et votre « père, qui avait voulu les défendre, était couché « dessous, tout noir de coups de crosses de fusil; « demandez-leur si ce n'est pas la vérité. Au surplus, « Monsieur le président, je vous déclare que si vous « encouragez ces haines par l'impunité, les royalistes « aimeront mieux se faire tuer sur les champs de bataille « qu'à coups de bâton ; puisque je ne puis obtenir justice, « je pars pour Angers faire mon rapport au général « Girardon, commandant le département.

« — Mais ce n'est qu'une querelle de cabaret.

« — Non, Monsieur; d'ailleurs, on peut assassiner « dans un cabaret comme sur une grande route. »

« Je fus donc voir le général Girardon, qui rappela la visite forcée qu'il m'avait faite au Lude; je lui confiai mon affaire.

« Ne vous en occupez plus, nous sommes sous un « gouvernement militaire, ne vous adressez jamais aux « tribunaux. Je vais cependant en écrire au président « pour lui demander si c'est ainsi qu'il entend maintenir « la paix dans le pays. »

« Effectivement, les gendarmes de Durtal vinrent dresser le procès-verbal sur le lieu même du délit, justice me fut rendue, et un ordre du jour du général

rétablit la paix. Je profitai de l'occasion pour lui déclarer qu'il m'était resté, après le licenciement de ma troupe, de l'étoffe et un peu d'argent dont je ne voulais pas profiter, et je lui demandai s'il y aurait inconvénient à en gratifier mes blessés et ceux qui avaient eu la meilleure conduite.

« Rien de si juste, me répondit-il, et je vais écrire « votre déclaration pour vous servir dans le cas où des « personnes malintentionnées voudraient tirer parti « de votre générosité. »

« Ensuite il me dit :

« Avez-vous un port d'armes?

« — Non, général.

« — Eh bien, je vais vous en donner un, non seule- « ment pour le fusil et le pistolet, mais encore pour « l'arme blanche. »

« Je pris mon port d'armes et revins chez moi très satisfait de mon voyage. Cinq ou six mois après, je vis entrer dans mon pressoir, où j'étais au milieu de mes vendangeurs, un de mes soldats qui venait de déserter pour la troisième fois; on l'avait pris de force, car il avait fait le serment de ne jamais servir l'empereur. Personne ne m'inspira plus de pitié, il était en guenilles et pâle comme un mort. Je lui fis servir à boire et à manger et lui donnai tout ce que j'avais sur le corps pour cacher sa nudité, plus six francs pour qu'il rejoignît sa famille :

« A présent, mon cher Morleau, tirez-vous d'affaire « comme vous pourrez; mais, croyez-moi, plus de que- « relles; car vous êtes un bon soldat, mais une mauvaise

« tête ; n'allez pas avec ceux qui n'aiment pas les roya-
« listes.

« — Mon général, je ne cherche dispute à personne ;
« mais quand j'entends ces patauds-là mépriser nos
« chefs et le parti royal, rien ne peut m'empêcher de
« tomber dessus. »

« Il ne me trompa pas : un mois après il en dauba un solidement et se fit enlever par la gendarmerie qui le conduisit dans les prisons d'Angers. On vint me prévenir de son arrestation : il avait, me dit-on, déclaré aux gendarmes que c'était moi qui l'avais habillé, et payé pour le faire déserter. Sans ajouter toute la foi possible à ces propos, je crus prudent de me rendre auprès du général Girardon, parce que je savais que le capitaine de gendarmerie Belleville m'en voulait beaucoup. En me voyant, le général me dit :

« Qu'avez-vous donc encore ?

« — Ce n'est pas pour les autres que je viens vous
« importuner, général, c'est pour moi ; et je lui ra-
« contai ce qui venait de m'arriver.

« — Je n'en ai point encore entendu parler. »

« Au même instant, arriva le capitaine avec un rouleau de papier à la main.

« Laissez-le faire son rapport, me dit le général,
« quel qu'il soit ne dites rien. Vous connaît-il ?

« — Non, général. »

« Le capitaine entra, et d'un air très satisfait :

« Mon général, je viens vous faire part d'une bonne
« capture que mes gendarmes ont faite près de Durtal,
« et cette capture nous mène droit à un embaucheur

« de ce pays, nommé Bernard Henri, chef de chouans.
« Voilà le procès-verbal, j'attends vos ordres. »

« Comme le général lisait ce long procès-verbal, je voulus me retirer, il me fit signe de la main de rester. Lecture faite, il dit :

« Capitaine, vos gendarmes vous ont-ils bien assuré « que Morleau leur avait fait cette déclaration ? car on « peut mal comprendre le langage de ces gens-là.

« — Oui, mon général, ils l'ont tous affirmé et « signé. »

« Le général, se retournant vers moi, me dit :

« Monsieur Bernard, connaissez-vous Morleau ?

« — Oui, général, il a été sous mes ordres ; c'est une « mauvaise tête, mais un honnête homme et un brave « soldat. »

« Le capitaine très surpris :

« C'est donc vous, Monsieur Bernard ?

« — Oui, c'est moi-même que vous calomniez ici, « c'est moi qui ai habillé ce malheureux qui était nu, je « lui ai donné à boire et à manger et six francs, cela en « plein jour, en présence de plus de vingt vendangeurs. « Je proteste donc devant le général contre tout ce « qu'on fait dire à Morleau, et je le prie de faire amener « devant lui le prisonnier et les gendarmes qui l'ont « arrêté, il connaîtra la vérité.

« — Capitaine, dit le général, il me semble que ce « n'est pas embaucher que de faire un acte de charité ; « d'ailleurs je ne crois pas qu'on puisse faire déserter « des soldats pour six francs. Certes, mes opinions ne « sont pas douteuses, et cependant, si je rencontrais un

« royaliste dans la misère, j'aurais grand plaisir à l'as-
« sister. Il faut faire son devoir, Monsieur, mais
« il ne faut pas tourmenter; cela ne fait que des enne-
« mis au gouvernement. Je ne puis donc donner suite
« à votre procès-verbal; seulement vous ferez conduire
« Morleau à Nantes; puisqu'on ne peut le tenir sur
« terre, on le tiendra sur mer. »

« M. le capitaine s'en fut peu content, et moi très satisfait d'avoir pu prouver mon innocence.

« Une autre fois je fus à Baugé, chez M. Desboiserie, alors sous-préfet, pour lui remettre tous les bons de fournitures en vivres faites aux armées royales, certifiés par moi conformément à l'article 3 du traité. Il voulut me faire des remontrances, je ne les écoutai pas avec plaisir, et comme j'agitais machinalement mon sabre, il me dit :

« Monsieur, pourquoi portez-vous un sabre?

« — Parce que j'en ai le droit.

« — Vous n'êtes plus militaire.

« — Je le serai toute ma vie.

« — Vous avez l'air de me menacer.

« — Pas le moins du monde, Monsieur.

« — Je m'en expliquerai avec le préfet.

« — Et moi avec l'autorité militaire. Pour en finir,
« voulez-vous accepter ces bons? Vous y êtes pour avoir
« fourni deux vaches.

« — Je croyais que vous ne donniez point de bons
« aux acquéreurs de biens nationaux?

« — Je ne fais pas de distinction.

« — Ah! c'est différent, donnez-moi vos bons. »

« Mais il ne manqua pas d'écrire au préfet que j'étais venu chez lui avec un air menaçant; dans le fait, il était facile à intimider. Le préfet, ne pouvant croire que j'eusse un port d'armes, suspect comme je l'étais, le demanda au général, et sur sa réponse affirmative en informa le ministre de la guerre qui en écrivit au général; celui-ci me fit voir sa très laconique réponse : « J'ai « donné le port d'armes. On tourmente injustement « M. Bernard; on n'en fera jamais un républicain, mais « je puis assurer qu'il est homme d'honneur et qu'il ne « trouble point le pays. » Lecture faite, il me dit en riant :

« Monsieur Bernard, ne me faites pas mentir.

« — Soyez tranquille, je ne vous compromettrai « pas. »

« Tout en déjeunant ensemble :

« Je sers ce gouvernement, mais je ne l'aime pas, « dit-il, je suis et j'ai toujours été républicain, je ne « dois mon élévation qu'à la République.

« — Oui, général, mais sous le gouvernement actuel « vous avez l'espoir de vous élever encore plus. Vous « me dites que votre place constitue toute votre fortune, « votre intérêt est donc de la conserver, même sous un « despote. D'ailleurs la République ne reconnaît ni « honneurs, ni prérogatives, ni décorations; rien ne « distingue le bon serviteur du mauvais, ils sont tous « deux confondus dans la foule, et cette égalité est, je « pense, trop parfaite; elle ne donne aucune émulation, « tandis qu'un seul petit bout de ruban est un talisman « qui, comme la religion, a fait bien des héros. Vous serez

« donc fort surpris, si un jour le Premier Consul vous « envoie une décoration, et vous ordonne, en raison « de votre place, d'aller en corps à la messe de l'évêque.

« — Vous rêvez ! Monsieur Bernard, cela ne peut « être; en prenant les rênes du gouvernement, Bonaparte « a reçu le titre de chef de la République française avec « toutes ses conséquences, il ne peut donc gouverner « que d'après les principes de la République.

« — La suite nous l'apprendra, général. »

« Six mois après, j'eus occasion de revoir le général; il avait la croix de la Légion d'honneur à sa boutonnière et sortait de Saint-Maurice, où il avait assisté avec son état-major à la messe d'installation de l'évêque d'Angers[1]. La première chose qu'il me dit en me voyant fut :

« Ah ! Monsieur Bernard, quelle mascarade pour un « républicain ! On m'a fait baiser un livre et je ne sais « quoi encore, c'est une vraie pitié !

« — Consolez-vous, général, on fraternise facilement « avec les honneurs.

« — Mais il faut ne pas avoir de pain !

« — Voilà toujours ma prophétie accomplie, je « vous en fais mon compliment. »

« A peine étais-je sorti d'une mauvaise affaire qu'on m'en suscitait une autre. Le général Girardon m'ayant donné un port d'armes, je me crus autorisé à faire réparer trois fusils de chasse que ma femme avait sauvés

---

1. 6 juin 1802.

de la vente faite par la nation; je fis donc venir chez moi M. Huet, armurier à Baugé, qui démonta les fusils et les prit dans une poche qu'il attacha sur son cheval. Mais arrivé à Fougeré, des curieux tâtèrent la poche et reconnurent que c'étaient des armes, ils demandèrent à qui elles appartenaient.

« A M. de Bernard, répondit-il sans mystère.

« — Comment, à ce s..... chouan?

« — Chouan ou non, je gagne ma vie avec tout le « monde. »

« On le laissa repartir avec les fusils.

« Deux mois après, je me rendis au Lude sur un cheval pie, détail utile à savoir; je portais sept mille francs en acompte de ce que je devais sur parole, et j'allais donner des assurances pour le reste [1].

« Mes affaires terminées, je revins chez moi, où je trouvai ma femme fort inquiète.

« Je viens d'apprendre, me dit-elle, que, dans la « nuit dernière, onze chouans, ou censés tels, ont volé la « recette de Baugé, qu'on transportait à Angers escortée « par la gendarmerie; un gendarme a été tué, mais « aucun des voleurs n'a été reconnu.

« — Allons, dis-je, cela va sans doute me tomber « sur le dos. »

---

1. L'article 3 du traité portait que les fournitures en vivres faites aux armées insurgées seraient seules soldées par le gouvernement: Bernard de la Frégeolière dut donc payer sur sa fortune personnelle l'armement et l'habillement de sa troupe.

« La justice fit toutes les recherches possibles pour découvrir les voleurs. J'aurais bien voulu les connaître moi-même, mais je ne fus pas plus heureux, et pendant six mois toute démarche fut inutile. Enfin, au bout d'un an, un des voleurs mit, par son indiscrétion, la justice sur les traces : croyant tout oublié, il s'établit marchand de vin et, pour commencer son commerce, acheta cent pièces de vin à Basouges, quand tout le monde savait qu'il n'avait que ses bras pour vivre. Bientôt la justice acquit la certitude qu'il était l'un des voleurs et, de plus, ancien capitaine dans ma légion. Un mandat d'amener fut lancé contre lui, et, au moment où il s'y attendait le moins, Védis, dit Sans-Peur, fut arrêté au milieu de ses barriques et conduit dans les prisons de Durtal.

« Ce jour-là je chassais avec mon fils dans la forêt de Chambiers. Mme Degrasse, femme d'un des gendarmes, vint obligeamment prévenir la mienne que Védis, qui venait d'être arrêté, avait déclaré à la gendarmerie que s'il avait eu le malheur d'être du nombre des voleurs, c'était d'après les conseils de son chef, M. Bernard, qui lui donnait soixante francs par mois pour s'emparer des deniers publics, et lui avait prêté son cheval pie pour transporter l'argent.

« Je dois aussi vous prévenir, Madame, ajouta-t-elle, « que depuis longtemps les gendarmes ont l'ordre « de surveiller votre mari et que cette nuit peut-être « ils viendront l'arrêter. »

« Ma femme, tout interdite, fit monter un domestique à cheval pour me prévenir de ce qu'elle venait

d'apprendre, et m'empêcher de rentrer à la maison. Je renvoyai donc mon fils auprès de sa mère, en lui recommandant de se trouver avec elle dans la nuit chez Mlles Busson, nos voisines; je m'y rendrais aussi de mon côté pour délibérer sur le parti à prendre.

« Livré à mes réflexions, au milieu des bois, je me disais : « Tout innocent que je suis, il ne faut pas me « laisser prendre, le tribunal de Baugé sera contre moi « et, pour de faux témoins, on n'en manquera pas. » Mais j'abandonnai bientôt toutes ces idées, et à onze heures du soir je me rendis chez Mlles Busson. Prévenues par mon fils, elles me dirent à mon arrivée :

« Eh bien, notre bon voisin, vous serez donc tou- « jours tourmenté?

« — Que voulez-vous, Mesdames? il ne faut pas se « lamenter, il faut agir; d'ailleurs, le mal n'est peut- « être pas aussi grave qu'on le prétend. »

« Ma femme et mon fils arrivèrent au même instant, très désolés.

« Ce n'est pas dans le découragement qu'on trouve « des ressources, leur dis-je, mais il serait utile qu'Henri « allât à Baugé afin que je susse au juste où en est « cette malheureuse affaire, et si ce scélérat persiste « dans ses déclarations. »

« Tout ainsi convenu, ma femme s'en retourna; mon fils partit le lendemain pour Baugé, et moi, je rentrai dans ma forêt, plus en sûreté parmi les fauves qu'au milieu de mes semblables. Le lendemain nous nous retrouvions tous trois chez Mlles Busson.

« J'ai vu le juge, dit mon fils; M. Luciot m'a

« dit trouver cette affaire très grave, mais elle était « encore entre les mains de M. Barillé, juge d'instruc- « tion. Je suis allé chez lui. « Jusqu'à présent, « m'a-t-il dit, monsieur votre père a bien des charges « contre lui, car voilà quatre interrogatoires que subit « cet homme, et il persiste toujours dans ses décla- « rations; c'est tout ce que ma position me permet de « vous dire. »

« Peu satisfait du rapport de mon fils, je lui dis :

« Réflexion faite, amène-moi mon cheval, je vais « aller voir le général Girardon; pour toi, tu iras de « temps en temps à Baugé chez nos connaissances, qui « te seront fort utiles. »

« Ces dames firent ce qu'elles purent pour me détourner de mon projet; je persistai malgré leurs larmes, et à l'aube du jour j'étais à Angers. Arrivé chez le général :

« Ah! Monsieur Bernard, vos chouans ont fait une « belle affaire!

« — Dont je suis victime, quoique fort innocent.

« — Est-ce que vous êtes inculpé?

« — Oui, général; le seul homme qui soit encore « arrêté est un de mes anciens capitaines pour lequel « j'ai eu mille bontés; je ne puis croire qu'il soit « capable de me perdre avec lui. Vous vous rappelez « que je vous ai consulté pour savoir si je pouvais, sans « me compromettre, disposer en faveur de mes meil- « leurs soldats des fonds et des étoffes qui m'étaient « restés après la paix. J'ai eu le malheur de donner « soixante francs à ce capitaine, l'ingratitude lui fait

« maintenant déclarer que c'est moi qui lui ai conseillé « de former une bande de voleurs pour se payer par « leurs mains du temps perdu dans l'armée royale, et « qu'à cet effet je lui donnerais soixante francs par mois. « Il déclare en outre que je lui ai prêté mon cheval pie, « que vous connaissez, pour enlever les objets volés. « Je vous proteste, général, que j'étais allé au Lude sur « ce même cheval payer une somme de sept mille francs « aux marchands qui m'avaient fourni du drap et « d'autres étoffes pour habiller ma troupe ; je ne suis « rentré chez moi que le lendemain du vol, toute la « ville du Lude peut le certifier. Par suite de cette « malheureuse affaire, je viens chercher un refuge « auprès de vous, car on m'a assuré que la gendarmerie « était à ma poursuite.

« — Je me rappelle très bien votre déclaration, me « dit le général, et je vous crois innocent, mais je n'ai « pas le pouvoir d'arrêter la justice. Tout ce que je puis « faire, c'est d'engager le tribunal à suspendre les « poursuites contre vous : je vais écrire au président, « vous lui remettrez vous-même ma lettre, et voilà « une carte de sûreté que vous ferez viser par le com- « mandant de Baugé.

« — Mais si je suis arrêté ?

« — Soyez tranquille. »

« Je revins de suite calmer les inquiétudes de ma femme, et nous partîmes ensemble pour Baugé. Arrivés chez M. Legouz, à dix pas de la porte de la ville, il me dit :

« Vous êtes bien imprudent, vous allez être arrêté.

« — Je ne crains rien, j'arrive d'Angers, où j'ai « vu le général Girardon; il m'a donné une lettre à « remettre moi-même au président du tribunal, et « une carte de sûreté que je dois faire viser par le « commandant de place. »

« A la porte de la ville, la sentinelle, surprise de me voir, me dit très respectueusement, le chapeau bas, le fusil sur l'épaule :

« Au nom de la loi, je vous arrête.

« — Pas pour longtemps; faites-moi conduire chez « votre commandant. »

« Le soldat posa son arme à la porte et, toujours très respectueusement, m'accompagna chez M. Bretonneau-Moron, qui lui dit :

« Conduisez monsieur en prison.

« — Doucement, répliquai-je, je ne viens pas pour « me faire mettre en prison, mais pour avoir ma liberté. « Lisez cette carte de sûreté et, qui mieux est, mettez-y « votre visa.

« — Comment le général a-t-il pu vous la donner? « C'est pourtant son écriture, » ajoutait-il à part.

« Comme il faisait des difficultés, moi, très impatienté, je le priai de signer ou de motiver son refus. Tout en haussant les épaules, il signa et renvoya mon garde.

« De là je fus librement chez le président lui remettre sa lettre; pour toute réponse il me dit :

« Vous pouvez aller, j'en conférerai avec le tri- « bunal. »

« En parcourant la ville je voyais sur les figures

l'impression que je faisais aux bons et aux méchants; enfin je revins chez M. Legouz, qui me dit :

« Vous êtes donc libre, mon cher Bernard?

« — Jusqu'à nouvel ordre; mais soyez tranquille, « je me tiendrai sur mes gardes. »

« Je restai deux jours chez M. Legouz, allant et venant par la ville. Un soir la famille Guchery, proche parente du juge d'instruction, vint chez M. Legouz pour m'apprendre que Védis avait encore subi deux interrogatoires, à jeun cette fois, jusque-là il était toujours ivre; qu'il avait rétracté tout ce qu'il avait déclaré précédemment, disant que le vin, le chagrin et les mauvais conseils l'avaient seuls poussé à m'accuser, et que s'il avait suivi mes conseils il ne serait pas en prison.

« Je retournai donc chez moi avec plus de sécurité. Tous les jours j'apprenais quelques nouvelles arrestations; de ce nombre fut celle de l'armurier qui avait emporté mes fusils. Je sus également que sur onze coupables, il n'y avait que trois chouans, les autres étaient gens de la campagne, que je n'eusse jamais admis dans nos rangs, tant à cause de leurs opinions que de leur réputation ; il devait sembler impossible que j'eusse choisi mes ennemis pour voler le gouvernement.

« L'instruction de cette affaire dura encore cinq ou six mois, et il ne se trouva aucune charge contre moi. Les prévenus furent envoyés à Angers devant la cour spéciale qui y siégeait. Cette cour était composée de : M. Launay, président, M. Gastineau, juge, un militaire dont je ne me rappelle pas le nom, mon bon ami

Belleville, capitaine de gendarmerie, et M. Gazeau, procureur impérial; tous ces messieurs, gorgés de sang sous la République, étaient devenus les vils suppôts de la tyrannie, mais c'était toujours du sang des royalistes qu'ils s'abreuvaient de préférence; aussi n'y a-t-il pas une place publique à Angers où le pavé n'en soit imprégné. Il leur fallait ma tête, et ils avaient malgré tout conçu l'espérance de l'obtenir : ils me firent assigner pour comparaître devant la cour. « Allons, « dis-je, je n'échapperai pas, il y a sans doute de faux « témoins. » Je fus de suite faire part de ma position au général Girardon, qui me dit en arrivant :

« Eh bien! vous tourmente-t-on encore?

« — Oui, général; je viens de recevoir une assigna- « tion pour comparaître devant la cour; cela m'inquiète, « et j'ai bonne envie de battre en retraite.

« — Ne faites pas cela, me dit-il, vous vous avoueriez « coupable; rendez-vous à la séance, je vous le con- « seille, et si vous êtes embarrassé, réclamez-vous de « moi, je donnerai au président tous les éclaircisse- « ments qu'il désirera. »

« Le lendemain je fus dîner à Avrillé, chez un de mes parents. Au retour, je tombai sans connaissance sur la grande route; revenu à moi, je me rendis chez M^me^ Bernard de Danne, et je dus me mettre au lit avec une forte fièvre. Le soir M. Dubois, célèbre avocat d'Angers, insista pour me parler; je ne le connaissais que de réputation, et nos opinions ne se ressemblaient point.

« Monsieur Bernard, me dit-il en s'approchant de

« mon lit, je viens vous prévenir que je me suis chargé « de la défense de deux accusés, et peut-être qu'en « plaidant leur cause je plaiderai aussi la vôtre, car « quoique votre capitaine ait rétracté ce qu'il avait dit, « il reste encore des charges contre vous. De nouveaux « témoins prétendent que vous avez prêté des armes « aux voleurs; ce fait est grave. Dites-moi, avez-vous « un port d'armes?

« — Oui, Monsieur.

« — Voulez-vous me le faire voir?

« — Avec plaisir.

« — Il est délivré depuis le vol?

« — Oui, sans doute; vous savez qu'on les renou- « velle tous les ans.

« — Avez-vous conservé l'ancien?

« — Il est dans mon portefeuille, en très mauvais « état.

« — A présent, mon affaire est bonne, mais ne vous « fâchez pas contre moi, je vais écraser les chouans « pour prouver que l'armurier n'a jamais fait partie de « ces bandes.

« — En effet, Monsieur, jamais Huet n'a servi « dans les chouans, il raccommodait seulement leurs « fusils[1]. »

« Le lendemain, jour fatal, le docteur Guérin vint me voir; j'avais passé une très mauvaise nuit.

« Tout considéré, me dit-il, vous n'êtes pas en état

---

1. En 1815, nous retrouvons Huet sergent armurier dans la division Bernard.

« d'aller au palais ; je vais en faire prévenir M. le pré-
« sident, il enverra un membre du tribunal recevoir
« votre déclaration.

« — Docteur, M. Dubois m'a dit que ma présence
« était indispensable.

« — Mais vous pouvez vous trouver mal.

« — Je me trouve en effet très mal.

« — Faites comme vous voudrez, mais c'est bien
« imprudent. »

« Je me levai donc et, avec l'aide d'un bras, j'arrivai, non sans peine, dans le sanctuaire de l'injustice. Comme je m'asseyais sur la fatale sellette, le président cria :

« Silence! le témoin est malade, sa voix est faible,
« nous ne pourrions l'entendre. »

« Et s'adressant à moi avec une voix douce et pateline :

« Levez-vous. Jurez de dire la vérité, toute la vérité,
« rien que la vérité.

« — Je le jure.

« — Asseyez-vous. Connaissez-vous les accusés?

« — Deux seulement.

« — Lesquels?

« — Huet et Védis.

« — Connaissez-vous Tribondeau et Landelle?

« — Oui, mais ils ne sont pas présents.

« — Avez-vous eu connaissance des projets des
« accusés?

« — Non.

« — Témoin à charge, n'avez-vous pas déclaré que
« M. Bernard en avait été instruit?

« — Oui, Monsieur. »

« A ces mots, l'indignation ranima mes forces, et je demandai à M. le président s'il était d'usage que les témoins à charge fussent présents à l'interrogatoire des témoins à décharge : « Ces gens qui disent si bien oui « ne peuvent-ils tirer parti de mes déclarations? »

« M. Dubois se leva aussitôt et dit :

« Monsieur a raison, c'est blesser la justice, je « demande qu'on fasse sortir les témoins.

« — Maître Dubois, votre réclamation est juste. « Témoins, sortez, mais ne vous éloignez pas. »

« Puis M. le président continua :

« Mais Védis, en déclarant qu'il était le chef de « cette bande, a aussi déclaré qu'il était à votre solde, « et que vous lui donniez soixante francs par mois.

« — Avant de vous répondre, permettez-moi, « Monsieur le président, de vous demander si vous « me considérez ici comme témoin ou comme accusé. « Dans ce dernier cas, je dois monter sur le banc des « prévenus.

« — Non, si je vous fais ces demandes, c'est pour « éclairer la justice.

« — Je vous répondrai donc, Monsieur le président, « que Védis a servi sous mes ordres et qu'il a rempli « ses devoirs avec exactitude et probité. Je le voyais « quelquefois depuis la paix, et toujours je lui re- « commandais de se conduire en honnête homme; il « est là pour me démentir. Pour les soixante francs que « je lui ai donnés, une fois seulement, et non tous « les mois, c'était une simple gratification provenant

« d'une somme qui m'était restée au moment du licen-
« ciement de ma troupe. Ne voulant pas en faire mon
« profit, je demandai à M. le général Girardon si je
« pouvais, sans inconvénient, la distribuer entre mes
« blessés et ceux qui s'étaient le mieux conduits : Védis
« fut de ce nombre. Il vous est facile de vous assurer
« si je dis la vérité, en priant le général de vous certifier
« le fait.

« — Védis, persistez-vous dans vos dénégations ?

« — Oui, Monsieur, je suis coupable, mais mon
« chef ne l'est pas, il n'a jamais eu connaissance de nos
« projets. »

« Le président reprit mon interrogatoire :

« L'armurier Huet a-t-il servi sous vos ordres?

« — Non, il a toujours habité Baugé où il exerçait
« son état : il était même chargé de l'entretien des armes
« de la troupe.

« — Quelle réputation avait-il ?

« — Celle d'un honnête homme.

« — Ne lui avez-vous pas prêté des armes ?

« — Non, Monsieur, je lui en ai seulement donné à
« raccommoder : il les démonta, les mit dans une
« poche pour ne perdre aucune pièce, et les attacha
« sur son cheval.

« — Est-ce longtemps avant le vol de la caisse
« publique ?

« — A peu près deux mois.

« — Vous a-t-il dit qu'il s'en allait par Fougeré ?

« — Non.

« — Deux témoins de ce bourg déclarent qu'ils ont

« reconnu dans une poche deux fusils, et que vous les « prêtiez à Huet, sans doute pour armer les voleurs « qui n'en avaient pas.

« — Je vous prie de croire, Monsieur le président, « qu'un chef royaliste n'a jamais armé de voleurs de « grands chemins, si toutefois les accusés méritent ce « nom.

« — Faites entrer le premier témoin, dit M. le pré- « sident. N'avez-vous pas affirmé que les fusils étaient « à M. Bernard?

« — Oui, Monsieur.

« — N'avez-vous pas déclaré qu'il les prêtait à « Huet?

« — Oui, Monsieur. »

« Je me retournai vivement en disant :

« Témoin, vous en imposez.

« — Est-ce vous qui l'avez dit au témoin? » demanda le président à Huet.

« — Non, Monsieur; mais comme je ne m'en ca- « chais pas, puisque c'est mon état de raccommoder des « armes, j'ai pu dire que ces fusils appartenaient à « M. Bernard, mais le témoin ment lorsqu'il affirme « qu'ils m'étaient prêtés; si j'en avais eu besoin, je « pouvais en prendre dans ma boutique. »

« M. Dubois prit alors la parole :

« Il n'y a pas de doute, Monsieur le président; cet « homme est un faux témoin, je le prouverai en temps « et lieu. »

« M. le président fit sortir le témoin et en appela un second. Comme il y avait connivence, les mêmes ques-

tions obtinrent les mêmes réponses ; il ajouta seulement que c'était le premier témoin qui lui avait dit que je prêtais mes armes à Huet.

« Retirez-vous, » dit le président. Et s'adressant à moi :

« Mais pour mieux éclairer la Cour, il lui est utile « de savoir pourquoi vous donniez des armes à raccom- « moder : comme très suspect, vous ne deviez point « être armé, la loi le défend.

« — L'autorité militaire, Monsieur le président, a sans « doute meilleure opinion de moi que l'autorité civile.

« — Vous ne pouvez avoir de port d'armes, » dit le capitaine Belleville.

« — Vous vous trompez, capitaine, le général « Girardon m'en a donné un pour la chasse et même « pour l'arme blanche.

« — Faites-le voir, dit M. le président, c'est in- « croyable ! »

« Mais, pour prolonger leur doute, je mis beaucoup de temps à le chercher. « Il n'en a point, » disait le capitaine Belleville ; les autres haussaient les épaules d'impatience, le président avait une figure farouche, M. Dubois riait.

« Enfin, dis-je, le voilà ! » et je le remis à l'huissier. Ils se jettent dessus comme des vautours sur leur proie. Le malheureux papier passait de main en main, et tous contestaient sa validité : les uns ne reconnaissaient pas la signature du général, les autres affirmaient qu'il était faux. Pour en finir, on le passa au procureur impérial, qui l'examina à son tour.

« Messieurs, dit-il, c'est bien la signature du géné-« ral, mais vous n'avez pas observé que ce port d'armes « est nouveau. »

« Le président le saisit, l'examina encore.

« C'est vrai, dit-il, il n'a que quatre mois de date; « il est clair que vous n'en aviez pas au moment du vol « des fonds du gouvernement.

« — Pardon, Monsieur, celui-ci est nouveau parce « qu'on les renouvelle tous les ans.

« — Avez-vous conservé l'ancien?

« — Oui, par hasard, car ordinairement on ne le « garde pas.

« — Faites-le voir.

« — Le voilà, mais il est en mauvais état. »

« Il le retourna en tous sens, car il était difficile à lire, surtout la signature.

« Si vous avez quelques doutes, écrivez au général, « il les éclaircira. »

« Effectivement, il écrivit au général, et la séance fut suspendue jusqu'à l'arrivée de la réponse, dont on ne me fit pas part; on se contenta de me rendre mes deux ports d'armes, et des signes de tête m'apprirent qu'on n'était pas content.

« Il est un point intéressant à éclaircir, me dit le « président. Plusieurs témoins ont déclaré que vous « aviez prêté un cheval blanc pour emporter les objets « volés?

« — Pour prouver la fausseté de ces témoins, il est « utile que vous connaissiez la couleur de mon cheval; « d'ailleurs il est ici, vous pouvez ordonner qu'il

« comparaisse. Il est effectivement blanc, mais tout son « corps et les extrémités sont parsemés de taches noires « plus ou moins grandes ; il est connu dans tout le pays « pour la rareté de sa peau. Il est très vif, et je défie « mes accusateurs de lui faire porter autre chose que « son cavalier, et encore faudrait-il que ce fût moi. Il « faut donc qu'on me croie imbécile pour prêter un « cheval aussi facile à reconnaître.

« — On ne pense pas toujours à tout quand on est « rempli de son objet ; d'ailleurs, c'était la nuit. Faites « entrer un témoin.

« Un meunier du Vieil-Baugé arrive.

« N'avez-vous pas déclaré que c'était le cheval blanc « de M. Bernard qui avait transporté l'argent ?

« — Oui, Monsieur. »

« Je voulus répondre, le président m'imposa silence et dit au témoin :

« De quelle couleur est-il ?

« — Blanc.

« — A-t-il des taches ?

« — Monsieur, on ne me l'a pas dit.

« — Vous ne l'avez donc pas vu ?

« — Non, Monsieur.

« — Mais, dans votre déclaration, vous avez dit « positivement que c'était le cheval de M. Bernard, « vous n'avez pas ajouté que vous ne l'aviez pas vu.

« — Monsieur, on m'a dit cela, voilà tout ce que « j'en sais.

« — Connaissez-vous les personnes qui vous l'ont « dit ?

« — Non, Monsieur, c'est un homme que j'ai ren-
« contré sur la route de Suette qui m'a appris qu'on
« venait de voler la diligence et que les voleurs s'étaient
« retirés du côté de la forêt de Durtal.

« — Quelle heure était-il ?

« — Minuit. »

« M. Dubois prit la parole et dit à M. le président :

« Je prends acte de la déposition du témoin ; je lui
« demanderai ce qu'il faisait à minuit sur la route, et
« aussi le nom de ceux qui le payent pour venir en
« imposer à la justice. »

« Le témoin eut si grand'peur des menaces de M. Dubois qu'il fit ses huit lieues pour se rendre chez lui, et mourut le lendemain.

« Faites entrer l'autre témoin, dit alors M. le prési-
« dent. N'avez-vous pas déclaré que c'était le cheval de
« M. Bernard qui avait transporté les effets et l'argent
« volés ?

« — Oui, Monsieur.

« — L'avez-vous bien considéré ? est-ce bien son
« cheval ?

« — Monsieur, je ne le connais pas, mais on m'a
« assuré que c'était lui.

« — Greffier, lisez la déclaration du témoin. »

« Le greffier lut alors : « Le témoin a déclaré que, se
« rendant la nuit chez lui, il a vu sur la grande route
« beaucoup de monde qui s'en allait avec le cheval
« blanc de M. Bernard ; le cheval était chargé de deux
« grands paniers. »

« J'ai bien dit cela, reprit le témoin ; mais on m'a

« dit depuis que ce n'était pas le sien, que c'était un « petit cheval blanc. »

« Je pris aussitôt la parole et demandai au président de m'expliquer en l'absence du témoin : celui-ci se retira.

« Vous avez dû reconnaître, Monsieur le président, « avec toute la cour, la mauvaise foi de cet homme, « mauvaise foi qui tient à la corruption; mais pour « ne laisser planer aucun soupçon sur ma tête, et « pour achever de confondre ce faux témoin, je vous « prie de lui demander quel jour le vol a été commis. »

« M. le président fit appeler un des témoins :

« Quel jour le vol a-t-il été commis?

« — Monsieur, quinze jours avant la Madeleine « (22 juillet).

« — Retirez-vous. Faites entrer un second témoin.

« Quel jour le vol a-t-il été commis?

« — Monsieur, c'est le jour de l'Angevine (8 sep- « tembre).

« — Monsieur le président, dis-je, vous pouvez voir « quel cas vous devez faire de la déposition des témoins : « aucun n'a pu affirmer avoir reconnu mon cheval, ni « fixer la date du vol, qui eut lieu le jour de la Made- « leine, comme tout le monde le sait. Or, ce jour-là, « j'étais au Lude avec mon cheval, tous les habitants le « certifieront. Le lendemain je revins chez moi, et « c'est ma femme qui m'apprit ce vol, d'autant plus « triste que c'étaient, assurait-on, des chouans qui « l'avaient opéré à main armée; ma première pensée « fut que j'en serais une victime innocente, vu le

« désir qu'on a depuis longtemps de me trouver « coupable.

« M. le président, se tournant alors du côté des accusés, leur dit :

« Persistez-vous dans vos dénégations? M. Bernard « n'avait-il vraiment aucune connaissance de vos pro- « jets?

« — Non, Monsieur.

« — Il ne vous a donc pas prêté son cheval pour « transporter l'argent que vous aviez volé?

« — Non, Monsieur.

« — Et vous, Huet, il est donc vrai que M. Ber- « nard ne vous a pas prêté ses fusils, qu'il vous les a « seulement donné à raccommoder?

« — Oui, Monsieur.

« — Passons aux débats, la cour est suffisamment « instruite. »

« Les débats ne furent pas longs. M. Dubois, avec son talent ordinaire, arracha ses deux clients à l'échafaud. Les autres avocats furent moins heureux : sept accusés sur onze furent condamnés à mort, dont deux par contumace, et deux à vingt-quatre ans de galères. Tous les condamnés déclarèrent, jusque sur l'échafaud, que Taudon et son camarade étaient innocents; on passa outre, et ils subirent leur peine; c'était cependant la vérité, j'en ai eu l'assurance depuis.

« J'observai qu'en lisant l'arrêt fatal avec son air féroce, M. le président ajoutait à chaque nom *ex-chouan,* quoiqu'il n'y en eût que trois, dont un seul condamné à mort.

« Le prononcé du jugement terminé, M. le président me dit très sèchement :

« Voilà une bonne leçon, Monsieur, tâchez d'en « profiter.

« — Monsieur, répliquai-je, qu'on punisse les déla- « teurs et les faux témoins, et l'honnête homme pourra « vivre en paix. »

« Enfin, après huit heures de combat, je bus un verre d'eau et quittai ma sellette pour aller me mettre au lit, avec la fièvre, trempé de sueur. J'envoyai un exprès à ma femme pour la tranquilliser et lui apprendre l'issue de cette malheureuse affaire.

« Je dois ajouter que, si dans le nombreux auditoire j'avais des ennemis, je comptais pas mal d'amis inconnus, car on accueillait par des murmures d'improbation les questions qui m'étaient faites, au point que le président était toujours obligé de crier : « Faites « silence, on n'entend pas le témoin! » Et en sortant du palais je remarquai sur les figures un air de satisfaction.

« Avant de quitter Angers, je fus remercier le général Girardon, qui me dit en m'abordant :

« Eh bien! vous n'êtes donc pas mort?

« — Il ne s'en faut guère, général; si je vis, ce n'est « pas la faute du tribunal.

« — Je le sais; on m'a écrit pour me demander de « quel droit je donnais un port d'armes à un émigré, « à un chef de chouans. Pour toute réponse j'ai « envoyé l'article du traité de paix, qui dit que tout « émigré ayant servi dans les armées royales sera rayé

« des listes, remis en possession de ses biens non « vendus, et jouira des mêmes droits que les autres « citoyens. Mais à propos, avez-vous fait des démar- « ches auprès du gouvernement pour obtenir votre « radiation définitive?

« — Non, général.

« — Il faut y penser, vous serez plus tranquille. »

« Quinze jours après, je reçus ma radiation sans l'avoir jamais demandée. J'ai toujours cru que c'était le général Girardon qui l'avait obtenue, mais il ne voulut jamais en convenir[1]; pour moi, rien au monde ne m'eût fait faire cette démarche, j'espérais toujours être rayé par le Roi.

« Je pense, me dit ma femme, comme j'arrivais chez « moi, qu'on va te laisser enfin tranquille.

« — Tranquille! m'écriai-je, c'est impossible sous « un gouvernement où la vie des hommes ne compte « pour rien, où aucun traité n'est sacré! Si le tyran « nous a demandé la paix, c'est pour nous diviser et « nous faire monter sur l'échafaud individuellement et « sans bruit; combien de royalistes ont péri depuis la « paix! Non, nous n'avons point de repos à espérer « tant que ce monstre régnera sur la France. »

« Telle fut ma position jusqu'en 1812. »

En effet, jusqu'à la Restauration, Bernard ne jouit

---

1. C'est la dernière fois que nous rencontrons le nom de ce noble soldat. Nommé bientôt après divisionnaire, il quitta l'Anjou (mars 1805) et fut tué en 1806, au siège de Gaëte. Il était né à Chaumont (Haute-Marne), le 1er février 1758. (Arch. du Min. de la guerre. — *Journal de Maine-et-Loire.*)

que d'une liberté de fait, et ne connut pas une heure de sécurité : placé sous la surveillance de la haute police[1], toujours sous le coup d'une accusation capitale, les années de l'Empire ne furent pour lui qu'une longue préparation à de nouvelles luttes. L'exil, le découragement, les séductions du pouvoir impérial paralysaient alors tous les défenseurs d'une cause qui semblait vaincue sans retour; mais l'incorrigible royaliste, que sa foi dans les Bourbons préserva jusqu'au dernier jour de toute défaillance, escomptait déjà la chute de celui qui ne fut jamais à ses yeux qu'un révolutionnaire couronné. Sûr de ses braves, parmi lesquels il ne cessa de résider au péril de sa vie, mettant au service du Roi l'influence incontestée que donnent un séjour de tous les instants et les souffrances, les persécutions bravées en commun, il travaillait sans relâche à organiser d'autres soulèvements.

« Enfin arriva 1813, et les revers de Bonaparte brisèrent mes chaînes. J'en profitai pour mettre sur pied deux compagnies de cent hommes chacune, dont je donnai le commandement au chef de bataillon Cottereau, militaire intrépide. Je voulais seulement former un noyau pour que les jeunes gens qu'on faisait partir pussent trouver un point de réunion; j'espérais aussi empêcher les impôts de se percevoir, et par ce moyen les conserver au Roi. Seul en armes dans les départements de l'Ouest[2], je couchais souvent

1. Voir P. J., nº XXI.

2. Crétineau-Joly et l'abbé Pauloin, qui ont oublié de relater

dans les bois et jamais deux fois dans la même maison.

« Jugeant le moment favorable, mes deux compagnies se mirent en évidence sous le nom de *Nouveau-Nés;* elles se grossissaient tous les jours, et les autorités en furent alarmées. Mgr d'Angers fit même un mandement pour engager les pères, mères et tuteurs à envoyer leurs enfants et pupilles au secours du grand homme, un ange envoyé de Dieu, le restaurateur de la religion, pour le triomphe duquel il prescrivait quarante jours de prières. Le Dieu des armées en ordonna autrement, les jeunes gens ne partirent point, les impôts ne rentrèrent pas, et Bonaparte fut vaincu; mais les autorités, voulant faire bonne contenance et se figurant que la déroute de Napoléon n'était qu'un petit échec, déclarèrent la guerre aux Nouveau-Nés.

« M. Hély d'Oissel, préfet de Maine-et-Loire, et M. Pasquier, sous-préfet de la Flèche [1], se coalisèrent; ce dernier commença bravement les hostilités en employant l'arme de la séduction. Il fit venir chez lui deux de ses gardes champêtres, et leur offrit une bonne récompense s'ils voulaient, en faisant leur tournée, s'assurer de la retraite des Nouveau-Nés et l'en instruire de suite. Ces malheureux promirent tout, et se mirent en marche, certains de gagner la récompense promise, car les Nouveau-Nés leur parlaient souvent

---

cette audacieuse prise d'armes, mentionnent simplement en 1813 un certain François Morin, de Voutré, qui réunit une trentaine d'hommes et tint pendant quelque temps la campagne.

1. Préfet du Mans à la première Restauration.

et en toute confiance, les croyant incapables d'une trahison. Le lendemain ils les rencontrèrent sur la paroisse de Bazouges, et leur parlèrent comme à l'ordinaire, mais à peine les eurent-ils quittés que le garde de la Flèche dit à celui de Bazouges :

« Ne les perds pas de vue jusqu'à ce que tu saches « où ils vont coucher, moi je cours prévenir M. le « sous-préfet. »

« Une fois bien assuré du gîte des royalistes, le garde de Bazouges vint en rendre compte à M. Pasquier qui, fier de sa découverte, assembla la garde nationale et la gendarmerie, se mit à leur tête, et sortit de la ville sans bruit, précédé de ses deux guides. Arrivé dans le bourg de Crosmières, il y établit son quartier général, et crut prudent d'y attendre les événements entouré de la gendarmerie. L'infanterie partit avec les deux gardes pour surprendre les Nouveau-Nés.

« L'avant-garde trouva, non loin de la première maison du village où les royalistes avaient couché, une sentinelle accroupie... son fusil à quelques pas d'elle. Le malheureux, entendant marcher, crut que c'étaient des camarades, mais il fut vite détrompé; toujours dans la même posture, il fut saisi au collet, et la troupe s'élança dans la première maison, où dix chouans étaient occupés à faire leur soupe. Quoique surpris, ils ne perdirent point la tête, et se jetèrent sur la porte pour la fermer et se barricader, mais les bleus avaient leurs canons de fusil entre la porte et le battant : ils les laissent donc entrer, font une décharge qui tue

quatre hommes, puis se font jour la baïonnette en avant. Aux coups de fusil, les Nouveau-Nés, dispersés dans les maisons, se rassemblent, entourent l'ennemi et le mettent en pleine déroute. Chose assez plaisante, les bleus dans leur fuite rencontrent une vache qu'on conduisait aux champs. Cette vache était sans doute royaliste, car à peine les eut-elle aperçus, qu'excitée par leur costume et l'odeur de la poudre, elle se jeta sur eux avec une telle rage qu'elle en blessa grièvement une vingtaine, et ne lâcha prise qu'au vingt et unième coup de fusil qui la renversa; si elle avait survécu, je l'aurais achetée pour lui donner ses invalides.

« M. Pasquier apprit bientôt par la direction du feu et par les plus lestes des fuyards, que les Nouveau-Nés étaient maîtres du champ de bataille : il envoya ordonnance sur ordonnance, demander du secours à la Flèche, pour protéger sa retraite précipitée. Après une demi-lieue de poursuite, désespérant d'atteindre ce sous-préfet général, les Nouveau-Nés retournèrent déjeuner dans le village; ils avaient perdu un de leurs meilleurs soldats, le nommé Madelein. Parmi les quatre bleus tués devant la porte, figuraient les deux gardes champêtres; quatre gardes nationaux morts et sept blessés furent trouvés dans les cours et dans les jardins; un petit enfant avait reçu une balle dans le bras, il guérit sans amputation[1].

---

1. L'affaire de Crosmières coûta donc quinze hommes au sous-préfet. Pesche mentionne le soulèvement des Nouveau-Nés, mais il dissimule leur succès : « Dans les premiers

« En quittant le village, les Nouveau-Nés mirent à la disposition du maire de la Chapelle-d'Aligné, les morts et les blessés, et enterrèrent leur camarade dans un jardin pour qu'il ne fût pas reconnu, à cause de sa famille. M. Pasquier le fit déterrer et transporter à la Flèche, où il fut exposé pendant huit jours à la curiosité publique pour voir si sa famille ne le réclamerait pas, mais on n'eut pas cette satisfaction.

« Il faut convenir cependant que si M. le sous-préfet n'avait pas d'humanité pour les royalistes, il en eut pour les défenseurs de la patrie : les veuves et les orphelins furent pris sous sa protection et dotés de sa bourse, et il fit soigner les blessés à ses frais.

« Le jour même du combat de Crosmières, les bleus de Sablé firent une pointe jusque sur le théâtre de la lutte, mais les Nouveau-Nés n'y étaient plus, ils étaient allés se reposer dans un bois. Une fois là, le capitaine la Gaieté envoya chercher de l'eau-de-vie pour distribuer à ses hommes; sept d'entre eux furent dormir à l'écart, et, soit ivresse, soit fatigue, ils ne s'aperçurent point que leurs camarades, surpris par les bleus qui étaient entrés dans le bois, avaient battu en retraite. On les chargea dans une charrette, et ils furent conduits à la Flèche sans se douter qu'ils étaient au pouvoir de

---

mois de 1814, un commencement d'insurrection ayant éclaté dans le canton de la Flèche, la garde nationale de cette ville, ayant à sa tête son sous-préfet, M. Jules Pasquier, marcha contre ces nouveaux insurgés, qui ne reparurent plus que sous les Cent-Jours. » (*Dict. de la Sarthe*, v° *la Flèche*.)

l'ennemi. Qu'on juge de leur surprise, en recouvrant leurs sens, de se trouver en prison.

« Vainqueurs le matin, pendus le soir, n'est-ce pas « f.....? » disaient-ils au geôlier.

« Cette capture ranima le courage belliqueux de M. Jules Pasquier, et comme l'appétit vient en mangeant, il lui fallut encore le chef des Nouveau-Nés. Il s'entendit donc avec M. Hély d'Oissel, le préfet d'Angers, pour s'emparer de ma personne, et, quoiqu'il fût du département de la Sarthe, il envoya une belle nuit tous ses gendarmes entourer ma maison. Mais je venais d'être payé pour n'être pas surpris, et je couchais dans la forêt voisine; ils ne trouvèrent que ma femme, ma fille et son institutrice. Cette petite armée ne leur imposa point, aussi firent-ils le ménage pendant six heures à leur façon accoutumée, puis ils dirent à ma femme :

« On dit qu'il y a dix mille chouans dans la forêt?

« — Il faut y aller voir; mais, s'ils y étaient, vous ne « seriez sûrement pas ici. »

« Ils préférèrent reprendre la route de la Flèche en jurant et en sacrant.

« M. du Lac, sous-préfet de mon arrondissement, homme très bien pensant, fut indigné qu'un sous-préfet de la Sarthe vînt faire la police chez lui; il lui en témoigna tout son mécontentement, en l'engageant à rester dans son arrondissement et à ne pas faire arrêter ses administrés sans y être autorisé et sans l'en prévenir.

« Quelques jours après, M. Hély d'Oissel envoya

d'Angers deux cents hommes, commandés par le capitaine de gendarmerie Boulay, pour voir s'il ne serait pas plus heureux. A minuit, ma maison fut cernée, mais cette fois l'oiseau était dans la cage. Ma femme en était cause, bien innocemment : elle faisait pêcher un étang près de la maison et on vendait le poisson à qui en voulait. Comme je couchais dans la loge des pêcheurs, ma femme et ma fille vinrent me voir à la tombée de la nuit; à cette heure avancée, je ne comptais plus sur des acheteurs, lorsqu'en me retournant j'aperçus près de moi un gendarme sans armes qui donnait le bras à Mme Cochot, aubergiste à Durtal. Je fis bonne contenance, ils demandèrent à acheter du poisson, je leur en vendis moi-même, de sorte qu'ils ne purent douter de ma présence dans le pays. Avant de me quitter, ma femme me dit :

« Tu devrais venir coucher à la maison, une bonne « nuit te ferait du bien, et je crois qu'il n'y a rien à « craindre. »

« Ma fille et son institutrice insistèrent et, trop faible pour résister à trois dames, je me laissai aller à mon corps défendant.

« Arrivés à la maison, on nous apprit qu'il était venu un gendarme et une dame, demandant à visiter l'intérieur du château, et qu'ils se disposaient même à monter l'escalier lorsqu'on leur fit observer que c'était impossible, les maîtres étant absents.

« La visite de ce gendarme ne m'encourageait point, je ne le connaissais pas et la dame était fort mal pensante.

« S'il y avait quelque chose de nouveau, les gendar-
« mes de Durtal t'auraient fait prévenir, » me dit ma femme.

« Mais réveillé à minuit par les aboiements de mon chien, je courus à ma croisée : un brouillard très épais m'empêchait de voir; j'entendis seulement marcher, et en regardant avec plus d'attention j'aperçus un homme qui allait et venait; ses baudriers blancs me donnèrent la certitude que j'étais entouré. Je fus éveiller ma femme qui se repentit amèrement de m'avoir engagé à rentrer, j'avertis aussi l'institutrice et les domestiques pour qu'ils ne fissent aucun bruit; « car, leur dis-je, il ne s'agit pas
« de perdre la tête : si on vous demande où je suis,
« persistez à dire que j'ai couché à l'étang; moi, je vais
« pourvoir à ma sûreté, et Dieu fera le reste. »

« Bientôt des coups de crosse de fusil dans les portes nous annoncèrent le jour. Ma femme envoya sa cuisinière ouvrir les volets de la cuisine : bleus et gendarmes se précipitèrent pour entrer, en disant de telles grossièretés que la pauvre fille, prise de peur, s'évanouit. Ma femme, qui avait tout entendu, vint à son secours et fut ouvrir la porte; M. Boulay, capitaine de gendarmerie, se présenta, disant :

« Vous nous faites bien attendre, sans doute pour
« avoir le temps de cacher vos chouans. Voilà un ordre
« du préfet qui nous autorise à faire la fouille chez vous.

« — Cherchez, Monsieur.

« — Où est votre mari ?

« — Je n'en sais rien.

« — Mais on l'a vu hier avec vous.

« — C'est très vrai, mais mettez-vous à sa place, vous « laisseriez-vous prendre? »

« M. Boulay, fâché de cette réponse, mit ma femme sous clef et en fit autant de chacun de nos domestiques, sans même excepter deux paralytiques que nous avions recueillis par charité; il les interrogea tous séparément, dressa procès-verbal de leurs déclarations et finit par dire :

« Madame, conduisez-nous.

« — Par où voulez-vous commencer?

« — Par les hauts. »

« Ma femme monta l'escalier et entra dans sa chambre où il y avait deux cabinets, dans lesquels couchaient Mme de Lorrière, sa sœur, et ma fille qui venait de monter chez son institutrice. Après avoir cherché dans la chambre, le capitaine entra dans le cabinet de Mme de Lorrière qui était encore au lit. Très surpris, il demanda son nom, elle répondit qu'elle était sœur de Mme de Bernard :

« Son mari est ici sans doute?

« — Je ne le crois pas, car il a dit hier qu'il couche- « rait à son étang pour garder son poisson. »

« Il chercha partout, excepté dans le lit où il aurait trouvé, à côté de Mme de Lorrière, mon fusil et mon chapeau. Il entra dans le second cabinet :

« Qui couche là?

« — C'est ma fille.

« — Où est-elle?

« — Dans la chambre de son institutrice. »

« Ne trouvant rien, il monta dans les greniers où

j'avais fait bâtir deux blancs-en-bourre où couchaient l'institutrice et deux domestiques. Il entre dans la première chambre où ma fille était en prière, regarde sous le lit, en tâte le dessus, fait de même dans l'autre chambre, parcourt le grenier, fouille le linge sale et ne trouve rien; il n'y avait cependant entre lui et moi que l'épaisseur d'une brique, mais pour me voir il fallait monter par-dessus le blanc-en-bourre, et Dieu ne lui en donna pas l'idée.

« Ma femme descendit l'escalier plus rassurée, et le conduisit dans toute la maison et dans les servitudes; enfin, ennuyé de chercher :

« Est-il bien sûr, Madame, que votre mari ait cou-« ché à son étang?

« — Assurez-vous-en, il n'est pas loin.

« — Gendarmes, qui de vous connaît l'étang?

« — Nous, mon commandant, répondent ceux de « Durtal.

« — Allez voir si M. Bernard ne serait pas de retour. »

« Ils déclarèrent n'avoir trouvé qu'un « ancien », couché sous une loge, qui leur avait dit que M. Bernard était parti à deux heures du matin pour conduire une charrette chargée de peuple dans un autre étang à l'extrémité de la forêt.

« Bah! ce sont des contes qu'il vous a faits, je vois « bien que tout est gagné ici, jusqu'aux gendarmes de « Durtal; j'en ferai mon rapport. »

« Il ne se trompait pas. La fouille terminée, M. Boulay mit son rapport dans sa poche et fit ses adieux à ma femme.

« Une fois libre, tout ce que j'avais vu et entendu me monta si fort à la tête, que je fis seller et brider mon cheval et, malgré les larmes de mon entourage, je partis pour Durtal, croyant y trouver encore ce fameux Boulay; mais le capitaine avait pris de suite la route d'Angers et je ne trouvai que la brigade de Durtal. Surpris de ma visite, le maréchal des logis me dit :

« Comment ! vous voilà, Monsieur Bernard !

« — Pourquoi pas ? On m'a dit que votre comman-
« dant me cherchait, je viens savoir ce qu'il me veut.

« — Il ne me l'a pas dit, et nous n'avons su où nous
« allions qu'en arrivant chez vous. Pour nous dérouter,
« il avait ordonné de prendre des vivres pour trois jours ;
« nous pensions que c'était pour chercher les Nou-
« veau-Nés, et non pour aller à une demi-lieue, sans
« cela vous eussiez été prévenu à temps de notre visite ;
« mais tenez-vous sur vos gardes. Du reste, vous n'avez
« plus longtemps à souffrir, car Bonaparte est en pleine
« déroute et rentré à Paris, les alliés poursuivent l'ar-
« mée. Vous ne voyez donc pas les gazettes ?

« — Non, caché dans ma forêt, je vis avec les loups
« et les lapins qui n'en reçoivent pas. Mais, puisque les
« choses vont ainsi, les autorités ne devraient pas être
« si fières : je pars pour Angers, je vais savoir du préfet
« ce qu'il me veut et le remercier.

« — Je vous conseille avant tout d'en conférer avec
« M. Lapatrière, notre maire. »

« Je fus en effet voir M. le maire, qui m'avait rendu service dans plusieurs circonstances, je lui fis part de mon projet.

« N'en faites rien, me dit-il, vous commettriez une « grande imprudence, il faut autant que possible éviter « l'agonie d'un préfet, surtout de celui-là.

« — Qu'importe ! Je partirai demain matin, si on me « met en cage, ce ne sera pas pour longtemps.

« — Je vous préviens que si vous persistez je vous « accompagnerai.

« — Soit, je serai bien aise de vous avoir pour « témoin. »

« Le lendemain, nous nous mîmes en route. Arrivés chez M. le préfet, qui ne me connaissait pas, je demandai à son valet d'antichambre si son maître pouvait nous recevoir :

« Non, Messieurs, il faut revenir à dix heures.

« — Donnez-moi une plume et de l'encre, vous « allez lui remettre mon nom, je suis sûr qu'il sera vi- « sible pour moi. »

« M. Hély d'Oissel, très surpris de ma visite, demanda dix minutes et la sonnette annonça bientôt que le prophète Élie consentait à nous recevoir; nous fûmes introduits dans le temple. Je le trouvai très mollement assis sur un fauteuil à franges ; sans se déranger ni me saluer, il dit :

« Est-ce vous, Monsieur, qu'on dit être le chef des « Nouveau-Nés ?

« — Oui, Monsieur, et la troupe que vous avez « envoyée chez moi m'a appris quel cas je devais faire « de militaires aussi grossiers. S'ils n'avaient fait que « tout culbuter dans ma maison, c'est quelquefois « nécessaire pour trouver ce que l'on cherche avec

« acharnement, mais se présenter dans une maison « honnête comme l'a fait le commandant, c'est oublier « qu'on est officier.

« — Mais le commandant m'a dit, en me remettant « le procès-verbal, que tout s'était passé avec les plus « grands égards.

« — Monsieur le préfet, faites-moi le plaisir de faire « comparaître M. Boulay, je vais lui donner le démenti « le plus formel. Il ne pourra nier avoir très malhon- « nêtement enfermé ma femme sous clef, ainsi que tous « les domestiques, pour les interroger séparément; il « a même eu la cruauté de faire sortir de leurs lits deux « paralytiques que ma femme loge et nourrit par « charité; je lui répéterai aussi devant vous les propos « que sa troupe a tenus devant ma cuisinière, que le « saisissement a fait tomber évanouie à leurs pieds, elle « n'est même pas encore rétablie. Je brave ici la prison, « peut-être même l'échafaud, pour vous dénoncer cette « conduite, car j'ai tout vu, tout entendu.

« — Vous étiez donc chez vous?

« — Oui, Monsieur.

« — M. Tranquille y était-il aussi?

« — Non, il y a même plus de quatre ans que je ne « l'ai vu.

« — C'est bien singulier, car on m'a dit qu'il se « retirait chez vous.

« — On vous a trompé.

« — Mais vous savez où il est?

« — Non, Monsieur, persécuté comme moi, comme « moi il n'a pas de demeure fixe.

« — Il est un moyen pour vous d'en avoir une, « aidez-moi à prendre Tranquille, l'Empereur vous en « saura gré, je vous le promets. »

« Je ne lui donnai pas le temps d'achever, tant j'étais indigné d'une telle proposition :

« C'est vous, Monsieur le préfet, à qui je croyais « encore de l'honneur, qui osez mettre ma liberté, « peut-être ma vie, à ce vil prix! Plutôt périr mille « fois que de chercher à gagner les bonnes grâces « de votre Empereur au prix d'un crime! Me prenez- « vous pour un de ces marchands de chair humaine qui « alimentent dans l'ombre vos prisons et vos échafauds! « Non, Monsieur, je perdrais l'estime de mes amis, de « mes ennemis eux-mêmes, et peut-être la vôtre.

« — Mais, Monsieur, c'est pour votre tranquillité « et celle du pays, car cet homme est un vagabond « sans feu ni lieu, qui ne vit que de rapine.

« — J'ignore de quelle manière il vit et quels « sont ses moyens d'existence, je sais seulement qu'il « est homme d'honneur, et que ses malheurs devraient « désarmer ses ennemis. Est-ce donc au moment où « votre Empereur est aux abbis que vous devez lui « offrir encore des holocaustes! N'est-il pas temps que « la guillotine et les bourreaux se reposent?

« — Vous croyez donc que parce que les alliés ont « franchi nos frontières, vos Bourbons vont monter « sur le trône qu'ils ont abandonné? Détrompez-vous: « si l'Empereur les laisse s'avancer, c'est pour les « cerner de manière qu'ils ne sortent jamais de France; « tout est combiné pour cela, j'en ai la certitude.

« — Et moi, j'ai celle que de vieilles moustaches ne « se prennent pas dans une souricière, vous en aurez « bientôt la preuve.

« — Vous pouvez, Monsieur, retourner chez vous, « mais prenez-y garde, les autorités vous surveillent. »

« Je quittai mon mauvais prophète et m'en revins avec mon maire.

« En arrivant chez moi, je trouvai une lettre de M. de Chammes, de la Flèche[1], qui me prévenait que la procédure contre mes Nouveau-Nés prisonniers était terminée, et que, par suite, M. Jules Pasquier allait les envoyer au Mans. Cette mauvaise nouvelle me fit bientôt oublier les menaces et les conseils de M. le préfet d'Angers : je partis pour la Flèche me concerter avec M. de Chammes sur les moyens à prendre pour soustraire à la justice mes malheureux prisonniers. Après avoir bien calculé, nous prîmes conseil de la nuit. Le lendemain, M. d'Estaigne vint nous prévenir que d'après les gazettes les alliés n'étaient plus qu'à vingt lieues de Paris, et que le comte d'Artois était en France. Il nous annonça aussi le départ des Nouveau-Nés pour le Mans.

« Il n'y a plus à délibérer, dis-je à M. de Chammes, « il faut nous rendre auprès des autorités et réclamer « les prisonniers d'une manière ou de l'autre.

« — Je le veux bien, mais nous allons nous faire « mettre en prison.

---

1. M. de Chammes habitait le Grand-Ruigné, près de la Flèche.

« — On n'osera pas, partons. »

« Nous nous mîmes en route, et nous fûmes descendre à l'auberge de *la Levrette,* au centre de la ville, afin que personne n'en ignorât. A côté de cette auberge logeait M. Bourdin, ancien chef de bataillon, brave comme son épée; je fus lui faire part de mon projet, qu'il approuva, et je priai une de ses filles d'aller chez une marchande de modes faire faire trois cocardes blanches. J'en donnai une à M. Bourdin, une à M. de Chammes, et la troisième fut pour moi. C'était curieux » (disons plutôt hardi) « pour une ville qui n'en avait pas vu depuis la Révolution.

« Pendant que vous ferez votre affaire, me dit « M. Bourdin, j'irai prévenir mes jeunes gens pour « vous soutenir au cas où vous trouveriez de la résis- « tance. »

« Notre première visite fut pour M. de la Bouillerie, maire de la Flèche et bon royaliste. Tout le monde était aux portes, ne sachant ce que cela voulait dire; mais quoiqu'on nous eût prédit que nous serions coupés par morceaux, personne n'osa nous insulter, tant on était abasourdi. Arrivés chez M. le maire, il nous dit pour premier bonjour :

« A quoi vous exposez-vous, Monsieur Bernard!

« — Est-ce que les royalistes ne peuvent aller tête « levée lorsque le Roi est en France?

« — Mais il n'est pas à Paris.

« — Soyez tranquille, vous crierez : « Vive le Roi! » « avant peu.

« — Qu'est-ce qui vous amène ici?

« — Je viens en personne rendre à M. Jules Pas-
« quier la visite qu'il m'a fait faire par ses gendarmes,
« et le prier de mettre mes chouans en liberté, parce
« qu'on m'a appris qu'ils allaient partir pour le Mans.

« — Y pensez-vous! Il vous refusera, et la populace
« est exaspérée par la mort de plusieurs des siens.

« — Monsieur le maire, je ne suis pas venu ici sans
« avoir de quoi la calmer. Adieu, je vous quitte pour
« aller chez M. le sous-préfet.

« — N'y allez pas, je vous en prie, je l'attends ici
« d'ailleurs, avec mon conseil, pour une délibération. »

« En effet, M. Pasquier arriva avec les deux adjoints; ne me connaissant point, il me salua comme un étranger; le maire était fort embarrassé, cependant il dit à M. le sous-préfet :

« C'est M. Bernard que je vous présente. »

« M. Pasquier se retourna vivement :

« Comment, Monsieur Bernard, est-ce vous le chef
« de cette bande si funeste au pays?

« — Monsieur, il n'y a de bandes que celles qui
« défendent encore un parti vaincu, et qui repoussent
« leur souverain légitime. Comme nous avons con-
« stamment combattu pour l'asseoir sur son trône, je
« viens vous demander la liberté de mes sept prison-
« niers.

« — Vous êtes bien hardi, Monsieur, de me faire
« une pareille demande; vous ne les aurez pas, ils seront
« jugés par la commission militaire au Mans.

« — Et moi, j'ai l'honneur de vous dire, devant
« M. le maire et son conseil, qu'ils seront libres

« aujourd'hui; le Roi nous apporte la paix en échange « de la tyrannie sous laquelle nous vivions depuis « longtemps, il est bien juste que ses fidèles sujets « jouissent les premiers de leur liberté.

« — Vous ne les aurez pas, vous dis-je.

« — Je les aurai, morts ou vifs.

« — Quels sont vos moyens?

« — Les baïonnettes.

« — Bah! les baïonnettes? depuis un mois je cherche « les Nouveau-Nés, on n'en voit pas un!

« — Vous les avez vus, vous devez vous le rappeler, « et je suis à même de vous les faire voir encore « aujourd'hui; mais je vous déclare que vous serez « responsable de ce sang versé presqu'en présence du « Roi.

« — Le Roi, le Roi, il n'est pas sûr qu'il entre à « Paris.

« — Qu'il y entre ou n'y entre pas, il me faut mes « prisonniers, c'est oui ou non, voilà mon dernier mot.

« — C'est non, je vais faire garder la porte de la « prison par quarante gendarmes.

« — Tant mieux, je dirai comme Barnave : « Ce sang « est-il donc si pur qu'on n'en puisse verser quelques « gouttes? » Adieu, Monsieur. »

« M. de la Bouillerie vint me reconduire jusqu'à la porte de la rue en me priant en grâce d'attendre : il allait prendre sous sa protection mes prisonniers, et me donnait sa parole d'honneur qu'ils ne seraient pas conduits au Mans.

« Monsieur le Maire, lui dis-je, j'ai la plus grande

« confiance en vous, mais je n'en ai point en votre « sous-préfet; puisque le vin est tiré, il faut le boire! « Adieu. »

« Il rentra chez lui. Je n'avais pas fait quarante pas qu'il me rappela, en me disant que M. le sous-préfet voulait me parler. Je rentrai, et trouvai M. Pasquier qui, venant au-devant de moi, me dit d'une manière plus polie :

« Tout ce que je puis faire, c'est de vous remettre « vos jeunes gens aussitôt que le Roi sera sur le « trône.

« — Et d'ici ce temps-là, ils pourriront dans vos « cachots! Non, non, ils seront rendus aujourd'hui « même à leurs familles, ou je succomberai avec eux. »

« Je pris le chemin de la porte; il m'arrêta :

« Monsieur Bernard, entrons à la maison, nous al- « lons peut-être nous entendre.

« — Ma foi vous m'avez fait passer assez de mau- « vaises nuits pour faire quelque chose pour moi. »

« J'entrai donc :

« Eh bien! Monsieur Bernard, vous voulez donc vos « prisonniers?

« — Oui, Monsieur.

« — Soit, mais à condition qu'ils ne resteront pas « dans la ville.

« — Vous le voudriez que je m'y opposerais, il faut « qu'ils aillent consoler leurs familles. Je les conduirai « moi-même sur la route. »

« Il fut au bureau de M. le maire, et écrivit au geô- lier un billet que je portai moi-même; la cage s'ouvrit,

et je conduisis les oiseaux hors de la ville, où ils me comblèrent de bénédictions. Très satisfait, je retournai à mon auberge, montai à cheval et, cocarde au chapeau, je revins chez moi par Bazouges et Durtal, accompagné des cris de, « Vive le Roi ! »

« Quinze jours après, ces cris d'enthousiasme étaient répétés par toute la France, malgré le prophète Hély d'Oissel [1].

« O race auguste des Bourbons, vous voilà donc rendue à la France éplorée, après vingt-cinq années d'exil ! Que de grâces à rendre à la divine Providence, que de blessures à cicatriser, que de larmes à tarir ! Français, ce ne sont plus des larmes de sang qu'un aussi beau jour peut vous faire verser : les Bourbons apportent le pardon, le bonheur et la paix. Allons donc tous avec confiance, les royalistes déposer leurs armes au pied du trône ; les autres faire l'aveu sincère de leurs erreurs, de leurs crimes même, dont le pardon est assuré ; et d'un commun accord, à l'ombre du drapeau sans tache, crions tous et toujours : « Vive le Roi ! Vivent « les Bourbons [2] ! »

---

1. M. Hély d'Oissel resta préfet de Maine-et-Loire sous la première Restauration.

2. Touchant appel à la concorde, qui montre combien tout ressentiment demeurait étranger au cœur des royalistes les plus éprouvés par nos guerres civiles. A ces proscrits, à ces victimes de tant de persécutions, il ne restait que le désir de voir tous les Français réunis aux pieds du Roi et partageant ses faveurs : c'était le triomphe de la France, et non celui de leurs idées personnelles, qu'ils saluaient dans la Restauration. Quel

« Ce fut au milieu de ces cris d'allégresse que je me séparai de mes braves et fidèles compagnons d'armes pour me rendre à Paris reprendre mon service auprès du Roi et lui jurer la même fidélité qu'à Louis XVI. Où ce monarque infortuné a-t-il trouvé plus de dévouement que dans ses gardes du corps, la seule troupe française qui ait su verser son sang pour lui ? Aussi le burin a-t-il consacré leur fidélité en gravant sur la lame de leurs épées cette devise de Bayard : « *Sans peur et « sans reproche* ». Mais le jour de la réunion, que l'appel de tant de braves fut pénible ! La majeure partie des noms resta sans réponse : l'échafaud, les combats et l'âge les avaient moissonnés. Enfin, les cadres furent remplis par une jeunesse toute dévouée, dont mon fils fit partie, et le Roi ne pensa plus qu'à distribuer les récompenses dues à la fidélité. D'après ses ordres, je remis mes états de service au duc de Gramont, mon capitaine, et quelque temps après, je fus décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'ordre royal de la Légion d'honneur et mon brevet de colonel me fut délivré [1]. »

Les récompenses ainsi accordées à Bernard de la Frégeolière étaient plus apparentes que réelles : chevalier de Saint-Louis depuis Quiberon [2] et colonel depuis quinze ans, ses succès dans ce grade à Foulletourte et au

---

contraste entre leur désintéressement patriotique et l'âpre convoitise qui a distingué, depuis, les partis au pouvoir, et fait de chaque changement de régime une véritable curée !

1. Voir P. J., nos XXIII et XXIV. Il fut nommé brigadier aux gardes du corps le 6 septembre 1814.

2. Voir page 70.

Lude, sa prise d'armes de 1813, dont nul n'osa imiter la hardiesse, ses services exceptionnels, une continuité d'efforts sans égale dans toutes nos guerres civiles semblaient lui mériter plus que la simple confirmation de ses anciens brevets. Quant à la croix de la Légion d'honneur, elle n'était pour lui qu'un souvenir de Bonaparte, et il fallut, pour la lui faire porter, l'intervention personnelle de Louis XVIII dans une revue des gardes du corps.

« Mon service finissait le 1er janvier 1815. Comme tout paraissait tranquille, je demandai une permission pour aller au sein de ma famille jouir d'un bonheur que je n'avais pas connu depuis la révolution [1]. J'emportai avec moi des brevets du Lis pour les distribuer, au nom du Roi, à tous les officiers qui avaient servi sous mes ordres, mais j'étais loin de penser qu'un 20 mars s'organisait au milieu de la plus grande sécurité. L'ennemi chargea si bien la mine qu'elle fit explosion, renversa encore une fois le trône et nous enleva même l'espérance.

« Au moment de cette catastrophe, j'étais sérieusement malade, je venais de subir une très forte saignée, et j'ignorais ce qui venait de se passer. Ma femme et Mlle Busson, sa voisine, ne quittaient point ma chambre et s'entretenaient à voix basse du débarquement de Bonaparte, en essayant de contenir leurs larmes devant moi. Comme je leur demandais ce qu'elles avaient, elles me répondirent qu'elles parlaient

1. Voir P. J., no XXV.

encore de leurs malheurs passés. « Il serait plus gai de parler du bonheur présent, » leur dis-je. Mais le mystère de ces dames me fut bientôt connu. A dix heures du soir, M. de Sourdon, officier à l'École militaire de la Flèche, arriva chez moi. demandant à me parler immédiatement. On le fit monter dans ma chambre, il vint à mon lit et me dit :

« Monsieur Bernard, je viens vous chercher par ordre « de Mgr le duc de Bourbon qui vient d'arriver dans « notre collège. Il est envoyé par le Roi pour prendre « le commandement des départements de l'Ouest; il « veut s'entretenir avec vous et vous donner ses ordres. « Allons, levez-vous vite et partons.

« — Le duc de Bourbon à la Flèche! m'écriai-je. « Qu'est-ce qu'il y a donc de nouveau?

« — Vous ne savez donc pas que Bonaparte est dé- « barqué sur les côtes de France et qu'il marche sur « Paris?

« — Bonaparte en France! Qu'on me donne ma « culotte!! »

« Je voulus la mettre, mais les forces me manquèrent et je dis à M. de Sourdon :

« Vous voyez, mon camarade, que ce n'est pas ma « faute, on vient de me saigner; dites au prince que « j'irai demain matin prendre ses ordres.

« — Il ne sera plus temps, le prince va partir pour se « rendre à Angers, et de là en Vendée et en Bretagne; « il n'a pas un moment à perdre.

« — Eh bien! dans le cas où je ne pourrais pas le « voir, priez-le de remettre ses ordres entre les mains

« de M. Blot de Chauvigny, votre général, et faites-lui « observer qu'appartenant à un corps, ma place au « moment du danger est auprès du Roi. »

« Il partit. Le lendemain je montai en voiture avec beaucoup de peine, et à huit heures j'étais à l'École militaire. Le général me remit les ordres du Prince et me communiqua ceux qu'il avait reçus lui-même :

« M. Blot de Chauvigny est nommé général « d'avant-garde. M. le colonel de l'École commandera « l'infanterie, et M. le colonel Bernard la cavalerie. « Toutes les troupes se réuniront à la Flèche pour se « rendre de suite au camp de Blois. M. de Bernard ne « partira point pour Paris, là, il ne vaut qu'un homme, « ici il en vaut mille. D'ailleurs, j'en fais mon affaire « auprès du Roi et du duc de Gramont, son capitaine. « Il s'occupera de suite d'organiser sa division en « notifiant à tous les maires d'ouvrir un registre pour « inscrire le nom des hommes de bonne volonté. »

« Avant de monter en voiture, j'écrivis à tous les maires de mon arrondissement, puis je parcourus les pays insurgés et fis une levée de 1,500 hommes que je plaçai sous le commandement de M. Joubert, de Château-Gontier[1].

« Je passai ensuite dans la division de M. Gaullier, à qui je remis les ordres du prince, et qui entra aussitôt en mouvement. Revenu à la Flèche faire mon rapport au général, je le trouvai à l'hôtel de *l'Étoile* avec Mme la princesse de la Trémouille, qui se rendait en

1. Voir P. J., nos XXVI et XXVII.

Vendée. Elle nous annonça que Bonaparte entrait à Paris par une porte, tandis qu'elle sortait par l'autre, et qu'on disait la famille royale se retirant sur Lille. Qu'on juge de notre consternation ! Deux heures après, un courrier arrive à l'École, on apporte les dépêches au général; elles confirmaient tout ce que nous avait dit la princesse, et apportaient l'ordre du Roi au duc de Bourbon de quitter la France.

« Quel parti prendre? me dit le général. Nous voilà « en évidence.

« — Il n'y a point à balancer, il faut envoyer des « gendarmes arrêter la marche de nos troupes, avant « que cette mauvaise nouvelle se répande; demain il « ne serait plus temps.

« — Qu'allons-nous faire? me dit ensuite le général.

« — Nous ne pouvons plus nous cacher. Il faut, cette « nuit, enlever les poudres et les armes de votre École « et les conduire dans la Vendée. Que le prince reste « ou parte, il nous dira ce que nous devons en faire. »

« Nous enlevâmes armes et poudres, nous les dirigeâmes sur Angers et les Ponts-de-Cé, et nous fûmes chez nous faire nos préparatifs de départ; le lieu de réunion fut fixé chez M. de la Noue, à Baugé. »

Avec le sang-froid et la présence d'esprit qui ne l'abandonnaient jamais, Bernard indiquait ainsi à Blot de Chauvigny, consterné, les premières mesures à prendre : contremander la marche des troupes, se rendre en Vendée, y diriger les poudres de l'École. Cette dernière mesure, à laquelle le général Canuel a rendu hommage sans savoir à qui elle était due, aurait

pu changer la face des choses en Vendée. Malheureusement d'Autichamp négligea d'envoyer ce convoi à destination, et le premier soin du colonel Noireau, son successeur à Angers, fut de s'en emparer[1].

« Arrivé chez moi, je fis mon portemanteau, et l'envoyai avec deux chevaux dans la Vendée; puis, faisant encore une fois mes adieux à ma femme, je me rendis chez M. de la Noue, où je trouvai sept personnes bien disposées. Mais nous décidâmes qu'il serait utile d'envoyer à Angers, pour prendre les ordres du prince, s'il y était encore. M. de Morant l'aîné et M. du Lac, le fils du sous-préfet, furent désignés pour remplir cette mission. Ils revinrent dans la nuit, et nous apprirent qu'on venait d'expédier au prince des passeports pour quitter la France, et qu'il avait laissé des ordres qui nous seraient communiqués.

« Nous retournâmes chacun chez nous, excepté MM. de Morant et Blot de Chauvigny, qui préférèrent émigrer en Espagne. Le colonel du collège royal, qui devait si bien sabrer les ennemis du Roi, resta à son poste, et reçut en récompense le commandement de l'École militaire, devenu vacant par la noble conduite du général.

« Rentré chez moi, je n'avais plus de tranquillité à espérer, mais je croyais à un soulèvement général dans tous les départements de l'Ouest. En attendant, les courriers de Paris se succédaient rapidement pour

---

1. Général Canuel, *Mémoires sur la guerre de la Vendée en* 1815, 1 vol. in-12, Paris, Dentu, 1817, p. 10.

changer toutes les autorités. M. d'Autichamp fut remplacé par le colonel de gendarmerie Noireau, M. Galéazzini remplaça le préfet d'Angers[1], et la plus vile canaille de Paris, enrégimentée, arriva à marches forcées dans nos départements, croyant déjà partager nos dépouilles. Des chansons, une musique infernale, le pillage le long des routes, annonçaient l'arrivée de ces hommes vomis des enfers; leurs généraux et leurs officiers étaient bien dignes de les commander[2].

« Tant de bruit ne nous intimida point, nous avions une trop bonne cause à défendre, et pendant que l'usurpateur faisait ses derniers efforts, nous préparions sans bruit nos moyens de défense. »

---

1. Le sous-préfet de Baugé, M. Perrin du Lac, fut remplacé par M. Lofficial, et le maire, M. Mabille du Chêne (destitué avec ses adjoints en avril), par M. Thierry.

2. Le caractère tout jacobin que l'Empire revêtit aux Cent-Jours, apparaît jusque dans les moindres détails. Les rapports officiels ne parlent que de *ci-devant*, de *bandits*, de *brigands*, et rappellent le vocabulaire de la Terreur; on y lit : le *soi-disant* comte d'Ambrugeac, le *ci-devant* vicomte de Beaumont, l'*ex-général* Canuel. En revanche, à chaque ligne de la correspondance entre le ministre de la guerre Davoust et le général baron Jean de la Hamelinaye, commandant à Tours, figurent les qualifications de Prince, Monseigneur, Excellence, Baron, etc.

CENT-JOURS[1]

La nouvelle révolution avait trouvé Bernard de la Frégeolière prêt à réunir au premier signal sa division, qui comprenait, outre son ancienne légion, celle de Lowinski (M. de Chauvigné), dont il était depuis la mort de ce dernier le chef reconnu[2]. Il allait enfin recueillir les fruits du dévouement avec lequel il n'avait cessé depuis vingt années d'organiser, au péril de sa vie, les royalistes de son arrondissement.

Les officiers de la légion Lowinski se réunirent, vers la fin d'avril, à la Bennerie (chez M. de Coislin), pour prendre ses ordres. Sur la recommandation de M. de Coislin, il mit à leur tête le vicomte Eugène de

---

1. Outre les Mémoires du général Bernard, nous avons analysé dans cette partie sa correspondance et sa *Réponse au Mémoire du général comte d'Ambrugeac* (mss. de 34 pages sur papier grand format).

2. *Réponse au Mémoire du comte d'Ambrugeac,* et P. J., n° XXVIII. — Après la retraite de Hollande, qu'il fit aux hussards de Béon, M. Bucher de Chauvigné rejoignit Louis XVIII en Pologne, où il prit le nom de Lowinski. Il commandait en 1799 la 1re légion de l'armée de Bourmont; son territoire s'étendait entre la Sarthe et le Loir. Il mourut en 1803, des suites d'une blessure reçue en rejoignant l'armée de Puisaye. (Note comm. par Mme Vexiau, née Bucher de Chauvigné.)

Beaumont, et nomma chefs de bataillon MM. Edouard Bory et René Cottereau; puis il passa sur la rive gauche du Loir, et donna pour colonel à son ancienne légion M. de la Noue, en lui adjoignant pour l'aider son propre fils, Henri Bernard de la Frégeolière, garde du corps, nommé major général de la division.

Quelques jours après, il est mandé auprès de M. d'Andigné, qui, pour ne rien confier au papier, cherchait à s'aboucher directement avec les anciens chefs de la Chouannerie. D'Andigné le questionne longuement sur ses ressources, apprend avec surprise qu'il est déjà prêt à marcher, le confirme verbalement, en attendant ses pouvoirs en règle[1], dans son grade de chef de division commandant tout l'Anjou entre la Sarthe et la Loire[2], enfin lui recommande d'achever en silence ses derniers préparatifs, et de ne point ouvrir les hostilités sans ordres.

Bernard avait donc, comme en 1799, l'honneur de former l'avant-garde des armées royales, dont il couvrirait les opérations contre l'ennemi venant de Tours, chef-lieu de la 22e division militaire qui comprenait la

---

1. Voir P. J., nos XXIX, XXX.

2. D'Andigné avait reçu du duc de Bourbon des pouvoirs pour les départements de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. Il n'envoya de brevets réguliers dans ses différentes divisions qu'après l'entrée en campagne : ils sont pour la plupart datés du 24 mai.

Les Mémoires de M. d'Andigné mentionnent comme officiers généraux de la rive droite : MM. d'Ambrugeac, Turpin de Crissé, Tranquille et Bernard de la Frégeolière.

Sarthe et la Mayenne. Sa première légion (colonel de Beaumont) se recrutait entre le Loir et la Sarthe, la deuxième (colonel de la Noue) sur la rive gauche du Loir [1]. Il se hâta de transmettre ses instructions à MM. de Beaumont et de la Noue, et de tout préparer pour l'entrée en campagne.

C'est alors (16 mai) que d'Andigné commit la faute, qu'il devait bientôt si cruellement regretter, d'accorder le commandement de la Sarthe et des pays adjacents à un inconnu, le comte d'Ambrugeac, officier courageux, mais brouillon, plein de jactance et ne possédant aucune des qualités requises pour commander à des hommes qui servaient volontairement et dans leur propre pays. Le nouveau venu allait se trouver en conflit avec Bernard, dont d'Andigné lui-même avait déjà reconnu les pouvoirs pour les frontières de l'Anjou et de la Sarthe, ainsi qu'avec les autres chefs si naturellement indiqués pour reprendre dans ces contrées leurs anciens commandements, les Tranquille, les Gaullier, les Guillot de la Potherie [2]. D'Ambrugeac commença par ordonner bruyamment de tout préparer pour

1. Elles formèrent la division Bernard, ou 2e division de l'armée royale de la rive droite de la Loire.

2. « D'Andigné ne tarda pas à se reprocher la nomination du comte d'Ambrugeac : il ignorait sans doute en la signant la juste considération dont Tranquille jouissait dans la Sarthe, où depuis vingt ans il dirigeait la Chouannerie. M. d'Ambrugeac dut bientôt s'apercevoir que son titre ne serait que nominal... Il froissa vivement les royalistes en invoquant des privilèges que d'Andigné n'avait point voulu lui conférer. Nulle part ses ordres ne furent exécutés : au lieu de se renfermer dans les

recevoir trois cents hommes de cavalerie qu'il se faisait fort d'amener de la Touraine. On eut beau lui représenter l'inutilité de cette arme pour la guerre actuelle, la difficulté de trouver des fourrages dans une pareille saison : sans rien écouter, il part le 19 mai pour aller au-devant de sa cavalerie, et accepte à cet effet un asile que lui offre Bernard aux environs du Lude. Trois jours après, il revenait seul et fort mécontent de son voyage. Les gentilshommes du Maine et de la Touraine, sur lesquels il comptait, avaient été profondément blessés de l'appel impérieux qu'il se permit de leur adresser : il avait oublié qu'ils savaient aussi bien que lui ce que leur prescrivait l'honneur, et que d'ailleurs, d'après les instructions données, chacun dans cette campagne restait libre de choisir ses chefs. Telle fut, comme le reconnut bientôt d'Andigné[1], la cause première de l'inaction des royalistes manceaux et de Guillot de la Potherie, qui renonça à lever son ancienne légion de Château-du-Loir : la Sarthe et le Vendômois allaient cette fois faire défaut à la bonne cause.

Le recrutement de la légion de la Noue rencontrait mille obstacles, que Bernard n'aurait pu vaincre qu'en occupant le pays avec sa première légion, dont l'effectif

---

limites qui lui avaient été tracées, Tranquille alla faire reconnaître son autorité à dix lieues de là; Guillot de la Potherie resta chez lui. » (Abbé Pauloin, t. Ier, p. 266; t. II, p. 8, 199.)

On peut aussi se demander pourquoi d'Andigné avait attendu le moment même de l'entrée en campagne pour pourvoir au commandement de la Sarthe.

1. Voir p. 255, sa lettre à Guillot de la Potherie.

augmentait chaque jour; mais il dut contenir son impatience jusqu'au 22 mai, jour fixé par d'Andigné pour l'ouverture des hostilités[1], et repassa seul le Loir afin d'aller presser M. de la Noue.

Profitant de son absence, le général d'Ambrugeac prit le commandement de la division, et la dirigea sur Morannes, où il entra sans coup férir. Bernard vint l'y rejoindre; bien que parfaitement libre, d'après ses pouvoirs, de s'en tenir à son arrondissement, il consentit, le service du Roi passant avant tout, à suivre le général dans la Sarthe pour l'aider à y lever son armée. Comptant trouver la même déférence chez Gaullier, d'Ambrugeac lui manda de venir à Morannes, et, la jonction faite, voulut avec 600 hommes s'emparer de Sablé. Mais le conseil de guerre auquel il dut soumettre ses plans les rejeta à l'unanimité, à cause du manque d'artillerie, et Gaullier quitta brusquement d'Ambrugeac au bout de deux jours (29 mai), refusant de servir plus longtemps sous un pareil chef[2].

Renforcé par le bataillon Simont, que lui envoya

---

1. Voir P. J., n° XXIX. Une lettre de d'Andigné à Gaullier, écrite le 19 mai, indique aussi la même date; c'est donc à tort que d'Ambrugeac donne la date du 17.

2. Quelques jours après (10 juin) Gaullier livrait aux gendarmes d'Espagne le combat incertain de Champigné, où se distingua tout particulièrement M. Bernard du Port, ancien capitaine à l'armée de Condé. « Le comte de Champagné y fut tué, victime de son obstination à rester à cheval. C'était un officier brave, mais intrigant et prétendant tout diriger. Il correspondait journellement avec M. d'Andigné, qui l'avait

M. d'Andigné [1], Bernard résolut d'employer ses forces à lever sa deuxième légion dont le recrutement était toujours très difficile. Il voulait s'emparer de Durtal et de Baugé qui n'étaient point encore en état de défense : la prise de ces deux villes, où l'on eût trouvé armes et munitions, permettait de soulever toute la contrée et d'intercepter les communications entre Angers et Paris.

Mais d'Ambrugeac fit échouer ce plan : il rêvait déjà de se rendre indépendant dans la Sarthe, où ses pouvoirs étaient mieux définis, et résolut d'aller rejoindre Tranquille, alors à Arthezé. Il profita donc de ce que les événements avaient amené sur son territoire la division Bernard, pour se faire escorter par elle jusqu'à Arthezé; et comme il trouva Tranquille à la tête de quatre-vingts hommes seulement [2], il retint pour sa sûreté personnelle les bataillons Cottereau et Simont et

---

imposé comme major à Gaullier. Gaullier n'avait pas besoin d'un mentor pour régler ses affaires, et ne manquait d'ailleurs point dans son entourage de chefs expérimentés, quoique sortis de la charrue. » (Notes mss. de Louis Cocquereau et de Gaullier, dit Grand-Pierre, comm. par M. de Gaullier. (M. de Champagné fut immédiatement remplacé par M. Bernard du Port.

1. Quatre-vingts hommes. M. d'Ambrugeac dit faussement que ce fut à lui qu'on envoya ce bataillon. Voir P. J., n° XIX.

2. Ce chiffre est également donné par M. d'Ambrugeac, ainsi que par M. de Montzey. (*Hist. de la Flèche*, 3 vol. in-8, Paris, Champion, 1878, t. III, p. 132.) Un peu plus loin, M. de Montzey, reproduisant l'abbé Pauloin, appelle ce faible noyau « une imposante légion ». (*Ibid.*, p. 136.)

la compagnie de Gastines, qui prirent part avec lui à l'affaire du Point-du-Jour, près Courcelles et Foulletourte, le 3 juin.

Ce fut donc avec un noyau trop faible pour rien entreprendre contre Durtal et Baugé, que Bernard put regagner son arrondissement (1er juin), où il refoula dans les villes toutes les troupes qui tenaient la campagne. La colonne mobile de Sablé dut renoncer à faire des sorties, dans la crainte que la place ne tombât entre les mains des royalistes [1]. Mais il n'était plus temps de venir au secours de la deuxième légion : gendarmerie, réfugiés, fédérés, gardes nationaux, le sous-préfet Lofficial avait tout organisé [2] : il avait fortifié Durtal et Baugé, enlevé les bateaux sur la rive gauche du Loir, désarmé le pays, fait poursuivre sans relâche de la Noue et ses officiers. La plupart d'entre eux durent se cacher dans les bois jusqu'à la prise du Lude, faute d'un passage sur le Loir pour rejoindre la première légion; un capitaine fut arrêté, un autre, nommé Bruneau, assassiné dans les circonstances suivantes :

« Irrité de voir les chefs royalistes échapper à ses colonnes, M. Lofficial eut recours à la corruption pour assouvir sa rage et gagna deux jeunes gens : il les envoya offrir leurs services au capitaine Bruneau, qui les reçut

---

1. Archives hist. du Ministère de la guerre, liasse intit. : *Armée de la Loire,* 1815.

2. Juge à Baugé sous le premier Empire, ce fougueux bonapartiste fut décoré par le gouvernement de Juillet. (*Journal de Maine-et-Loire,* 28 janvier 1835.)

sans défiance. Ces jeunes gens se montraient très zélés et remplis d'égards pour leur chef. Huit jours après leur arrivée, en passant dans la commune de Genneteil, l'un d'eux, voyant le moment favorable, dit à Bruneau :

« Mon capitaine, vous avez l'air fatigué, donnez-« moi votre carabine, je vais la porter. »

« Le capitaine le remercie et ne lui donne son arme qu'après les plus vives instances ; le scélérat fait une centaine de pas, toujours à côté de lui, s'arrête, et le tire dans le dos à bout portant ! Le malheureux capitaine tombe mort : le camarade de l'assassin s'empare de ses pistolets, et, après avoir retourné le cadavre, les décharge sur sa poitrine ; tous deux le lardent de coups de baïonnette, le laissent sur place, et vont recevoir des mains du sous-préfet le salaire promis. Celui-ci ne se contenta point de leur déclaration et voulut voir le mort : il les renvoya donc, accompagnés de la garde nationale, chercher la victime. Ils la chargèrent dans une charrette, sur le dos, la tête pendante, toutes ses blessures à découvert, et c'est dans cette position qu'il fut conduit chez le sous-préfet.

« Une fois rassasié de la vue du cadavre, M. Lofficial voulut que la ville de Baugé le contemplât à son tour. Ces cannibales le promenèrent dans les grandes et les petites rues, aux cris de, « Vive l'Empereur ! Mort aux chouans ! » et lorsqu'ils en furent ennuyés, ils le prirent par les quatre membres et le jetèrent dans le cimetière par-dessus le mur.

« Je dois dire à la louange des habitants, qu'ils eurent horreur d'un tel spectacle, que loin de partager la joie

de Lofficial et de ses adhérents, ils s'enfermaient dans leurs maisons, maudissant l'auteur d'une pareille cruauté. Je dois dire encore que les deux assassins étaient domestiques chez M. Quincé, prêtre constitutionnel, qui avait autour de lui quatre enfants, fruit de ses débauches, et que c'est de ce renégat que s'est servi le sous-préfet pour faire commettre ce crime épouvantable. »

Ainsi, par la faute de d'Ambrugeac, Bernard voyait l'occasion de prendre Baugé perdue sans retour, et le mouvement royaliste comprimé dans un pays qui lui avait fourni 800 braves en 1799. Il résolut de s'ouvrir promptement une communication entre ses deux légions en s'emparant du pont de Luché et de la ville du Lude. C'était entrer sur le territoire du général d'Ambrugeac et se retrouver par suite sous ses ordres, mais le bien du service fit taire toute autre considération et il franchit ses limites. Informé de ce mouvement, d'Ambrugeac lui proposa d'y coopérer et, après différents contre-ordres, lui désigna Luché comme lieu de réunion. Bernard, arrivé le premier au rendez-vous dont il était cependant le plus éloigné, y fut rejoint par son fils et plusieurs autres officiers de la légion de la Noue. Ces messieurs lui apprirent qu'ils avaient dû, pour éviter les colonnes mobiles et la gendarmerie, venir à travers bois, que de la Noue et plusieurs officiers s'étaient retirés dans la forêt de Mélinais, qu'enfin la levée de la deuxième légion ne pourrait s'effectuer qu'autant que l'armée royale occuperait le pays.

Bientôt après, arrivèrent d'Ambrugeac et Tranquille.

Ces deux chefs, en dehors des hommes de la division Bernard qu'ils avaient gardés depuis le 1er juin, et qui rentrèrent dans les rangs, n'avaient avec eux que quelques officiers et 80 soldats. Un conseil de guerre s'assembla chez le curé; Bernard demanda qu'avant de prendre aucune résolution, on s'informât si le Lude avait reçu des troupes, si les fortifications étaient achevées, enfin si la marche des royalistes y était connue.

« Ma proposition fut acceptée et le conseil suspendu jusqu'à l'arrivée de l'exprès que j'envoyai à Mlle Amélon pour lui demander ces renseignements. Elle me répondit qu'il n'y avait d'autres troupes que la garde nationale, laquelle ne ferait aucune résistance si les bourgeois montaient la garde en personne, mais que beaucoup se faisaient remplacer par des faubouriens dont elle ne répondait pas; que les fortifications, faites avec des barriques remplies de sable, étaient achevées, mais que les portes d'entrée ne seraient placées que le lendemain; que d'ailleurs on ne se doutait pas de notre marche. Il fut donc convenu qu'on attaquerait la place au point du jour, et qu'on se porterait de là sur Baugé pour mettre à la raison M. Lofficial et organiser la légion de la Noue.

« Nous partîmes (9 juin), dans l'ordre suivant: douze cavaliers ouvraient la marche, ils étaient soutenus par une avant-garde de cent hommes, commandée par le chef de bataillon Bory et le capitaine Beaudrier; je commandais le corps d'armée, et MM. d'Ambrugeac et Tranquille se portèrent, le premier à l'avant-garde, le second à l'arrière-garde.

« Les cavaliers abordèrent le retranchement, traversèrent la ville au galop et furent s'emparer du pont, sans voir un seul homme armé. M. d'Ambrugeac donna dans le piège et fit mettre son avant-garde la crosse en l'air en signe de paix, bien persuadé qu'il n'y avait point d'ennemis à combattre. L'avant-garde arriva donc au retranchement la crosse en l'air, et reçut aussitôt une décharge du poste qui s'était caché derrière deux cents fagots jetés la veille dans la rue. Deux de mes soldats furent tués, le capitaine Beaudrier reçut une balle dans l'œil. M. Bory voulut l'envoyer dans une auberge voisine, il refusa, et entra à la tête de sa compagnie. M. d'Ambrugeac, me voyant faire un mouvement pour prendre le dernier retranchement à revers, m'envoya M. de Monsabré, son aide de camp, me dire qu'il fallait entrer dans la ville pour attaquer le second retranchement.

« Répondez à votre général, lui-dis-je, que cette « manœuvre va nous coûter beaucoup de monde, « que c'est la troisième fois que j'entre au Lude ; les « deux premières, je n'ai pas perdu un seul homme. »

« Pour gagner le second retranchement, nous fûmes assaillis de coups de fusil tirés des maisons, et nous ne l'atteignîmes qu'après des pertes sérieuses, comme je l'avais prévu. Les gardes nationaux se sauvèrent dans les blés sans que nous en eussions tué un seul : pas un ne se serait échappé si le capitaine Bazile et sa compagnie avaient tourné le retranchement, comme je lui en avais donné l'ordre, et nous aurions eu quatre ou cinq cents fusils et les munitions qui nous manquaient. Bref, je

revins sur le champ de bataille. La première victime que je rencontrai fut mon brave capitaine Beaudrier; il donnait encore signe de vie, je le relevai et l'appuyai contre une grande porte. Mme Leroy, très brave femme, m'apporta de l'eau-de-vie : il ne put en boire, deux balles lui avaient traversé la poitrine. Comme je bassinais ses blessures, il ouvrit les yeux et me dit :

« Mon général, je meurs content; ma vie était à « Dieu et au Roi. Je vous recommande ma femme et « mes quatre petits enfants [1]. »

« Et il s'endormit pour toujours dans mes bras. Un adieu aussi déchirant me fit arroser ses plaies de mes larmes. Plus loin, je trouvai M. Bory, mon chef de bataillon, blessé à l'épaule : il avait reçu d'une croisée une balle qui avait pénétré très avant sous l'omoplate; je voulus le faire monter sur mon cheval pour aller dans une auberge, mais des vomissements et des évanouissements l'en empêchèrent; je le fis transporter dans un fauteuil.

« Chemin faisant, je rencontrai mon fils qui me cherchait et que je n'avais pas vu depuis le commencement de la bataille : il était très pâle, je lui demandai ce qu'il avait.

« Ce n'est rien, papa.

« — Tu es donc blessé, tu as du sang à ta chemise?

« — Je crois que c'est une balle qui, par ricochet,

---

1. Son petit-fils, M. Beaudrier, est aujourd'hui fermier de M. l'abbé de Beaumont à la Cantinais, près de Durtal.

« m'a froissé, j'ai seulement très grand mal à la « gorge[1]. »

« Je l'envoyai à l'auberge où tous les blessés étaient déposés pour y recevoir les soins de MM. Renou, nos chirurgiens-majors; en me quittant il me dit :

« Votre cheval est blessé à la tête, une balle lui a « traversé l'oreille au premier retranchement[2]. »

« Pendant que je traversais le Lude en tous sens pour rétablir l'ordre, M. d'Ambrugeac sortait de la ville, faisant marcher devant lui 300 habitants qu'il avait arrachés de leurs lits et qu'il retenait comme otages. Arrivé au premier retranchement pour faire enlever les morts, je trouvai des soldats qui portaient des fagots pour incendier la ville par ordre de M. d'Ambrugeac. Je les renvoyai à leur compagnie et donnai l'ordre au poste qui était auprès des fagots de ne pas en laisser prendre un seul; puis, la tête montée, je me rendis auprès de M. d'Ambrugeac dans le pâtis de la Ménagerie. Je le trouvai encore entouré de ses otages, parmi lesquels était Mme de Savonnières, âgée de quatre-vingts ans, M. Cheneau, plus âgé encore, M. du Gravier,

---

1. Il avait en effet reçu une balle dans le cou.

2. Ainsi, le Lude fut en réalité pris par le général Bernard de la Frégeolière avec ses 600 hommes; d'Ambrugeac n'en amena, de son côté, qu'une centaine et fut, par son incapacité, la cause des pertes qu'on eut à regretter (3 morts et 12 blessés). Les royalistes étaient en tout 700 suivant le premier de ces chefs, 780 suivant le second; il y a loin de là aux chiffres ridiculement exagérés qu'on a souvent donnés d'après Pesche.

Les gardes nationaux s'enfuirent à Château-la-Vallière. (Arch. hist. du Min. de la guerre.)

son gendre, etc., etc. Je lui demandai ce qu'il prétendait faire de ses otages :

« Monsieur, c'est pour la sûreté de l'armée.

« — Qu'a-t-elle à craindre? Nous n'avons pas « d'ennemis dans la ville, tout y est tranquille, excepté « les parents et amis des otages, qui gémissent sur « leur sort. Je demande qu'ils soient mis en liberté « sous ma responsabilité. »

« Et, sans attendre la réponse, j'offris mon bras à Mme de Savonnières [1], je la conduisis chez elle et tout le monde nous suivit. De retour à la Ménagerie, je demandai à M. d'Ambrugeac si c'était ainsi qu'il voulait faire la guerre.

« Monsieur, me dit-il, vous devez savoir que toute « place prise d'assaut est livrée aux flammes et au « pillage.

« — Oui, Monsieur, lorsqu'elle a été sommée et « qu'elle souffre l'assaut, mais ici la chose est bien dif- « férente : la porte était ouverte, nous sommes entrés « sans sommation préalable, et vous voudriez brûler « une ville, réduire à la mendicité quatre mille âmes, « pour vous venger de la résistance d'une centaine de « mauvais libéraux qui, par votre faute, ne sont pas « tombés en nos mains! Non, Monsieur, dans ces « conditions nous ne ferons jamais la guerre ensemble,

1. La générosité, la modération du général Bernard de la Frégeolière et jusqu'à ce dernier trait de galanterie, sont encore aujourd'hui gravés dans la mémoire de plusieurs des vieillards du Lude.

« car le Roi ne veut pas régner sur des monceaux de « cendres et de cadavres, il ne veut pas que nous « soyons un fléau pour le pays qui nous a vus naître. « Quels sont vos projets ? Marchons-nous sur Baugé « comme nous en sommes convenus, ou couchons-« nous au Lude ?

« — Comment voulez-vous marcher sur Baugé? me « dit-il; nous n'en sortirions plus; le bruit de nos « armes n'a-t-il pas été entendu dans tout le pays ? Je « sais que la troupe arrive sur nous de toutes parts. « Nous allons repasser le Loir à Luché pour aller au « château de Fay.

« — Mais nos blessés? il y en a qui ne pourront « supporter une longue route.

« — On va les mettre dans des voitures de réqui-« sition. »

« M. d'Ambrugeac ordonna donc la retraite, qui se fit avec tant de précipitation que nous avions l'air de vaincus et non de vainqueurs. Arrivés au château de Fay, nous fûmes reçus par M^me^ et M^lle^ d'Andigné[1], qui aidèrent elles-mêmes les chirurgiens à panser les blessés et donnèrent tout ce qui était nécessaire. Mais quelle ne fut pas ma surprise, quand l'arrière-garde arriva, de voir qu'elle amenait vingt otages, dont quinze bourgeois et toute la brigade de gendarmerie. On me dit que c'était par l'ordre de M. d'Ambrugeac. J'allai lui en demander la raison; il me répondit que ces hommes avaient tiré par les croisées sur l'armée,

1. Aujourd'hui baronne de Fontenay.

qu'il les avait fait arrêter pour répondre de ce qui pouvait arriver pendant la retraite; que d'ailleurs il était chez lui et savait ce qu'il avait à faire.

« Et moi aussi, Monsieur, car dès ce moment je « prends vos prisonniers sous ma protection, parce « que je les connais depuis longtemps, et que pas un, « j'en suis certain, n'a tiré sur nous : si les gendarmes « avaient voulu, ils nous eussent fait beaucoup de mal « par les croisées de leur caserne qui donnent à bout « portant sur le retranchement. Voilà la troisième fois « que j'entre au Lude, j'y ai deux fois établi mon « quartier général sans qu'il m'en ait coûté une goutte « de sang, et je n'ai jamais eu qu'à me louer de la « conduite des bons habitants et de la gendarmerie. Je « vous prie donc d'ordonner la mise en liberté de ces « messieurs.

« — Je verrai demain, me dit-il, ce que j'aurai à « faire. »

« Je fus porter cette réponse aux prisonniers.

« Messieurs, c'est une mauvaise nuit à passer, mais « consolez-vous, je vous promets votre liberté pour « demain. »

« Le lendemain, je réitérai ma demande, elle ne fut pas bien accueillie : aussitôt je donnai l'ordre au capitaine Bazile de rassembler sa compagnie, d'enlever les prisonniers et de les conduire à une certaine distance [1].

---

1. La municipalité du Lude se fit un devoir d'attester la généreuse conduite de Bernard :

« Nous, soussigné, maire de la ville du Lude, arrondissement

M. d'Ambrugeac ne me témoigna pas le moindre mécontentement de cet acte d'autorité, mais le diable n'y perdit rien. Jaloux de me voir 600 hommes et lui 80, il chercha dès le jour même à m'embaucher ma légion par de belles promesses. Son major rassembla sur son ordre la troupe à mon insu, pendant que j'étais à me reposer sur de la paille; le rassemblement se fit donc sans moi, on crut que c'était l'ordre du départ. Le major parcourt alors les rangs en disant que M. d'Ambrugeac voulait former, pour sa garde personnelle, un corps d'élite, et que tous ceux qui désiraient en faire partie n'avaient qu'à sortir du rang. Un seul homme se présenta : le major en instruisit son général, qui, furieux de ne rien pouvoir corrompre, ordonna la retraite, et nous fûmes coucher à Luché.

« Le lendemain matin, nous prîmes la route de Clermont. Au bout d'une demi-heure à peine, une terreur panique s'empare de M. d'Ambrugeac, ce qui arrivait souvent. Il parcourt la colonne au galop, de la tête à la queue, commande halte, ordonne aux cavaliers

---

de la Flèche, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que M. Henry-René Bernard, qui commandait une division lors de la dernière occupation de ladite ville par l'armée royale, au mois de juin 1815, s'y est conduit comme un brave et loyal militaire, et même *qu'il a rendu les plus grands services aux habitants, et notamment à la gendarmerie ainsi qu'aux otages conduits au château de Fay, qu'il a fait mettre en liberté.*

« En foi de quoi nous avons délivré le présent, en la mairie du Lude, le 30 novembre 1815.

« Le Balleur. »

de mettre pied à terre et de faire monter les blessés sur les chevaux :

« Dépêchons-nous, disait-il, car nous sommes pour-« suivis et les voitures ne pourraient pas suivre. »

« Tout étonné de cette savante manœuvre et bien persuadé que nous n'avions point d'ennemis à notre poursuite, je fis tous mes efforts pour tranquilliser M. d'Ambrugeac; ne pouvant y parvenir, on mit tant bien que mal les blessés à cheval. Un seul ne put s'y tenir : M. d'Ambrugeac le fit très humainement déposer au milieu d'un bois qui se trouvait en face, et renvoya les voitures. Grâce au ciel, M. Chaudet, chirurgien à Luché, apprit que ce malheureux restait abandonné, la jambe cassée, exposé à périr de misère ou à être massacré par les bleus : il vint l'enlever de nuit, l'emmena chez lui et le guérit si bien qu'il est aujourd'hui lieutenant de gendarmerie; il se nomme Guillemain et fut le seul blessé de l'armée d'Ambrugeac.

« Nous continuâmes notre route au pas accéléré malgré les souffrances de mes pauvres blessés. Arrivés au bourg de Clermont, les inquiétudes de M. d'Ambrugeac augmentèrent tellement, qu'il fit franchir au pas de course la route de la Flèche au Mans qui traverse le bourg.

Comme je ne quittais point mes blessés, placés entre le corps d'armée et l'arrière-garde, je fus bien surpris de voir la troupe se sauver à toutes jambes et abandonner ainsi ces malheureux à peine en état de se tenir sur leurs chevaux. N'en pouvant deviner le motif, je traversai la grande route sans me presser davantage, et

l'arrière-garde agit de même une demi-heure après.

« M. d'Ambrugeac fit faire halte à un quart de lieue dans les terres. Dès qu'il m'aperçut, il courut au galop vers moi et me prenant très amicalement par-dessous le bras :

« Ah! mon cher Bernard, que nous l'avons échappé « belle! Plusieurs de mes émissaires m'ont prévenu que « de tous côtés les troupes sont à notre poursuite.

« — Vos émissaires, Monsieur, en ont menti, car « le corps de l'armée n'a pas rencontré d'ennemis, « l'arrière-garde n'a pas tiré un coup de fusil, et les « éclaireurs sur nos flancs n'ont point été inquiétés : où « sont donc ces ennemis? ils ne tombent pas du ciel? « Vos terreurs, je vous le dirai tout franchement, fati- « guent la troupe et la dégoûtent du service qu'elle « fait volontairement et sans paye. Vous ne connaissez « nullement ce genre de guerre ni la manière de com- « mander à des hommes indépendants, qui se feront « tuer pour le Roi tant qu'ils auront des chefs qui leur « inspireront de la confiance. Sachez donc que nous ne « faisons pas la guerre à la Bonaparte [1], nous ménageons « la vie de nos hommes et ne les exposons que quand « c'est utile à la cause que nous défendons; c'est ainsi « que nous avons bravé, battu et déconcerté les troupes « de la République et celles du féroce usurpateur, « au point qu'il a été obligé de nous demander la « paix. »

---

1. « Je ne savais pas alors que M. d'Ambrugeac n'était autre chose qu'un ancien major des gardes d'honneur de Bonaparte. »

« Il me quitta pour gagner la tête de la colonne au moment d'entrer dans le bourg de Bailleul. Je crus que c'était pour faire rafraîchir la troupe et surtout mes blessés, c'était au contraire pour la faire passer outre, mais il ne fut suivi que par ses quatre-vingts hommes, qui n'en étaient pas plus contents. Je restai dans le bourg. M. Tranquille vint, sur son ordre, essayer d'entraîner la troupe; personne ne voulut lui obéir; il s'oublia au point de chasser à coups de plat de sabre mes soldats des maisons. On vint m'en prévenir; je me rendis sur les lieux et trouvai M. Tranquille, le sabre à la main, qui disait :

« Marcheras-tu ?

« — Non, Monsieur, ils ne marcheront pas !

« — C'est par ordre du général.

« — Ni vous ni votre général n'avez d'autorité « sur mes soldats, ils n'ont jamais été accoutumés à être « traités ainsi, et je vous conseille très fort, à vous et à « M. d'Ambrugeac, de continuer votre route, parce « que je ne saurais empêcher les malheurs qui peuvent « s'ensuivre. »

« M. Tranquille partit au galop et fut rendre compte à son général de ce qui venait de se passer. Le général, exaspéré, vit aussitôt sa petite troupe se débander et rentrer dans le village, et il se rendit avec son état-major aux Tuileries de la Chapelle d'Aligné, où nous devions coucher. J'y arrivai deux heures après, et le trouvai logé à une extrémité du village : je m'établis à l'autre, nous restâmes deux jours sans nous parler. Je profitai de ce temps de repos pour mettre en sûreté

mes blessés, et j'envoyai toutes les compagnies dans leurs pays respectifs, tant pour changer de linge que pour tranquilliser leurs familles, qui croyaient que l'affaire du Lude avait été plus meurtrière : je ne gardai auprès de moi que cinquante hommes de bonne volonté pour faire le service.

« Quand M. d'Ambrugeac apprit que j'avais licencié ma troupe pour cinq jours, il ne se crut plus en sûreté et m'envoya M. de Monsabré, son chef d'état-major, pour me prier de l'escorter jusqu'aux limites du département de la Sarthe, parce qu'il voulait rentrer dans son pays.

« Votre général, répondis-je, peut compter sur moi « pour tout ce qui regarde le service du Roi et la sûreté « de ses braves, mais il faut qu'il attende la rentrée de « mes compagnies, qui ne peut avoir lieu que dans « cinq jours. »

« M. de Monsabré me dit en me quittant :

« Mon général n'est pas l'homme qui convient pour « commander des royalistes.

« — Non, répondis-je, on dirait qu'il n'a jamais « commandé que des Cosaques. »

« Le lendemain m'arriva le capitaine Raveneau, suivi d'une vingtaine d'hommes, pour me prier de venir dans son pays l'aider par ma présence à lever sa compagnie. J'y consentis, et quand tous mes hommes furent rentrés, je fis dire à M. d'Ambrugeac que j'allais repasser la grande route de Sablé pour aller achever le recrutement d'une nouvelle compagnie, que je lui proposais de prendre ce chemin, le plus court pour rentrer

sur son territoire ; il accepta. N'ayant pas besoin de toutes mes compagnies, j'en renvoyai une partie pour garder le pays pendant mon absence ; je ne conservai que le bataillon Cottereau avec la compagnie de Gastines, et très bien fis-je sans m'en douter. Je me mis donc en route et fus coucher au château de Fontenay avec M. d'Ambrugeac, qui me récompensa singulièrement de ma complaisance. »

C'est là que d'Ambrugeac, qui ne rêvait qu'états-majors, corps d'élite, gardes d'honneur, réalisa son projet de former une *compagnie générale*. En offrant à tous un grade et une haute paye, il réussit à embaucher une partie des soldats de Bernard. Celui-ci dut enfin — sur l'avis de M. d'Andigné lui-même, qu'il fit instruire des derniers faits par quatre de ses officiers [1] — quitter un chef avec qui l'on ne pouvait songer à continuer la campagne (16 juin). Bernard fut suivi par le colonel de Beaumont, et la plupart des officiers, entre autres M. Pion-Noirie qui aima mieux « rester major « auprès de lui, en raison de l'estime dont il jouissait « dans tout le pays, que d'accepter le grade de colonel « offert pour la troisième fois par M. d'Ambrugeac [2]. » Avec sa connaissance du cœur humain, Bernard de la Frégeolière enjoignit au fidèle Cottereau qui voulait

1. MM. de Beaumont, Pion-Noirie, Denis Benoît et Henri de la Frégeolière.

2. Lettre de M. Pion-Noirie à M. Bernard de la Frégeolière, datée de Malicorne, 24 septembre 1815. L'original existe dans la correspondance du général Bernard.

aussi le suivre, « de rester avec ses hommes, parce qu'une « fois l'argent dépensé ils seraient bientôt au repentir. »

En effet, deux jours après, le bataillon Cottereau rejoignit ses anciens chefs, tambour battant, enseignes déployées, et pour deux officiers qu'il perdit, devenus aides de camp de M. d'Ambrugeac, Bernard eut à en incorporer six qui quittèrent le général [1]. Celui-ci, furieux, fit condamner à mort le chef de bataillon Cottereau [2], mais il n'osa jamais tenter de mettre à exécution la sentence. Les quelques hommes qui lui restèrent reçurent des grades, et l'on a ri longtemps en Anjou du corps d'élite de M. d'Ambrugeac, où tout le monde était officier.

La correspondance du général d'Andigné achève d'éclaircir ces incidents, qu'il importe de connaître pour comprendre comment la rive droite n'a joué qu'un rôle effacé entre ses deux sœurs, la Bretagne et la Vendée, qui surent conquérir si vaillamment leur place dans l'histoire des Cent-Jours.

---

1. Le comte de Montzey, dans son *Histoire de la Flèche*, reproduit une partie de ces détails.

2. René Cottereau, né à Crosmières (Sarthe), chouan depuis l'âge de treize ans (dans un engagement près de Morannes, il tirait 14 coups de fusil pour célébrer son 14e anniversaire), lieutenant dans la légion Lowinski, chef de bataillon dans la division Bernard, entra dans la gendarmerie royale en 1816. Croirait-on que ce fidèle serviteur, qui n'avait aucune fortune, reçut pour toute récompense le grade de brigadier, dans lequel il prit sa retraite en 1823! (Notes mss. comm. par son petit-fils, M. l'abbé Pannetier.)

A Monsieur Bernard de la Frégeolière, chef de division.

Ce 16 juin 1815, à Chenillé.

« J'approuve fort la conduite sage que vous avez « tenue dans un moment aussi difficile. Tout autre « moyen, entre royalistes, eût compromis la cause que « nous défendons et réjoui nos ennemis. Lorsque j'ai « donné le commandement de la Sarthe à M. d'Am- « brugeac, je n'avais ajouté les départements circon- « voisins que sur l'assurance qu'il m'avait donnée de « pouvoir servir la cause du Roi dans les départements « d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ; mais je n'avais « jamais compté qu'il voulût étendre son autorité dans « le département de Maine-et-Loire, où il y a des chefs « connus dont l'expérience promettait le succès. Si j'ai « souffert jusqu'à ce jour qu'il prît le commandement « d'une partie du département de Maine-et-Loire, c'est « que j'ai cru que cela vous était agréable ainsi qu'à « tous les officiers qui résident dans cette même partie. « Votre lettre et les représentations de ces messieurs « m'apprennent le contraire, je vous autorise donc, « Monsieur, à vous séparer de M. d'Ambrugeac, et « à commander en chef tout ce que vous avez dans le « département de Maine-et-Loire [1].

« Le Cher d'Andigné.

« Soyez assez bon pour faire tenir la lettre ci-incluse « à M. Guillot de la Potherie. »

---

1. M. de Montzey (p. 140) a reproduit cette lettre de

Cette dernière lettre a été publiée par M. d'Ambrugeac lui-même[1], qui avoue l'avoir saisie entre les mains du courrier chargé de la porter à Guillot de la Potherie.

Ce 16 juin 1815, à Chenillé.

« J'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois sans « que j'aie même reçu de réponse de vous. Je ne con- « cevais pas votre silence ni l'inaction dans laquelle je « vous voyais rester. Quelques officiers de la division « Bernard m'en apprennent la cause en me disant *que « vous avez été très mécontent du choix que j'avais fait de « M. le comte d'Ambrugeac pour commander le dépar- « tement de la Sarthe.* J'ai un regret véritable que vous « ne vous soyez pas expliqué franchement avec moi à « cet égard. Il paraît que j'ai été cruellement trompé « sur le compte de M. d'Ambrugeac dont on m'avait dit « beaucoup de bien avant qu'il fût placé. J'en suis « fort embarrassé; il me paraît impossible de le laisser « où il est, et il est difficile de l'en retirer. Je vais ce- « pendant y faire tous mes efforts. Il est bon que vous « sachiez que *nous sommes dans une espèce de pour- « parler politique avec le gouvernement.* S'il y a un « accommodement, il eût été avantageux pour vous « d'être sur pied, parce que votre pays en eût profité,

---

M. d'Andigné, sur l'original qui existe dans la correspondance du général Bernard de la Frégeolière.

1. *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe en* 1815, Paris, Lenormant, 1816, p. 39.

« mais il me semble *qu'il est bien tard pour vous y* « *mettre,* etc.

« Le Cher d'Andigné. »

Le général d'Andigné cherchait en même temps à faire venir auprès de lui le comte d'Ambrugeac, et lui écrivait :

Ce 16 juin 1815.

« Monsieur le comte,

« Lorsque je vous ai vu vous établir sur le départe- « ment de Maine-et-Loire, j'ai cru que c'était d'un « commun accord avec MM. de Bernard et de Beaumont : « le désir que j'ai de faire ce qui est agréable à chacun « m'engage de ne pas refuser la juste demande qu'ils « me font de rester indépendants. Il me semble que « dans la Sarthe il y a encore très peu de monde en « mouvement : *ce n'est peut-être pas le moment d'en « réunir un plus grand nombre.*

« J'aurais bien des choses à vous communiquer que « je ne puis confier au papier, et qui me font désirer « vous voir vous rapprocher de moi. Ma position « actuelle dans les environs de Chanteussé et de « Thorigné vous rend ce voyage facile; s'il vous était « possible de venir auprès de moi, je vous en aurais « une véritable obligation [1]. »

D'Ambrugeac se garda bien de répondre à cet appel,

1. *Mémoire du comte d'Ambrugeac,* p. 35.

il allait enfin réaliser ses rêves d'indépendance. Avec 300 hommes à peine [1], il s'enfonça dans la Sarthe, suivi de Tranquille, et tous deux firent en enfants perdus une campagne aussi courte qu'inutile, dont le couronnement fut une paix conclue le 1er juillet, de leur autorité privée, avec le général bonapartiste.

Malheureusement d'Andigné, toujours enfoncé dans le Craonnais, avait trop peu fait sentir son autorité comme généralissime pour pouvoir ramener à l'obéissance le commandant de la Sarthe; mais il apprécia sa conduite comme elle le méritait.

A Monsieur Bernard de la Frégeolière.

Ce 10 juillet 1815.

« M. le comte d'Ambrugeac n'a point répondu à la « lettre que je lui avais écrite à votre sujet, comme il « n'est point venu lorsque je l'ai appelé auprès de moi. « Depuis, vous le savez, il vient de conclure une sus- « pension d'armes qu'il n'avait pas le pouvoir de faire et « dont il ne m'a même pas rendu compte. Cette finale « a couronné ses autres œuvres, etc.

« Le Cher d'Andigné [2]. »

Ainsi, Durtal et Baugé perdus sans retour; le mouvement royaliste paralysé dans la Sarthe; Guillot de la

1. Arch. hist. du Min. de la guerre, 1815.

2. L'original se trouve dans la correspondance du général Bernard.

Potherie, blessé au vif, se retirant de la lutte, telles furent, d'après d'Andigné lui-même, les tristes conséquences de la nomination peu réfléchie du général d'Ambrugeac au commandement de la Sarthe [1].

Rentré dans son arrondissement et libre enfin de toute entrave, Bernard établit son quartier général à Morannes, où le rejoignent une grande partie des officiers et soldats de sa 2e légion : son effectif atteint 1,600 hommes [2]. Il repousse les sorties de la garnison de Sablé, et, sur une fausse alerte, se porte au secours de Gaullier. Les deux chefs profitèrent de leur réunion pour aller, avec 3,000 hommes, dégager M. de Pontfarcy, que plusieurs colonnes sorties de Laval cherchaient à cerner près de Meslay.

Le 24 juin, une embuscade est établie, de concert avec Gaullier, sur les deux rives du Loir, pour arrêter des canons qu'on disait envoyés d'Angers à Châteauneuf-sur-Sarthe : en vain fouilla-t-on les bateaux qui passèrent, on sut bientôt que les canons avaient été réellement embarqués, mais qu'on n'avait pas osé les faire partir.

Ce fut le même jour qu'on apprit la nouvelle de Waterloo. Il était temps, pour le salut de l'armée de la rive droite : Lamarque, vainqueur en Vendée, n'avait

---

1. Ce singulier général n'en proclame pas moins, dans son *Mémoire*, qu'il a tout prévu, tout organisé, tout fait à lui seul.

2. Voir P. J., nº XXXIV, l'effectif et les cadres de la 2e division, d'après les contrôles conservés dans les papiers du général Bernard.

plus qu'à franchir la Loire pour écraser sans peine des divisions éparses dans quatre départements et privées de cette cohésion qu'aurait seul pu leur donner, par l'unité de direction, le général en chef d'Andigné.

Le 1er juillet, Bernard parcourut son arrondissement pour y faire arborer le drapeau blanc : une colonne ennemie qui, pour s'opposer au désarmement de Soucelles, avait franchi le Loir, s'empressa de le repasser à l'arrivée des royalistes. Il somma Durtal d'ouvrir ses portes : on le supplia d'attendre le retour du maire qui venait de se rendre à Angers.

« J'y consentis dans l'intérêt des bons habitants de Durtal et me portai sur Sablé. A la vue de l'armée royale, les autorités s'empressèrent de faire disparaître les signes de révolte et nous reçurent dans leurs murs comme des libérateurs. Le lendemain, un cavalier d'ordonnance vint à Sablé me prévenir qu'une députation de la ville de Durtal venait d'arriver à Morannes, pour m'annoncer qu'enfin le drapeau blanc flottait sur les tours et les clochers ; que la garnison, les fédérés et les réfugiés s'étaient dirigés sur Angers, et que par suite les bons habitants se trouvaient délivrés du joug tyrannique qui comprimait leur élan.

« Je quittai Sablé pour aller recevoir les députés. Ils me dirent, au nom de la ville, combien ils étaient tous reconnaissants de ma conduite loyale et pacifique qui avait évité les plus grands malheurs à Durtal.

« Messieurs, leur répondis-je, lorsque j'ai pris le « commandement de mon propre pays, au nom du Roi, « c'était avec la ferme résolution d'être le protecteur

« des hommes paisibles, de quelque opinion qu'ils « fussent. Depuis vingt-cinq ans que je vis errant au « milieu de vous, qu'on me cite une seule victime que « j'aie sacrifiée à mon amour-propre ou à la vengeance. « Non, Messieurs, je n'ai connu d'ennemis que ceux « qui venaient les armes à la main combattre la fidé- « lité : encore n'ai-je jamais tiré le premier. Ne par- « lons donc plus de malheurs au sein de l'allégresse « générale, espérons plutôt qu'avec l'aide de Dieu, si « nous nous en rendons dignes, ils ne se renouvelleront « plus, car il n'y a de véritable paix que sous le scep- « tre de la légitimité. »

« Le lendemain (21 juillet), je fis mon entrée à Durtal, où je fus reçu avec enthousiasme et reconnaissance par les autorités et la population entière.

« Baugé fit aussitôt sa soumission. Toute la garde nationale, tambour battant, drapeau déployé, vint fraterniser avec les royalistes; la réunion la plus franche se fit le verre à la main, aux cris mille fois répétés de, « Vive le Roi! Vivent les Bourbons! » et le lendemain (24 juillet) les deux corps réunis firent leur entrée à Baugé, où ils furent reçus par les autorités au milieu des acclamations d'un peuple ivre de joie. »

La guerre civile était heureusement terminée[1]. Ra-

---

1. Voir P. J., n° XXXV, les mouvements de la 2e division jour par jour.

Nous nous efforçons d'exposer avec la plus rigoureuse précision et un luxe de preuves tout particulier les faits relatifs aux Cent-Jours, pour que notre récit puisse servir à réfuter les

mener au Roi des sujets égarés, refouler dans les villes les bandes qui eussent terrorisé les campagnes, assurer à tout un pays le calme et la tranquillité, tels étaient les services rendus par Bernard de la Frégeolière. On lui devait la prise du Lude, principal succès des royalistes sur la rive droite : en bloquant Sablé, en coupant les communications de Tours et du Mans avec la Mayenne, il avait empêché l'ennemi d'envoyer des renforts contre d'Andigné, qui n'eut ainsi à combattre que le régiment de Laval [1]. Il allait maintenant avoir la noble mission de préserver son arrondissement contre l'invasion que venait de déchaîner une seconde fois l'Empire.

Le 25 juillet, quatre mille Prussiens arrivèrent à Baugé. Bernard y laissa son fils avec M. de la Noue, pour régler les difficultés qui pouvaient surgir, et chargea de la même mission à Durtal M. de la Patrière, sous-intendant militaire et maire de cette ville. Il n'y eut dans l'arrondissement de Baugé, pendant tout le temps de l'occupation, point d'autre influence que celle de Bernard de la Frégeolière : arbitre incontesté de tous les différends, rien ne se passait sans son

---

nombreuses erreurs du *Mémoire* de M. d'Ambrugeac, trop souvent reproduites par Crétineau-Joly et l'abbé Pauloin.

1. Le général d'Andigné ne profita pas de cet avantage : découragé sans doute par le départ du duc de Bourbon et son échec de Cossé, il avait, comme nous le verrons, promis aux bonapartistes de ne pas les attaquer s'ils le laissaient en repos, et se contentait depuis le mois de juin d'attendre en armes les événements.

assentiment préalable, et l'incident suivant montre quelle force lui donnaient, pour résister aux exigences prussiennes, ses succès et son énergique attitude pendant les Cent-Jours.

Frappée d'une contribution de 300,000 francs, la ville de Durtal lui adressa, par l'organe de son conseil municipal, l'invitation de venir la défendre :

A Monsieur Bernard, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Commandant de la 2e division de l'armée royale.

Durtal, le 4 août 1815.

« Monsieur,

« Nous sommes dans la plus grande affliction, tour-
« mentés par la cavalerie prussienne à qui nous avons
« peine à fournir ce qu'elle désire. Sous peu de jours
« notre pays sera entièrement ruiné, sans que l'inter-
« vention de l'administration puisse procurer aucun
« soulagement. Dans cet état fâcheux, nous pensons
« que vous seul, Monsieur, pouvez quelque chose pour
« nous. M. de la Patrière nous a dit que le colonel prus-
« sien avait montré le plus grand désir de vous obliger.
« Le conseil municipal de Durtal a recours à vous et
« vous prie de vouloir bien vous rendre parmi nous.
« Connaissant le bien que vous voulez à notre ville,
« que vous pouvez regarder comme la vôtre, nous
« comptons que vous accéderez à notre demande,

« nous vous en aurons tous la plus grande obligation.

« Nous avons l'honneur d'être avec respect, Mon-
« sieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs [1].

« J. Renou, Cronier, Piou, A. le Brecq,
« Deslandes, V. Briand, Piou, la Patrière. »

Cette demande était accompagnée d'une lettre d'envoi très flatteuse du maire, assurant le général Bernard de la Frégeolière que le canton n'avait plus d'espoir qu'en lui.

« Aussitôt la réception de cette lettre, je me rendis à Durtal auprès du commandant prussien.

« Je lui représentai que les habitants qu'il voulait grever d'une contribution extraordinaire, non seulement versaient leur sang pour leur Roi légitime depuis vingt-cinq ans, mais encore avaient été ruinés par le fer, le feu et le pillage, sans parler de l'échafaud.
« Voilà, général, l'exposé sincère de ce qu'a souffert
« le pays. Si, malgré ma déclaration, vous persistez
« dans votre demande, l'armée royale que j'ai l'honneur
« de commander ne vous considérera plus, je vous en
« préviens, comme allié, mais comme ennemi, et un
« seul coup de cloche mettra cent mille hommes debout :
« choisissez. »

« D'après cette déclaration franche et formelle, il renonça non seulement à lever des contributions, mais

1. L'original existe dans la correspondance du général de la Frégeolière.

encore m'accorda la vie d'un habitant de Durtal et d'un maréchal de Morannes qui venaient d'être condamnés à mort par un conseil de guerre pour avoir cruellement frappé des officiers prussiens. Les alliés ne cessèrent depuis de me témoigner la plus entière déférence, et il n'y eut dans tout l'arrondissement, pendant leur séjour, ni une seule victime, ni même une seule plainte. »

En Bretagne, le drapeau blanc, sorti vainqueur, avec de Sol, de la guerre des Cent-Jours, servit aussi de sauvegarde aux populations contre les Prussiens, qui n'osèrent pas dépasser Rennes. Moins heureux que de Sol et Bernard, d'Andigné, à qui manqua la force que donne le succès, ne put, malgré ses efforts, préserver Laval et Angers de l'occupation et d'une lourde contribution de guerre.

Le 11 août, M. de la Patrière informa Bernard à Morannes, que S. A. Monseigneur le duc de Bourbon, venant d'Angleterre, était arrivé à Durtal et passerait la nuit chez lui.

« Je me rendis aussitôt à Durtal avec mon corps d'officiers, pour faire le service auprès du prince : il était couché. A son lever, je fus appelé auprès de lui et, après une heure d'entretien, il se fit présenter nominativement tous les officiers, et nous assura que s'il avait su se trouver aussi près d'une armée royale, il serait venu coucher au quartier général. Il m'admit ensuite à l'honneur de déjeuner à sa table, avec mon fils, ma femme et ma fille qui reçut de sa main un très beau bouquet. Après le déjeuner, il partit pour Paris,

escorté jusqu'à la Flèche par les officiers royalistes et prussiens. Quand je lui fis mes adieux, il me tendit la main en disant :

« Monsieur le commandant, je n'oublierai jamais le « quartier général de Durtal si de nouveaux malheurs « nous arrivent. »

« Ignorant combien de temps les alliés resteraient au milieu de nous [1], j'ordonnai de transférer mon quartier général à Tiercé, d'abord pour soulager le canton de Morannes, puis pour me rapprocher de M. le général d'Andigné qui commandait alors le département [2], afin de recevoir plus promptement ses ordres et de régler avec lui les frais et recettes de ma division. Les autorités et les habitants me supplièrent de ne pas leur enlever l'armée royale et m'offrirent de la nourrir à leurs frais tant que les alliés resteraient à Morannes. Les officiers prussiens me firent les mêmes instances pour l'avantage du pays et le bien du service. Je persistai dans ma résolution et partis pour Tiercé le 1er septembre, en laissant toutefois à Morannes un commandant de place et un interprète, MM. Bory, chef de bataillon, et Chuppeau de la Roche, capitaine; les habitants de Morannes ont eu les plus grandes obligations à ces deux officiers [3]. »

---

1 Ils quittèrent Angers le 22 septembre.

2. D'Andigné quitta, le 8 août, la subdivision de la Mayenne pour venir prendre le commandement de celle de Maine-et-Loire.

3. Voir P. J., nos XXXVIII, XXXIX, les certificats des maires

Les derniers actes de Bernard de la Frégeolière furent le choix d'un contingent d'élite à fournir à la gendarmerie et la formation de la 3e compagnie de la légion de Maine-et-Loire, recrutée tout entière dans sa division.

« Mes comptes rendus à M. d'Andigné [1] et n'ayant

---

de Morannes et de Tiercé, constatant les services rendus par l'armée royale.

1. A l'exemple de leur chef, qui n'avait cessé de faire toute sa vie la guerre à ses frais, les officiers supérieurs de la division Bernard refusèrent d'être compris sur les états de solde remis à M. d'Andigné.

On avait obligé les chefs royalistes, dès le 1er août, à licencier la plus grande partie de leurs hommes : la Révolution se sentait mal à l'aise en présence des troupes royales, et avait hâte de s'en débarrasser. « Il faut, écrivait Fouché, le 11 août, à l'un de ses agents, par ruse, par force, et surtout en parlant au cœur de la Vendée, en mettant en jeu le nom de Sa Majesté, licencier ces entêtés de Bretons et ces trop fidèles Vendéens, dont le dévouement devient dangereux pour le ministère. » (Crétineau-Joly, t. IV, p. 305.)

M. d'Andigné jugeait comme suit la conduite antiroyaliste du ministère en cette circonstance :

A Monsieur Bernard de la Frégeolière, chef de division.

Laval, ce 6 aoust 1815.

« J'approuve, Monsieur, la conduite que vous avez tenue ; mais avec les ordres continuels que je reçois des ministres, je crains de ne pouvoir laisser personne sur pied. Il faut en cela qu'ils entendent bien peu les intérêts du Roi ; je ne sais si nous pourrons les faire revenir à des idées différentes, j'ai quelques personnes qui plaident notre cause à Paris, puissent-elles faire

plus d'ordres à recevoir, je remis cette compagnie, le 3 octobre 1815, sous les ordres de son capitaine (Chuppeau de la Roche), à M. le major Lecoq, venu à Tiercé pour la recevoir au nom du Roi, et c'est au milieu des larmes et des regrets des militaires ainsi que des autorités que je m'esquivai pour retourner au sein de ma famille goûter un repos que je n'avais jamais connu depuis 1789. Je ne me flattais point cependant que ce repos fût éternel : la disposition des esprits ; la trahison de l'armée, depuis le maréchal de France jusqu'au dernier soldat; cette charte constitutionnelle surtout, qui portait dans son sein les germes d'une révolution nouvelle, en conservant les décrets de la République et de l'Empire auxquels on devait le renversement du trône et de l'autel, en soumettant à la loi civile le sacrement de mariage, en sanctionnant un concordat qui livrait la puissance spirituelle à la puissance temporelle, etc., etc.; toutes ces réflexions

---

connaître la vérité dans toute son étendue! Je m'étais entendu avec le préfet pour me faire solder et entretenir 200 hommes par arrondissement : on avait commencé à solder huit jours à Laval; le ministre de la guerre n'a pas voulu reconnaître le premier paiement qu'on a fait, en sorte que nous voilà arrêtés tout court, et que les hommes qui avaient été soldés une semaine vont cesser de l'être, et qu'ils seront fort mécontents avec raison. L'incertitude où je suis sur leur sort m'a fait engager à donner des permissions à tous les hommes qui voudraient vaquer à leurs travaux.....

« Tout à vous,

« Le Cher d'Andigné. »

et bien d'autres qui venaient m'assaillir me présageaient encore de grands malheurs.

« N'ayant pas le courage de faire mes adieux à ma troupe, j'écrivis à M. Chuppeau de la Roche la lettre suivante :

« Mon cher capitaine,

« Je ne puis vous exprimer le chagrin que j'ai « éprouvé en me séparant pour toujours de mes braves « camarades. Dites-leur bien, je vous prie, que je les « engage à servir le Roi avec autant de zèle et de fidélité « qu'ils l'ont fait sous mes ordres. L'empressement « qu'ils ont mis à s'enrôler sous le drapeau sans tache « m'en est un sûr garant; et puis, mon cher capitaine, « ne vous ont-ils pas à leur tête, et ne savent-ils pas « que vous êtes un vieux grenadier de l'armée de « Condé? Rappelez-moi donc à leur souvenir, car je « leur suis, comme à vous, attaché de cœur et d'incli- « nation, et lorsque vous aurez besoin de moi, je « saisirai avec empressement l'occasion de vous prou- « ver mon sincère attachement. »

« Il me fit la réponse suivante :

« Mon général,

« Je sais qu'un brave et loyal militaire comme vous « regrette toujours les guerriers qui l'aiment et le « respectent, et qui font consister leur bonheur à être « sous les ordres du meilleur des hommes. En mon « particulier, je ne puis penser à notre séparation sans

« en ressentir une peine au delà de toute expression. « Les soldats de notre bon Roi partagent mes regrets et « mes sentiments, ainsi que les autorités de Tiercé et « les habitants.

« Je puis vous assurer, mon général, que notre « retour au village n'était qu'un deuil absolu : nous « n'avions appelé à notre secours que des larmes « amères [1]. Je vous remercie des choses agréables que « vous voulez bien me dire : je ne mérite point autant « d'éloges; cependant je ferai tout mon possible pour « me rendre digne de mon Roi et de vous, que j'ose « regarder comme mon ami. J'ai lu votre lettre à tous « mes soldats; ils ont été on ne peut plus satisfaits, et « ont crié avec transport : « Vive le Roi! Vivent les « Bourbons et notre bon général! »

« CHUPPEAU DE LA ROCHE. »

Tiercé, 7 octobre 1815.

---

1. Le style emphatique de l'époque révolutionnaire s'est retrouvé souvent jusque sous la plume des militaires.

Le maréchal Brune adressait, en 1806, l'ordre du jour suivant :

« Soldats! Vous lirez quinze jours de suite dans vos chambrées la proclamation sublime de Sa Majesté l'Empereur et Roi à la grande armée. Vous l'apprendrez par cœur. Chacun de vous, attendri, répandra les larmes du courage, et sera pénétré de cet enthousiasme irrésistible qu'inspire l'héroïsme. »

Nous n'avons eu à nous occuper dans les pages précédentes que de la deuxième division de l'armée royale de la rive droite de la Loire. Une histoire d'ensemble des opérations de cette armée reste encore à faire.

Le comte d'Ambrugeac et Lamarque ont, il est vrai, dans leurs mémoires, examiné incidemment la conduite du généralissime d'Andigné, celui-ci pour le louer de son inaction, celui-là pour l'en blâmer amèrement[1]. Mais les critiques passionnées du premier ne sauraient mériter une entière confiance. D'un autre côté, Lamarque eut trop à se féliciter de l'immobilité de M. d'Andigné pour être bon juge dans la question : il se trouvait pris entre deux feux et dans une situation désespérée, si ce chef franchissait la Loire sur ses derrières pour marcher au secours des Vendéens : d'ailleurs, écrivant en 1818 pour sa défense personnelle[2], il avait besoin de se ménager l'appui des généraux royalistes les plus influents. D'autres auteurs n'ont fait que reproduire les phrases élogieuses de Lamarque à l'adresse de d'Andigné, sans entrer dans le vif de la question et en se bornant à justifier som-

---

1. Le général Canuel (*Mémoires sur la guerre de la Vendée en* 1815) exprime aussi le regret que l'armée de la rive droite n'ait pas déployé plus d'activité et mieux compris de quel secours elle pouvait être pour la Vendée.

2. Poujoulat, *Hist. de France depuis* 1814 *jusqu'au temps présent*, 2 vol. in-8°, Paris, Poussielgue, 1865.

mairement, par le manque de munitions, le rôle effacé du général d'Andigné : c'est du reste en raison même de cet effacement que l'attention des historiens ne s'est pas fixée sur lui en 1815, et qu'ils n'ont point eu la curiosité de se demander ce qu'aurait pu faire, dans un bon système de guerre, l'armée placée sous ses ordres.

Sans avoir à aucun degré la prétention de nous ériger en juge dans cette matière[1], nous présenterons seulement quelques observations sur la manière dont le mouvement des Cent-Jours a été dirigé sur la rive droite de la Loire.

Rappelons d'abord qu'en 1815 le soulèvement s'étendit à trois territoires bien distincts :

1° La Vendée[2], qui forma les 1er, 2e, 3e et 4e corps de l'armée royale de la Loire, rive gauche, commandés par Auguste de la Rochejaquelein, d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud, avec Louis de la Rochejaquelein comme généralissime et le lieutenant général Canuel comme chef d'état-major.

2° Le Maine et l'Anjou, formant le 5e corps de

---

1. Son respect, son attachement pour ses chefs et sans doute aussi la crainte de mal juger des événements à peine accomplis, ont empêché le général Bernard de se prononcer sur la conduite du mouvement de 1815 : « Ce n'est point à nous, dit-il, à dénoncer nos chefs, eussent-ils des torts ; c'est le Roi qui nous les a donnés, c'est au Roi qu'il appartient de les juger. » (*Réponse au Mémoire de M. d'Ambrugeac.*)

2. Nous entendons toujours par *Vendée*, le pays en armes sur la rive gauche de la Loire (départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, et partie de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure).

l'armée royale de la Loire. Ce corps, appelé généralement *Armée de la rive droite*, fut placé sous le commandement, plus nominal que réel, de M. d'Andigné : il atteignit 13,000 hommes, mais n'en comptait guère tout d'abord que la moitié.

3° Le Morbihan, sous les ordres de Sol de Grisolles[1].

Au début, l'armée royale de la Loire eut seulement à combattre, outre la gendarmerie départementale : sur la rive gauche, 1,800 hommes à Cholet, et 3,000 hommes répartis entre Bourbon-Vendée, Chemillé, Nantes, Angers, Saumur et plusieurs autres villes; sur la rive droite, le 37e de ligne, au Mans, fournissant les garnisons de la Flèche et de Sablé.

Ce fut seulement à partir de juin que parurent : en Vendée, l'armée de Lamarque; sur la rive droite, le 47e de ligne à Laval, un peloton de gendarmes à Baugé, un détachement du 27e de ligne[2] à Durtal, une colonne mobile de 500 hommes dans la Sarthe, enfin les fédérés et gardes nationaux[3].

Séparer la cause de Napoléon de celle de la France, qui restait unie à son Roi pour combattre avec lui

---

1. Il y eut aussi des soulèvements partiels dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, entre autres à Dinan, où servirent, sous les ordres de Pontbriant, MM. Bernard de Courville.

2. Ce régiment était en garnison à Angers, et ne combattit que sur la rive gauche de la Loire.

3. Thiers. — Nettement, *Hist. de la Restauration*, Paris, Jacques Lecoffre, 1860, 8 vol. in-8°, t. II, p. 335. — Arch. hist. du Min. de la Guerre, liasse intit. : *Armée de la Loire, dite aussi Armée de la Vendée*, 1815.

César et ses prétoriens, faire ainsi de la Restauration une œuvre nationale, et repousser plus tard, au nom des sacrifices faits pour la chute de l'ennemi commun, toutes les revendications des vainqueurs, telle était la solution vraiment patriotique que comportaient les événements de 1815. Il fallait que Louis XVIII fût en droit d'attribuer son retour au courant de l'opinion publique en France; rester fidèle au Roi et défendre énergiquement sa cause, c'était lui donner la force de résister un jour aux exigences de la Révolution comme aux prétentions des puissances, celles-ci n'ayant pas plus de raisons pour rançonner la France, armée comme elles contre l'usurpateur, que pour se rançonner elles-mêmes. Le seul vaincu de la lutte aurait été l'Empire et la criminelle folie des Cent-Jours retombait uniquement sur ses auteurs! Organiser sur nos frontières des corps qui les eussent occupées au nom du Roi, en sorte que l'invasion vînt plus tard se heurter partout au drapeau blanc; donner en province une impulsion vigoureuse au soulèvement pour affirmer devant l'Europe l'existence d'une France monarchique, et montrer Bonaparte soutenu seulement par ses vieilles bandes, tel était donc pour Louis XVIII le double but à poursuivre.

Il le comprit avec sa clairvoyance habituelle, et les ennemis de notre patrie, ceux du dehors comme ceux du dedans, se chargèrent de faire le plus bel éloge de son plan en le combattant à outrance. Aux propositions du Roi, de former dès qu'éclaterait la guerre deux corps français, l'un dans le Nord, l'autre dans les Pyrénées,

Wellington et l'Espagne opposèrent un refus formel : il importait aux étrangers que Napoléon fût renversé par leurs armes seules, pour ne rien devoir au Roi et devenir les arbitres de nos destinées. La Révolution y trouvait le même intérêt qu'eux : afin de pouvoir dicter ses conditions à la monarchie, Fouché voulait à tout prix faire croire qu'il n'y avait plus de royalistes et empêcher que Louis XVIII ne trouvât à son retour les populations de l'Ouest debout[1]. Aussi, pendant que l'Empereur attestait par ses ordres de répression fébriles combien il redoutait l'effet moral du soulèvement, Fouché, de son côté, s'efforçait avec son adresse habituelle d'amener l'Ouest à poser les armes. Le programme royal devait presque complètement échouer devant tant d'efforts réunis ; mais telle en était l'excellence que, bien qu'exécuté pour une faible partie seulement, il produisit les plus heureux résultats. C'est devant le drapeau blanc, là où il flottait encore, que s'arrêta l'invasion, c'est parce que le Roi fit reconnaître la France comme ayant fourni son contingent dans la croisade contre l'Empire qu'il put accomplir son œuvre préservatrice et atténuer nos désastres[2].

---

1. Nettement, t. II, p. 355, 356, 358. — Poujoulat.

« Surtout évitez par tous les moyens possibles, écrivait le duc d'Otrante le 15 avril, que l'Ouest ait recours à une insurrection. Les armées combinées de l'Anjou, du Poitou, de la Bretagne et du Maine pourraient marcher sur Paris, quand l'Empereur n'y sera plus, et changer par un coup de main hardi tous nos plans les mieux concertés. » (Crétineau-Joly, t. IV, p. 206.)

2. Louis XVIII intervint fréquemment auprès des souverains

Puisque le but, la raison d'être d'une prise d'armes à l'intérieur était d'attester hautement la vitalité du parti monarchique et de donner ainsi à Louis XVIII, resté Roi de droit comme de fait, l'autorité morale dont il aurait besoin pour tenir tête à l'Europe, il devenait nécessaire de modifier autant que possible les habitudes de l'ancienne Chouannerie. Aux prises avec un ennemi toujours supérieur en nombre, les chouans durent se borner ordinairement à le tenir en haleine, à le décourager par une résistance opiniâtre : une guerre défensive, où l'on évitait les engagements sérieux, leur permettait de prolonger indéfiniment la lutte et d'attendre les événements politiques qui pouvaient changer la situation. La prudence, une indomptable ténacité, un courage calme et réfléchi, telles étaient surtout les qualités requises pour ce genre de guerre, où d'Andigné, qui les possédait à un si haut degré, se distingua souvent au premier rang.

En 1815, cette tactique sans éclat, mais sûre, qui ne produisait qu'avec le temps ses heureux résultats, n'était plus, croyons-nous, appropriée aux besoins de la situation. Les royalistes devaient se hâter d'agir s'ils voulaient opérer leur diversion avant la chute de Bo-

---

pour revendiquer les effets de ce titre d'allié, que les puissances n'avaient cessé de lui donner même pendant la campagne de 1815; il demandait que la France, replacée sous son sceptre, fût admise à en recueillir les avantages. Son intervention auprès des souverains coalisés était la seule et dernière sauvegarde de la France. » (Nettement, t. III, p. 139.)

naparte, chute inévitable et prochaine pour tout esprit clairvoyant ; employer de préférence la tactique la plus brillante et s'attacher aux résultats les plus prompts, fussent-ils moins solides ; se concentrer au lieu de se disperser, attaquer et non se défendre ; enfin frapper au début les plus rudes coups, et non ménager leurs forces pour l'avenir, puisqu'il fallait avant tout produire sur l'Europe un grand effet moral et rallier promptement au drapeau blanc, dès le début, la masse encore indécise de la population. Chaque victoire, chaque défaite même, tournerait plus tard au profit de la France en la dégageant de toute solidarité avec l'Empereur : car plus la France aurait lutté contre son usurpation, moins les alliés, qui se disaient armés contre l'usurpateur seul, auraient le droit de la traiter en pays conquis. C'était surtout, avec des vues d'ensemble, la foi au succès, l'audace, une ardeur enthousiaste qu'il fallait aux chefs des Cent-Jours, qualités de la jeunesse plutôt que de l'âge mûr, et que chez plus d'un, hélas ! le temps avait refroidies.

Ces qualités étaient particulièrement nécessaires au commandant de l'armée de la rive droite, à qui sa position entre la Bretagne et la Vendée, dont il était le trait d'union nécessaire, assignait un rôle prépondérant en 1815. Pour rester à la hauteur de ce rôle, il avait, croyons-nous, le choix entre trois partis : ou tendre la main aux Vendéens par-dessus la Loire, ou se rallier aux royalistes du Morbihan, ou se renfermer dans son propre territoire afin d'y donner de l'unité au soulèvement et de relier les uns aux autres, pour une

action commune, des corps épars dans quatre départements.

I. Le parti qui semblait le plus naturellement indiqué était de diriger, d'accord avec les chefs vendéens, tous ses efforts vers la Loire, qui, d'Angers jusqu'à Nantes, coulait d'ailleurs en pays ami. Maîtres du cours de ce fleuve, les royalistes évitaient toute concentration de l'ennemi et se prêtaient un mutuel secours : l'insurrection de l'Ouest, au lieu de rester divisée en trois tronçons faciles à écraser en détail, prenait un caractère d'ensemble qui assurait le succès : l'armée, dont tous les indécis seraient venus grossir les rangs, eût bientôt compté 80,000 hommes[1], et du Poitou jusqu'à Rennes le drapeau blanc flottait sans obstacles.

D'Andigné, dont ce fut presque le seul acte comme généralissime, recula jusqu'au 22 mai l'entrée en campagne sur la rive droite, quand, dès le 15, la Vendée était debout. Perdre une semaine, c'était perdre un siècle, avec un adversaire comme Napoléon : néanmoins on avait encore le temps de se porter sur la Loire, car les ordres de l'Empereur pour la répression du soulèvement ne s'exécutèrent pas avant la fin de mai[2]. De Sablé, où dès le 23 il eût rallié facilement à

---

1. « Tel était au moins, suivant les rapports de M. d'Andigné et des généraux vendéens, le nombre des royalistes disponibles dans l'Ouest. » (D'Ambrugeac, p. 28.)

2. Ces ordres portent la date du 20 au 25 mai. — C'est le 29 seulement que Lamarque prit à Angers le commandement

lui Bernard, d'Ambrugeac et Gaullier, d'Andigné pouvait, en deux jours au plus, gagner Saumur ou les Ponts-de-Cé : dans cette marche en avant il n'avait d'ailleurs rien à craindre pour ses derrières, car le gouvernement n'avait pas encore un seul homme dans la Mayenne[1]. Que d'Autichamp s'emparât le 20 de Cholet, pour marcher de là sur Saumur, comme le voulait le général Canuel[2], et l'union des deux rives était consommée ; c'était réaliser le plan conçu dès 1799 par Bernard de la Frégeolière, quand il proposait à Bourmont de le relier, par Saumur, avec la Vendée. La prise d'Angers, ville encore sans défense, entraînait celle de Nantes, réduite aux sept ou huit cents hommes du général Travot[3]. Malgré la rapidité des ordres impériaux, Lamarque, à son arrivée, trouvait l'Ouest couvert jusqu'à Tours par une armée nombreuse et maîtresse de tous les points importants. Peut-être même les royalistes auraient-ils pu pousser plus loin leurs succès et se porter vers la capitale. Fouché le

---

de son armée. (C. Port., *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, Introduction.)

1. En même temps qu'il nomme Lamarque au commandement de l'armée de la Loire, Napoléon envoie le 47e de ligne en poste à Laval. (Thiers.)

2. Général Canuel, p. 49. Il dit encore (p. x) : « L'armée de la rive droite, par sa position et dans un bon système de guerre, pouvait être un puissant auxiliaire de la Vendée, si elle s'emparait des principaux ponts sur la rive droite, et notamment d'Angers. »

3. Général Canuel, p. 50.

craignit sérieusement[1] : c'était du reste le projet de la Rochejaquelein, qui rêvait d'unir dans un même effort pour une marche sur Paris la Bretagne et la Vendée, et sa mort seule put faire renoncer les Bretons à ce plan[2].

L'union tant désirée de la Vendée et de la Chouannerie devenait donc enfin une réalité, si l'on savait oublier l'ancienne guerre de détail pour se concentrer dans des mouvements d'ensemble, et de chef de partisans s'élever au rôle de général d'armée. Il n'en fut malheureusement point ainsi.

Napoléon, qui, de Paris, saisit au premier coup d'œil ce que sur le terrain même les généraux royalistes ne voulurent pas comprendre, se chargea de leur infliger une cruelle leçon de stratégie. Laissant ses adversaires avec leur tactique de clocher s'enfoncer dans la Mayenne ou le Bocage, sa première, on pourrait dire son unique préoccupation en organisant l'armée de Lamarque, est de s'assurer des principaux passages de la Loire. Que lui importent Bourbon-Vendée, Cholet, Rennes ou le Mans? C'est sur Nantes, Angers, Saumur, qu'il a les yeux fixés.

« Envoyez en poste à Saumur, écrit-il le 20 mai, « deux officiers d'artillerie. » — « Armez les châteaux « de Saumur et d'Angers (22 mai). » — Le même jour, il ordonne « d'avoir un bon nombre de canons pour « garnir les Ponts-de-Cé; d'y faire une tête de pont

---

1. V. p. 274, note 1.

2. Crétineau-Joly, t. IV, p. 269. — Rio, *la Petite Chouannerie*, Paris, Olivier Fulgence, 1842, 1 vol. in-8°.

« avec fraises, palissades et blockhaus au centre (24 mai) ;
« d'établir des têtes de pont à tous les ponts de
« Nantes [1]. »

Privée de toute communication avec la rive droite, la Vendée, dans la pensée de l'Empereur, devait être promptement écrasée par l'armée de la Loire, qui se retournerait ensuite contre les autres provinces en armes ; il réalisait une fois de plus sa tactique favorite, couper l'ennemi en plusieurs tronçons qu'il accablait séparément avec toutes ses forces réunies. Waterloo ne devait lui permettre de faire exécuter que la première partie de son plan.

II. Quelque indiquée que fût une marche sur la Loire, d'Andigné, s'il la jugeait trop difficile, pouvait du moins se relier à la Bretagne et se concerter avec de Sol dont il n'était séparé que par la Vilaine. Il eut, ce semble, toute latitude à cet égard, car le gouvernement ne put lui opposer jusqu'au dernier jour que le 47e de ligne et la gendarmerie locale ; l'armée de Lamarque était tout entière en Vendée, et la division Bernard barrait la route aux renforts envoyés de Tours dans la Mayenne [2]. Les deux généraux

1. Nettement, t. II, p. 337.

2. Les rapports officiels trahissent les embarras et les préoccupations constantes qu'éprouvait le général commandant la 22e division (chef-lieu Tours) en voyant la grande route de la Flèche à Sablé, sa seule voie de communication avec la Mayenne, interceptée par les chouans. (Arch. hist. du Min. de la guerre, 1815.)

réunis s'emparaient infailliblement de Redon, devant lequel de Sol n'échoua que faute d'une heure de patience [1] : la prise de cette ville assurait à d'Andigné ses communications avec la mer et le mettait à même de prendre sa part des munitions qui furent débarquées à l'embouchure de la Vilaine.

III. Enfin, si le chef de la rive droite, absorbé par les soins de son vaste commandement, renonçait à coopérer au mouvement des provinces voisines, il pouvait encore obtenir les plus heureux résultats, à condition de prendre vigoureusement l'offensive et surtout de donner de l'unité aux opérations militaires dans ses quatre départements. En ralliant ses divisions, comme Bourmont pour la prise du Mans, il s'emparait facilement de Laval et de Baugé, villes ouvertes jusqu'à la fin de mai, et s'y approvisionnait d'armes et de munitions; de Baugé, il assurait ses communications, par le Lude, avec Château-du-Loir, pour permettre à Guillot de la Potherie d'y lever son ancienne légion, et faisait flotter le drapeau blanc de la Touraine jusqu'à la mer.

Ces opérations, dont aucune ne demandait plus de huit jours, se conciliaient d'ailleurs parfaitement avec le désir, conservé peut-être par certains chouans, de ne pas trop s'éloigner de leur pays; et si les mouvements d'ensemble avaient réussi en 1799 à Bourmont, combien n'étaient-ils pas plus faciles avec des troupes par-

1. Rio, *la Petite Chouannerie.*

faitement disciplinées et commandées par des officiers sortant de l'armée régulière ou de la maison du Roi?

Ainsi, servir de centre au soulèvement de l'Ouest, rallier sa circonscription au Roi avec d'autant plus d'énergie qu'elle était appelée, en raison de son importance, à exercer plus d'influence sur l'opinion publique, imprimer une direction unique à des divisions éparses dans le Maine et l'Anjou, telle était la tâche redoutable qu'avait assumée d'Andigné en acceptant du duc de Bourbon le commandement des quatre départements de la rive droite. A défaut des talents militaires d'un Charette ou d'un Bourmont, il y eût fallu leur enthousiasme communicatif et surtout cette perception claire du rôle de l'Ouest en 1815 que nous avons vu Louis XVIII, Napoléon, Fouché, la Rochejaquelein, posséder à un si haut degré.

Telle nous semble être la théorie, si l'on peut s'exprimer ainsi, du mouvement des Cent-Jours; il nous reste à examiner comment y répondirent les actes du commandant de la rive droite.

Découragés par le départ du duc de Bourbon, les chefs vendéens ajournèrent la prise d'armes, et convinrent à la fin d'avril, avec M. d'Andigné, qu'elle aurait lieu partout à la fois dès que les circonstances deviendraient favorables : c'était affirmer la solidarité des deux rives[1], solidarité qui devait, hélas ! rester lettre

1. Nettement, t. II, p. 333.

morte. La Vendée se leva tout entière le 15 mai; cette date était heureusement choisie, les différents corps de l'armée impériale ayant déjà reçu leur destination; plus tôt on se faisait infailliblement écraser, plus tard on risquait de trouver la lutte avec Bonaparte terminée par les puissances seules, contrairement aux vrais intérêts de la France. Debout le 22 mai seulement, d'Andigné, comme nous l'avons vu, pouvait facilement réparer son retard. « J'ai de bonnes nou-« velles de la Vendée, écrivait-il le 22; de l'activité, « de la confiance, et tout ira bien... Attaquez les en-« nemis du Roi partout où ils se trouveront [1]...» La Chouannerie se voyait enfin rangée sous les ordres d'un chef unique, et tout annonçait chez lui, comme chez les généraux vendéens, l'intention de prendre résolument l'offensive, quand les intrigues de Fouché vinrent changer brusquement la situation et refroidir bien des ardeurs.

Le but évident du duc d'Otrante, avons-nous dit, était de montrer qu'il n'y avait plus de royalistes en France, afin d'empêcher, s'il se pouvait, le retour des Bourbons, ou de les faire passer tout au moins sous les fourches caudines de la Révolution. Le mouvement de l'Ouest anéantissait ses espérances : il se hâta de mettre tout en œuvre pour l'enrayer. A cet effet, il décida MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière à porter en son nom des propositions de paix aux in-

---

1. Voir P. J., n° XXIX.

surgés : « Si vous avez la sagesse de laisser faire, leur « dit-il en substance, vous serez débarrassés de l'Em- « pire avant peu. Bonaparte va se ruer en furieux sur « l'Europe; il y succombera. Que les royalistes « consentent à traiter avec le gouvernement, et je me « fais fort de leur obtenir des conditions avantageu- « ses[1].» Les envoyés se mirent en route le 26 mai [2].

C'était l'heure où il importait le plus d'affirmer hautement l'existence d'une France monarchique prête à mourir plutôt que de renoncer à son Roi. Napoléon ne cessait de répéter que les Bourbons, devenus odieux à tous les Français, n'avaient d'autre appui que les baïonnettes étrangères; et les puissances, qui savaient par expérience combien elles auraient à compter avec Louis XVIII, s'armaient déjà de ces calomnies pour chercher en dehors de lui, au nom du respect dû à notre sentiment national, une solution politique qui nous laissât à leur merci [3]. C'en était fait de notre

---

1. Thiers.— Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 243.

2. Relation, par M. de Malartic, des pourparlers relatifs à une suspension d'armes dans l'Ouest. (Arch. hist. du Min. de la guerre, liasse intit. : *Armée de la Loire*, 1815, pièce classée au 24 juin 1815.)

3. « L'entretien suivant que Malartic eut à son arrivée au Mans avec le baron de Bourdigné et l'ancien chouan Chaudet, qui n'en pouvaient croire leurs oreilles, montre jusqu'à quel point les envoyés, quoique dévoués à la bonne cause, s'étaient laissé séduire par Fouché.

« Fouché est pour nous, dit Malartic, ses agents sont à « Gand et ménagent la ruine de Bonaparte; mais le mouve-

patrie, que n'aurait pu défendre un pouvoir de rencontre, si les royalistes, dominant le bruit des mensonges officiels qui les représentaient comme ralliés

---

« ment vendéen serait aussi fâcheux qu'inopportun, je vais en « Vendée pour l'arrêter; Fouché l'exige.

« — Vous croyez donc la Restauration assurée?

« — Oui, mais, ajoute le général en prenant un air composé, « nous devons nous résoudre à un sacrifice.

« — Lequel?

« Puis d'une voix concentrée et solennelle:

« — Le retranchement de la branche aînée.

« — Se peut-il, Monsieur de Malartic? Mais vous êtes « donc un traître?

« Lui, sans se déconcerter :

« — Oh! bien loin de là; mais que faire contre la nécessité?

« — Et qui donc appelez-vous?

« — Le duc d'Orléans.

« — Lui, le fils du régicide?

« — Que voulez-vous? les autres sont impossibles, et après « tout c'est toujours le sang d'Henri IV; ainsi l'entend Fouché, « le reste ne donne point une garantie assez puissante à la « Révolution, et il en faut passer par cet accommodement. » (Abbé Deniau, *Histoire de la Vendée,* 6 vol. in-8°, Angers, Lachèse et Dolbeau, 1879, t. VI, p. 343.)

« Ne fallait-il pas, dit le général Canuel (p. IV), démentir solennellement ce que répétaient Bonaparte et ses adhérents, que les Bourbons étaient repoussés par la voix unanime des Français, que les Vendéens, pénétrés de reconnaissance pour l'usurpateur, s'étaient ralliés à sa cause et avaient abandonné celle de leur Roi? Fallait-il laisser croire à l'Europe que, sans son intervention, le Roi de France était dans l'impuissance de sauver la monarchie par le secours de ses sujets fidèles, erreur qui a fait si longtemps la fortune des ennemis de la légitimité et, en dernière analyse, rendu la France tributaire? »

à l'Empire, ne se hâtaient de forcer l'Europe à entendre leur cri de guerre et à compter avec eux. Aussi Fouché s'inquiétait-il fort peu que la pacification fût plus ou moins sincère, plus ou moins durable; il lui suffisait d'avoir à exploiter des apparences de tranquillité, d'étouffer momentanément le bruit importun de la prise d'armes. Traiter avec lui, même du bout des lèvres, suspendre ou seulement ralentir les hostilités, devenait donc la plus grave des fautes : c'était donner dans le piège tendu par la Révolution.

Néanmoins, d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud et, à leur exemple, d'Andigné, crurent devoir prêter l'oreille aux propositions du ministre. Les trois premiers, qui en eurent communication à la fin de mai, discutèrent avec les négociateurs les bases du traité à intervenir [1] : en même temps, ils signifiaient au généralissime la Rochejaquelein, par leur fameux arrêté de Falleron (31 mai), leur refus de concourir à ses opérations et licenciaient partiellement leurs hommes [2].

---

1. « Le général en chef Louis de la Rochejaquelein et son frère Auguste repoussèrent toute négociation; quant à Canuel, il voulait, avec sa vieille énergie puisée au Comité de salut public, qu'on fusillât immédiatement les émissaires de Fouché. Par son ordre du jour du 2 juin, qui ne fut jamais exécuté, la Rochejaquelein cassait de leurs commandements d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud. » (Crétineau-Joly, t. IV, p. 235, 247.)

2. « La nouvelle de l'arrêté de Falleron, signé le 31 mai par trois généraux vendéens desquels on n'attendait pas un pareil début, le licenciement partiel qui en avait été la conséquence, renversaient les magnifiques espérances que nous avions d'abord formées sur la combinaison de nos mouvements

Malartic et la Béraudière quittèrent la Vendée le

---

avec ceux des insurgés d'outre-Loire. » (Rio, *la Petite Chouannerie.*)

« Le marquis de la Rochejaquelein et son frère Auguste, indignés de la conduite de plusieurs chefs vendéens qui, ayant fait leur paix avec le duc d'Otrante, avaient congédié leurs soldats et s'étaient retirés dans l'intérieur, osèrent avec une poignée d'hommes attaquer l'ennemi près de Sainte-Croix de Vie. » (Abbé Pauloin, t. I, p. 272.)

« Si les propositions de Fouché, portées sur la rive gauche, puis sur la rive droite, n'obtinrent pas une adhésion complète, il y eut cependant des bases posées. » (Nettement, t. II, p. 344.)

« Si le débarquement des munitions anglaises s'opère, disaient les généraux bonapartistes, c'en est fait de la cause impériale dans l'Ouest. Louis de la Rochejaquelein le savait bien, et son plan était d'unir toutes les divisions, une fois armées, et de marcher droit sur Paris. Mais cela demandait un accord plus impossible que jamais. Déjà l'autorité du nouveau généralissime est méconnue. Ses collègues étaient convenus de le joindre dans le Marais pour recevoir les munitions anglaises et pour entamer ensemble leurs grandes opérations : les uns manquent au rendez-vous parce qu'ils refusent de risquer leurs troupes, les autres parce qu'un armistice leur a été proposé par l'ennemi. Fouché tire un merveilleux parti des jalousies vendéennes, et se surpasse en ces intrigues souterraines. Bref, au jour convenu et le débarquement opéré, Louis de la Rochejaquelein se trouve seul au combat, et, après une lutte vainement héroïque, il périt au champ des Mathes (4 juin), loin de Sapinaud, de Suzannet et d'Autichamp, qui s'associent par une réparation tardive au deuil glorieux de ses funérailles. » (Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée.*)

« Par suite de l'arrêté de Falleron, les trois corps d'armée de Suzannet, de Sapinaud et d'Autichamp se dispersèrent et laissèrent MM. de la Rochejaquelein, avec quinze cents hommes seulement, exposés à tous les coups des bonapartistes.

3 juin [1] pour aller communiquer au commandant de la rive droite le projet de traité.

D'Andigné voyait, croyons-nous, la situation à travers le découragement bien naturel que lui fit éprouver la chute du trône, ainsi que le départ du duc de Bourbon, principal espoir des royalistes, départ effectué malgré ses prières. Il alla jusqu'à se plaindre qu'en lui prescrivant de n'inquiéter personne pour ses opinions, et de ne pas imposer spécialement les biens nationaux, le prince « l'empêchait de rien faire d'im- « portant, et lui fermait ses greniers habituels en lui « enlevant le secours de la passion politique, l'aliment le « plus puissant de la guerre civile [2]. » Le duc de Bourbon avait cette fois raison contre son fidèle serviteur : ce fut précisément grâce à leur modération, à l'exacte discipline qui présida toujours aux réquisitions, que

---

Avant de se séparer, Suzannet et Sapinaud pouvaient anéantir Travot, campé avec deux mille hommes à Saint-Étienne du Courcoué. Mais Suzannet, ne voulant pas compromettre les négociations entamées, fait filer sa division du côté opposé aux bleus, pour ne pas les rencontrer. Plusieurs officiers réclament le combat. Il répond, en présence des envoyés de Fouché, qu'il n'attaquera pas! Quelques jours après, Travot écrasait la Rochejaquelein..... On demande à d'Autichamp de livrer bataille au général Brayer, qu'on a l'espoir fondé d'écraser : d'Autichamp s'y refuse obstinément. Du jour où les émissaires de Fouché parurent au milieu des royalistes, une scission complète se déclara entre ces derniers, et leurs négociations causèrent plus de mal à la Vendée que les régiments envoyés contre elle. » (Abbé Deniau, *ibid.*, VI, p. 363, 375.)

1. Général Canuel, p. 128, 144.

2. Nettement, t. II, p. 197.

les royalistes se concilièrent des sympathies même dans les milieux les plus indifférents. « Il ne faut pas « compter sur les habitants, écrivait le préfet de la Sarthe « au ministre de la police, pour repousser un danger « *qui est au moins nul à leurs yeux, parce qu'on ne les* « *pille ni ne les vexe*[1]. » Heureusement les chefs suivirent partout les instructions du prince et ne reconnurent d'autre ennemi que Bonaparte et ceux qui s'armèrent pour sa cause.

D'Andigné semblait donc, dès le début, ne pas se rendre un compte exact de la différence des temps. Son erreur ne fit que s'accroître : l'importance politique du soulèvement, la mission nationale qui incombait à l'Ouest, parurent lui échapper jusqu'au bout : il ne crut qu'à une guerre de clocher, à un nouvel épisode de la Chouannerie. Quoique la bonne composition de ses troupes et le mérite des principaux officiers lui donnassent toute facilité pour tenter un mouvement d'ensemble, on le vit recommencer son rôle de chef de partisans et se renfermer strictement dans le commandement de son ancienne division du Craonnais. Son attitude n'attesta jamais cette confiance en soi-même qui, dans les guerres civiles, où l'on a non seulement à combattre un ennemi, mais à se rallier les indifférents, est un des principaux éléments du succès. Il oublia que celui des deux partis qui proclame hautement sa force et dont tous les actes respirent la foi au triomphe est bien près de l'emporter : c'est de son

1. Archives hist. du Min. de la guerre, 1er juin 1815.

côté que l'opinion publique, à défaut de victoires qui s'imposent à elle, se rangera toujours. Le 29 mai, il déploya brillamment sa vaillance habituelle dans l'affaire de Cossé, où il fut surpris la nuit, à la tête de 1,500 hommes, par 166 grenadiers du 47e de ligne[1]. Cette échauffourée, en l'empêchant de s'emparer de Laval, ville ouverte où l'on eût trouvé armes et munitions, vint diminuer encore ses espérances et lui faire mal augurer de la campagne : il se crut hors d'état de tenir tête aux troupes impériales, et jugea que, même vainqueur, il ne pourrait poursuivre ses avantages[2].

Ce fut dans ces dispositions que le trouvèrent les envoyés de Fouché (4 juin). S'il refusa toujours, comme il s'en est à bon droit vanté, de signer la paix, il n'en est pas moins vrai qu'il se prêta volontiers à des « pourparlers politiques », suivant ses propres expressions[3]; il ajouta même plusieurs clauses au futur traité, notamment la demande de 300,000 francs pour frais de guerre, et alla jusqu'à promettre de ne pas attaquer

---

1. Archives hist. du Min. de la guerre, rapport du colonel de gendarmerie Noireau, juin 1815. Il y aurait eu 500 bonapartistes suivant Nettement, 400 suivant d'Ambrugeac : ce dernier porte à 2,400 le nombre des chouans du général d'Andigné.

2. Nettement, t. II, p. 340, 341.

3. Voir p. 255, lettre à Guillot de la Potherie.

« On voulait discuter, dit Crétineau-Joly; quand on discute on n'agit pas, et lorsque dans une guerre civile, au risque de paralyser l'élan, on réclame la discussion, c'est que l'on est bien près d'accepter les conditions qui vous sont proposées. »

si on le laissait en repos[1], promesse trop fidèlement tenue jusqu'au bout et bien contraire à l'ordre donné dans l'ardeur des premiers jours « d'attaquer les « ennemis du Roi partout où ils se trouveraient ». Malartic et la Béraudière le quittèrent le 5 juin pour aller soumettre à Fouché les clauses débattues par les différents chefs, et revinrent dans l'Ouest porteurs d'un traité en neuf articles, signé du ministre et commun aux deux rives de la Loire : l'article 3 réglait la situation personnelle de M. d'Andigné[2]. Mais ils trouvèrent à leur retour la guerre rallumée partout sur la rive gauche, et ne purent songer à y communiquer un traité désormais sans objet; ils ne le communiquèrent pas davantage à M. d'Andigné, qui, tout en consentant à rester immobile, eût certainement refusé de signer la paix sans les autres chefs.

Était-ce avant ou après le danger, avant ou après Waterloo qu'on devait combattre le plus vigoureusement pour le Roi? Voilà réellement la question qu'avait à se poser, en face des négociateurs, le commandant de la rive droite.

Il la résolut malheureusement dans le même sens qu'eux, se ralliant à l'idée de laisser la situation se dénouer aux frontières sans intervenir activement dans la lutte. Ce fut sans nul doute son récent échec, la crainte d'une guerre longue et difficile, et surtout une

---

1. Nettement, t. II, p. 344. — *Bulletin hist. et monum. de l'Anjou,* par A. de Soland, 1868, 4e vol., p. 233.

2. Crétineau-Joly, t. IV, p. 271.

appréciation erronée de la vraie force de l'Empire, quand l'Empire, en lui opposant quelques soldats à peine, trahissait cependant sa faiblesse, qui le conduisirent à ne plus attendre que de la guerre extérieure, comme le voulait Fouché, l'issue de la crise, à douter même de l'utilité du soulèvement. Ses actes attestèrent bientôt le changement qu'avaient opéré en lui les négociateurs : on le vit discuter au lieu d'agir, s'abstenir, suivant sa promesse, de toute attaque, conseiller aux uns de ne pas se mettre en armes[1], aux autres de ne pas augmenter leur effectif[2], à l'heure même où la Bretagne et la Vendée redoublaient d'énergie; et la nouvelle de son adhésion aux bases de la paix, que Malartic crut pouvoir, en le quittant, répandre dans le Maine, fut, avec la nomination de M. d'Ambrugeac, la cause de l'inaction des royalistes de la Sarthe[3]. Immobile dans la Mayenne, d'Andigné, depuis son échec de Cossé, semblait, comme on l'a dit[4], n'être

---

1. Voir p. 255, 256, lettre à Guillot de la Potherie.

2. Voir p. 256, lettre à M. le comte d'Ambrugeac.

3. M. Pasquier, préfet du Roi au Mans, écrivait à M. d'Ambrugeac, les 14 et 16 juin : « Le passage de M. de Malartic arrête beaucoup de nos jeunes gens; il a annoncé qu'il était porteur d'un traité de paix signé de MM. d'Andigné, Suzannet et d'Autichamp... Les nouvelles contenues dans le *Moniteur* du 15, l'assertion de M. de Malartic à ce sujet, retiennent tous ceux qui étaient disposés à m'accompagner pour se réunir à vous. Ils veulent attendre le retour d'un exprès envoyé à M. d'Andigné pour avoir la certitude à ce sujet. Je suis vraiment honteux de notre longue inaction. » (D'Ambrugeac, p. 19.)

4. D'Ambrugeac, p. xxx. Il faut cependant ajouter qu'il

plus en guerre, et resta si constamment étranger aux opérations des autres corps, qu'en réalité il n'y eut point sur la rive droite une armée commandée par lui, mais plusieurs chefs agissant avec une telle indépendance que l'un d'eux put oser faire la paix sans même l'en prévenir.

Les conséquences politiques de cette conduite effacée ressortent de ce qui précède. Se borner à une guerre défensive, c'était, avons-nous dit, méconnaître le caractère si précaire du gouvernement impérial, qui commandait précisément une démonstration vigoureuse et la recherche des avantages immédiats, fussent-ils peu solides; c'était mal comprendre la situation des royalistes, qui ne pouvaient devenir partie intervenante à la Restauration qu'à condition d'agir avant la chute de l'Empereur, chute déjà facile à prévoir[1].

Si tous les chefs avaient imité M. d'Andigné, le but

---

y eut encore, dans le courant de juin, quelques coups de fusil échangés sur les frontières du Craonnais.

N'oublions pas non plus que si l'armée de la rive droite ne causa pas à Napoléon le même préjudice que la Vendée, si elle n'occupa point 25,000 de ses soldats, elle l'empêcha du moins de se procurer des ressources en hommes et en argent dans quatre de nos départements les plus populeux.

1. Voir p. 295, combien Sol de Grisolles montra de clairvoyance à cet égard. Il n'était pas jusqu'aux anciens serviteurs de l'Empereur qui ne regardassent sa situation comme désespérée : M. et Mme de Rémusat, retirés pendant les Cent-Jours en Suisse, y attendaient « tranquilles, presque heureux, l'inévitable dénouement de la crise ». (*Mémoires de Mme de Rémusat*, préface.)

de Fouché se trouvait pleinement atteint : le nom des royalistes n'eût même pas été prononcé pendant les Cent-Jours, et les puissances, autorisées à croire que la monarchie légitime s'était réellement aliéné la France, qu'elle était abandonnée même par ses anciens défenseurs, se fussent certainement opposées à son rétablissement.

Heureusement, si, dans la Mayenne, Fouché réussissait à étouffer le bruit des armes, partout ailleurs la lutte continuait avec énergie. Bernard de la Frégeolière, qui couvrait d'Andigné du côté de Paris, s'emparait du Lude, bloquait Sablé, et empêchait la 22e division de renforcer le régiment de Laval ; Gaullier livrait, le 10 juin, le combat de Champigné. En Vendée, la guerre s'était promptement rallumée. Partis de Paris pour Nantes, le 7 juin, les négociateurs trouvèrent en arrivant, comme nous l'avons vu, les choses changées de face et leur mission devenue inutile : Lamarque, qui désirait ne pas manquer l'occasion de conquérir son bâton de maréchal, s'était chargé lui-même de rompre le silence que Fouché parvenait si habilement à faire sur la prise d'armes. Il refusa d'arrêter pendant les négociations la marche de ses colonnes : les événements se précipitèrent ; Louis de la Rochejaquelein, resté seul avec son frère Auguste, depuis l'arrêté de Falleron, pour couvrir le débarquement de Sainte-Croix de Vie, fut tué le 4 juin. Sa mort ouvrit les yeux des autres chefs, qui retrouvèrent pour le venger leur première ardeur ; mais, battus séparément, ils durent faire leur soumission après le combat de la Roche-

Servière, où périt Suzannet (26 juin). L'erreur d'un jour n'en était pas moins noblement réparée, et l'épée de la Vendée devait désormais peser dans la balance. Enfin de Sol, pressé lui aussi d'adhérer aux négociations, répondait, le 13 juin, par un refus péremptoire : il avait su comprendre que cette fois le colosse impérial avait des pieds d'argile, et qu'en l'attaquant de tous côtés on le renverserait infailliblement[1]. Vainqueur à Plescop, il restait maître de tout le pays et contraignait les bonapartistes à s'enfermer dans Vannes.

Ainsi, Bretagne et Vendée avaient, avec des chances diverses, assuré aux Bourbons ce point d'appui national que voulait leur enlever la Révolution, et conquis le droit d'imposer leur rétablissement à la malveillance de l'Europe : l'effet moral du soulèvement était heureusement atteint dans ces deux provinces[2].

---

1. De Sol écrivait encore, le 16 juin : « Nos ennemis prétendent qu'ils sont parvenus à égarer les généraux de la Vendée dans le labyrinthe d'une paix impossible. Je ne sais ce qu'il faut en croire : les chefs d'un peuple peuvent errer, mais le peuple ne se laisse pas longtemps abuser : nous avons foi dans la Vendée, et nous espérons que ces bruits seront démentis par les faits..... La Révolution se fait menaçante : c'est aux Bretons qu'il appartient de la combattre ; nous la combattrons jusqu'à notre dernier soupir. » (Crétineau-Joly, t. IV, p. 268, 286.)

2. « Le maréchal Davout a dit, après Waterloo, que pour faire la paix il fallait les Bourbons ; qu'eux seuls avaient chance d'en diminuer les rigueurs ; qu'eux seuls, par la sécurité morale qu'ils rendraient à l'Europe, pouvaient sauver la patrie ; que

Quant aux conséquences militaires de la tactique d'isolement suivie par d'Andigné, tactique qui vouait à une défaite successive tous les départements en armes, la chute de l'Empire les empêcha en partie de se produire. Débarrassé de la Vendée, qu'il eut tout le loisir de vaincre grâce à la non-intervention de la rive droite, Lamarque allait franchir la Loire, quand éclata la nouvelle de Waterloo : huit jours plus tard, c'en était fait des divisions éparses du Maine et de l'Anjou, qu'il écrasait sans peine avec ses troupes victorieuses.

On a justifié par le manque de munitions l'inaction du commandant de la rive droite : il n'aurait accepté les négociations que comme un moyen de gagner du temps et de compléter son armement. Mais le véritable moyen de se procurer des munitions n'était-il pas précisément, soit de réunir toutes ses légions pour la

---

puisque les Bourbons étaient nécessaires, comme la paix elle-même, il valait mieux les appeler librement, par un acte spontané et réfléchi, que de paraître les recevoir de l'étranger ; que cette conduite serait plus habile et plus fière, plus convenable pour la dignité de notre nation, plus profitable aux intérêts de tout le monde..... La faiblesse des uns, la haine des autres, les roueries de Fouché, empêchèrent une reconnaissance loyale de Louis XVIII. » (*Le Maréchal Davout*, par sa fille A. H. d'Eckmühl, marquise de Blocqueville, Paris, Didier, 1880.)

Les royalistes réalisèrent précisément par leur protestation armée le désir patriotique du maréchal : ils assurèrent à la nation, comme il le voulait, « le mérite ou tout au moins les apparences d'un choix libre. »

prise de Baugé ou de Laval, où l'on se fût approvisionné, soit de se relier avec la Bretagne ou la Vendée pour participer aux débarquements du 1er juin, à Sainte-Croix de Vie, des 11 et 22 juin sur la Vilaine? D'ailleurs le défaut de munitions empêcha-t-il les divisions Bernard, Gaullier, de Pontfarcy, etc., de livrer plusieurs engagements? Et n'avait-on pas l'exemple des Vendéens qui, manquant de tout, en 1793, surent se procurer jusqu'à des canons le bâton à la main?

Peut-être aussi, grâce à l'absence de persécution religieuse, l'enthousiasme ne fut-il pas partout le même qu'à l'époque des grandes guerres et la comparaison avec le passé put-elle porter au découragement plus d'un chef. Mais le refroidissement des masses, qui d'ailleurs n'eût pas influé sur la qualité des volontaires, les hommes déterminés ayant seuls osé s'armer contre l'Empereur, ne fut point aux Cent-Jours ce qu'on a quelquefois paru le croire. D'Andigné l'atteste lui-même en termes émus.

« Ce fut un spectacle touchant, dit-il, de voir « paysans, bourgeois et gentilshommes, anciens offi- « ciers et soldats des armées royales, ou volontaires « qui n'avaient pas encore vu le feu, se lever à la fois, « depuis dix-sept ans jusqu'à soixante : la plupart de ces « hommes, mariés et pères de famille, quittaient sans « hésiter leurs femmes et leurs enfants pour répondre « à l'appel du Roi absent[1]. »

---

1. Nettement, t. II, p. 334.

« L'impulsion donnée aux campagnes lors de la venue du

Il n'est pas jusqu'aux rapports du général de la Hamelinaye, commandant à Tours la 22e division militaire, et du général Mocquery, commandant de la Sarthe, qui ne prouvent combien dans ce département, l'un des moins royalistes de la rive droite, les populations se montraient favorables au drapeau blanc :

« 1er juin. La Chouannerie peut faire de grands pro-
« grès dans la Sarthe, où l'esprit est généralement mau-
« vais. Les habitants de Ballée, qui autrefois se sont
« défendus contre une armée entière, ont été se réfugier
« à Sablé. — 2 juin. Les habitants du Lude demandent
« avec les plus vives instances une soixantaine d'hommes
« pour relever leur patriotisme. — 12 juin. Les paysans
« servent les bandes à souhait. — 13 juin. Entre le Lude
« et la Flèche, les habitants, particulièrement ceux de
« Luché, se montrent peu favorables au gouvernement.
« — 22 juin. Il est très difficile de se procurer des
« renseignements sur les insurgés, car les habitants
« des campagnes n'osent rien dire, ou cherchent à nous
« tromper[1]. »

Les populations du Maine et de l'Anjou restèrent

---

duc de Bourbon subsistait. Le départ du Roi, l'arrivée de Bonaparte, avaient pu suspendre le mouvement, mais n'avaient pu changer les dispositions du pays. Des symptômes d'agitation se produisaient sur plusieurs points. Les paysans refusaient de payer l'impôt, ils plaçaient le drapeau blanc sur le faîte des arbres, et la gendarmerie ne pouvait se hasarder dans la campagne sans essuyer des coups de fusil. Partout les prêtres refusaient de prier pour l'Empereur. » (Nettement, p. 332.)

1. Arch. hist. du Min. de la guerre, 1815.

donc, aux Cent-Jours, dignes de leur glorieux passé. Prenons garde de sacrifier l'honneur de tous à la réputation militaire d'un seul ; si les résultats atteints ne répondirent pas aux espérances conçues, félicitons-nous, dans l'intérêt de la bonne cause, d'avoir à l'attribuer plutôt au défaut de clairvoyance du chef qu'au manque d'enthousiasme et de fidélité chez les soldats. L'admiration, la reconnaissance que nous devons aux généraux royalistes, deviendraient un danger, si elles nous faisaient oublier les erreurs qui ont pu leur échapper parfois, et négliger les leçons qui en découlent : n'est-ce pas en étudiant les fautes commises que nous pourrons en éviter le retour, si la Providence nous réserve encore des épreuves aussi douloureuses que celles de 1815 ?

Nous ne pouvons mieux terminer cet aperçu qu'en citant les appréciations suivantes de Crétineau-Joly[1] :

« ... Il nous faut, sans amour et sans amertume, « sans colère ainsi que sans passion, réveiller de cruels « souvenirs, et, tout en rendant justice à des préten- « tions plus ou moins erronées, faire avec l'équitable « sévérité de l'histoire la part afférente à chacun.

« Lorsqu'en guerre civile un drapeau a été levé « contre un drapeau, ce n'est point pour parlementer « avec l'ennemi, pour traiter de paix au moment du « combat et pour en traiter comme sujets de la Révo- « lution, que l'on appelle la population aux armes...

---

1. Crétineau-Joly, t. IV, p. 242, 243.

« En 1815, principalement, le but était franchement « marqué : il se résumait dans la destruction du pou- « voir impérial.

« Bonaparte devenait l'ennemi commun, l'ennemi « tombé, il y avait un an à peine, aux applaudissements « de la France entière. A ce soldat s'emparant, dans un « coup de main, du trône, de l'armée et du pouvoir, « que la trahison, que l'incurie avaient empêché de lui « disputer, une leçon était nécessaire. La Vendée allait « réhabiliter aux yeux de l'Europe la France qui sa- « luait aujourd'hui de ses cris d'amour ce que la veille « elle avait chargé de ses malédictions; et puisque les « provinces de l'Ouest sacrifiaient encore une fois leur « repos, leur fortune et leur vie au bonheur commun, « il ne fallait pas, par de stériles scrupules d'humanité, « s'opposer au triomphe de la justice sur l'iniquité. « On ne le devait pas, surtout quand ces scrupules sur- « gissaient dans l'Ouest sous le couvert d'un révolu- « tionnaire tel que Fouché, qui dans cette confusion « de tous les principes ne cherchait qu'à désunir les « partis afin de se montrer seul fort, seul puissant, seul « toujours actif au vainqueur quel qu'il fût. L'accord « des volontés aurait enfanté de grands résultats et « épargné des calamités plus grandes encore que ces « résultats. Fouché l'avait pressenti; il chercha à les « conjurer et n'y réussit que trop. »

DERNIÈRES ANNÉES

Sa mission terminée, Bernard de la Frégeolière s'apprêtait à aller reprendre, aux gardes du corps, son service interrompu pendant les Cent-Jours, quand, par suite de la réforme de la maison du Roi, il se vit mis d'office à la retraite de colonel, le 31 octobre 1815, bien que confirmé le même jour dans son grade de maréchal de camp[1]. Nul n'avait fait valoir en haut lieu

---

1. Voir P. J., n° XL. Ce grade lui assurait encore plusieurs années d'activité; mais tel était l'empressement du ministère à congédier les officiers jugés trop royalistes, qu'on garda dans les bureaux le secret de sa nomination pour pouvoir le mettre à la retraite comme colonel; la commission des anciens officiers elle-même ne fut point avertie, et réglait encore, à un an de là, tout autrement que le ministre, la situation de Bernard. Celui-ci ne reçut que sous Charles X son brevet de général. (Voir P. J., n° XLI.)

Veut-on savoir quel dédommagement fut accordé aux gardes du corps congédiés si brusquement en 1815? Nous copions textuellement :

« Nous, duc et pair de France, etc., voulant donner à Monsieur... un témoignage de la satisfaction de ses services et de la conduite distinguée qu'il a tenue au corps, *d'après*

ses services, trop souvent ignorés parce qu'il les rendit sous les trois noms d'Henri, de Bernard, de la Frégeolière, et jusque sur les champs de bataille les plus lointains[1]; nul ne vint rappeler à Louis XVIII ses paroles au duc de Feltre : « Dites à M. de la « Frégeolière que je le récompenserai comme l'ont « été plusieurs de ses frères d'armes et que je le nom- « merai pair de France. »

Quant à lui, toujours modeste, il ignorait le chemin des antichambres. Entre les guerres de la Chouannerie il n'avait jamais abandonné ses compagnons d'armes, restant au milieu d'eux pour les couvrir de sa protection et les préparer à de nouvelles luttes, alors que d'autres se donnaient la mission plus profitable d'aller raconter aux princes les souffrances de l'Ouest, ou traiter de la paix avec Bonaparte dans des réceptions brillantes qui les mettaient en relief. Par une cruelle

---

les ordres de Sa Majesté, nous l'autorisons à continuer de porter l'uniforme de garde du corps du Roi, tel qu'il l'a porté jusqu'à ce jour, sans aucun changement.

« Délivré aux Tuileries, le 1er novembre 1815.

« LE DUC DE GRAMONT. »

1. L'énoncé même le plus sommaire de ses services mentionnerait quatre campagnes en émigration, plusieurs batailles rangées, les sièges de Valenciennes, Dunkerque, Nimègue, une blessure grave, les combats de Sainte-Barbe et de Quiberon qui lui valurent la croix de Saint-Louis, quatre prises d'armes dans la Chouannerie (1796, 1799, 1813, 1815), les succès de Foulletourte et du Lude, quatre chevaux tués et deux blessés sous lui. Quel champion de la bonne cause a pu présenter au Roi de tels états de service en 1815?

ironie du sort, c'était la Restauration qui faisait rentrer au fourreau l'épée que n'avait pu lui arracher des mains la Révolution, c'était le Roi qui brisait sa carrière, quand le Premier Consul avait voulu se charger de son avenir !

Peut-être, après avoir tant souffert pour les Bourbons, après avoir été vingt-cinq ans à la peine, Bernard pouvait-il prétendre être enfin à l'honneur et se voir récompensé d'une fidélité qui l'avait conduit du fond de la Hollande aux plages de Quiberon, partout où l'on pouvait combattre et mourir pour le Roi. Il reçut pourtant sans murmurer le coup qui le frappait dans la force de l'âge et prouva qu'il poussait l'abnégation et l'absence d'ambition jusqu'à l'héroïsme, car il est peut-être moins difficile de se dévouer que de renoncer ici-bas à toute récompense, de braver la mort que de subir sans plaintes l'injustice, les passe-droits, les silences calculés, les oublis volontaires.

Les principaux chefs des Cent-Jours furent comme lui mis à l'écart : on eût craint sans doute, en les récompensant, de raviver le souvenir de nos guerres civiles. Ceux qui, par exception, trouvèrent grâce devant le ministère Fouché-Talleyrand n'avaient été ni les plus heureux dans la dernière lutte, ni les plus hostiles aux propositions de Fouché, et le seul chef qui sur la rive gauche avait repoussé toute pacification, la Rochejaquelein, se vit en butte aux persécutions du ministère [1].

---

1. Crétineau-Joly, t. IV, p. 294.
Tandis que d'Ambrugeac, que d'Andigné aurait dû traduire

Le général de Bernard consacre la fin de ses mémoires à l'examen des premiers actes de la Restauration jusqu'en 1817; le système de concessions auquel il voit les Fouché, les Talleyrand, les Decazes, entraîner la monarchie lui arrache un cri d'alarme :

« Réduit, dans une retraite obscure, à gémir sur le sort du Roi qui venait de se confier à la garde de jeunes inconnus de toute opinion pris dans les derniers grades de l'armée et, comme Louis XVI, avait prononcé la réforme de ses bastions et restait sans défense, je songeai avec tristesse que ce premier pas en présageait bien d'autres. On proclama d'abord une amnistie qui accordait le pardon à tous les Français ayant

---

devant un conseil de guerre, obtenait une brigade dans la garde, et plus tard la pairie (abbé Pauloin), que Guillot de la Potherie, resté dans ses foyers, recevait le commandement d'un des plus beaux régiments (de Montzey, p. 157), l'intrépide Gaullier, qui depuis vingt ans n'avait manqué, comme colonel, aucun des rendez-vous de la Chouannerie, était mis à la retraite avec la pension de lieutenant-colonel! Mais la vie sédentaire ne pouvait convenir à sa vigoureuse nature : il mourut peu de temps après.

Les recherches faites sur le sort des officiers royalistes, après tant de guerres, conduisent presque toujours au spectacle attristant de vieux serviteurs mourant, les uns dans la gêne, les autres dans la misère. Le ministère oublia bien des services rendus : des secours furent généreusement accordés par les Bourbons sur leur liste civile; mais les défenseurs du trône durent bientôt se convaincre que le budget du gouvernement représentatif n'était pas fait pour soulager leurs infortunes, et réservait ses faveurs aux soldats de la République et de l'Empire.

accompagné le Roi ou pris sa défense à l'intérieur[1]. Bientôt tous les ennemis du trône entourent la famille royale et se disputent les faveurs, dignités, décorations et gros traitements, alors qu'une veuve ou un blessé royaliste n'obtenaient qu'une pension de 30 à 50 francs, et encore à force d'importunités.

« Puis vint la dissolution de cette Chambre introuvable, seul espoir des honnêtes gens, et qui ne se sépara qu'au cri de, « Vive le Roi quand même! » La dissolution amena un ministère amphibie et une Chambre de même nature, sortis des flancs d'une charte constitutionnelle qui n'avait plus que quelques gouttes de sang royaliste. Des avocats, des avoués, des jacobins, des constitutionnels, quelques royalistes purs, voilà les membres de cette Assemblée. Ils entourèrent le trône de tous leurs amis, en ayant soin de laisser quelques places aux royalistes incorrigibles, mais en les dispersant dans toutes les carrières de manière à ne jamais craindre leur résistance.

« Pour couronner ce tableau, que voyons-nous au sommet de l'édifice? Des maréchaux de France baisant la main d'un monarque qu'ils sont prêts à trahir; une Chambre de pairs composée en majeure partie de républicains, de sénateurs, tous rampants jadis sous le sceptre de fer, tous ingrats sous le sceptre paternel

---

1. « On rappelait à Charles II d'Angleterre qu'il avait promis amnistie et oubli. « Ah! je comprends, répondit-il, « amnistie pour mes ennemis et oubli pour mes amis. » (De Maistre, *Considérations sur la France.*)

d'un Roi qui a oublié jusqu'à la députation chargée de demander aux alliés un souverain pris en dehors des Bourbons! Non, je le déclare hautement, les gouvernements légitimes ne peuvent exister, s'ils sont formés d'éléments aussi hétérogènes; tous marcheront vers la souveraineté du peuple, si Dieu n'y met pas la main et si les rois dorment en paix sur un volcan qui menace d'embraser la terre[1].

« *Invocation à Sa Majesté Louis XVIII.*

« Sire,

« Vos institutions consolident l'impiété, ouvrent à « l'athéisme les portes du royaume très-chrétien, favo- « risent le parjure et vous conduisent à un bouleverse- « ment général. Plus de Dieu, plus de Roi, Sire, si « vous ne vous hâtez d'arracher aux mains de vos « ennemis le sceptre de vos ancêtres que le supplice de « Louis XVI a mis entre leurs mains. Si la République « l'a brisé, le despotisme en a rassemblé les fragments « dont il a fait un sceptre de fer; mais deux fois la « Providence, par un miracle inattendu, d'un souffle « a renversé le tyran, et deux fois vous a rendu votre « trône usurpé pour donner la paix au monde. Avez- « vous rempli les vues de cette Providence qui ne trompe

1. « Votre Majesté croit fonder la monarchie, disait Metternich à Louis XVIII, après les Cent-Jours : elle se trompe, c'est la Révolution qu'elle prend en sous-œuvre. » (*Mémoires du prince de Metternich.*)

« jamais? Non, Sire, vos entrailles trop pater-
« nelles pour les méchants vous ont fait abandonner
« l'ancien gouvernement pour une charte constitution-
« nelle qui a déchaîné toutes les passions, reconnu et
« salarié tous les cultes, consacré le concordat et ses lois
« organiques. Quel appui pour soutenir un trône légi-
« time qu'une charte libérale qu'on ne peut faire tour-
« ner au profit de la royauté[1]! Où donc est le remède
« à tant de calamités passées, présentes et à venir?
« Sont-ce les libéraux qui l'indiqueront? Non, Sire,
« ils ne vivent que d'anarchie, la charte même leur est
« insupportable. Sont-ce ces royalistes parjures sous
« tous les gouvernements? Non; mobiles comme le
« temps, avides de places, ils se vendent au gouver-
« nement qui leur donne les meilleures. Sont-ce les
« royalistes purs? Non encore; amnistiés à la face de
« l'Europe, ils sont sans armes, abandonnés de tous
« et réduits au silence. Qui donc enfin? Dieu seul, Sire;
« les plaies sont trop profondes, vous n'avez d'espoir
« que dans sa miséricorde. Humiliez-vous donc, Sire,
« et tous les bons Français avec vous, devant le Sau-
« veur du monde qui proclame et consolide les em-
« pires : humilions-nous devant sa croix à l'exemple de
« saint Pierre et de la Madeleine; arrosons cet arbre
« de vie de nos larmes et n'attendons pas que le coq

---

1. « Empêtrée dans les langes du gouvernement représentatif, qui ne fut une vérité que contre elle et contre ses amis, la royauté était réduite à leur témoigner une bonne volonté légalement stérile. » (Crétineau-Joly, t. IV, p. 321.)

« ait chanté trois fois pour avoir horreur de nos crimes.

« Voilà, Sire, le remède à nos maux, le seul baume « salutaire qui puisse rendre à la France, comme à « l'Europe, ses mœurs anciennes et une paix durable ; « arrachez votre trône des mains des sectes comme « Henri IV, conservez-le par la piété comme saint « Louis, gouvernez avec la fermeté de Louis XIV, et « souvenez-vous que toujours sous un gouvernement « constitutionnel la religion et le trône succombent. »

Le général Bernard de la Frégeolière passa ses dernières années dans sa petite maison du faubourg Saint-Nicolas, au Vieil-Baugé, continuant, comme nous l'apprennent sa correspondance et les témoignages des contemporains, à secourir sans compter jamais les victimes de la Révolution. D'une simplicité patriarcale, se refusant tout à lui-même, il acheva de sacrifier au soulagement des misères accumulées par nos guerres civiles sa fortune et celle de sa femme; mais chez lui la droite ignorait ce que faisait la gauche, et, seuls, les anciens soldats des armées royales ont su ce qu'était devenu entre ses mains le patrimoine de ses ancêtres [1].

Les vieillards d'aujourd'hui qui l'ont connu dans leur jeunesse ne l'ont jamais oublié : ils le revoient avec sa haute taille, sa figure à la fois douce et énergique, portant fièrement son ancien uniforme des gardes du

1. Voir P. J., nº XLII.

corps, accompagné souvent par le général Tranquille et le chevalier Legouz. Ceux qui voyaient passer ces trois hommes, débris d'une génération si féconde en héros, se découvraient avec le respect dû aux grands caractères et aux grands dévouements.

Quand éclata la guerre d'Espagne, le vieux guerrier tressaillit aux accents du clairon et voulut reprendre du service « pour marcher au secours d'un Bourbon captif ». Sa demande fut repoussée : il dut se résigner à ne plus tirer l'épée pour son Roi.

Le général Bernard devait, avant de mourir, se retrouver encore une fois du côté des vaincus : le triomphe de la bonne cause fut, hélas ! bien éphémère, et encore, mis brutalement à l'écart, ne put-il goûter la consolation de s'y voir associé. Il n'avait, dans cette oasis de la Restauration, connu qu'un seul jour de bonheur sans mélange, celui où la France salua la naissance de « l'enfant du miracle ». La Providence lui réservait la suprême douleur d'être encore une fois témoin de l'exil des princes qu'il aimait si passionnément. Il reprit un instant la plume pour résumer l'histoire des deux derniers règnes, et surtout pour flétrir le nouvel attentat de la Révolution [1]. Nous ne citerons que ses dernières pages, relatives aux fautes qui amenèrent la chute du trône et à l'avènement de Louis-Philippe :

« M. de Villèle commit sa première faute à l'occa-

---

1. Manuscrit de 22 pages grand format intit. : *Seconde Partie de ma vie*, 1817-1830.

sion d'une revue générale de la garde nationale passée par le Roi. La garde nationale se permit quelques propos injurieux contre Charles, X et surtout contre le ministre, auquel elle en voulait plus qu'au Roi. Elle fut immédiatement licenciée sans être ni désarmée ni réorganisée. Cette faute grave et peu réfléchie eut deux grands inconvénients : le premier, de laisser le Roi sans défense au milieu de Paris; le second, de mettre quatre-vingt mille fusils à la disposition de la canaille, toujours prête à s'insurger. Certes, l'insulte était grande, mais n'eût-il pas mieux valu punir les coupables selon la rigueur des lois que d'y comprendre les innocents? D'ailleurs cette garde s'était montrée jusque-là fidèle, et les cris injurieux n'étaient partis que d'une légion.

« La seconde faute fut le renvoi des jésuites. On leur déclare une guerre à mort; on les chasse de France, pour mettre les enfants à la merci de l'Université, de ce corps dont tous les membres enseignants appartiennent aux sectes impies et ennemies de toute légitimité, de ce corps qui fait placarder dans les lieux publics, dans les carrefours : « Guerre à Dieu et aux rois de la terre, « c'est le plus saint des devoirs! » Voilà votre ouvrage, républicains et doctrinaires! Soyez donc les bourreaux de nos enfants; et vous, timides royalistes des deux Chambres, qui avez coopéré à cet arrêt qui jette l'épouvante dans les familles catholiques et monarchiques, tremblez à la pensée de votre responsabilité et pleurez sur l'avenir de vos enfants.

« Recevez donc mes adieux, fils de saint Ignace;

allez porter vos talents sur une terre plus hospitalière et plus digne de recevoir le germe de vos vertus. Non, la France maudite ne veut plus entendre parler de Dieu ni d'amour pour son Roi. Si les plus noires calomnies vous poursuivent, la fidélité vous escorte et nos enfants vous suivront partout où vous dirigerez vos pas. Dans votre exil, vous méditerez sur l'instabilité des choses humaines, et vous reconnaîtrez peut-être que les temples du Seigneur, en France, n'étaient point assez purs pour qu'il fût donné à vos prédications et à vos prières de monter au Ciel, et d'apaiser un Dieu outragé par la tolérance religieuse.

« ... Le Roi, ne se méfiant point de sa bonne ville de Paris et ne croyant point à la trahison, forma un nouveau ministère tout royaliste et nomma président du Conseil M. de Polignac. Sans doute, M. de Polignac avait des antécédents très recommandables et personne ne pouvait lui disputer son attachement à la branche aînée des Bourbons, mais ses bonnes qualités ne lui donnaient pas tout le talent et la prévoyance nécessaires pour occuper un poste aussi élevé. Les révolutionnaires n'avaient d'ailleurs point oublié qu'il était venu de Londres faire à la tribune une profession de foi par laquelle il avait prouvé que nul n'était plus attaché que lui au gouvernement représentatif et à la charte constitutionnelle. Les libéraux, qui le redoutaient, le jugèrent d'après cette amende honorable comme un homme sans caractère et facile à vaincre. Ils commencèrent par le tâter, dès son début au ministère, en organisant quelques émeutes, soutenues par des

écrits et des placards, et s'aperçurent qu'il n'était pas de force contre un corps organisé depuis longtemps et prêt à livrer combat : ils firent halte, pour ne point exciter sa défiance et se donner le temps de dresser leurs dernières batteries.

« M. de Polignac prit ce temps d'arrêt pour de la faiblesse, lorsque ce n'était qu'une ruse; il fut donc tranquilliser la cour, et le Roi se livra à ses plaisirs ordinaires. Mais la Fayette ne dormait pas, comme au 6 octobre, et le duc d'Orléans, notre bon cousin, ne dormait pas davantage. Le premier acheva en silence l'organisation de la canaille de Paris, et mit à sa tête les étudiants des écoles libérales; le second donna ses ordres à M. Laffitte et consorts, et se mit derrière le rideau jusqu'à ce que la victoire ne fût plus incertaine : vivent les braves! Ces deux chefs de bandes révolutionnaires ne s'en tinrent pas là : comme il leur fallait un appui dans toute la France, ils prévinrent les comités directeurs de se mettre en mesure pour le jour du combat, qui leur serait indiqué ; qu'en attendant il allait partir de Paris pour les provinces une avant-garde d'incendiaires, et qu'ils eussent soin de la diriger et de la protéger.

« En effet, quelques misérables chaumières de la banlieue de Paris devinrent bientôt la proie des flammes. M. de Polignac, toujours calme et sans méfiance, ne comprit point les manœuvres des libéraux : il crut bonnement n'avoir affaire qu'à quelques bandits isolés, et mit des détachements à leur poursuite. Alors les incendiaires se dispersèrent dans la Normandie, le

Perche, la Sarthe, la Mayenne, l'Anjou, la Vendée, la Bretagne, etc., éclairant leur marche par des incendies. M. de Polignac, voyant que les choses prenaient une tournure grave, que dans tous les départements on courait aux armes pour la garde des propriétés et que, malgré ses précautions, pas un malfaiteur n'était encore arrêté, fit partir de Paris tout ce qu'il y avait de troupes disponibles et même une grande partie de la garde royale, avec ordre de poursuivre les incendiaires jusqu'à leur entière destruction. Cette manœuvre irréfléchie laissa le Roi sans défense au foyer de l'insurrection : c'était ce que voulaient les républicains, ils furent servis à souhait.

« Bref, la France ne forma bientôt plus qu'un camp, d'où partaient, grâce au comité directeur, des patrouilles croisant le pays en tous sens, au cri de, « A bas « les nobles et les prêtres, qui veulent nous brûler et « nous faire mourir de faim ! » Ce cri absurde, signe de ralliement convenu pour détourner les soupçons, trouva de l'écho dans le peuple et jusqu'auprès des tribunaux. Je ne veux signaler qu'un trait entre mille. M. Dubois, procureur général à Angers, fit arrêter comme incendiaire une fille imbécile : elle déclara dans son interrogatoire que c'était son curé qui lui avait donné le conseil, en la confessant, de mettre le feu. Aussitôt on arrête le curé de Châteauneuf, on le traduit devant le jury; M. Dubois soutient l'accusation avec fureur. Mais le jury en fit justice : le curé fut renvoyé de la plainte absous de toutes charges.

« ... Sur ces entrefaites eut lieu l'expédition d'Alger.

Messieurs les républicains, débarrassés de trente mille hommes et de M. de Bourmont, qu'ils craignaient, manœuvrèrent avec plus d'assurance, et, pour aguerrir la jeunesse et la populace, fomentèrent une insurrection au jardin du Palais-Royal à l'occasion d'une fête que le duc d'Orléans donnait au roi de Naples. Le Roi y assistait avec sa famille, au milieu des conspirateurs, amis intimes du duc, tels que pairs, députés, banquiers, avocats, banqueroutiers, académiciens, savants, etc., etc. La jeunesse, voulant sans façon prendre part à la fête, s'introduisit de vive force dans le jardin et se permit, sous les balcons du palais, des cris séditieux contre Charles X et sa famille. Le Roi, ne se croyant plus en sûreté chez son bon parent, se retira de suite aux Tuileries. Enfin la garde du palais arriva, toujours trop tard, et chargea, baïonnette en avant, la multitude, qui se dispersa après avoir brisé tout ce qu'elle put et brûlé les chaises des promeneurs paisibles. Les émeutes continuèrent chaque jour dans Paris, toujours comprimées; le gouvernement crut donc avoir assez de troupes pour mépriser de pareilles tentatives, sans penser que ce n'étaient que les premières vêpres du lendemain.

« Enfin les ordonnances de M. de Polignac, depuis longtemps annoncées, parurent dans tous les journaux. Deux cent vingt et un députés se révoltèrent contre elles; se sentant appuyés par les anarchistes, ils eurent la hardiesse d'aller protester au pied du trône et insulter le Roi.

« Après une pareille démarche, M. de Polignac

devait bien prévoir qu'il n'y avait plus de réconciliation possible entre les deux partis, et qu'un combat général était inévitable; mais comment le soutenir? On n'avait rien prévu; la cour, quoique sans défense, était toujours entretenue dans la plus grande sécurité. Cela est si vrai qu'aucun mouvement de troupes sur Paris ne fut ordonné pour appuyer les ordonnances: le gouvernement avait à sa disposition le camp de Saint-Omer et celui de Lunéville, il ne leur fit parvenir aucun ordre. Disons donc que M. de Polignac, toujours confiant, crut n'avoir besoin, pour punir l'outrage fait au Roi, que de l'article 14 de la Charte constitutionnelle, dernier enfant de cette prostituée qu'il adopta sans précautions prises pour faire valoir ses droits. Bref la tranquillité était si parfaite à Saint-Cloud que le 27 juillet, jour fixé pour une attaque générale, le Roi chassait encore et jouait le soir comme à l'ordinaire. Ce fut au milieu de sa partie qu'on vint lui annoncer que Paris était en pleine insurrection, que deux cent vingt et un députés siégeaient en permanence au Corps législatif, d'où ils dirigeaient le mouvement, et que les gardes nationaux de France avaient l'arme au bras, attendant les ordres des comités directeurs.

« Le soir même, un échange de courriers s'établit entre Paris et Saint-Cloud, et dans la nuit le gouvernement annonçait au Roi que l'insurrection ne présentait pas un caractère grave; que néanmoins il devenait urgent de repousser la force par la force, qu'on pourrait alors répondre du succès. D'après cette

dépêche, le Roi donna au maréchal duc de Raguse le commandement de toutes les forces disponibles, savoir : quatre mille deux cents hommes de la garde royale, quelques régiments de ligne incomplets et de la gendarmerie : le surplus de la garde et les régiments suisses étaient à la poursuite des incendiaires jusque dans les départements de l'Ouest, et les gardes du corps entouraient le Roi à Saint-Cloud.

« Ce fut avec cette petite armée que le maréchal marcha contre les révoltés qui, dans la nuit du 27 au 28, avaient eu le temps de barricader les rues, d'enlever les corps de garde et de s'emparer des positions les plus avantageuses. Le maréchal se trouva, le 28 au matin, à la barbe de l'ennemi et voulut le haranguer; les cris de, « A bas les ordonnances, vive la Répu- « blique! » lui répondirent. Seconde sommation, et même réponse accompagnée de quelques coups de fusil. Il fit alors charger les armes à poudre et tirer en l'air, l'ennemi riposta par des balles; aussitôt le combat s'engagea dans tous les quartiers de Paris.

« Maladroitement dispersée, la petite armée fit partout des prodiges de valeur, et remporta même des succès; mais, écrasée par le nombre, épuisée de fatigue, sur le soir elle perdit du terrain et quelques bouches à feu, et le découragement qui s'en suivit fut encore augmenté par le bruit qu'un régiment de ligne avait refusé de tirer sur le peuple. Alors le maréchal, craignant que cette désobéissance à ses ordres ne trouvât de l'écho dans son armée, jugea nécessaire de se replier, avec le gouvernement, sur les Tuileries, pour conserver

ses communications avec Saint-Cloud : les troupes royales reçurent l'ordre de battre en retraite sur le quartier général, en disputant jusqu'au bout le terrain pied à pied. Enfin la populace, qui avait en quelque sorte commencé le combat avec des pierres, réussit à s'emparer des canons, et les canons décidèrent la victoire le 29 juillet au matin. La garde royale fit sa retraite en bon ordre sur Saint-Cloud, sans avoir touché de vivres ni d'argent depuis trois jours.

« La famille royale reçut avec consternation le rapport du maréchal, qui portait que, malgré le courage des troupes, le drapeau tricolore flottait sur toutes les tours de Paris, et que la Fayette tenait ses séances à l'Hôtel de ville comme en 1789. Indigné, le Roi traita le maréchal de manière à faire croire qu'il y avait eu trahison, et par suite le Dauphin lui arracha son épée. Je ne crois pas que le duc de Raguse, toujours malheureux sur le champ de bataille quoique ne manquant pas de talents militaires, méritât cette humiliation : son seul tort, à mes yeux, serait de s'être obstiné à combattre dans les rues de Paris, pendant trois jours, avec si peu de troupes. Peut-être aussi espérait-il recevoir des renforts : le ministre de la guerre par intérim serait en cela plus coupable que lui pour n'en avoir point envoyé. Bref, telle était la volonté de Dieu.

« Il est à remarquer que pendant les trois journées de combat M. le duc d'Orléans se cachait à Neuilly ou dans sa forêt de Raincy, où il méditait les moyens d'usurper le trône de Charles X, de ce malheureux

roi qui l'avait comblé de bienfaits. Mlle d'Orléans était l'entremetteuse de cet homme invisible à ceux qui combattaient pour lui : elle transmettait les correspondances à son frère, qui lui renvoyait les réponses destinées à MM. Laffitte, Thiers, Dupin, etc., avec ordre de pousser à la roue de tout leur pouvoir.

« Mais pendant ces pourparlers, la Fayette, ivre de sa victoire, proclamait au milieu de la populace la République et la déchéance de Charles X. Il la lui fit signifier de suite, avec menace, si toute la famille royale ne quittait la France, d'envoyer à Saint-Cloud, pour l'y contraindre, cent mille hommes, sans compter les gardes nationaux de la banlieue et trente mille Rouennais qui marchaient sur Paris. Le Roi ne vit plus de moyens de résister, et, dans la crainte de compromettre l'existence de l'enfant du miracle que Dieu lui avait confié, envoya son abdication à l'Hôtel de ville, ainsi que celle du Dauphin, déclarant en même temps qu'il nommait M. le duc d'Orléans lieutenant général du royaume et gouverneur du duc de Bordeaux jusqu'à sa majorité.

« Je remercie M. de la Fayette d'avoir répondu : « Il est trop tard. » Je remercie le Ciel de lui avoir suggéré une semblable réponse ; qu'aurait-on pu penser de l'avenir de cet enfant, une fois confié aux soins d'un gouverneur ambitieux héritier de la couronne après lui ? Certes c'eût été couper l'arbre par la racine : plus d'espérance alors, plus de bonheur pour la France, plus de repos pour l'Europe.

« Ah ! Sire, ne permettez pas qu'il en soit ainsi.

Puisque la porte de l'exil vous est encore ouverte, puisque Dieu vous appelle une troisième fois sur la terre étrangère, soumettez-vous à ses décrets que Lui seul peut expliquer; recevez en punition de trop de bonté cette couronne d'épines qu'il vous présente. Si l'épreuve est douloureuse, elle est méritoire, c'est le creuset qui purifie les consciences, donne du courage dans l'adversité, désarme le Roi des rois. Partez donc, Sire, vous sauverez votre famille et la France en sauvant Henri V, qui saura vous dédommager un jour de vos sacrifices.

« Quelle ressource, en effet, restait-il à cette royale et malheureuse famille? Fallait-il, pour plaire à ses ennemis, leur laisser commettre un crime de plus en risquant le sort d'une bataille avec des troupes peu nombreuses et découragées? Non, la tête d'Henri V était trop précieuse pour courir la chance de nouveaux combats; non, les masses armées prévenues par le télégraphe, le manque de temps et de munitions rendaient toute résistance impossible. N'en voulons point au Roi, c'est Dieu seul qui le conduit au lieu de son exil, emportant les étendards de sa garde fidèle. Allez donc à Cherbourg, famille infortunée, consommer votre dernier sacrifice! Que de tristes adieux vous seront faits! que de larmes y seront répandues en voyant l'onde s'aplanir sous un dépôt aussi sacré et dérober à la vue cette antique souche de rois si digne de respect et d'admiration! Mais, quelque part que vous portiez vos pas, tous les cœurs généreux vous suivront, encore remplis d'espérance.

« Et vous, race de Caïn, qui regrettez déjà d'avoir laissé échapper vos victimes, sortez sans crainte de vos cavernes, de vos bosquets, de vos forêts; il ne s'agit plus ici de combattre, le péril est passé, vos lâches commissaires vous l'ont attesté. Venez en toute confiance vous disputer au grand jour ce manteau royal, comme les Juifs se disputèrent la robe de Jésus-Christ, et adjugez-le au plus traître, à celui qui pendant quinze ans n'a cessé de protester de sa fidélité envers son Roi légitime et qui l'a cent fois baisé comme Judas. Sortez donc de vos broussailles, digne fils de votre père, allez à l'Hôtel de ville : la Fayette vous y attend pour mettre la dernière enchère sur les dépouilles d'un monarque innocent. Vous tremblez encore? Rassurez-vous, vos satellites ont éclairé votre marche et couvert la route de fleurs; si votre conscience vous tourmente, n'écoutez pas ses cris, ils tromperaient votre ambition. En avant donc!

« A ces mots, le cortège s'ébranle, l'hypocrite en tête, et arrive à l'Hôtel de ville. Le duc d'Orléans est introduit; il salue très humblement le président qui lui rend son salut avec une fierté toute républicaine et lui dit :

« Citoyen duc, la trahison et le parjure de la « branche aînée des Bourbons sont punis par l'exil à « perpétuité, punition bien légère, sans doute, de la « part d'un peuple qui a vaincu la tyrannie. Nous « sommes assemblés ici pour donner à la France un « gouvernement plus régulier et plus approprié aux « besoins de la nation; je penchais pour le régime

« républicain, mais, d'après l'avis de mon conseil, ce « serait vouloir un déchirement général qui troublerait « la paix du monde. Une monarchie quasi légitime et « quasi républicaine ne conviendrait-elle pas mieux à « nos mœurs?

« — Je pense comme vous, Monsieur le président, « vous savez que dès mon enfance j'ai abhorré les « tyrans et la tyrannie et que ma devise a toujours été : « Tout pour le peuple et par le peuple.

« — Citoyen, je vais le consulter sur le choix du « souverain. »

« Aussitôt ce bon peuple de hurler à tue-tête : « Vive le duc d'Orléans! Vive la liberté! Vive l'éga- « lité! Qu'il soit le roi de notre choix! »

« A ces cris, M. de la Fayette s'avance vers l'élu, le couvre aussitôt du manteau royal, et toute la populace s'incline devant le roi des Français, le roi des barricades, le roi des pavés, le roi des traîtres. M. de la Fayette lui donne ensuite l'accolade et une poignée de main en lui disant :

« Sire, vous valez mieux que la meilleure des répu- « bliques. Si vous recevez aujourd'hui tant d'hon- « neurs, vous le devez à la haine que vous avez tou- « jours portée à vos parents, aux gages que vous « avez donnés à la Révolution : souvenez-vous que « vous n'êtes plus un Bourbon, mais l'élu du peuple! »

« Régnez donc, roi citoyen, roi dénaturé, roi impie, qui avez gagné une couronne sans oser combattre, régnez par le mensonge et la calomnie, régnez sur une populace moins barbare que vous; poursuivez

jusque dans l'exil votre famille qui n'a d'autre reproche à se faire que de vous avoir trop longtemps laissé fouler la terre de la fidélité, mais sachez que vos efforts seront vains et vos armes impuissantes. Sachez que Dieu vous maudit, et que s'il a permis votre usurpation, il en fixera la durée ; sachez que ce bon peuple auquel vous avez amoureusement donné tant de poignées de main, qui par reconnaissance vous a fait boire à sa gourde en chantant la *Marseillaise,* et vous a élevé sur le pavois, saura tôt ou tard vous en faire descendre.

« Espérons donc, nous tous royalistes, l'espérance est un don du Ciel qui doit nous consoler quoi qu'il arrive ; espérons dans les cachots, sur l'échafaud même, pour ceux qui nous survivront[1]. Écoutons le cri de

---

1. Le vaillant général avait compris que tant de luttes, en apparence stériles pour le triomphe de la légitimité, devaient laisser des semences fécondes pour l'avenir. « L'avantage de ceux qui combattent pour un principe, c'est qu'alors même qu'ils succombent, leur défaite devient une éclatante protestation en faveur du droit... Depuis les premiers siècles jusqu'à nous, que de causes, en apparence vaincues, et pour lesquelles le jour de la victoire ne devait pas tarder à reluire ! Où chercher le point de départ de leur succès ? Dans le dévouement de ceux qui avaient lutté pour elles jusqu'au dernier instant et contre l'espérance même. Non, ne nous arrêtons pas à des revers que Dieu permet pour éprouver le mérite. Il y a dans le sacrifice, quelque infructueux qu'il paraisse pour le moment, une vertu qui lui survit, qui passe d'une âme à l'autre, qui fait germer à l'heure marquée de nouveaux sacrifices ; et quand, après la victoire passagère de la force, arrivent les jours où le droit et la justice reprennent leur empire, la postérité, plus équitable que les contemporains, salue de son admiration et de sa

notre conscience, qui nous dit : Point de lâcheté au moment du péril, et point de serment à l'usurpateur. Je déclare donc que Philippe-Égalité n'est point mon Roi, que je ne suis point son sujet, je déclare qu'il n'a pas le droit d'exiger de moi un serment de fidélité que ma conscience repousse de toutes ses forces, comme elle en a repoussé tant d'autres. Je proteste donc aujourd'hui devant Dieu contre tout ce qu'a fait et fera le roi citoyen pendant son règne ; si les fers ou la mort doivent être la récompense de ma présente protestation [1], je jure de m'y soumettre comme chrétien et légitimiste en donnant mon âme à Dieu, mon corps à la terre.

« Français ! si la plus noire trahison nous a surpris sans moyens de défense, ne perdons pas courage. Souvenons-nous que la puissance divine a renversé d'un souffle à deux reprises, et la dernière pour l'éternité, un tyran autrement redoutable que l'élu du peuple ; souvenons-nous combien de fois la Providence nous a fait renaître de nos cendres dans des moments plus désespérés. Ne nous désunissons pas, restons fermes dans nos principes, nous renaîtrons encore, non par la force des baïonnettes, mais par la volonté de Celui qui

---

reconnaissance l'héroïsme de ceux qui avaient préparé par leur défaite les triomphes de l'avenir. » (Mgr Freppel, *Oraison funèbre du général de Lamoricière*, 29 octobre 1879.)

1. Moins de deux ans plus tard, le vieux royaliste était effectivement jeté dans les fers par le gouvernement de Juillet. (Voir p. 324.)

punit et récompense. Disons donc : Que la volonté de Dieu soit faite !

« L'an de la tyrannie, 7 août 1830. »

Le général Bernard de la Frégeolière eut l'honneur, avant de mourir, d'être encore une fois persécuté pour son Roi. Au premier bruit du mouvement de 1832, il fut brutalement arraché de sa retraite et jeté dans les prisons de la Flèche [1] : la Révolution ne se sentait pas suffisamment rassurée par les soixante-douze ans de l'héroïque vieillard, et rendait un dernier hommage à son implacable ennemi.

Rien ne devait donc manquer aux épreuves de cette vie orageuse, aux douleurs de ce martyr de la bonne cause. La mort, qu'il avait bravée trop de fois pour la craindre, ne fut pour lui qu'une délivrance : il l'accueillit comme une grave et sévère amie qui venait lui ouvrir les portes d'un monde où sont réparées les injustices d'ici-bas, où les vaincus de la terre connaissent enfin les joies du triomphe. Le vieux royaliste rendit son âme à Dieu le 25 janvier 1835, et fut inhumé, comme il en avait témoigné le désir, au lieu de sa naissance, dans la chapelle de la Sionnière.... [2].

---

1. Son fils était en même temps incarcéré au château de Saumur, puis à celui d'Angers.

2. Il repose aujourd'hui à Varrains, près de Saumur.

Et maintenant, mon fils, avant de fermer ce livre, jetons ensemble un dernier regard sur la carrière de ton aïeul.

A dix-sept ans il prête au Roi, comme garde du corps, ce serment de fidélité dont le souvenir, planant sur sa vie entière, lui fera jusqu'au dernier jour repousser tous les traités de paix que signeront les autres chefs. Justement suspects depuis le 6 octobre, les gardes du corps sont licenciés et gardés à vue par la Révolution. Bernard de la Frégeolière, que révolte son inaction forcée en présence des dangers de Louis XVI, va chercher aux frontières la liberté de le défendre, et laisse au berceau son onzième enfant pour rejoindre, à travers mille dangers, les défenseurs du trône ralliés autour des princes.

Bientôt la Champagne ouvre ses portes aux frères de son Roi, on marche sur Paris. Courage, vaillants proscrits, la patrie vous est rendue, les fers de Louis XVI vont tomber! Rêve d'un jour, qui rendra plus amer le pain de l'étranger : la retraite sonne, il faut reprendre le chemin de l'exil. Seul, quand les plus fiers courages sont abattus, quand tous appellent la mort, un cavalier blessé, sans pain, sans asile, a conservé l'espérance et console ses compagnons d'infortune : tu l'as déjà nommé.

A peine guéri de sa blessure, le soldat des princes vole

à de nouveaux combats et commence en 1793, dans une armée sans discipline, ce rude métier des troupes d'élite sur qui retombe tout le poids de la guerre. Entre deux campagnes, chassé par l'invasion, abandonné sur une plage inhospitalière à la fureur de nouveaux sauvages, ou bien entraîné dans une expédition digne de la chevalerie errante contre les sujets rebelles d'un prince sans armée, il ne lui sera pas donné de connaître un seul jour de repos.

L'année suivante, il fait aux hussards de Rohan cette désastreuse retraite de Hollande, où les émigrés, toujours placés à l'arrière-garde, lui doivent la vie devant Nimègue. Que d'héroïsme, que d'abnégation chez ces hommes, hier encore les privilégiés de la fortune, qui combattent comme simples soldats dans une campagne aussi douloureuse que celle de Russie, et tombent dans les neiges de la Frise sans qu'aucun écho de la patrie, sans qu'une voix amie vienne adoucir leurs derniers instants!

De cavalier devenu marin, ton aïeul s'embarque pour Quiberon. Le feu à bord, trois tempêtes, un combat naval dont les émigrés sont l'enjeu, le désastre de Quiberon, enfin cette agonie de six semaines à l'île d'Yeu où vient s'évanouir le rêve tant caressé du débarquement d'un prince en Vendée : telles sont les pages de son journal de bord; mais son indomptable énergie semble croître avec les épreuves, et notre plume se lassera plus vite que le courage de ce martyr du devoir.

Vois maintenant ces proscrits qui, par une nuit sombre, voguent vers les côtes de France où les appellent de nou-

velles luttes pour Dieu et le Roi. L'Anglais refuse de les mener jusqu'au rivage : il faut se jeter dans les flots, c'est ton aïeul qui le premier s'élance et montre la route à ses compagnons hésitants. Ni les fatigues ni la blessure que lui ont faite les rochers de la côte ne l'empêchent de prendre une part brillante aux combats de l'armée de Puisaye, puis à ceux de l'armée de Scépeaux. Ses qualités militaires, son caractère chevaleresque, qui répugnera toujours à des représailles même légitimes, s'imposent à tous, et bientôt MONSIEUR HENRI *devient l'âme de la division Gaullier.*

Scépeaux a signé la paix, mais Bernard refuse d'y adhérer. Au lieu d'aller en Angleterre, comme tant d'autres, rappeler aux princes son nom et ses services, il reste courageusement au cœur des pays insurgés qu'il organise, avec Rochecotte, pour une nouvelle prise d'armes, voit sa tête mise à prix et, pendant trois ans, malade, errant de ferme en ferme, caché dans les halliers, il n'échappe que miraculeusement aux bourreaux.

En 1799, miné par deux années de fièvre, c'est de son lit qu'il recrute à la bonne cause un arrondissement et une légion de plus, et quand ses talents militaires, son influence, l'affection de ses soldats, tout l'invite à diriger en chef l'insurrection qu'il a créée, il accourt avec sa modestie ordinaire se ranger sous les ordres de Bourmont : la Chouannerie lui doit son dernier triomphe, l'arrondissement de Baugé l'honneur d'avoir fourni son contingent aux armées catholiques et royales de l'Ouest. La soumission de Bourmont l'arrête au milieu de ses succès : il licencie en frémissant les braves qu'il vient de

mener à la victoire, et refuse encore de rien promettre, de rien signer, pour garder jusqu'au bout son serment de fidélité; cette fidélité lui vaudra de rester sous le glaive de la loi jusqu'au dernier jour de l'Empire.

Dès 1813, sa vive ardeur devance les événements : seul il ose secouer le joug impérial, seul il brave les dangers d'un soulèvement contre Napoléon, et les Bourbons à leur retour trouvent encore debout leur indomptable champion. Le vaillant capitaine va modestement reprendre sa place aux gardes du corps; il n'ambitionne d'autre récompense que le bonheur de pouvoir servir encore son Roi. Le bonheur! il n'est pas dans ta destinée, soldat des causes vaincues : vois déjà le 20 mars se préparer dans l'ombre. Aux armes! Bonaparte est en France!

Bernard est le premier prêt à la tête de deux légions. Placé comme autrefois à l'avant-garde de la Chouannerie, il couvre les opérations des corps de la rive droite, remporte au Lude le principal succès des royalistes, et par sa fière contenance épargne à toute une partie de l'Anjou les rigueurs de l'invasion.

Il avait à peine licencié sa division qu'une brusque mise à la retraite vint lui apprendre qu'ici-bas les services qu'on néglige de faire valoir sont voués à l'oubli : il fallait qu'aucune récompense humaine ne vînt ternir la grandeur de cette vie de sacrifices. Désormais il ne lui sera plus donné de s'armer pour son Roi, mais plus tard la Révolution lui fournira, à soixante-douze ans, une dernière occasion de souffrir pour les Bourbons et d'affirmer son dévouement jusque dans les fers.

Les Bourbons! ils ont eu jusqu'au dernier soupir tous

les battements de ce noble cœur. Son amour, son culte pour eux, voilà le secret de cette vie qui n'a été qu'un long combat pour le drapeau sans tache. C'est pour eux qu'il a tant souffert, ils étaient à ses yeux « la cause du « droit et avec elle l'avenir de la France, ses plaies cica- « trisées, son sol raffermi, sa grandeur morale recon- « quise[1] » ; c'est sa foi dans leur retour qui lui donne la force d'affronter pendant vingt-cinq ans la mort, et de sacrifier famille, repos, santé, fortune, plutôt que de reconnaître un seul jour la Révolution triomphante. Les Bourbons ! il inonde de ses larmes leurs adieux aux émigrés, il frémit à la seule pensée qu'on ose incriminer leur conduite à l'île d'Yeu, et lui, si prompt à tirer l'épée, quand Charles X tombera sans combattre, il ne songera qu'à le justifier, à le remercier de n'avoir point risqué dans une lutte incertaine la vie du royal enfant confié à sa garde.

Les brillantes qualités qu'il déploya dans sa carrière militaire étaient rehaussées par cette générosité, cette douceur, cette bonté du cœur qui sied si bien aux braves. Tous, jusqu'au dernier soldat, trouvaient un père en lui et savaient qu'ils pouvaient compter sur leur chef jusqu'à la mort : ils le payaient de son dévouement par une affection si touchante que le nom du général de Bernard est encore prononcé avec émotion par les petits-fils de ses anciens chouans. Aucun succès ne pouvait le consoler du sang répandu ; toujours généreux envers les prisonniers, ennemi des représailles, il poursuivit, en dépit de la

1. Mgr le comte de Chambord.

barbarie républicaine, son idéal d'une guerre loyale et chevaleresque, auquel il eut enfin l'honneur de rallier les généraux de la Révolution eux-mêmes.

L'homme privé n'a pas moins de droits que le guerrier à ton admiration. Modeste à l'excès, d'une simplicité patriarcale, se refusant tout à lui-même pour ne rien refuser aux autres, partageant jusqu'à son dernier écu avec les victimes de nos guerres civiles, le souvenir de son inépuisable charité vit encore, dans nos temps d'oubli, après plus d'un demi-siècle écoulé.

Apprends enfin de lui, mon enfant, à ne désespérer jamais, quelles que soient les épreuves, quels que soient les revers : le soldat du droit peut mourir, mais sa cause est immortelle. Les dernières lignes tracées par le vieux gentilhomme, au lendemain de 1830, quand il ne pouvait plus désormais compter être témoin d'une restauration nouvelle, sont encore un cri d'encouragement : « Royalistes, espérons toujours. L'espérance est un don du ciel qui doit nous consoler quoi qu'il arrive : espérons dans les cachots, sur l'échafaud même, pour ceux qui nous survivront. » Vos enseignements, indomptable vaincu, vos leçons d'abnégation, d'espoir inébranlable jusque dans les plus cruelles défaites, n'ont point été perdus pour vos descendants. A l'heure de nos derniers désastres, ne reviviez-vous pas dans cet énergique volontaire de soixante-trois ans, le comte de la Frégeolière, votre digne petit-fils, qui conquérait si vaillamment la croix sur les champs de bataille de la Touraine! et dans ce jeune Renaud de la Frégeolière, votre arrière-petit-fils, qui tombait à Bapaume en s'écriant : « Marins, on ne se rend pas! »

Puisses-tu, mon enfant, t'inspirer de ces grands exemples, et quelles que soient les destinées de notre France, souviens-toi que c'est toujours la fidèlement servir que de prendre pour devise ce cri d'un combattant de Quiberon, qui résume à lui seul la carrière de ton aïeul : « VIVE LE ROI, ET TOUJOURS EN AVANT CONTRE LA « RÉVOLUTION ! »

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Nous, Antoine-Louis-Marie, Duc de Gramont, Pair de France, Capitaine de la première et plus ancienne Compagnie Française des Gardes-du-Corps du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, etc., Gouverneur de la Onzième Division militaire,

Certifions que Monsieur Bernard de la Frégeolière (Henri-René) a été reçu Garde-du-Corps dans notre Compagnie le 6 avril 1777. Émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, admis à la nouvelle formation le 15 juin 1814, Brigadier le 6 septembre suivant, a servi jusqu'à ce jour avec zèle, honneur et distinction, admis à la retraite conf^{t} à l'ordonnance du 1er août 1815.

En foi de quoi Nous lui avons fait expédier le présent certificat signé de Notre main, contresigné par Notre Secrétaire et auquel Nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

Fait aux Tuileries, le 31 Octobre 1815.

Le Duc de Gramont. Par Monseigneur :
Le S.-Insp. aux Revues-adj^{t},
Madol Dugat.

(*Sceau du duc de Gramont.*)

II

Il est permis à Monsieur Bernard de la Frégeolière, aggrégé au Corps des Gardes-du-Corps du Roi de France, de s'absenter du Corps jusqu'à ce qu'il reçoive de nouveaux ordres pour rejoindre.

A Lonwi, ce 12 8bre 1792.

Le Duc de Guiche.

A défaut de passeports imprimés, Vu et approuvé ladite permission.

Fait au quartier général d'Arlon, le 12 8bre 1792.

Le Mal Duc de Broglie.

(*Sceau du duc de Broglie.*)

III

CERTIFICAT

Messieurs les Commissaires de la noblesse françoise certifient que Mr. de Lafrégeolière, aggrégé au corps des gardes du Roy, cautionné par Mr le Vte d'Hautefeuille, Maréchal de camp, sur la permission de Mr le Duc de Guiche,

Est digne de l'asile que LL. AA. RR. ont la bonté d'accorder aux François fidèles à Dieu et à leur Roi.

Bruxelles, le 6 novembre 1792.

Le Vte d'Hautefeuille.

(*Sceau du vicomte d'Hautefeuille.*)

IV

Nous, Drossard, Echoutets, Bourguemaîtres, Echevins et Conseillers de la Ville de Berg op Zoom, déclarons que le nommé Monsieur Bernard, se trouvant en cette ville, nous a déclaré vouloir voyager en Hollande, Zeelande et tout partout, et même en Angleterre ou en Allemagne, et pour cet effet nous a demandé notre passeport et certificat. C'est pourquoi que nous prions tous Seigneurs, Gouverneurs, Officiers et Justiciers de vouloir laisser librement passer et repasser ledit Monsieur Bernard dans leurs villes, païs et seigneuries, sans lui faire ni permettre d'être fait aucun tort, obstacle ni empêchement, mais au contraire toute assistance et faveur comme nous voudrions faire en semblable cas en étant requis.

En foi de quoi nous avons fait signer le présent pasport par notre Secrétaire et muni du sceau de cette ville, ce vingt et six février mil sept cent quatre-vingt et treize.

G. Crekenbraek. Faure,

Secrétaire.

(*Sceau.*)

V

Nous soussignés, qualifiés de la part de Messieurs les Bourguemaîtres de La Haye, certifions que M. Bernard, garde du Corps du Roi de France, compagnie de Grammond, ——— est digne de la protection que l'on accorde aux Étrangers

dont les sentiments de probité et de fidélité sont reconnus.

Fait à La Haye, ce 9 mars 1793.

Le Cte de Martange, *Lieutenant général.*
Le Mis de Montecler, *Maréchal de Camp.*
Valmalete de Morsan.
Le Duc de Duras, *Maréchal de Camp.*
Le Mis d'Havrincourt.
F. Laurent, *Maréchal de Camp.*
Le Cte de Jarnac.

VI

Nous, Bourgmestres et Magistrats de La Haye, ayant vus le Certificat auparavant donné par les personnes qualifiées des Bourguemestres, avons, sur la demande de *M. Bernard*, ____ logé dans la maison de Everth, bijoutier, _____ dans la rue du Gruau, _____ admis ledit à pouvoir demeurer dans cette ville. . . . . en vertu de ladite admission, voulons qu'il soit assuré contre les recherches et réclamations qui pourraient avoir lieu.

Si la personne susnommée change de logement ou demeure, elle est tenue de nous en donner connaissance sur l'heure, sous peine de voir disparaître le bénéfice de ladite admission.

Fait à La Haye, le 18 mars 1793.

Par ordre des Bourgmestres et Magistrats de La Haye :

Vander Haer[1].

1. L'original est en hollandais.

VII

lo 844.

Nous soussignés, certifions que Monsieur Henry-René Bernard, garde du corps du Roy, natif de Montigny, province d'Anjou, Officier émigré Français, présenté par Messieurs le chevalier de Sarcé, le baron de Launay, _____ de la même province d'Anjou, _____

S'est suffisamment qualifié pour obtenir l'Admission de résidence dans la Ville et Pays de Liége, conformément aux Édits de Son Altesse Celsissime Monseigneur le Prince-Évêque de Liége, du 26 août 1793 et 7 avril 1794.

Mr. habite Liége depuis le 22 juin 1793, est logé chez M. Lejeune, Enseigne du Moricaud, no 175, rue derrière Sainte-Catherine, quartier _____

(Il est obligé, s'il changeait de logement ou s'il partait, de venir l'annoncer.)

A Liége le 24 du mois d'avril 1794.

Le Bon Delaunay.
Le Cte d'Oysonville.
Bernard.

Colson,
Mayeur en feauté.

VIII

PASSEPORT

RÉGIMENT DE HUSSARDS DU PRINCE DE ROHAN — COMPAGNIE DE L'AUBÉPIN

—

Armée de la Grande-Bretagne

Nous, Commandant-Major dudit Régiment, _____ Certifions que le nommé Bernard, originaire de _____ en France, a obtenu de nous une permission pour aller en Allemagne et y vaquer à ses occupations;

Engageons donc toutes les autorités militaires et civiles de la manière la plus polie à le laisser passer et repasser librement et sans obstacles, comme nous le ferions en toutes circonstances.

Donné à Aurich, le 11 mars 1795.

CHR DE WENDEL.

Signé de nous, Commandant du Régiment,

LE PCE VICTOR DE ROHAN [1].

(*Sceau du prince de Rohan.*)

IX

RÉGIMENT DE ROHAN HUSSARDS

Armée de la Grande-Bretagne.

Nous, Commandant-Major du susdit Régiment,

Certifions que le nommé Bernard, cadet de ce même Régiment, a servi un espace de temps de huit mois comme il convient à un loyal militaire, en foi de quoi nous lui avons donné le présent certificat et apposé le sceau de notre Régiment.

Donné à Aurich, le 11 mars 1795.

CHR DE WENDEL.

Certifié par nous, Lieutenant-colonel du Régiment,

DU TERTRE.

Approuvé de nous, Commandant,

LE PCE VICTOR DE ROHAN [2].

(*Sceau du prince de Rohan.*)

1-2. Les originaux sont en allemand.

X

Nous, Cadets au Régiment de Rohan hussards,

Certifions que Monsieur Henri-René Bernard, garde du corps du Roy de France, ayant servi avec nous en qualité de cadet l'espace de huit mois, a donné des preuves d'honneur, de zèle, de distinction et d'exactitude pour le service, ce qui lui a mérité l'estime et l'amitié de tous ses camarades, en foi de quoi nous, soussignés, lui avons donné le présent certificat.

A Aurich, le 12 mars 1795.

Ogier de la Chaise.	Lagrange.
J. Walther, *cadet*.	De la Rochette.
Pinon de St-Georges.	Chr d'Abzac.
Delamotte de Rège.	Chazelles.

XI

Nous, Capitaine Commandant la septième compagnie des hussards de Rohan au service de S. M. Britannique,

Certifions à tous qu'il appartiendra que M. de Bernard, gentil-homme de la province d'Anjou, a servi pendant l'espace de huit mois en qualité de cadet audt Régiment, qu'il s'y est conduit avec honneur et distinction, qu'il y a eu un cheval blessé sous lui, et que pendant le temps qu'il a servi avec nous il s'est comporté avec l'exactitude, le zèle et l'opinion d'un franc gentil-homme.

En témoignage de quoi nous lui avons donné le présent certificat pour lui servir et valoir ce qu'au cas appartiendra.

Fait à Zelle en Hanovre, le vingt d'avril 1795.

Bon de Laubépin,
Capne de la 7e compagnie.

(*Sceau du baron de l'Aubépin.*)

XII

Nous, gentilshommes françois, Cadets au Régiment de Rohan hussards,

Certifions que Monsieur de Bernard, garde du corps du Roi de France, a servi avec nous en qualité de cadet et s'est conduit avec honneur et distinction, de manière à mériter l'estime et l'amitié de tous ses camarades; en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à Frisaith, le 16 mai 1795.

Ate de Manes, *offer de la marine.*
Ate de Légier, *offer d'artillerie.*
D'Oyron, *offer de carabiniers.*
Le Chr Delamotte.
De Magon, *offer au régiment de Champagne.*
De Viveu.
Le Cher de Rasilly, *offer de la marine.*
De Marescot, *offer de Piémont.*

XIII

DE PAR LE ROI

Armée catholique et royale de Bretagne.

Régiment de cavalerie de Contades.

—

Brigade d'Williamson.

Le Conseil militaire de l'Armée Catholique et Royale de Bretagne, autorisé par Mgr Comte d'Artois en vertu des pouvoirs à lui conférés par Monsieur, Régent de France;

Sur le compte qui nous a été rendu, et d'après la connaissance particulière que nous avons des services du sieur Henry Bernard de Lafregeollière, de sa fidélité, de son dévouement à la cause de la Religion et du Roi, nous l'avons, par ces présentes, nommé à l'Emploi de Capitaine en chef au Régiment

Commission de Capitaine en chef.

Pour le Sieur *Henry Bernard de la Frégeollière.*

Du 2 mars 1795.

de Cavalerie de Contades pour en jouir aux titres, Honneurs, Droits, Prérogatives et Appointements dont jouissent les autres Capitaines de Cavalerie et pour prendre rang de ce jour parmi lesdits Capitaines en chef de Cavalerie, Après avoir reçu de lui le Serment de ne poser les armes qu'après avoir réduit les Factieux et rétabli la Religion, la Monarchie, la Paix, l'Ordre et la Tranquillité publique.

Ordonnons à tous Officiers d'un grade inférieur et à tous Soldats royalistes de reconnaître ledit sieur et de lui obéir en ladite qualité, et ce sous le bon plaisir du ROI et sous l'autorité de MONSIEUR, RÉGENT DE FRANCE, et de Mgr le lieutenant général du Royaume.

Donné le deux mars 1795.

LE Cte JOSEPH DE PUISAYE,
Lt général des armées du roi, général en chef.

Par le Conseil :
LE Cte D'WILLIAMSON.
LE Cte DE CONTADES.

XIV

Nous, Comte d'Williamson, maréchal des camps et armées du Roi de France, major et commandant un corps de gentilshommes volontaires françois au service de Sa Majesté Britannique, certifions que M. Bernard de la Fréjolière y a servi en qualité de volontaire avec tout l'honneur qui caractérise le vrai chevalier françois; en foi de quoi lui avons délivré le présent certificat.

Fait à Guernesey, le 11 mars 1796.

LE Cte D'WILLIAMSON.

(*Sceau de la brigade d'Williamson.*)

XV

PERMISSION

GENTILSHOMMES VOLONTAIRES FRANÇOIS.

BRIGADE D'WILLIAMSON AU SERVICE DE S. M. B.

Il est permis à M. Bernard, volontaire de la compagnie de Contades, d'aller à Jersey. Prions tous ceux qui sont à prier de lui donner aide et assistance, comme nous pourrions faire en pareille occasion. En foi de quoi lui avons délivré la présente permission et y avons apposé le sceau de la Brigade.

Fait à Guernesey, le 11 mars 1796.

Approuvé par nous, Commandant la Brigade,

LE CTE D'WILLIAMSON.

Commandant ladite compagnie.

Visé par nous, aide-major.

VTE D'WILLIAMSON.

(*Sceau de la brigade.*)

S. M. B.

XVI

ARMÉES catholiques et royales de Bretagne.

DE PAR LE ROI

PASSEPORT pour M. Bernard de la Fréjeolière.

Le Conseil Général, Civil et Militaire des Armées Catholiques et Royales de Bretagne, autorisé par Monsieur, Frère du Roi, Lieutenant général du Royaume, en vertu des pouvoirs à lui confiés par Sa Majesté,

Ordonnons à tous les Royalistes de notre ressort et prions tous ceux qui sont à prier de laisser librement passer M. de la Frèjolière, allant à l'armée de Scépeaux, et de lui prêter aide et assistance au besoin.

Délivré au Conseil Général le 24 mars 1796, l'an II du Règne de Louis XVIII.

Le Cte Joseph de Puisaye, *Général en chef.*

Par le Conseil :
De la Contrie.
Guillon. Neveux.

(*Sceau du Conseil des armées catholiques et royales.*)

XVII

ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE — DIVISION DU MAINE

AU NOM DU ROI

COMMISSION de colonel d'infanterie chef de légion pour M. Henri-René Bernard.

En vertu de l'autorisation spéciale de Son Altesse Royale Monsieur, Frère du Roi, Lieutenant général du Royaume,

Nous, commandant en chef pour le Roi dans la province du Maine et pays adjacens, en raison des bons et loyaux services rendus par M. Henri-René Bernard, de son expérience et vigilance à la guerre, de son attachement aux principes de la religion et de la monarchie, nous l'avons nommé et nommons par ces présentes Colonel d'infanterie, chef de la 13e Légion, pour prendre rang en cette qualité de Colonel d'Infanterie,

Chef de Légion des armées royales et pour jouir des droits, titres et prérogatives accordés à cet emploi.

Ordonnons à tous les fidèles sujets de S. M. de le reconnoître et faire reconnoître en cette qualité et de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roi.

Donné à notre quartier général de Grez-en-Bouerre, le 1er octobre 1799.

Le Cte de Bourmont. Le Vte de Malartic,
chef de l'état-major.

Enregistré et reçu le Serment,

(*Sceau de l'armée catholique et royale du Maine.*) Blouquier du Trélan,
Commre gal.

XVIII

Lettre du général de Chappedelaine attestant que la victoire de Foulletourte est due à Bernard de la Frégeolière.
(V. p. 150.)

XIX

Nous, soussignés, René-Charles-Pierre de Follin aîné et François-René Riverain, chefs de l'administration municipale de la ville et canton du Lude, département de la Sarthe, lors de la première occupation de notre ville par deux divisions de l'armée royale, dont l'une était sous les ordres de Monsieur Henri-René Bernard,

Certifions que ledit Monsieur Bernard s'est comporté audit

Lude d'une manière irréprochable et qu'il y a maintenu le bon ordre; en foi de quoi nous avons signé le présent au Lude le premier jour de décembre mil huit cent seize,

F. Riverain. Defollin, *Agent.*

Vu pour légalisation des signatures de MM. de Follin et Riverain, anciens officiers municipaux au Lude, par moi, maire de la ville du Lude, soussigné.

A la mairie du Lude, le 2 décembre 1816.

Leballeur.

(*Sceau de la mairie.*)

XX

Nous soussignés, certifions avoir connaissance que Monsieur Bernard de la Frégolière, ancien garde du corps du roi, a commandé comme chef d'une légion royaliste de l'armée de l'Ouest dans les provinces de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et qu'il s'y est conduit avec infiniment de zèle pour la cause de son roy et autant de courage, de loyauté et de désintéressement personnel. En foi de quoi nous avons signé le présent pour lui servir ce que de raison.

A Baugé, le 1er mars 1815.

Mabille-Duchêne, *Maire;* de Gourjault, *ancien capitaine de dragons et Cher de l'Ordre royal et militaire de St Louis;* Poilpré, Legouz-Duplessis, *membre du Conseil général du départt de Maine-et-Loire;* Dubreuil-du Bost, *ancien officier de dragons;* de la Noue, *ancien capitaine de cavalerie, Cher de St Louis;* le Mis de Broc, *Cher de St Louis.*

Vu pour légalisation des signatures de MM. Legouz du Plessis, Dubreuil-Dubost, Delanoüe, de Broc, de Gourjault et Mabille-Duchesne, maire de Baugé, par nous, Sous-Préfet de l'arrondissement.

Baugé, ce 14 mars 1815.

PERRIN DU LAC.

(*Sceau de la sous-préfecture.*)

XXI

Je certifie que M. Bernard de la Fréjolière (Henry-René), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, colonel retraité, a servi dans les armées royales, qu'il commandait la 13e légion de l'armée royale du Maine, qu'il a été breveté à cet effet colonel, en vertu de l'autorisation de S. A. R. Monsieur, Lieutenant Général du Royaume, et qu'il a servi en cette qualité sous mes ordres en 1799 jusqu'en février 1800, époque de la pacification ; que depuis il a été sous la surveillance de la police et constamment tourmenté en raison de la fidélité qu'il avait toujours gardée pour les Bourbons.

Paris, le 3 mai 1825.

LE LIEUTT GAL CTE DE BOURMONT.

XXII

ARMÉE DE L'OUEST

PLACE D'ANGERS

« Amnistie entière et absolue est accordée aux habitants de l'Ouest « pour tous les événements passés, sans que ceux qui ont pris part aux

« troubles puissent, en aucun cas, être recherchés ni poursuivis à raison « de ce. » (*Art. III de l'Arrêté des Consuls de la République, du 7 nivôse an* 8.)

Route que tiendra le Citoyen henry rené Bernard Lafrégeolière, auquel est applicable l'arrêté des Consuls de la République en date du 7 Nivôse an 8.

Partira, conformément aux ordres du Général de Division Lieutenant du Général en chef, d'Angers _____ le _____ et passera par _____ pour se rendre au Mans (Sarthe) où les administrations centrale et municipale sont invitées à le laisser passer sous la protection des Lois, sauf au Gouvernement à donner ses ordres ultérieurs si sa résidence antérieure était légalement contestée.

Délivré à Angers, le Premier Ventôse an huit de la République française.

Le Commissaire des Guerres,

H. Barré.

Vu et approuvé par le général de division, Lieutenant du Général en Chef,

J. Hédouville.

(*Sceau du Général en chef des armées de l'Ouest.*)

XXIII

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, Chef souverain, Grand-Maitre et Fondateur de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, a tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Étant bien aise de donner au Sr henry rené *Bernard de la Frégeolière,* l'un de nos gardes du corps (Compagnie de Gramont) des marques de distinction, en considération des services qu'il nous a rendus, nous avons cru que nous ne le pouvions faire d'une manière qui lui soit

LETTRES DE CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS

en faveur du Sieur de la Frégeolière, Garde du corps du Roi, Compagnie de Gramont.

—

plus honorable qu'en l'admettant au nombre des Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis, institué par l'Édit du mois d'avril 1693, étant bien informé des services ci-dessus, et qu'il professe la Religion catholique, apostolique et romaine. A ces causes, nous avons fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de notre main, Le Sr de la Frégeolière, _____ Chevalier dudit Ordre de Saint-Louis, pour par lui jouir dudit titre de Chevalier, aux honneurs et prérogatives qui y sont attachés, avec faculté de tenir rang parmi les autres Chevaliers dudit Ordre et de porter sur l'estomac une Croix d'or émaillée, suspendue à un petit ruban couleur de feu et sur laquelle il y aura l'image de Saint-Louis, à condition d'observer les Statuts dudit Ordre, sans y contrevenir directement ni indirectement, et de se rendre à notre Cour toutes et quantes fois nous le lui ordonnerons pour notre service, et pour le bien et utilité dudit Ordre. Si DONNONS EN MANDEMENT à tous Grand'Croix, Commandeurs et Chevaliers dudit Ordre militaire de Saint-Louis, de faire reconnaître _____ le Sr de la Frégeolière, _____ Chevalier dudit Ordre, de tous ceux, et ainsi qu'il appartiendra, après, toutefois, qu'il aura prêté le serment requis et accoutumé. En témoin de quoi, nous avons signé de notre main ces présentes, que nous avons fait contre-signer par notre Ministre Secrétaire d'État, ayant le Département de la guerre.

Donné à Paris le vingt et unième jour de septembre l'an de grâce mil huit cent quatorze.

LOUIS.

Par le Roi, Chef souverain, Grand Maître et Fondateur de l'Ordre militaire de Saint-Louis

LE Cte DUPONT.

(*Sceau du ministère.*)

XXIV

CHANCELLERIE.

1re division.

LÉGION D'HONNEUR

N° d'ordre : 1616.

Paris, le 21 septembre 1814.

A Monsieur de la Fréjolière, Chevalier de la Légion d'honneur, Brigadier dans les Gardes du Corps du Roi (Compagnie Gramont).

Le Roi vient de vous nommer Chevalier de la Légion d'honneur.

Je m'empresse, Monsieur, de vous annoncer la grâce que Sa Majesté vous a accordée.

Le Secrétaire Général,
LE COMTE DE DIENNE.

XXV

Nous, Duc et Pair de France, Capitaine de la première et plus ancienne Compagnie française des Gardes du Corps du Roi, Lieutenant général de ses armées, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis,

Avons permis à Monsieur Bernard de la Frégeolière, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis, Brigadier des Gardes du corps du Roi, de s'absenter à compter du premier janvier jusqu'au vingt-cinq mars prochain, pour aller à *Durtal*, département de Maine-et-Loire.

En foi de quoi nous lui avons donné le présent congé pour lui servir en ce que de besoin sera.

Fait à Paris, le vingt-deux décembre 1815.

LE DUC DE GRAMONT.

(*Sceau du duc de Gramont.*)

XXVI

ÉCOLE ROYALE MILITAIRE DE LA FLÈCHE

La Flèche, le

Le Comte de Chauvigny de Blot, Maréchal de Camp, Commandant de l'École Royale Militaire, Commandant de l'Avant-Garde de l'Armée de S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, Armée de l'Ouest, en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés par S. A. ordonnons à tous ceux qui sont sous notre Commandement, et invitons ceux qui sont à prier de laisser passer librement Monsieur Bernard, Brigadier des Gardes du Corps, de lui prêter aide et assistance en cas de besoin, nous réservant d'en agir de même à l'égard de ceux qui nous seroient recommandés.

Fait à la Flèche, ce 17 mars 1815.

LE GAL CTE DE CHAUVIGNY DE BLOT.

(*Sceau du général.*)

Vu à la mairie de Sablé, le 19 mars dix huit cent quinze.

CHEROUVRIER.

Vu à la mairie de Bouëre, le 19 mars 1815.

DE BOISJOURDAN, *maire*.

Vu à la mairie de Grez-en-Bouëre, le 19 mars 1815.

LOUIS JARRET, *maire*.

Vu à la mairie de Fromentières, le 20 mars 1815.

M. MARSOLLER.

Vu à la mairie du Vieil-Baugé, le 22 mars 1815.

DE LA NOUE, *maire, chev de St Louis, chef de légion de la garde nat. de Baugé.*

Vu à la mairie de Baugé, le 22 mars 1815.

MABILLE-DUCHÊNE, *maire*.

XXVII

Nous, Louis-Henry-Joseph de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, Pair et Grand-Maître de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, de l'Ordre de la Toison d'or et de Charles III, Duc d'Enghien, de Guise et de Bourbonnais, Comte de Nanteuil et de Dammartin, etc., etc., etc.,

Certifions que M. Bernard de la Fréjolière (Henri-René), Ch^er^ de l'Ordre R^al^ et M^re^ de S^t^ Louis et de l'Ordre R^al^ de la Légion d'honneur, a servi avec honneur sous nos ordres pendant notre séjour dans la Vendée en 1815, et qu'il a été employé sous ceux de M. de Chauvigny de Blot, Commandant l'avant-garde ; que pendant ce temps il s'est distingué par son zèle et son dévouement à la cause du Roi.

En foi de quoi Nous lui avons fait expédier le présent Certificat signé de notre main, contresigné par le Secrétaire de nos commandements, et auquel Nous avons fait apposer le Sceau de nos Armes.

Fait en Notre Palais-Bourbon, le vingt-deux mai 1825.

L. H. J. de Bourbon.

Par Son Altesse Royale :

Le Bon de St Jacques.

(*Sceau du duc de Bourbon.*)

XXVIII

A Monsieur Bernard de la Fréjolière, Colonel au service du Roy, à S^t^ Hubert, par Durtal.

Paris, le 4 juillet 1814.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ainsi que les états que vous y avez joints de votre

légion et de celle de Lowinsky. Ne prenez pas la peine de m'envoyer celui de la division de St-Michel, l'ayant reçu par un autre côté. M. de Montulé, son major, se charge même de vous porter cette lettre, ainsi que quinze fleurs de lys que vous voudrez bien donner à vos officiers; c'est le nombre que j'ai compté qui ne sont pas en état de se les procurer; car le Roi n'en donne pas, mais autorise à les porter seulement. Je vous envoie aussi quarante brevets que vous voudrez bien distribuer dans votre Légion à ceux qui se sont le mieux et le plus constamment bien conduits; ils auront, comme ceux à qui vous donnerez la fleur de lys, la permission de la porter. Vous voudrez bien m'adresser un état exact de ceux à qui vous remettrez la fleur de lys avec un brevet et de ceux à qui vous donnerez le brevet sans fleur de lys.

Je vous envoie aussi vingt fleurs de lys et quarante brevets pour la Légion de Lowinsky. Je vous prie d'en faire la distribution. MM. Cesbois et La Barre, chefs de bataillon de cette Légion, peuvent vous indiquer les sujets de leur Légion qui en sont dignes. Vous voudrez bien aussi leur faire tenir un état exact de cette distribution et me l'adresser avec le vôtre.

M. Bouttier a dû vous faire passer, il y a quelques jours, un paquet que je vous priois de faire remettre de suite à M. Gaullier; c'étoit des fleurs de lys et des brevets pour sa Légion. M. Tranquille étant encore ici, j'envoie mon paquet pour la Légion à M. de la Bouillerie, en le priant de s'entendre avec les capitaines Bourdain et Rambrune pour la distribution.

Envoyez-moi, je vous prie, en même temps que l'état des fleurs de lys, la liste des blessés de votre Légion et de celle de Lowinsky.

Je ne sais pourquoi M. Dandigné a pris la peine de demander les états de service des différentes légions de l'armée de M. de Bourmont : il n'en est nullement chargé, et, par cette démarche, m'a beaucoup retardé dans mon travail. Il n'a absolument rien à voir que ce qui était sous les ordres de M. le Cte de Châtillon. La partie de l'Anjou sur la rive gauche de la Mayenne était sous les ordres de M. de Bourmont,

et jusqu'à ce que M. Dandigné ait reçu des ordres exprès (ce que je ne crois pas qu'il ait) il n'a point à y commander.

Vous recevrez probablement ma lettre avant le passage de M. le Duc d'Angoulême. Comme je ne suis pas dans le pays, c'est vous seul qui commandez dans votre arrondissement, et vous n'avez d'ordres à recevoir de personne que de moi pour tout ce qui regarde l'organisation des royalistes. Je vous engage donc à réunir vos hommes et ceux de Lowinsky pour vous porter à sa rencontre; il faut faire en sorte qu'ils soient tous armés, et s'ils avaient encore leurs anciens uniformes, cela ferait à merveille; si vous avez conservé votre drapeau, c'est le cas de le mettre au jour. Vous les présenterez à Monsieur le Duc d'Angoulême comme ses braves et fidèles soldats. Si vous avez occasion de lui parler, vous voudrez bien lui dire le regret que j'éprouve de ne pas être à votre tête, mais que, n'étant point du pays, j'ai jugé, Monsieur, que cet honneur devait vous appartenir.

Adieu, Monsieur; recevez l'assurance des bien sincères sentiments d'attachement avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Vte de Malartic,

Ancien major général de l'armée Royale du Maine.

XXIX

A Monsieur Bernard de la Frégeolière, Chef de division.

Ce 19 may 1815.

Je vous envoie, Monsieur, vos ordres et les instructions d'après lesquelles vous devez agir. Nous nous mettons sur pied lundy 22. Je vous prie de vouloir bien en faire autant et

de faire votre affaire le mieux possible. J'ai mis M. Simont à votre disposition. J'ai les meilleures nouvelles de la Vendée, où il paraît y avoir environ 20,000 hommes sur pied. Suzannet est en marche avec 10,000 hommes pour protéger un débarquement qui devait s'effectuer. De l'activité et de la confiance, et tout ira bien. Tout à vous.

LE CHR D'ANDIGNÉ.

Du 19 mai 1815.

Nous, Maréchal des camps et armées du Roi, en vertu des pouvoirs que nous a donnés S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, gouverneur pour le Roi des 12e, 13e, 20e et 21e divisions militaires,

Ordonnons à M. Bernard, chef de division, de lever dans l'étendue de son arrondissement, dans lequel est comprise la portion du département de Maine-et-Loire entre la Loire et le Loir et entre le Loir et la Sarthe, le plus d'hommes possible, de les organiser, de présenter à la nomination les noms des officiers qu'il aura cru devoir désigner et de les faire agir d'après les instructions suivantes, savoir: de saisir sur-le-champ toutes les caisses du Gouvernement qui se trouvent dans la circonscription de sa division, de donner un reçu de leur contenu en son nom, d'en prendre une note bien exacte et de la lui faire passer, d'en constater l'état en présence du maire ou adjoint. Si le Receveur est un homme sur lequel on puisse compter pour le service de Sa Majesté, de faire sceller ses rôles et de les déposer à la municipalité.

D'attaquer les ennemis du Roi partout où ils se trouveront, de désarmer les gendarmes qu'ils pourront saisir et de les renvoyer au chef-lieu de leur arrondissement, d'intercepter toute communication de ville en ville et de ne laisser passer aucun voyageur qui ne serait pas parfaitement connu, de faire rétrograder les malles et les diligences allant ou venant de Paris.

D'arrêter tous courriers du gouvernement de Bonaparte, de

défendre aux maitres des postes de leur donner des chevaux, ainsi qu'aux malles et diligences, et, s'ils obéissaient sans être contraints par la force, d'enlever tous leurs chevaux et postillons et de les déposer en lieu de sûreté, de désarmer les gens suspects sans exercer aucune violence contre eux s'ils ne cherchent pas à résister, de faire respecter les personnes et les propriétés autant qu'il sera en son pouvoir. De prendre par réquisition les objets nécessaires à la subsistance des troupes, d'en faire estimer la valeur et d'en donner un reçu à prendre sur les impôts. De nommer de suite un commissaire pour sa division, qui tiendra une note exacte de ce qui aura été prélevé et des reçus qui auront été délivrés.

S'il se présentait des circonstances que nous n'eussions pas prévues, il agirait de la manière la plus convenable au bien du service du Roi et nous rendrait compte des ordres qu'il aurait donnés comme des dispositions qu'il aurait prises.

Le Chr d'Andigné.

XXX

Brevet de Chef de Division commandant deux légions.

ARMEE ROYALE

Nous, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Commandant en chef l'Armée Royale des Départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, en vertu des pouvoirs que nous a délégués Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Bourbon, avons nommé Chef de Division Commandant de deux Légions de l'armée royale Monsieur Henry René Bernard, Colonel d'infanterie, Chef de la Treizième Légion, en faveur de ses bons, fidèles et loyaux services, pour jouir de ce jour des honneurs et émoluments

attachés à ce grade. En foi de quoi, mandons et ordonnons à tous Officiers et Militaires de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roi.

Donné à notre Quartier Général de Pouancé le vingt-quatre mai 1815.

Le Général Commandant en Chef,
LE CHR D'ANDIGNÉ.

XXXI

Certificat constatant que le général Bernard a fait relâcher les otages du Lude. (V. p. 246.)

XXXII — XXXIII

Lettres du général d'Andigné relatives à M. d'Ambrugeac, du 16 juin et du 10 juillet 1815. (V. p. 254, 257.)

XXXIV

EFFECTIFS DE LA 2e DIVON DE L'ARMÉE ROYALE DE LA RIVE DROITE DE LA LOIRE[1].

ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION

Bernard de la Frégeolière (Henri-René).	Commandant en chef.
Bernard de la Frégeolière (Jean-François-Henri). .	Major général.
Dupuis de Lageboisset (Ant.).	Secrétaire en chef de la division.
D'Étriché de Barassé (Victor).	Capitaine-trésorier.

1. D'après les contrôles de la division.

Hardiau de la Patrière. . . . Commissaire des guerres.
Maugourd (Jacques). . . . . Commissaire aux vivres.
Morin (Augustin). . . . . Chirurgien-major.
Haynault du Goulay (Jean). Porte-drapeau.
1 sergent-tambour, 1 maître armurier (Huet).

Première Légion

État-major.	Vte de Beaumont (E.).	Colonel.		12
	Pion-Noirie (Louis).	Major.		
	Bory (Édouard) . . .	Chef du 1er bataillon.		
	Bourdais (Philippe) .	Adjudant-major.		
	Cottereau (René) . .	Chef du 2e bataillon.		
	De Josseaume (Fr.).	Adjudant-major.		
	Caignard (Louis). . .	Officier payeur.		
	Filloleau (Louis). . .	Chirurgien aide-major.		
	1 adjudt, 2 porte-drapeaux, 1 tambour-maître.			
1er Batn.	Cie d'éclaireurs à cheval.	Capit. :	Leleu (Jules). . . .	29
	» de grenadiers.	»	Benoist (Denis). . .	46
	» de Daumeray.	»	Bazille.	131
	» de Morannes.	»	Lebrun (René). . . / Cormier (François).	131
	» de Durtal.	»	Beaudrier († au Lude) / Châteaubriand, Gasp.	139
2e Baton	Cie de carabiniers.	Capit. :	Bonnalait. . . . . / Marçais (Emmanuel)	37
	» Daillère.	»	Daillère (François).	43
	» de Précigné.	»	Brichet (Julien). . .	59
	» de Chammes.	»	Le Doulx de Chammes. . . . . / Choisnet (Armand).	32
	» de voltigeurs.	»	Védis (Louis-Michel)	72
			Première légion.	731

DEUXIÈME LÉGION

État-major.	De la Noue (Nicol.-Franç.)	Colonel.	13
	Jarret (Henry).	Major.	
	Baude (Antoine-François).	Chef de bataillon.	
	Benoist (Prosper)	Id.	
	Delaumone (François). . .	Adjudant-major.	
	Porée (Thomas).	Id.	
	Le Monnier (Fr.-Érasme).	Quartier-maître.	
	N.	Officier payeur.	
	N.	Aide-major.	
	4 sous-officiers.		

Cie de chrs à cheval.	Capit. :	Chuppeau de la Roche	36
» de chasseurs à pied.	»	Liger (Louis).	76
» de grenadiers (Baugé).	»	Salle.	75
» du Vieil-Baugé.	»	Legouz (Albert). . . .	57
» d'Échemiré et Jarzé.	»	Tribondeau.	60
» de tirailleurs (Pontigné).	»	De Laplante (Gge-H.).	70
» de Clefs.	»	Maugourd (Jacques).	76
» de Fougeré.	»	Kirchmann.	93
» de Montigné.	»	Poulain (Urbain). . .	68
» de St-Martin d'Arcé.		Rioto (Nicol.-Ambr.).	63
» de la Lande-Chasle (Cuon, Bocé, Jumelles, Lasse).	»	De l'Etoile. . . . . Chicoine (d'Auverse).	48
» de Seiches.	»	Mourset (Jean). . . .	69
» de Marcé.	»	Poterie (Pierre). . . .	59
		Deuxième légion.	863
		Première »	731
		État-major de la division.	10
		Effectif de la division. . .	1,604

XXXV

MOUVEMENTS DE LA 2e DIVon DE L'ARMÉE ROYALE

DE LA RIVE DROITE [1].

Fin avril 1815. Bernard de la Frégeolière pourvoit au commandement de son ancienne légion, ainsi que de celle de Lowinski dont les officiers, réunis à la Bennerie, l'ont fait prier par M. de Gastines, l'un d'eux, de venir leur donner ses ordres. Ces deux légions forment sa division.

D'Andigné le confirme verbalement, en attendant des pouvoirs écrits, dans son grade de Chef de division, Commandant deux légions dans la partie de l'Anjou située sur la rive gauche de la Sarthe jusqu'à la Loire.

17 *mai.* Le général d'Ambrugeac arrive chez M. de Beaumont.

19 *mai.* Il se rend au-devant de sa prétendue cavalerie.

22 *mai.* Il revient chez Bernard, après avoir chemin faisant vu et nommé Tranquille général d'avant-garde, et retourne chez M. de Beaumont.

23 *mai.* Bernard se rend chez M. de Chammes pour presser M. de la Noue.

25 *mai.* Il informe d'Ambrugeac, à la Bennerie, des mesures prises, et repasse le Loir pour partager les munitions entre ses deux légions.

27 *mai.* D'Ambrugeac, profitant de son absence, porte la division sur Morannes et écrit à Gaullier de s'y rendre. Bernard les y rejoint.

29 *mai.* Les deux troupes réunies (600 h.) se dirigent sur

---

1. D'après la Réponse du général de Bernard au Mémoire de M. d'Ambrugeac sur les Cent-Jours.

Précigné où Gaullier se dispose à quitter le nouveau général dont il conteste les pouvoirs, quand une fausse alerte (la nouvelle que la garnison de Sablé se portait vers Précigné pour attaquer les royalistes) lui fait suspendre son départ. On marche sur Sablé sans rencontrer personne[1]; à une lieue de la ville, le conseil de guerre se rassemble et rejette à l'unanimité la proposition de M. d'Ambrugeac d'attaquer Sablé ; Gaullier quitte définitivement d'Ambrugeac en repassant la Sarthe à Parcé. Bernard va coucher aux Gringuenières, près la Chapelle d'Aligné.

30 *mai*. Il y est renforcé par quatre-vingts hommes du bataillon Simont que d'Andigné met à sa disposition.

Il propose en vain à d'Ambrugeac d'attaquer Durtal et Baugé alors sans troupes ni fortifications.

31 *mai*. Il escorte jusqu'à Arthezé le général d'Ambrugeac, qui retient auprès de lui, pour sa garde, une partie de la division.

1er *au* 4 *juin*. Il revient avec le reste dans son arrondissement, et, pour achever de lever la première légion, envoie chaque capitaine recruter séparément sa compagnie.

Ainsi, contrairement à ce qu'écrit d'Ambrugeac, reproduit sans contrôle par MM. Pauloin et de Montzey, *une partie seulement* de la division resta dans ses cantonnements, et elle y resta non point pendant trois semaines, mais pendant *quatre jours* employés à se recruter.

5 *juin*. Bernard se porte sur Crosmières où d'Ambrugeac lui avait donné rendez-vous, puis, par suite d'un contre-ordre, sur Luché.

7 *juin*. Après avoir marché toute la nuit, il parvient au château de Gallerande.

8 *juin*. Il arrive le premier à Luché et fait garder le pont.

---

1. Ces détails sont également donnés par M. d'Ambrugeac. L'abbé Pauloin, avec son imagination habituelle, écrit (art. *Gaullier*) que les royalistes *s'emparèrent* de Précigné le 23 mai, et le lendemain *mirent en déroute* la garnison de Sablé accourue dans l'espoir de les surprendre.

9 *juin*. Prise du Lude par Bernard de la Frégeolière, à la tête de six cents hommes, et d'Ambrugeac, à la tête de quatre-vingts.

11 *juin*. Fausses manœuvres de M. d'Ambrugeac. On couche aux Tuileries de la Chapelle d'Aligné.

14 *juin*. Départ des Tuileries pour Dobert, en passant la Sarthe à Parcé.

15 *juin*. On couche à Fontenay.

16 *juin*. Bernard, sur l'avis du général d'Andigné, se sépare de M. d'Ambrugeac.

17 *juin*. Il passe la Sarthe à Morannes, où le rejoignent plusieurs compagnies.

18 *juin*. La garnison de Sablé tente une sortie, mais se retire devant lui après avoir tué un paysan.

19 *juin*. Il marche au secours de Gaullier, qu'on croyait attaqué dans le bourg d'Argenton.

21, 22 *juin*. De concert avec Gaullier, il dégage M. de Pontfarcy, que plusieurs colonnes sorties de Laval cherchaient à entourer aux environs de Meslay ; l'ennemi se retire à l'approche des royalistes.

24 *juin*. Il repasse la Sarthe et rentre à Morannes. Embuscade sur le Loir pour saisir des bateaux chargés de canons. On arrête, en se rendant au Plessis-Chivré, huit déserteurs de l'armée impériale qui apprennent la nouvelle de Waterloo.

25, 26, 27 *juin*. La division couche à Doucé le 25, le 26 à Daumeray et le 27 à Morannes.

1^er^ *juillet et jours suivants*. On parcourt l'arrondissement pour y faire arborer le drapeau blanc.

18 *juillet*. Entrée à Sablé.

21 *juillet*. Entrée à Durtal.

24 *juillet*. Entrée à Baugé. Tout le pays se trouve, à partir de ce jour, sous les ordres de Bernard, qui repousse victorieusement les exigences des Prussiens.

Août. Renvoi dans leurs foyers des hommes qui en font la demande.

3 *octobre.* Licenciement définitif de la deuxième division, après qu'elle a fourni un contingent à la légion de Maine-et-Loire et à la gendarmerie royale.

XXXVI

Demande de secours contre les Prussiens adressée par la ville de Durtal au général Bernard.
(Voir p. 262.)

XXXVII

Lettre du général d'Andigné relative au licenciement des troupes royales.
(Voir p. 266.)

XXXVIII

Départem^t de Maine-et-Loire

Arrondissement de Baugé.

Commune de Morannes.

Nous, Maire de la commune de Morannes, Certifions que l'armée Royale commandée en 1815 par M. le Général Bernard de la Frégeolière, ayant à cette époque séjourné en cette commune pendant deux mois, y a toujours observé une parfaite discipline et une conduite digne de la cause Royale qu'elle défendait et qu'elle s'est concilié l'estime et l'attachement des habitants.

A Morannes, le 9 juillet 1825.

GRILLES,
Maire.

XXXIX

Nous, Adjoint, Membres du Conseil et Curé desservant de la commune de Tiercé, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que Monsieur Henri Bernard de la Frégeollière, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Commandant en chef la deuxième division de l'armée Royale, rive droite de la Loire, a maintenu l'ordre et la tranquillité publique dans notre commune, qu'il y a fait respecter l'autorité Royale en maintenant sa troupe dans la plus grande discipline, laquelle par sa bonne tenue n'a commis aucun désordre ni vexation dans notre dite commune; qu'il a puni sévèrement tous ceux qui se sont écartés des mœurs et de leur devoir; que nous n'avons aucun reproche à lui faire, de même qu'à sa troupe, et que nous l'avons vu avec peine se séparer de nous. Pour preuve de notre reconnoissance et de notre respect dans sa personne, nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à la mairie de Tiercé, le 6 octobre mil huit cent quinze.

CHEVREUX, *prêtre d.;* JACQUES DESALOY, P. PORTAIS, CHARLES COMPTE, M. POUTIE, LOUIS MOUREAU, RENÉ POULAIN, PIERRE POULAIN, DOGUEREAU, *greffier;* PIERRE LANDAIS, PIERRE HEURTELOU, ADRIEN POULAIN, P. JOUANNEAU, *adjoint.*

XL

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, prenant une entière confiance dans les talents, la valeur, bonne conduite, et dans la fidélité et l'affection à notre service

du Sieur Bernard de la Frégeolière (Henri-René), Brigadier des gardes du Corps, Compagnie de Gramont, admis à la Retraite, _____
lui avons conféré et conférons le grade de Maréchal de Camp pour tenir rang du 31 octobre mil huit cent quinze, _____

MANDONS à nos Officiers généraux, et autres à qui il appartiendra, de le reconnaître et faire reconnaître en cette qualité.

Donné à Paris, le trente et un octobre 1815.

(*Sceau du ministère.*)

LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'État de la Guerre,

DUC DE FELTRE.

XLI

A Monsieur Bernard de la Frégeolière, Maréchal de Camp en retraite.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Direction générale du Personnel

Paris, le 16 juin 1826.

Monsieur,

Il résulte des vérifications qui ont eu lieu que, sur la proposition faite au Roi le 31 octobre 1815 par M. le Duc de Gramont, capitaine de la compagnie des Gardes du Corps dans laquelle vous serviez, Sa Majesté vous admit à la retraite de Colonel et vous conféra en même temps le grade de Maréchal de camp.

Si la Commission des anciens officiers eût été informée que vos droits avaient été ainsi réglés, elle ne se serait pas occupee

de les examiner de nouveau. L'ordonnance du 28 août 1816, rendue d'après son travail, a donc dû rester sans effet...

J'ai l'honneur, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de la Guerre,

MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE.

XLII

A Monsieur le V^te^ Reynold de la Frégeolière.

La Flèche, 20 juin 1875.

Cher Monsieur,

Je vous renvoie le précieux manuscrit de votre aïeul le général Bernard de la Frégeolière, que vous avez bien voulu me confier, et vous prie d'agréer l'expression de ma profonde reconnaissance.

En lisant ces lignes tout empreintes du vieil honneur français, écrites pour la famille et saisissantes par leur noble simplicité, je me sentais saisi d'admiration pour ce brave et héroïque champion de la Légitimité que rien n'a pu décourager ni abattre, qui, pendant vingt-cinq années, a soutenu presque constamment la lutte et ne s'est jamais rendu, conservant ainsi son libre arbitre. A cette cause qui lui était si chère non seulement il était prêt à toute heure à donner sa vie, mais encore il savait la faire respecter en maintenant la plus sévère discipline dans le corps qu'il commandait, en s'opposant au pillage et à tous les désordres inhérents aux guerres civiles; toutes ses dépenses étaient soldées par des bons royaux qu'il paya plus tard de ses propres deniers, dédaignant toute réclamation à ce sujet auprès des princes qu'il avait si fidèlement servis.

Après chaque pacification, toujours proscrit comme insoumis, il sut néanmoins conquérir l'estime et l'admiration des agents supérieurs de l'Empire chargés de le poursuivre ou de le gagner par des promesses. Enfin, *c'était un caractère*, et je tiens à grand honneur d'avoir été appelé par mes travaux à en faire ressortir, dans une bien faible mesure, l'*héroïsme* et la *grandeur*.

Veuillez, etc.

C. DE MONTZEY.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE DES NOMS PROPRES

Nous indiquons par des petites capitales (ABZAC), *les noms des personnages qui figurent dans l'ouvrage; par des caractères ordinaires* (Antoine), *les noms des auteurs cités, et par des italiques* (*Amsterdam*), *les noms de lieux.*

ABZAC (chevalier d'), 339.
Aix-la-Chapelle, 21.
ALLONVILLE (d'), 54.
AMBLY (général d'), 27, 30.
AMBRUGEAC (général comte d'), 4, 230-258, 261, 270, 271, 276, 278, 290, 292, 303, 359, 360, 361.
AMÉLON (M^lle), 240.
Amsterdam, 42.
ANDIGNÉ (général d'), 70, 84, 90, 126, 155, 156, 162, 166, 232-236, 252-297, 304, 352-362.
ANDIGNÉ DE VILLIERS (d'), 45.
ANDIGNÉ (M^me et M^lle d'), 245.
Andigné, 84.
Angers, passim.
Angrie (château d'), 135-141.
Antoine (A.), Saint-Gervais, 8, 10, 75.
Argenton, 361.
Arlon, 14, 27, 334.
ARMAND (Christophe CHEVREUIL, dit), 96, 98, 101, 108.
Arthezé, 236, 360.
ARTHUR. V. GUILLOT DE LA POTHERIE.
ARTOIS (Monseigneur le comte d'), 62, 63, 70, 340.
AUBÉPIN (baron de l'), 34, 35, 337, 339.
Auray, 59.
Aurich, 42, 338, 339.
AUTICHAMP (général marquis d'), 71, 131, 156, 229, 230, 271, 278, 286, 287, 288, 292.
Auverse, 130.
Auvers-le-Hamon, 96, 110, 111.
Avrillé, 190.

BAILLEUL (M^mes le), 19.
Bailleul, 249.
Ballée, 133, 135, 298.
BARILLÉ, 186.
BARNAVE, 221.
BARONNAIS (de la), 70.
BARRE (la), 352.
BARRÉ, 347.
BAUDE, 358.
Baugé, passim.
BAZILE, 241, 357.
Bazouges, 184, 206, 223.
BEAUDRIER, 240, 241, 242, 357.
BEAULIEU (général), 27.
BEAUMONT (Armand de), 71.
BEAUMONT (vicomte Eugène de), 230, 231, 233, 252, 256, 357, 359.
Beaumont (château de), 91.
BELLEVILLE, 178, 190, 196
Bennerie (château de la), 231, 359.
BENOIST (Denis), 252, 357.
BENOIST (Prosper), 358.
BÉRAUDIÈRE (de la), 72, 283, 287, 291.
Berg-op-Zoom, 15, 16, 335.
Berlin, 46.
BERNARD DE COURVILLE, 6, 272.
BERNARD DE DANNE, 168, 190.
BERNARD D'ETIAU, 5.

Bernard de Gautret, 94, 98, 99, 100, 108, 110-116, 123, 125.
Bernard de la Ferté-Bernard, 5.
Bernard de la Fosse, 6.
Bernard de la Frégeolière, 6, 252, 330, 356.
Bernard de la Roche, 5.
Bernard du Port, 6, 235, 236.
Bernier (abbé), 156.
Berthier de Grandry (chevalier), 53, 54, 55.
Blocqueville (marquise de), 296.
Blouquier du Trélan, 344.
Bocé, 358.
Boisguy (du), 70, 80.
Boisjourdan (de), 350.
Bois-le-Duc, 20.
Boismozé (de), 45.
Boissard (de), 32.
Bommel (île de), 41, 42.
Bonaparte, *passim*.
Bonnalait, 357.
Bory (Édouard), 232, 240, 241, 242, 265, 357.
Both (le), 15.
Botherel (comte de), 77, 78, 79.
Boudet, 43.
Bouillé (comte Louis de), 20, 49.
Bouillerie (de la), 219, 221, 352.
Bouin, 120.
Boulay, 210-215.
Bourbon (S. A. R. Monseigneur le duc de), 11, 62, 65, 226, 228, 232, 261, 264, 282, 288, 298, 350-355.
Bourdain, 352.
Bourdais, 357.
Bourdigné (baron de), 284.
Bourdin, 219.
Bourgneuf (M^lle de), 158, 159.
Bourmont (général comte de), 69, 70, 71, 93, 94, 96, 126, 130, 142, 150-171, 231, 278, 281, 282, 314, 327, 344, 346.
Bourmont (château de), 82.
Bouttier, 352.
Brayer (général), 288.
Brecq (le), 263.
Bréda, 34, 41.
Brême, 45, 46, 48, 53.
Bretonneau-Moron, 188.
Breuil du Bost (du), 345, 346.
Briand, 263.
Brichet, 357.
Bridport (lord), 54.
Brives (M^me de), 96, 97.
Broc (marquis de), 345, 346.
Broglie (maréchal duc de), 11, 330.
Bruges, 26.
Brune (général), 166, 269.
Bruneau, 130, 147, 237, 238.
Brunswick (duc de), 9, 11, 22, 76
Bruxelles, 14, 30, 38, 41.
Bucher de Chauvigné, dit Lowinski, 15, 131, 231, 253, 352, 353, 359.
Busson (M^lles), 185, 225.

Cadoudal (Georges), 77, 97, 99, 156, 157, 160.
Caignard, 357.
Calais, 51.
Can (du), 116
Cancale, 70.
Candé (de), 41.
Candé, 156.
Cantinais (ferme de la), 242.
Canuel (général), 228, 229, 230, 270, 271, 278, 285, 286, 288.
Carnac, 55.
Cerixée (île de), 18, 19.
Cesbois, 352.
Chabot (général), 156.
Chambiers (forêt de), 118, 184.
Chambour, 130.
Chammes (de). V. Doulx (le).
Champagné (comte de), 12, 235, 236.
Champigné, 294.
Chanteussé, 256.
Chapelle d'Aligné (la), 208, 360, 361.
Chappedelaine (général vicomte de), 142, 150, 151, 344.

Charette (général de), 60, 64, 65, 66, 282.
Châteaubriand (vicomte de), 12.
Chateaubriand (Gaspard), 357.
Château-du Loir, 151, 234, 281.
Château-Gontier, 83, 85, 227.
Château-la-Vallière, 136, 138, 243.
Châteauneuf, 72.
Châteauneuf-sur-Sarthe, 105, 258, 313.
Chatillon (comte de), 90, 132, 133, 156, 352.
Chatre (de la), 20, 25, 26.
Chaudet, 151, 248, 284.
Chaumont, 203.
Chaussard (Mme de), 110.
Chauvigné (de). V. Bucher.
Chauvelier, dit Cœur-de-Roi, 128, 129.
Chauvigny de Blot (général comte de), 227, 228, 229, 350, 351.
Chazelles, 339.
Chemellier (hôtel de), 169.
Chenillé, 254, 255, 272.
Cheneau, 243.
Cherbourg, 319.
Cherouvrier, 350.
Chevré, 175.
Chevreuil (Christophe). V. Armand.
Chevreux, 363.
Choisnet, 357.
Chuppeau de la Roche, 265, 267, 268, 269, 358.
Clairfayt (général), 30.
Clefs, 130.
Clermont-Tonnerre (marquis de), 364.
Clermont, 247, 248.
Clos-Poulet, 70, 71, 72.
Coblentz, 8, 10.
Cobourg (prince de), 10, 20, 21, 22, 24, 25, 30.
Cochot (Mme), 210.
Cocquereau (Louis), 89, 126, 156, 236.
Cœur-de-Roi. V. Chauvelier.
Coislin (de), 231.
Colson, 337.
Commeau, 144.
Condé (prince de), 11, 15.
Condé, 20.
Contades (comte de), 56, 57, 341.
Contrie (de la), 340, 343.
Cossé, 261, 290, 292.
Cottereau (René), 204, 231, 236, 252, 253, 357.
Courcelles, 237.
Cour de Fromentières (château de la), 96.
Courtrai, 25.
Crétineau-Joly, 22, 53, 58, 60, 63, 65, 70, 79, 84, 100, 124, 126, 133, 145, 150, 155-158, 162, 167, 204, 261, 266, 274, 279, 290, 291, 295, 299, 303, 307
Crekenbraek, 335.
Croix-au-Bois (la), 10, 12.
Cronier, 263.
Crosmières, 206, 207, 208, 253, 360.
Cuon, 358.

Daillère (François), 357.
Dampierre (général), 21.
Danlion, 145, 147, 175.
Daon, 91, 157, 164.
Daumeray, 117, 357.
Degrasse (Mme), 184.
Delaage (général), 89.
Deniau (abbé), 4, 60, 285, 288
Desaloy, 363.
Desboiserie, 180.
Deslandes, 263.
Deventer, 37.
Dienne (comte de), 349.
Dinan, 72, 272.
Doguereau, 363.
Doricourt, 158, 159.
Doucé, 361.
Doulx de Chammes (le), 218, 219, 357, 359.
Douvres, 50, 51.
Drossard, 335.

Dubois, 190, 201, 313.
Duchemin-Descépeaux, 163, 164.
Dumont, 142, 145, 147.
Dumouriez (général), 11, 16, 17, 20.
Dunkerque, 22-25, 302.
Dupin, 318.
Dupont (général comte), 348.
Dupuis de Lagerbisset (Antoine), 356.
Duras (duc de), 336.
Durtal, 117, 131, 136, 171, 175, 176, 178, 184, 199, 210-214, 223, 236, 237, 242, 257, 259, 260-265, 272, 357, 361, 362.
Dusseldorf, 32.

Échemiré, 358.
Écommoy, 144.
Ems, 43.
Enghien (duc d'), 62.
Estaigne (d'), 218.
Étoile (de l'), 358.
Étriché de Barassé (Victor d'), 356.
Ettenheim, 32.
Everth, 336.

Falleron, 286, 287, 294.
Famars-sous-Valenciennes, 21.
Faure, 335.
Fautraise-Argenton (château de), 92.
Fay (château de), 245, 247.
Fayes (château de), 98.
Fayeau (abbé), 100, 102, 106, 107.
Fayette (général de la), 312, 317, 318, 320, 321.
Feltre (duc de), 302, 364.
Filloleau (Louis), 357.
Flavigny (de), 283.
Fleur d'Épine, 110.
Fleurus, 30.
Fontenay (baronne de), 245.
Fontenay (château de), 252, 361.
Follin (René-Charles-Pierre de), 344, 345.
Foucaut (abbé), 120.
Fouché, duc d'Otrante, 266, 274, 278, 282-292, 294, 299, 303, 3[illegible]
Fougères, 194, 358.
Fougères, 71, 81.
Fougeroux (commandeur du), 170, 173.
Foulletourte, 142, 143, 144, 145, 147, 151, 156, 161, 175, 224, 237, 302.
Franc-Cœur, 130.
Freppel (Monseigneur), 323.
Freytag (général), 23.
Frisaith, 340.
Frise, 42, 43, 326.
Frisson de la Motte de Riez, 46, 339, 340.
Fromentières, 350.
Frotté (général de), 132, 133, 157, 158, 159, 167.
Furnes, 23.

Gaieté (la), 208.
Galéazzini, 230.
Gallerande (château de), 360.
Galwey de Tursilly (chevalier de), 27.
Gardet (de), 134.
Gastineau, 189.
Gastines (de), 237, 252, 359.
Gaullier, 83, 84, 89, 92, 97, 101, 108, 126, 128, 129, 131, 156, 162, 227, 233, 235, 236, 258, 278, 294, 297, 304, 327.
Gautret (de). V. Bernard.
Gautret (château de), 95, 98, 100, 104, 108, 111, 112, 116, 119, 121.
Gazeau, 190.
Geneppe, 38.
Gennes, 97.
Genneteil, 130.
Georges. V. Cadoudal.
Girardon (général), 138, 168, 176, 178, 182, 186, 188, 190, 194, 202, 203.
Glatier (abbé), 126.

Gorcum, 42.
Gorée (île de), 16, 17, 19.
Gourgeault (de), 345.
Gouvion Saint-Cyr (maréchal), 171.
Gramont (duc de), 8, 224, 227, 302, 333, 349, 363, 364.
Grand-Ruigné (château du), 218.
Granville, 132, 133.
Gravier (du), 243.
Grazay (château de), 150.
Grez-en-Bouère, 344, 350.
Grille (F.), 21, 33, 44, 48, 53, 54.
Grilles, 362.
Grimaudet de Huillé, 27.
Gringuenières (château des), 360.
Guédéniau (*le*), 130.
Guéfontaine (de), 134.
Guer (chevalier de), 93.
Guerche (forêt de la), 80.
Guérin, 190.
Guernesey (île de), 66, 69, 341, 342.
Guiche (duc de), 334.
Guillemin, 248.
Guilleaumot, 100.
Guillon, 343.
Guillot de la Potherie, dit Arthur, 137, 142, 143, 147, 151, 152, 153, 157, 233, 234, 254, 255, 257, 281, 290, 292, 304.
Guchery, 189.

Haer (van der), 336.
Hallancourt (général d'), 85.
Hamelinaye (général baron de la), 230, 298.
Hammerstein (général), 26, 37.
Hardiau de la Patrière, 214, 261, 262, 263, 264, 357.
Hautefeuille (vicomte d'), 334.
Hautreux, 122.
Havrincourt (marquis d'), 336.
Haynault du Goulay (Jean), 357.
Hédouville (général), 139, 149, 155-169, 195, 347.
Héliand (d'), 86, 88, 93, 96, 97, 104, 105, 106.
Hély d'Oissel, 205, 209, 215, 223.
Henry (général), 83, 84.
Hercé (Monseigneur de), 60.
Hervilly (général comte d'), 59, 60.
Heurteloup, 363.
Hoche (général), 60, 61, 65, 88, 89, 90, 91, 93, 100, 104, 164.
Hondschoote, 23.
Houat (île d'), 63.
Houchard (général), 23, 24.
Houlme, 61.
Houssaye, 145.
Huet, 183, 191-196, 201.

Jameau (abbé), 126.
Jarnac (comte de), 336.
Jarret (Louis), 350.
Jarret (Henri), 358.
Jarzé, 130, 358.
Jeaunais (abbé), 101.
Jersey (île de), 53, 169, 342.
Jonchère (la), 126.
Josseaume (François de), 357.
Jouanneau, 363.
Joûbert (André), 91, 157, 164.
Joubert, 227.
Jourdan (de), 95, 113-116.
Jourdan (général), 24, 27.
Jumelles, 358.

Kirchmann, 358.

Lac (du). V. Perrin.
Laffitte, 312, 318.
Lagrange, 339.
La Haye, 19, 42, 43.
Lamarque (général), 258, 270, 272, 276, 278, 279, 280, 294, 296.
Landais, 363.
Lande-Chasles (la), 358.
Landelle, 192.
Lantivy (hôtel de), 169.
Laplante (Georges-Henri de), 358.
Lasse, 358.
Launay (baron de), 337.
Launay, 189.

Laurent (maréchal de camp), 336.
Lavoré (de), 26.
Leballeur, 247, 345.
Lebrun (René), 357.
Lecoq, 267.
Lefebvre (général), 159.
Légier (Auguste de), 340.
Legouz (chevalier), 46, 52, 67, 71, 72, 81, 93.
Legouz du Plessis, 187, 189, 309, 345.
Legouz (Albert), 358.
Lejeune, 337.
Lelieu (Jules), 357.
Léon (prince de), 54.
Leroy (Mme), 242.
Lespagneul de Rillé, 45.
Liège, 12, 14, 20, 27-31, 337.
Ligier (Louis), 358.
Ligne (prince de), 12.
Lofficial, 230, 237, 238, 239, 240.
Loir (le), passim.
Loire (la), passim.
Londres, 71.
Longwy, 14, 334.
Lorient, 55.
Lorrière (Mme de), 212.
Lowinski. V. Bucher de Chauvigné.
Luché, 151, 152, 154, 239, 245, 247, 248, 298.
Luciot, 185.
Lude (le), 32, 131, 132, 136-142, 151-155, 176, 183, 187, 200, 225, 234, 237, 239-246, 251, 261, 281, 294, 298, 302, 344, 345, 356, 361.
Lunéville, 315.

Mabille du Chêne, 230, 345, 350.
Madelein, 207.
Madol Dugat, 333.
Maëstricht, 16, 20.
Magon (de), 340.
Maistre (comte de), 305.
Malartic (vicomte de), 157, 283, 284, 285, 287, 291, 292, 344, 353.
Malicorne, 252.
Malouisier (Charles), dit Martial, 98, 100, 110, 111, 125.
Malsaigne (général), 34, 35, 37, 45, 46, 86.
Manes (Auguste de), 340.
Mantoue, 139.
Marans, 65.
Marçais, 116, 357.
Marcé, 130, 358.
Marescot (de), 340.
Margadel (de), 156.
Marie-Christine (archiduchesse), 14.
Marsollier, 350.
Martange (comte de), 336.
Martial. V. Malouisier.
Martigné (château de), 86.
Mathes (les), 287.
Maubeuge, 24.
Maugour, 121, 122, 123, 126.
Maugourd (Jacques), 357, 358.
Mauguin, 109.
Mayence, 9, 11, 22.
Méan (de), 31.
Mélinais (forêt de), 239.
Menin, 24, 25, 37.
Meslay, 142, 150, 156, 158, 361.
Metternich (prince de), 306.
Meuse (la), 37, 38.
Michaud, 44.
Miré, 105, 106.
Mocquery (général), 298.
Moira (lord), 58.
Monnier (François-Érasme le), 358.
Monsabré (chevalier de), 33.
Monsabré (de), 241, 242.
Monte-a-l'Assaut, 130.
Montecler (marquis de), 336.
Montfaucon, 156.
Montigné-les-Rairies, 5, 120, 337, 358.
Montzey (comte de), 4, 11, 136, 140, 146, 147, 175, 236, 253, 254, 304, 365.
Montulé (de), 352.
Morannes, 235, 253, 258, 259, 264, 265, 266, 354, 359, 361, 362.

Morant (de), 229.
Mordrait, 105.
Moreau (général), 26, 38, 41, 105.
Morin (François), 205.
Morin (Augustin), 357.
Morleau, 177, 179, 180.
Mortimer-Ternaux, 10, 11, 13.
Motte (de la), dit Victor, 138, 143.
Motte de Rège (de la). V. Frisson.
Moureau, 363.
Mourset (Jean), 358.

Namur, 14, 15.
Neerwinden, 20, 21.
Nettement, 53, 60, 79, 272, 274, 275, 280, 287, 288, 290, 291, 297.
Neveux, 343.
Newport, 26.
Nicolas (Mme), 135.
Nimègue, 34, 37, 38, 39, 41, 302.
Noireau, 229, 230, 290.
Noirmoutiers, 62, 63.
Noue (Nicolas-François de la), 15, 29, 228-240, 261, 345, 350, 358, 359.
Noyant, 130.
Nuss, 30, 31.

Orange (prince d'), 23, 24, 30, 42.
Oger, 106, 117.
Ogier de la Chaise, 339.
Orléans (duc d'), 285, 318, 319, 321.
Otrante (duc d'). V. Fouché.
Oyron (d'), 46, 340.
Oysonville (comte d'), 337.

Panne (château de la), 104, 106, 110, 112, 115.
Parcé, 360.
Pasquier (Jules), 205-209, 218, 220, 222, 292.
Patrière (de la). V. Hardiau.
Pauloin (abbé), 84, 90, 96, 109, 145, 150, 204, 234, 236, 261, 287, 304, 360.
Paultre de la Motte, 155, 161.
Pavé, 108.
Perrin du Lac, 209, 229, 230, 346.
Pesche, 133, 145, 207, 243.
Pichegru (général), 25, 36-44, 109.
Picquois, 102, 103.
Pierrot (général), 88.
Pilnitz, 7.
Pineau (du), 15.
Pinon de Saint-Georges, 339.
Pion-Noirie (Louis), 252, 357.
Piou, 263.
Pitre-Chevalier, 53, 167.
Pitt, 58, 59, 60.
Plescop, 295.
Plessis-Chivré (le), 367.
Pleudihen, 72.
Plymouth, 67, 68.
Point-du-Jour (le), 237.
Poirier, 101-104, 124.
Polignac (de), 311-315.
Pontbriand (de), 272.
Pontfarcy (de), 258, 297, 361.
Pontigné, 358.
Ponts-de-Cé (les), 228, 279.
Portais, 363.
Porée (Thomas), 358.
Port (Célestin), 4, 89, 278.
Portsmouth, 62.
Poterie (Pierre), 358.
Potiron, 138.
Potterie, 130, 175.
Pouancé, 126, 156, 356.
Poujoulat, 270, 274.
Poulain (Adrien), 363.
Poulain (Pierre), 363.
Poulain (René), 363.
Poulain (Urbain), 358.
Poutie, 363.
Précigné, 360.
Prévalaye (de la), 156, 157.
Prigent, 71.
Puisaye (général comte de), 48, 53, 56-60, 71, 79, 100, 231, 341, 343.

Quiberon, 32, 48, 49, 53-63, 70, 76, 79, 98, 224, 302, 326.
QUINCÉ, 239.

RAGUSE (duc de), 317.
Raincy (forêt de), 315.
RAMBRUNE, 352.
Rance (la), 72.
RASILLY (chevalier de), 32, 340.
RAVENEAU, 251.
Ré (île de), 126.
Redon, 280, 281.
RÉGNIER (général), 41.
RENOU, 118, 243, 263.
Rémusat (Mme de), 293.
RICHARD, 123, 124.
Rio, 279.
RIOTO (Nicolas-Ambroise), 353.
RIVERAIN, 345.
ROCHEJACQUELEIN (Louis de la), 271, 279, 282, 286, 287, 288, 294.
ROCHEJACQUELEIN (Auguste de la), 271, 287, 303.
ROCHECOTTE (général de), 56, 94-101, 108-110, 123, 124, 125, 327.
ROCHE SAINT-ANDRÉ (de la), 155.
Roche-Servière (la), 294, 295.
ROCHETTE (de la), 339.
ROHAN-MONTBAZON (prince de), 32.
ROHAN (cardinal de), 32.
ROHAN (prince de), 32, 35, 39, 41.
ROHAN (prince Louis de), 33, 39, 40.
ROHAN (prince Victor de), 33, 338.
Romain (de), 8, 15.
Roncq, 23.
Rotterdam, 16-20.
RUÏ (général de la), 148.

Sablé, 237, 251, 258, 259, 261, 272, 276, 294, 298.
Sainte-Barbe, 56, 79, 302.
Saint-Cloud, 315, 316, 317, 318.
Sainte-Croix de Vie, 294, 297.
Saint-Denis d'Anjou, 86, 106, 116.
Saint-Étienne du Courcoué, 288.
SAINT-FLORENT. V. DORICOURT.
Saint-Gilles, 65, 66.
SAINT-JACQUES (baron de), 351.
Saint-Jean de la Motte, 147-151.
SAINT-LOUIS, 130.
Saint-Malo, 53, 72.
SAINTE-MARIE (de), 15.
Saint-Martin d'Arcé, 358.
Sainte-Menehould, 10.
Saint-Omer, 315.
SAINT-SAUVEUR (de), 72.
Saint-Suliac, 72.
Saint-Trond, 10.
SALLE, 358.
Salmaisière (ferme de la), 106.
SANS-PEUR, 81-86, 162.
SANS-PEUR. V. VÉNUS.
SAPINAUD (chevalier Jules de), 15, 80.
SAPINAUD (de), 68.
SAPINAUD (général comte de), 271, 286-288.
SARCÉ (chevalier de), 337.
Saumur, passim.
Savary, 71, 93.
SAVONNIÈRES (Mme de), 243, 244.
SCÉPEAUX (général de), 69, 70, 80, 81, 82, 89, 90, 327.
Seiches, 358.
Sionnière (la), 3, 5, 118, 324
SIMONT, 236, 354, 360.
SIVRÉ (de), 45.
SMITH (lord), 53.
Soland (de), 162, 291.
SOL DE GRISOLLES, 264, 272, 280, 281, 293, 295.
SOMBREUIL (de), 34, 49, 57, 60, 61.
Sorlingues (îles), 66.
Soucelles, 259.
SOUHAM (général), 25.
SOURDON (de), 226.
Southampton, 58.
Stade, 48.
Stavelot, 25.
Spithead, 49, 53.
Suette, 199.
SUFFREN, 58.
SUZANNET (général de), 70, 72, 156, 271, 286-288, 292, 295, 354.
Suze (la), 142.

Talleyrand (prince de), 162, 303, 304.
Tallien, 61.
Taudon, 201.
Tertre (du), 338.
Tessier, 90.
Thiers, 21, 24-26, 30, 38, 43, 55, 272, 278, 318.
Thierry, 230.
Thionville, 10.
Thorigné, 256.
Tiercé, 265-269, 362, 363.
Tinguy (de), 65, 66.
Tirlemont, 20.
Tranquille (Chatelain, dit), 127, 131, 136, 138, 142, 143, 147, 151, 157, 216, 217, 232-240, 249, 309, 352, 359.
Travot (général), 278, 288.
Trémouille (princesse de la), 227.
Trésor (du), 54.
Tribondeau, 192, 358.
Trèves, 9.
Tuileries de la Chapelle d'Aligné (les), 249, 361.
Turpin (Mme de), 135.
Turpin de Crissé, 156, 232.
Valenciennes, 21, 302.

Vandamme (général , 26, 38.
Vanloo, 38.
Varenne (de), 99, 109, 124.
Varrains, 324.
Vauban (général comte de), 53-57.
Vaulandry, 120, 121, 132.
Védis, dit Sans-Peur, 130, 168, 184, 189, 192, 193.
Védis Louis-Michel), 357.
Vémur (général), 136.
Verdun, 10, 14.
Verger (général), 151, 152, 154.
Victor. V. Motte (de la).
Vieil-Baugé, 130, 198, 308.
Vieuville (Henri de la), 70, 77.
Vilaines (marquis de), 26.
Villaret-Joyeuse (amiral), 54.
Villèle (comte de), 309.
Villeneuve de Coué (chevalier de), 46, 52, 67.
Villévêque, 130.
Vitré, 79, 80.
Viveu (de), 340.
Voutré, 205.

Wahal (le), 37, 38, 41, 42.
Walther, 339.
Warren (commodore), 54, 55, 57.
Waterloo, 258, 280, 291, 295, 296.
Wendel (chevalier de), 338.
Wilhelmstadt, 17.
Williamson (comte de), 48, 54, 56, 70, 341, 342.
Williamson (vicomte de), 342.
Wellington, 274.
Windham, 60.

Yeu (ile d'), 62, 64, 326, 329.
York (duc d'), 20-25, 30, 37, 38, 43, 44.
Yssel (l'), 42, 43.

Zelle, 339.

FIN DE LA TABLE DES NOMS PROPRES.

A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

Imprimeur breveté
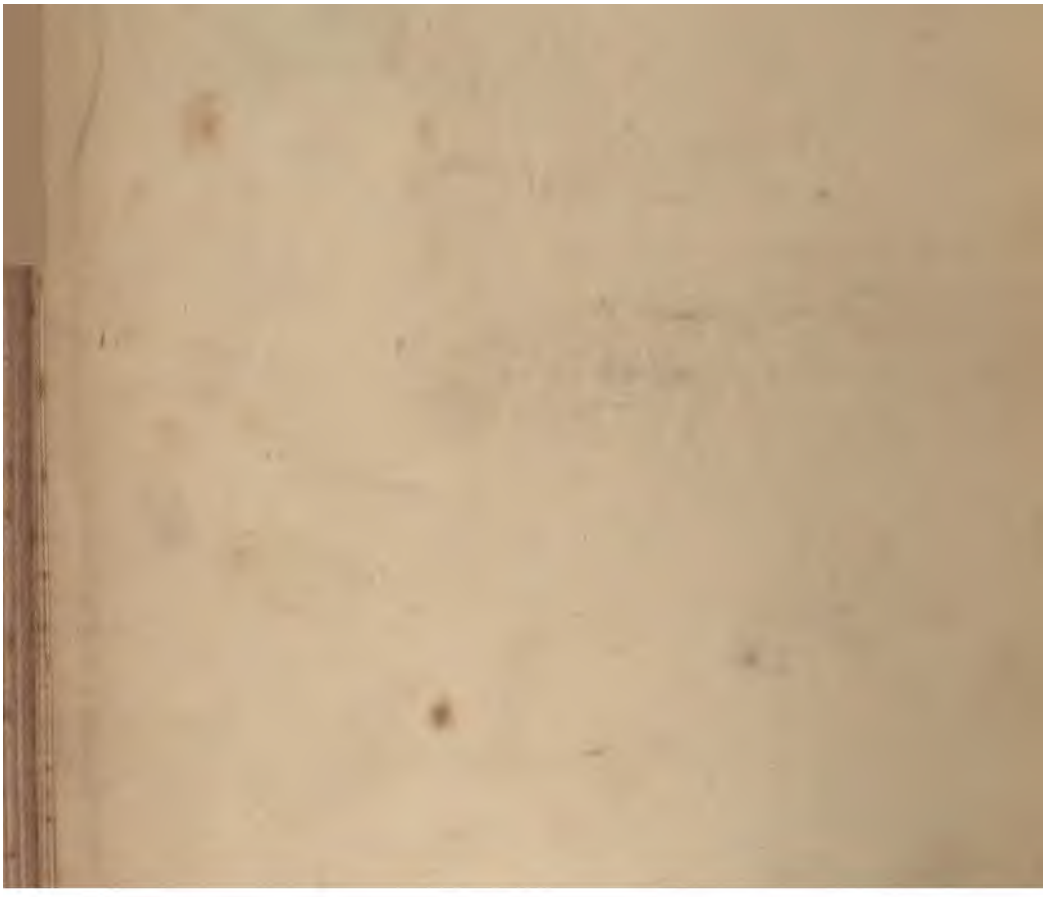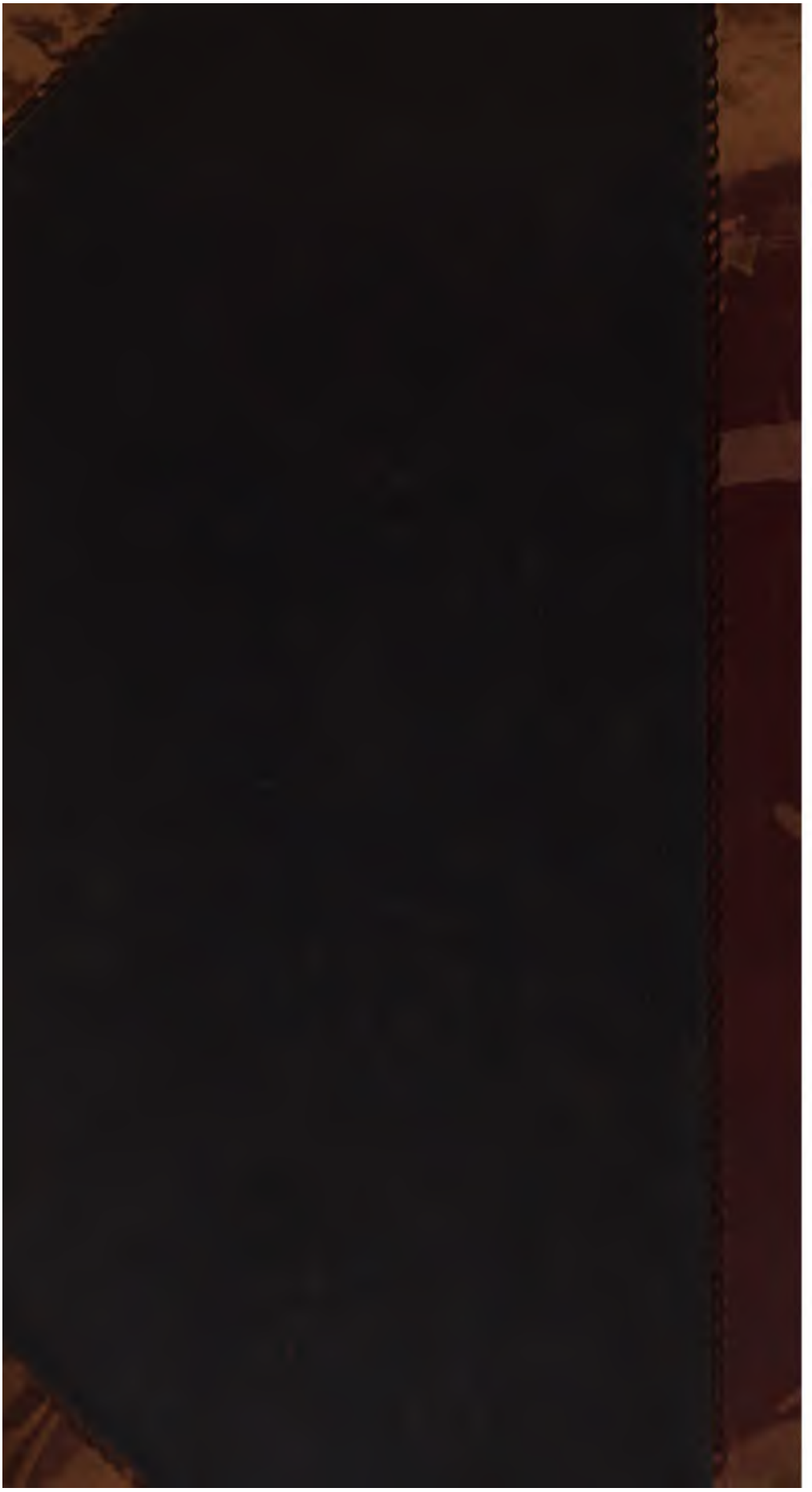
RUE SAINT-HONORÉ, 338